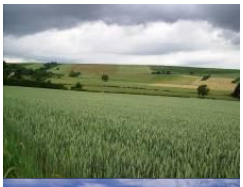
Département de l'Yonne

Communauté de communes Cœur de Puisaye

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Toucycois












ASTYM
Economie urbaine - Territoires - Villes - Quartiers

Agence ALAIN GAUTRON
Architecture, urbanisme, développement durable et paysage

IMAGES EN HERBE
Bureau d'études d'aménagement d'urbanisme et de paysage
264, faubourg Saint-Vincent
45000 ORLÉANS
Tél : 02.38.83.14.24
Fax : 02.38.84.21.78
e-mail : images.en.herbe@libertysurf.fr

Ingénierie de l'Environnement & de l'Aménagement
Institut d'Écologie Appliquée sarl
16, Rue de Gradoux 45800 Saint-Jean-de-Braye

Rapport de présentation

1

Version du 21 octobre 2014

Diagnostic

Première partie



I. Le paysage comme porte d'entrée transversale de l'étude
II. L'armature et la morphologie urbaine

SOMMAIRE

VOLUME 1 : LE PAYSAGE COMME PORTE D'ENTREE TRANSVERSALE DE L'ETUDE / L'ARMATURE ET LA MORPHOLOGIE URBAINE

Préambule général du rapport de présentation _____ 5
A. Objectifs et contenu d'un Plan Local d'Urbanisme _____ 7
B. Articulation avec les autres plans et/ou programmes _____ 8
C. Présentation du périmètre du PLUI _____ 8
D. Démarche méthodologique du PLUI : le paysage comme clé pour aborder le PLUi _____ 10

Partie 1. Le paysage, comme porte d'entrée transversale de l'étude

INTRODUCTION_____ 13
I. Préambule _____ 15
I.1. L'ampleur et la dimension géomorphologique _____ 15
I.2. Premières impressions _____ 16
II. Découverte des paysages_____ 18
II.1. Une basse vallée verrouillée _____ 19
II.2. Une haute vallée de "montagnes" _____ 26
II.3. Une plaine dominante et lumineuse_____ 30
II.4. Un système fracturé, encombré et complexe_____ 35
II.5. Les grands massifs forestiers et leurs contreforts _____ 44
III. Repérages _____ 47
III.1. Les formes du relief du Toucycois géomorphologie _____ 48
III.2. Les limites visuelles et les continuités paysagères _____ 51
III.3. Cônes de vue principaux et repères visuels _____ 53
IV. Interprétation des paysages perçus _____ 56
IV.1. La formation du socle Toucycoisgéologie _____ 57
IV.2. Les roches affleurantes _____ 61
Occupation et transformation des paysages par l'homme_____ 66
IV.3. les premiers établissements humains _____ 67
IV.4. Un territoire stratégique et défensif _____ 71
IV.5. Une forte identité agricole_____ 75
IV.6. Une identité artisanale ; un passé industriel_____ 79
IV.7. Evolutions récentes et tendances _____ 82
V. Synthèse des paysages_____ 93
V.1. Les sites et les lieux _____ 94
V.2. Les unités paysagères _____ 99
V.3. Entités paysagères et valeurs paysagères _____ 101
V.4. Les enjeux du paysage_____ 105

Partie 2. L'armature et la morphologie urbaine. Patrimoine et formes urbaines

I. La Communauté de Communes dans son contexte _____ 119
I.1. Préambule_____ 120
I.2. Le territoire et les communes_____ 120
I.3. Situation géographique _____ 122
I.4. Situation administrative_____ 123
I.5. Armature urbaine et approche sectorielle de l'intercommunalité_____ 124
I.6. Bilan des opérations Cœurs de village_____ 125
II. Approche communale des formes urbaines, du patrimoine_____ 128
II.1. Villiers-Saint-Benoît_____ 129
II.2. Dracy _____ 141
II.3.Toucy_____ 152
II.4. Moulins-sur-Ouanne _____ 164
II.5. Leugny _____ 173
Extraits de la Carte Communale_____ 173
II.6. Égleny_____ 179
II.7. Beauvoir_____ 187
II.8. Parly_____ 198
II.9. Pourrain _____ 201
II.10. Diges_____ 213
II.11. Fontaines _____ 216
II.12. Lalande_____ 225

Préambule général du rapport de présentation

Conformément à l'article R.123-2-1 du Code de l'urbanisme, le rapport d'évaluation environnementale comprendra successivement :

1. Un exposé du diagnostic du territoire et, s'il y a lieu, son **articulation avec d'autres plans et documents** visés à l'article R.122-17 du Code de l'environnement et les documents d'urbanisme avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération,

2. Une **analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution** exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par le projet,

3. Une analyse exposant :

- les **effets notables probables** de la mise en œuvre du PLU sur l'environnement et notamment, s'il y a lieu, sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages ;
- **l'évaluation des incidences Natura 2000** prévue aux articles R.414-21 et suivants du Code de l'environnement,

4. L'exposé des **motifs pour lesquels le projet a été retenu** au regard des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les **raisons qui justifient le choix opéré** au regard des autres solutions envisagées,

5. La présentation des **mesures envisagées** pour éviter, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du PLU sur l'environnement et en assurer le suivi,

6. Un **résumé non technique** des informations prévues ci-dessus et la **description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.**

❖ **Intérêt d'une évaluation environnementale**

Une évaluation environnementale est prescrite à partir du moment où un plan, un programme, et notamment ceux fixant le cadre de décisions ultérieures d'autorisation d'aménagement et d'ouvrages, est susceptible de porter atteinte à l'environnement et/ou à un site Natura 2000.

Un Plan Local d'Urbanisme est directement concerné par cette réglementation.

Les étapes nécessaires à cette évaluation environnementale sont les suivantes :

- la rédaction d'un rapport environnemental (le document complet étant le rapport de présentation),
- la consultation de l'autorité environnementale,
- la mise à disposition, pour le recueil des observations du public, du rapport environnemental et des avis de l'autorité environnementale dans le dossier de consultation du public,
- la mise en place d'un suivi environnemental.

L'évaluation doit être conçue comme un processus d'amélioration du programme. Ainsi, elle permet d'identifier les incidences notables négatives sur l'environnement puis de les réduire, le cas échéant, en proposant des mesures correctrices.

Cependant, elle doit se limiter à une évaluation des incidences du PLU sur l'environnement, et notamment des incidences négatives. Elle n'est pas là pour juger de l'efficacité du PLU ni des objectifs qu'il affiche.

Pour le Toucycois, l'évaluation environnementale du PLUI a plus particulièrement été prescrite en raison de la présence d'un site Natura 2000 sur son territoire. A partir de là, l'évaluation a pu également être menée au regard :

- de la grande qualité du milieu naturel en général,
- des risques naturels.

A. Objectifs et contenu d'un Plan Local d'Urbanisme

A.1. Présentation et objectifs du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a pour origine la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain dite Loi SRU du 13 décembre 2000 modifiée. Il s'agit d'un document d'urbanisme qui a pris la relève des Plans d'Occupation des Sols qui avaient été institués par la Loi d'Orientation Foncière de décembre 1967 modifiée.

Les textes qui régissent les PLU figurent au Code de l'Urbanisme, en particulier aux articles L.123-1 à L.123-20 et R.123-1 à R.123-25.

Ce document est la traduction réglementaire du projet communal global qui planifie pour les 10 à 15 ans à venir l'habitat, les déplacements, les activités, l'environnement dans un objectif de développement durable.

Il est établi dans un but d'intérêt général, et élaboré selon trois principes fondamentaux du droit de l'urbanisme :

- le principe d'équilibre entre le développement urbain et rural,
- le principe de diversité des fonctions urbaines et mixité sociale dans l'habitat,
- le principe de respect de l'environnement.

A.2. Contenu du PLU

C'est l'article R.123-1 du Code de l'urbanisme qui réglemente le contenu du PLU, à savoir : un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables de la commune (PADD), des orientations d'aménagement, un zonage (carte avec découpage des différents secteurs : urbains, à urbaniser, naturels, agricoles…), un règlement (règles d'utilisation du sol en fonction du projet et du zonage) ainsi que des annexes (documents techniques d'information comme les réseaux et les Servitudes d'Utilité Publique).

Concernant le rapport de présentation, il se compose des principales étapes suivantes, conformément à l'article R.133-2 du Code de l'urbanisme :

- exposé du diagnostic prévu au premier alinéa de l'article L.123-1,
- analyse de l'état initial de l'environnement,

- explication des choix retenus pour établir le PADD, exposé des motifs de la délimitation des zones, des règles qui y sont applicables et des orientations d'aménagement,
- évaluation des incidences des orientations du plan sur l'environnement et exposé de la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur,
- précision des indicateurs qui devront être élaborés pour l'évaluation des résultats de l'application du plan prévue à l'article L.123-12-1.

B. Articulation avec les autres plans et/ou programmes

Le PLUI du Toucycois doit être compatible et ne pas faire obstacle aux autres plans et programmes qui lui sont supérieurs.

Le Toucycois ne dépend actuellement d'aucun Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ni d'aucun Plan de Déplacement Urbain.

Le département de l'Yonne est doté d'un Plan Départemental de l'Habitat (PDH) ; cependant, les communes n'ont pas l'obligation de se conformer à ce document d'information.

Le PLUI du Toucycois doit être compatible :

- avec les orientations fondamentales définies dans le Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion et des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie. Ce périmètre intercommunal ne dépend d'aucun Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),
- avec le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) du Pays de Puisaye Forterre.

On notera également que le département dispose d'un Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) de l'Yonne (approuvé le 23 septembre 2011).

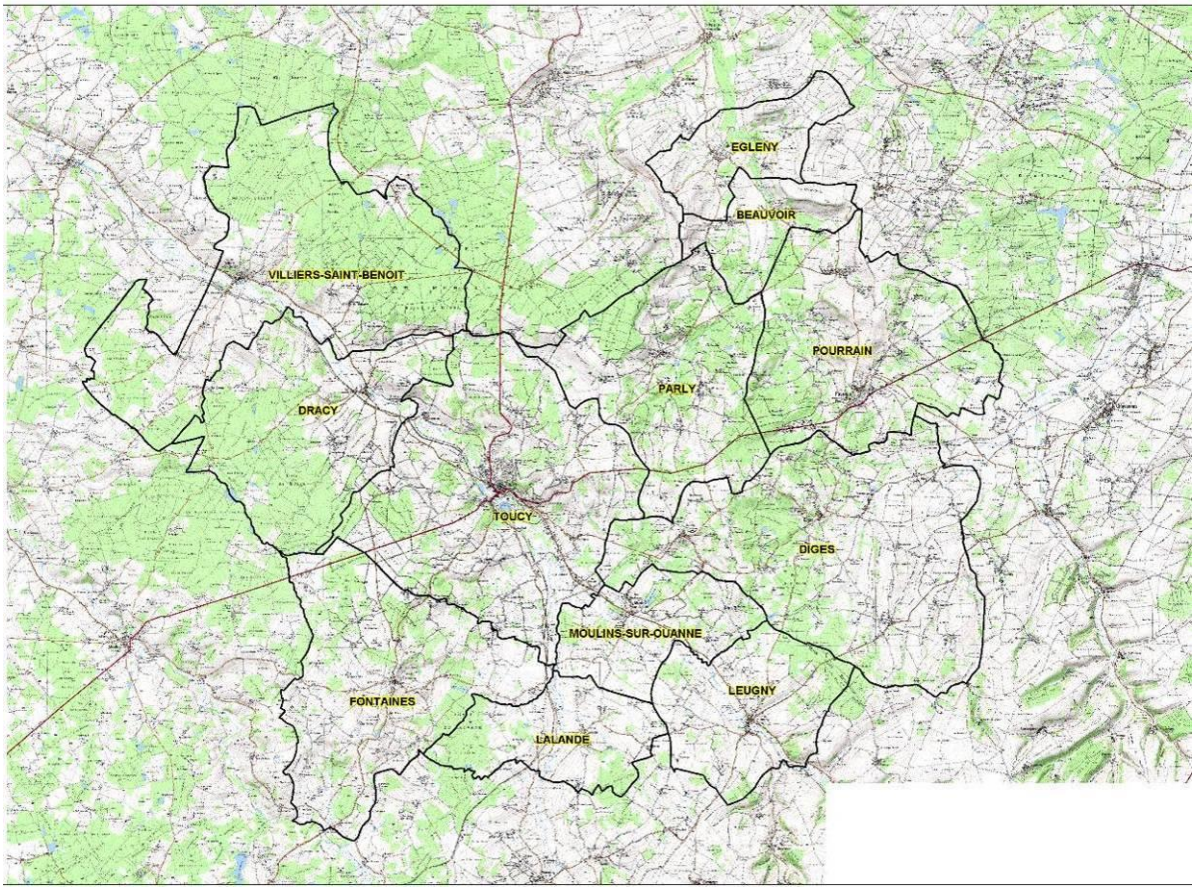
La compatibilité du projet avec ces documents sera démontrée.

C. Présentation du périmètre du PLUI

La Communauté de Communes du Toucycois, devenue en 2013 Communauté de Communes Cœur de Puisaye après la fusion avec d'autres intercommunalités, s'est engagée sur la réalisation d'un PLUi pour définir un programme d'aménagement global du cadre de vie visant à la valorisation du milieu naturel et du patrimoine bâti.

Le périmètre intercommunal, objet du PLUI, constituait la Communauté de Communes du Toucycois, créée 11 décembre 2000. Par la suite, Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, la Communauté de Communes Cœur de Puisaye a été créée le 01/01/2013, suite à la fusion des Communautés de Communes du Toucycois, du canton de Bléneau et de la Puisaye Fargeaulaise

Carte de localisation du périmètre intercommunal objet du PLUI dans son environnement proche



Source : SCAN 25000ème, IGN.

Elle regroupe 12 communes du Canton de Toucy1 : Beauvoir, Diges, Dracy, Égleny, Fontaines, Lalande, Leugny, Moulins-sur-Ouanne, Parly, Pourrain, Toucy et Villiers-Saint-Benoît.

Le Toucycois est localisé au sud-ouest du département de l'Yonne, à environ 20 km à l'ouest d'Auxerre, 50 km au sud-est de Montargis et 60 km à l'est de Gien (par la route).

D'autre part, ce périmètre est bordé par les communes suivantes :

- au nord, d'ouest en est : Tannerre-en-Puisaye, Champignelles, Grandchamp, Sommecaise, Saint-Aubin-Château-Neuf, Merry-la-Vallée, Saint-Martin-sur-Ocre, Saint-Maurice-le-Vieil, Poilly-sur-Tholon, Lindry ;

- au sud, d'ouest en est : Mézilles, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Saints, Fontenoy, Levis, Ouanne, Coulangeron, Escamps, Chevannes.

La population totale du territoire est de 8 931 habitants (recensement INSEE de 2011). Avec une superficie totale de 244,78 km², la densité d'habitants est de 36,5 personnes / km².

[1] Le canton de Toucy réunit 14 communes, mais Levis et Lindry n'appartiennent pas à la CCT.

D. Démarche méthodologique du PLUI : le paysage comme clé pour aborder le PLUi

Le diagnostic présente en première partie (tome 1) le constat, l'évolution et les enjeux du paysage naturel et construit (grand paysage, armature et morphologie urbaine) ; en seconde partie, les dynamiques territoriales et l'état initial de l'environnement (tome 2) et enfin l'évaluation environnementale de l'environnement qui est conduite parallèlement à la démarche d'élaboration (tome 3).

Pourquoi aborder ainsi la question du PLUi en premier lieu par le paysage ?

Le paysage concerne l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes. Il se transforme avec l'évolution du territoire ; les diverses activités contribuent à le façonner, notamment en liaison avec le développement urbain, l'agriculture, l'exploitation forestière, la protection des milieux naturels, les infrastructures, l'énergie …

Le paysage est le témoin des dynamiques qui s'appliquent à l'ensemble de ces thématiques et permet de les aborder de manière transversale.

C'est un support essentiel d'échange pour faire projet de territoire, en tant que cadre de vie quotidien et support identitaire.

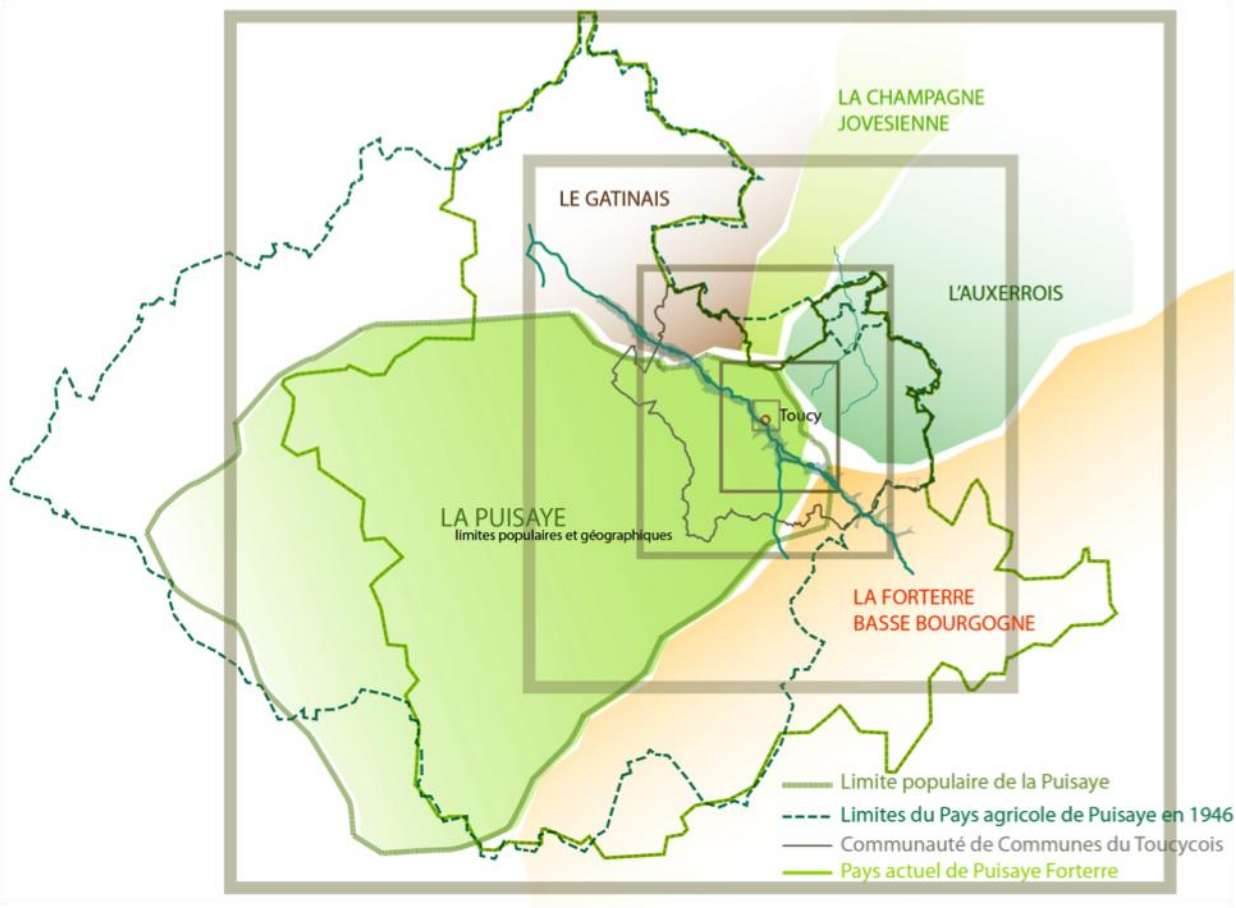
Le paysage est aussi la toute première relation que nous avons tous avec le territoire.

Le choix d'aborder le PLUi par le paysage naturel et construit avant même que de considérer les enjeux démographiques est un choix stratégique de construction d'un projet qui s'inscrit dans ce processus d'évolution concret.

1

Le paysage, comme porte d'entrée transversale de l'étude

RECONNAISSANCE PAYSAGÈRE DU TOUCYCOIS



Prise en compte des différentes échelles territoriales, naturelles, géographiques et administratives
Cartographie et production IMAGES EN HERBE

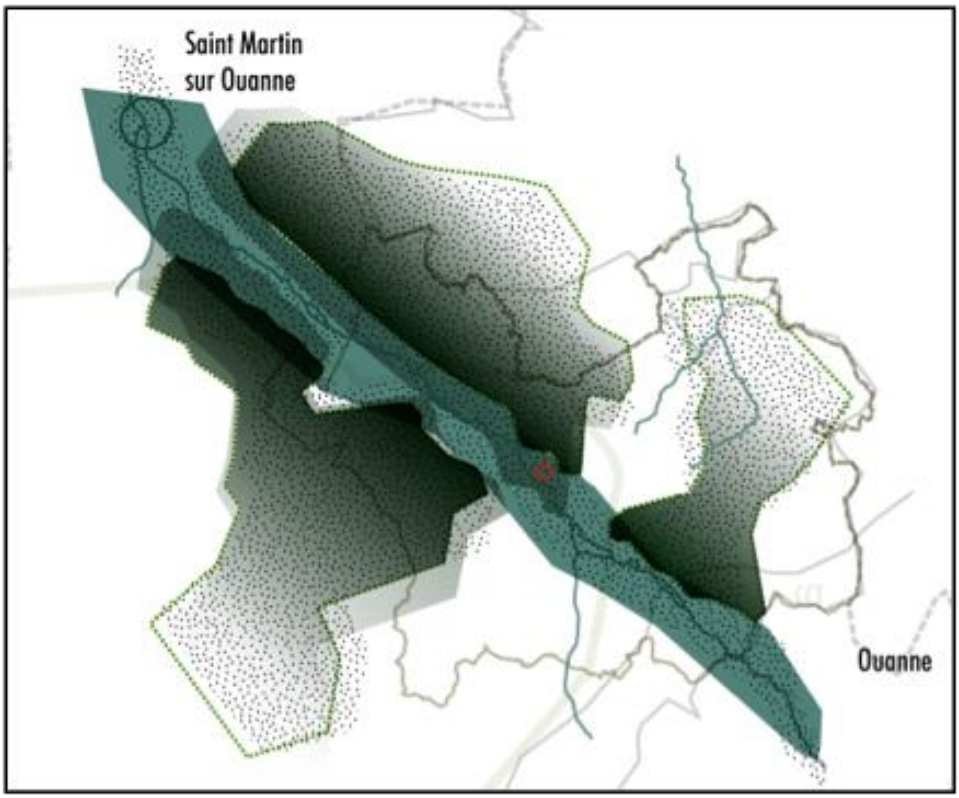
INTRODUCTION

Le pays de Puisaye-Forterre une première échelle de compréhension du territoire Toucycois :

Se pencher sur un territoire comme celui du Toucycois c'est avant tout le penser hors de ses limites administratives. Il est ici indispensable de resituer la Communauté de Communes du Toucycois au cœur d'une logique territoriale, géographique et paysagère plus large. Comprendre un espace c'est également assumer un environnement plus large ; un vaste emboitement d'échelles, connaître ses limites, et aussi savoir s'en affranchir.

Le site de la Communauté de Communes du Toucycois doit sa complexité et sa richesse à sa situation de confluence entre différentes régions naturelles. C'est ici autour de l'Ouanne, du Tholon et du ru de Beaulche que se côtoient le Gâtinais, la Puisaye, la Basse Bourgogne, la Champagne de Joigny et l'Auxerrois.
Le territoire de la Communauté de Commune se situe majoritairement en Puisaye mais il apparaît indispensable de prendre en compte son Pays et les régions qui les bordent. Ce Pays est issu d'une volonté du Ministère de l'Agriculture en 1946 de délimiter une zone agricole homogène et cohérente tant en terme de logique environnementale et naturelle qu'agricole.
Le Pays de Puisaye et de Forterre avec ses limites naturelles et géographiques constitue une première échelle de compréhension du territoire.

C'est donc enserré entre le Gâtinais, la champagne Jovésienne, l'Auxerrois, la basse Bourgogne que ce Pays englobant aujourd'hui 73 communes s'affiche comme un espace aux caractéristiques variées et très particulières. La Puisaye (Crétacé) et la Forterre (Jurassique) le constituant s'opposent autant que se complètent.
La Puisaye, d'après la signification couramment donnée qui proviendrait du celtique Poy : « pays humide » et Saga : « Forêt » a représenté cette terre argileuse humide, boisée et marécageuse sur laquelle l'homme eut bien du mal à prospérer. Certains l'ont vu à une époque comme une terre « tueuse d'hommes », ou encore le « pays des eaux mortes et des bois », d'autres plus récemment comme un territoire accueillant et renfermant de nombreux atouts.
Plus au sud la Forterre s'affiche comme une terre calcaire occupée de landes et de forêts, beaucoup plus riche et rentable pour l'activité agricole comme pour l'exploitation des carrières.
C'est bien à travers cette dualité ou cette complémentarité, qu'il s'agit de considérer le contexte du territoire de la Communauté de commune du Toucycois. C'est ici au contact de plusieurs régions naturelles qu'elle se trouve.
Cette échelle de lecture nous permet d'aborder le paysage dans ses grandes lignes et de s'insérer dans une logique naturelle et territoriale que le paysage seul nous impose. L'horizon, les limites et les ambitions se veulent ici prescrites par le territoire lui-même.

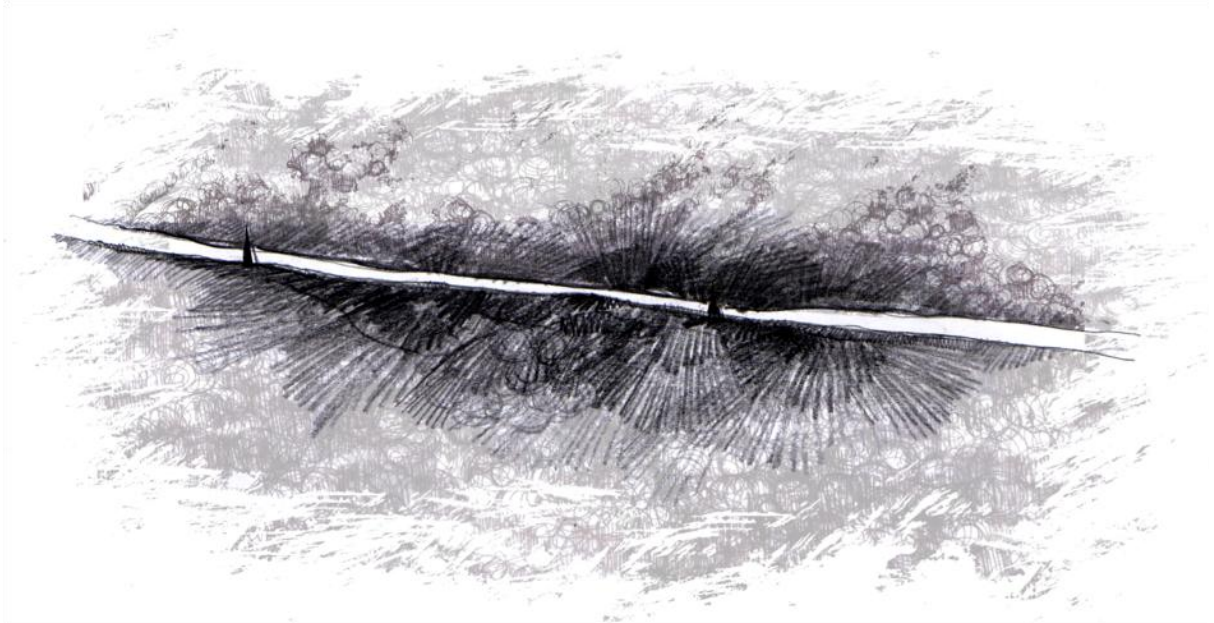


Un immense manteau forestier - Cartographie IMAGES EN HERBE

I. Préambule

I.1. L'ampleur et la dimension géomorphologique

Que l'on découvre le Toucycois par le nord ou par le sud, dans chacun des cas, la lecture la plus prégnante du paysage est celle d'**une grande vallée verdoyante** marquant une même direction, et révélée par les massifs boisés des coteaux qui l'encadrent.
La notion de distance entre les coteaux et le fond de vallée proprement-dit est perdue par la perspective : l'éloignement variable des coteaux n'est pas perçu et la lecture de la vallée est implicite.



Perception de la vallée de l'Ouanne par ses massifs forestiers

Représentation IMAGES EN HERBE

Ceci est particulièrement marquant depuis l'est, venant de la vallée de la Loire, en passant par Champignelles :
On ressent l'appartenance à une grande vallée dès le plateau de Champignelles. Une fois le village passé, la descente du plateau vers la vallée sur la D18 donne à voir **un immense manteau forestier** structuré seulement par le discret sillon qui révèle le fond de la vallée. C'est aux abords de Malicorne que l'on s'immerge dans ces massifs.
Au dessus de l'horizon forestier, émergent de rares repères, traces de civilisation, un clocher élancé et pointu, … et l'on arrive à Saint-Martin-sur-Ouanne, avec son église dominant le village agrippé au coteau, sur l'autre rive.

Confrontation au Scan 25 : Champignelle appartient à la vallée de l'Ouanne.
Le village est situé sur l'Agréau, affluent du Branlin.
Le Branlin se jette dans l'Ouanne aux lieux-dits des Petits-Naudins / le Moulin de Ponessant, à l'aval de Saint-Martin-sur-Ouanne et à l'amont de Charny.

Venant du nord (de Courtenay sur l'A6 ou de Montargis),
on rejoint et suit le fond de vallée de l'Ouanne. Après le village de Charny, depuis la large vallée étalée, s'annonçe la confluence de l'Ouanne avec le Branlin et son coude. À Saint-Martin-sur-Ouanne la vallée de l'Ouanne change de direction et aussitôt se resserre.

Saint-Martin-sur-Ouanne marque le début de notre ensemble paysager.

I.2. Premières impressions

C'est un paysage polychrome en **trois harmonies**, qui laisse en mémoire l'emprunte de ses formes douces, amples et rondes.

***La vallée de l'Ouanne oriente le paysage** et établit une longue continuité depuis le coude de Saint-Martin jusqu'au village d'Ouanne ; Toucy en constitue la "passe".*
La vallée nous conduit entre les coteaux souples et verdoyants qui se teintent de doré en se rapprochant d'Ouanne. Ce village qui recueille dans son "cirque" les eaux des premières sources porte le nom de la rivière.

*Depuis le lointain, c'est **un gigantesque couvert forestier** qui se dessine depuis les lisières du Gâtinais, tranchant avec les paysages plus dégagés alentours ; c'est **une vallée boisée et luxuriante**.*
Ces forêts, traversées et présentes de part et d'autre des versants de l'Ouanne, se lisent en deux massifs encadrant la vallée jusqu'à la ville de Toucy. C'est au nord une forêt profonde et dense, un territoire intérieur ; au sud un haut taillis plus ou moins continu.

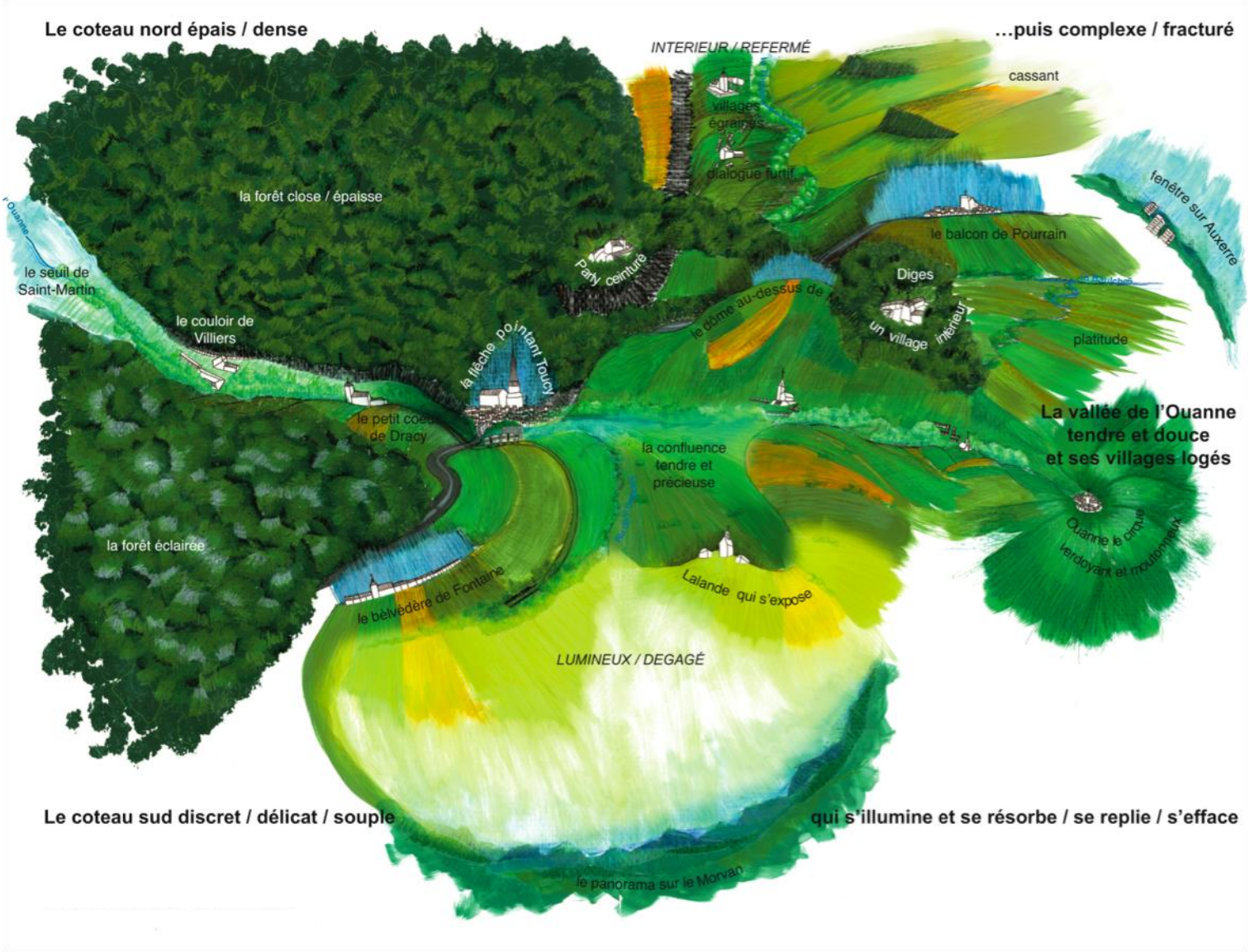
Au-delà de Toucy le paysage s'éclaire ;
*les coteaux se relèvent et contiennent la forêt, découvrant au-delà de vastes étendues dégagées et vallonnées. Elles offrent **de stupéfiants belvédères**, insoupçonnés, depuis les balcons des coteaux à l'orée des forêts, et les promontoires en "proues".*
*Ils donnent à contempler au sud **des paysages blonds et lumineux**, où les villages s'accrochent sur les formes lisses et ondulantes ; vers le nord des paysages disloqués et encombrés, où des villages et hameaux se voilent tandis que d'autres se perchent, et qui cache à l'arrière de ses blancs versants, **une vallée merveilleuse, incluse**.*

Nulle part, l'eau n'est visible. C'est un territoire de terre et de bois, de monts et de vallées, mais d'eau non : point d'eau.

Aux confins de ces paysages s'ouvrent de vastes panoramas sur la vallée de l'Yonne, la grande vallée-mère, se perdant dans l'infini des monts lointains du Morvan ou focalisés par cette ville grandiose dans les lignes d'horizon bleutées… : Auxerre.

Au coeur de ce tableau, se trouve préservé dans un dédale bocager, un paysage rare et précieux, dont on ressent depuis le sud la clarté particulière :
une étendue extraordinairement plate et contenue entre les versants, spongieuse, tendre et fertile, qui tranche avec tout ce qui a été vu précédemment …

Texte IMAGES EN HERBE



Carte des premières impressions

Représentation IMAGES EN HERBE

Ces formes de vallonnements prégnantes et récurrentes caractérisent les paysages bourguignons :
"Les éléments constants des paysages bourguignons :
… La région est un vieux territoire érodé, émoussé où tout est en bosse et en creux. Les formes du relief sont généreuses. Confortables et rassurantes, elles émanent la douceur. Concavité et convexité s'enchaînent en courbes et contre-courbes." …
Les vues sont larges, souvent panoramiques, animées de multiples plans qui donnent de la profondeur et une échelle au paysage."

Sources : site de la DREAL Bourgogne - Préservation et gestions des ressources naturelles - Les paysages Bourguignons - nov. 2010

II. Découverte des paysages

Le paysage se lit principalement par un enchainement de sensations et de contrastes, vus en déplacement.
A la manière d'un visiteur, la découverte est réalisée sans carte. Les lieux dits ont été ajoutés au texte à postériori pour permettre un meilleur repérage.
Cette visite n'est pas exhaustive ; c'est une promenade visant à s'imprégner des paysages.

Sauf précision contraire les photographies qui suivent ont été réalisées par IMAGES EN HERBE

Il faut rester très modeste à l'égard de l'idée qu'on pourrait définitivement saisir ces paysages, dont les impressions varient suivant la météorologie, les saisons, la gestion des cultures et de la végétation, …
Intervient notamment :
- la taille des haies, ouvrant brutalement des vues qui progressivement se refermeront jusqu'à la prochaine taille ;
- les boisements tantôt opaques tantôt filtrants, suivant la présence des feuillages caducs ;
- la pluviométrie, mettant en évidence en plein été l'opposition des sols drainants et des sols perméables (les uns blondissent tandis que les autres restent verts),
- la lumière et les brumes …

II.1. Une basse vallée verrouillée

En remontant la rivière de l'Ouanne depuis son coude :

De Saint-Martin-sur-Ouanne à Saint-Denis-sur-Ouanne

Depuis la route principale (D 965), la rive droite de la vallée est très présente avec son versant prononcé, exposé à la lumière et dénudé.
Sur la rive gauche au contraire le versant incliné laisse deviner la proximité de la confluence : c'est la presqu'île du territoire de Malicorne entre l'Ouanne et le Branlin, repérable à son château d'eau et occupée par le parc du château de Hautefeuille.
En remontant l'Ouanne, ce versant ondule, et offre au regard un jeu de coulisses entre les champs et les bois, alors que la rivière en premier plan n'est que suggérée par les rideaux d'arbres peu épais, qui en soulignent les bras.

Toponymes : Les Grands Champs ; la Montagne des Bourbiers
Confrontation au Cadastre napoléonien : La route de la vallée autrefois montait au village, sur la crête de "la montagne" et traversait Saint-Denis-sur-Ouanne.






De Saint-Denis-sur-Ouanne à Grandchamp

A l'approche de Grandchamp, la D 965 descend par paliers dans la vallée, qui s'étale largement et forme une cuvette. Au niveau de Grandchamp, seul le parc du château est visible depuis cette rive avec les vastes étendues régulées des prairies humides et allées plantées. Le village se loge au pied de l'autre versant, jouxtant le château qui avec son parc organisent le territoire et canalisent la rivière.






De Grandchamp à Villiers-Saint-Benoit

C'est après Grandchamp que l'on commence à percevoir les massifs forestiers depuis le fond de la vallée. La route départementale remonte sur le pied de coteau, permet d'avoir des vues plus lointaines ; alors que les lisières sont plus proches et plus présentes. L'horizon bénéficie de l'ouverture sur la vallée du Riot face à Villiers-Saint-Benoit.

Toponymes : Les Petits Brossards, les Hauts Buissons, Les Grands Taillis




La perception des massifs forestiers depuis la vallée, ainsi que **la pénétration de la vallée dans l'ensemble forestier marque l'entrée dans le Toucycois**.

Villiers-Saint-Benoit

L'entrée dans Villiers-Saint-Benoit est nette. C'est le premier village-rue rencontré depuis le coude de l'Ouanne. La fermeture liée à l'occupation urbaine de part et d'autre de la route départementale se ressent fortement lors de la traversée de Villiers.
À l'entrée une grande demeure retient l'attention et ses grilles laissent apercevoir en fond de cour une grosse bâtisse, flanquée contre le coteau boisé.
Le village est ressenti à cette image, adossé au coteau forestier de la rive droite.

Toponymes : Les Grands Usages, l'Usage des Souches, Bois Fendu, Bois Battu, Le Buisson Saint-Vrain, la Haie





Toute la campagne, en ce coin, s'inclinait des grands bois qui coiffent la côte, à la verte vallée de l'Ouanne.
Le chemin caillouteux, qui serpentait parmi les haies et les rigoles d'eau vive, passait tout juste devant la courette, avant d'aller rejoindre les premières maisons du village.
« Les Hauts-de-Bretelles », c'est-à-dire en vieux français « Au-dessus des Brotels », les « Brotels » désignant alors des taillis courts, enchevêtrés de ronces.

André BOURGEOIS - Contes et Légendes de Puisaye - Edité par l'Association d' Etudes, de Recherches et de Protection du Vieux Toucy- Deuxième édition 1983

De Villiers-Saint-Benoit à Dracy : la Villotte

La sortie de Villiers est fermée par les boisements proches et les haies, malgré une alternance de champs et prairies, en poches plus ou moins importantes. La forêt couvrant la crête du coteau amplifie la hauteur du coteau.



Puis le paysage change. Il s'ouvre et se déploie dans le coteau, formant un pli intérieur à travers champs jusqu'au hameau de la Haie à mi-hauteur. L'onde qu'il dessine dans les champs s'étend jusqu'à l'ancien village voisin de la Villotte.

Une nouvelle avancée boisée, descendant des forêts jusqu'au château du Bréau en fond de vallée, amplifie l'ouverture suivante. Cette fois le pli est plus marqué et plus long ; Le vallon, sec à la Villotte, est ici verdoyant, alimenté par le ru de Maurepas.



Dracy

Le village de Dracy est implanté en plein cœur du fond de la vallée, sur la rivière. Il s'organise autour de deux rues formant Y, à l'intérieur desquelles les jardins humides jouxtent la rivière. La grand rue principale aux longues bâtisses contigües ne laisse pénétrer aucun regard indiscret.
La sortie de Dracy retient l'attention du passager, avec son église implantée en porte de village et donnant sur la campagne, telle une vigie. Au sortir du village, on se retrouve cette fois sur la rive gauche.

Confrontation au Scan 25 : Au-dessus de Dracy on remarque les hameaux en promontoire sur les hauts des coteaux dégagés (hameau du Vau, des Fouets, des Petits,…), alors que la forêt descend en tentacules dans l'enceinte agricole de Dracy.









Dracy depuis la D 215 en venant de Fontaines

Entre Dracy et Toucy,

se dressent bien visibles les fermes de la Métairie des Champs sur la crête en rive droite, et de la Perreuse, en travers du coteau sur la rive gauche.
Ici l'Ouanne hésite et butte à deux reprises sur les concavités du versant en rive droite.







Toucy

L'arrivée sur Toucy par la D 950 s'opère par le passage d'un seuil boisé en position haute (bois des Pinons).
La descente rectiligne franchit à nouveau l'Ouanne et pénètre en rive droite dans un faubourg. Le centre de Toucy fait figure de grosse bourgade, dont on remarque l'église fortifiée et l'actuel château.
A Toucy on perd facilement ses repères, par les baïonnettes et les cisaillements des voies ; le sens de l'orientation défaille avec le pincement de la vallée, la ville s'avançant au plus près du versant en éperon qui lui fait face. Le bourg est encaissé ; les masses boisées des hauts coteaux dominent les toitures.





TOUCY OU LA DÉCOUVERTE DE LA VILLE

Toucy, pour moi, dans ma petite enfance, c'était avant tout la ville, une ville modeste, certes, mais au caractère urbain très prononcé et tout autre chose que le village nivernais où je vivais habituellement chez mes grands-parents maternels, en raison de la guerre, celle de 1914.
Capitale de la Puisaye, une petite région naturelle, un "pays" bocager et souvent boisé, Toucy est avant tout un gros marché qui, chaque samedi matin, attire les foules du voisinage, et, jadis, davantage encore les jours de foire, en particulier celle du "Beau Marché" au printemps, et celle de la "Gerbe", le premier dimanche de septembre.

Vers 1900, l'agglomération comptait plus de 3600 habitants. Elle se tapit dans un creux où coule paresseusement l'Ouanne. La petite rivière circule paisiblement dans un lit trop large au milieu de bancs de vase et de roselières avant de rejoindre le Loing. Où qu'on aille en quittant Toucy, on monte. D'épais brouillards stagnent souvent sur la ville. Quand on arrive d'Auxerre, après un parcours de 20 km, à travers de vastes horizons verdoyants coupés de bois, par une interminable descente, on ne découvre la petite cité qu'au moment d'y entrer. Soudain, apparaît la pointe de son fin clocher, couvert d'ardoises bleues, qui surmonte étrangement une vieille église fortifiée, reste du solide château qui couronnait l'antique motte féodale. Le chemin grimpe dur pour atteindre, sur le côté de l'édifice, le portail principal qui ne remonte qu'au XVIè siècle. La haute ville s'organise autour d'un autre château, très vaste, dont le XVIIIè siècle a coiffé les tours d'angle de dômes d'ardoises; en plus petit, il rappelle celui de Saint-Fargeau que Jean d'Ormesson a fait revivre grâce « Au plaisir de Dieu », mais point de châtelain à Toucy, il y a longtemps que cette immense demeure a été divisée en appartements, d'ailleurs modestes. Le presbytère y est aujourd'hui installé depuis que l'ancien fut détruit en 1940. J'étais assez fière d'aller rendre visite à un couple de vieux cousins, pas très sympathiques d'ailleurs, qui y habitaient, les Varet.

La "gargouille", une belle avenue bordée de platanes séculaires, unit, le long du château, la haute à la basse ville, celle des champs de foire, aujourd'hui bâtis, et du commerce. Celui-ci se concentre du Pont-Capureau à la mairie et de chaque côté de la vaste place de la République que coupe l'artère principale. Une fontaine monumentale y honore Pierre Larousse, ce laborieux enfant du pays. Vers 1920, la rue Philippe Verger, qui monte à l'Hôtel-de-Ville, était particulièrement mal alignée, la reconstruction d'après-guerre l'a considérablement élargie et rectifiée. Elle n'a heureusement pas supprimé ces venelles et ces passages voûtés qui permettent de circuler discrètement jusqu'à cette ruelle du Miton que parcourut Jeanne d'Arc, on l'assure du moins.

La mairie est une belle et vaste construction du XIXè siècle qui convient à un gros chef-lieu de canton. D'un côté, on monte à l'église, de l'autre, on rejoint "la gargouille" par la rue Lucile Cormier : autrefois Grande Rue, la nôtre. C'était à l'époque une voie très commerçante et peut-être la plus active de la ville ; notre ancêtre ne s'était pas trompé en y construisant notre vaste demeure, mais je la trouvais triste, étroite et sombre. Si j'ajoute que Toucy possédait un grand marché couvert, une école primaire supérieure pour les garçons et un cours complémentaire pour les filles, avec l'une et l'autre un gros internat, sans compter une institution
privée, "l'école libre", des bains douches, une agence de la Société Générale ouverte le samedi, une petite bibliothèque municipale, évidemment une caisse d'épargne et une justice de paix, ***enfin trois gares****, dont deux pour le chemin de fer à voie étroite, on conviendra que Toucy était une vraie ville dont l'évidente supériorité écrasait mon habituel village d'Aunay, ce que ma grand'mère ne manquait jamais de rappeler à chaque occasion.*

Je le voyais bien dès que nous débarquions du train. Ma grand'mère d'Aunay m'avait conduite jusqu'à Clamecy où nous avions déjeuné au buffet de la gare avec celle de Toucy venue me chercher. Par Druyes-les-Belles-Fontaines et Lain-Thury, nous finissions par arriver à Toucy-Moulins où ne s'élevait qu'une gare minable et enfumée; il fallait toujours y poser une bonne heure, à quatre km de Toucy, dans l'attente de la correspondance: les lignes d'Auxerre à Clamecy d'une part, à Montargis par Triguères de l'autre, s'y croisaient.

Enfin, on arrivait. La haute et droite silhouette de mon grand-père Charles se profilait sur le quai. Tout de suite, j'étais saisie par la majesté du lieu, cette place où s'élevaient deux gares, cette masse étagée de maisons où se mêlaient la tuile et l'ardoise sur un fond de verdure, cette rue rectiligne, régulièrement pavée, bordée de trottoirs et de magasins, qui débouchait sur une place que je jugeais immense, ces réverbères qui s'allumaient le soir, tout cela formait un monde nouveau, ordonné, que je découvrais avec étonnement, avec intérêt et curiosité aussi. Toucy, sans doute possible, c'était bien la ville.

Par Simone Waquet
Article extrait du Bulletin de l'Association d'Études de Recherches et de Protection du Vieux Toucy et de ses Environs - N° 69 paru en 1999





A la sortie de Toucy, les versants qui jusqu'ici bordaient l'Ouanne s'évasent et s'adoucissent, tandis que se dévoilent plus à l'arrière de hauts coteaux. Ils s'ouvrent en éventail de part et d'autre de la vallée, ourlant les plateaux.

II.2. Une haute vallée de "montagnes"

Sortie de Toucy

La poursuite de la remontée de la vallée, depuis Toucy, s'opère par la rive droite. Tout d'abord par la D 965 bordée de grandes demeures dont les jardins gardent des relations avec la rivière en contrebas, de l'autre côté de la voie. Puis par la D 950 qui dans sa première séquence est coupée du contexte paysager, par la continuité des entreprises accumulées au long de la voie sans composer avec le territoire. Il s'agit de la zone industrielle et artisanale. Elle est prolongée de pavillons d'habitation égrainés sur la départementale avec les entreprises commerciales. Puis enfin le contact avec le paysage environnant se rétablit. Selon la hauteur des haies taillées bordant la route, on perçoit la vallée humide et après le hameau des Bréchots, se dégage une fenêtre qui nous révèle un paysage unique. C'est une immense zone humide qui s'étale à l'infini, alternant prairies et bocages, avec pour horizon les masses boisées des versants. La platitude de cette étendue, son caractère spongieux et gorgé d'eau, tranche avec les paysages du Toucycois.





De Toucy à Moulins-sur-Ouanne

Avant d'entrer à Moulins-sur-Ouanne, la départementale s'élève, empiétant sur le coteau. Puis elle plonge vers Moulins, tronquant ce coteau et contenue de l'autre côté par un épais bosquet. Cette configuration singulière de l'entrée de Moulins par un long couloir formant à la fois seuil et coupure verte est estompée par la construction d'un ensemble de logements individuels en haut de talus du coteau (futur lotissement de la Tuilerie).
L'habitat ancien de Moulins-sur-Ouanne est implanté sur la rive droite, à la croisée de la départementale et de la rue principale où se trouve l'église
Derrière le bosquet se cache le château. Comme pour la plupart des autres villages de la vallée, il ne se perçoit que depuis la rivière.

Confrontation au Cadastre napoléonien : La route de la vallée montait autrefois par cette rue de

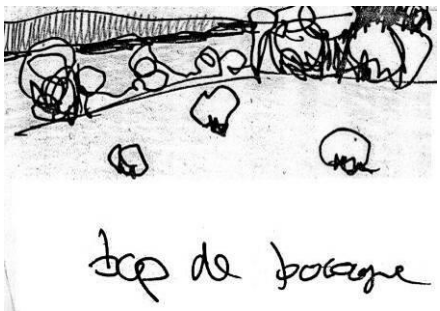
l'église, suivant le léger coude de la vallée à l'arrivée du vallon de la Blarderie (aujourd'hui étang des Tourneux). Elle rejoignait l'actuelle route à l'amont du franchissement du vallon.

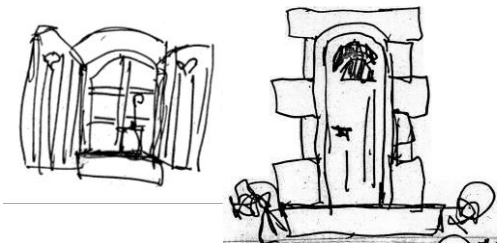


De Moulins-sur-Ouanne à Leugny

Le fond de vallée se prolonge, ample et plat, mais de moins en moins humide ; les prairies et cultures alternent, structurées par un bocage cloisonnant les vues (1). On ne perçoit pas les hauts coteaux en arrière ; la route s'établit au pied de la large pente douce du versant de la rive droite (2).
En avançant se dessine progressivement le doux versant de la rive gauche. Tel un piémont, il tranche, par la couleur dorée des champs, avec le vert tendre du fond de vallée.
L'eau est, toujours, invisible.
Le village de Leugny avec son **pont de pierre constitue un trait d'union entre les deux rives** ; il crée une tension d'un coteau à l'autre. C'est aussi un double carrefour, chacun d'entre eux distribuant toutes les directions sur chaque rive :
La pierre y est largement utilisée ; on remarque le couronnement du pont en pierre.

(1) Après le passage de l'Ouanne à Leugny en direction de Lalande, circulant sur la rive gauche, la vallée de l'Ouanne constitue un vaste dédale de bocages. Ce n'est qu'en montant à Lalande que l'on retrouve des repères.
(2) Dans la montée du versant en direction de Diges, on traverse de grands bois :
- par Volvent (D1), c'est d'abord une belle allée rurale plantée de chênes, puis une traversée "forestière" rectiligne dans le bois de chênes (Bois des Brandons) ;
- par la D4, c'est une belle montée dessus des alignements de chênes bordant la D1 (route d'Auxerre) ; puis un passage plus authentique dans la forêt de chênes et sur le plateau cultivé (longeant le Bois des Brandons et traversant le Bois de la Forêt).



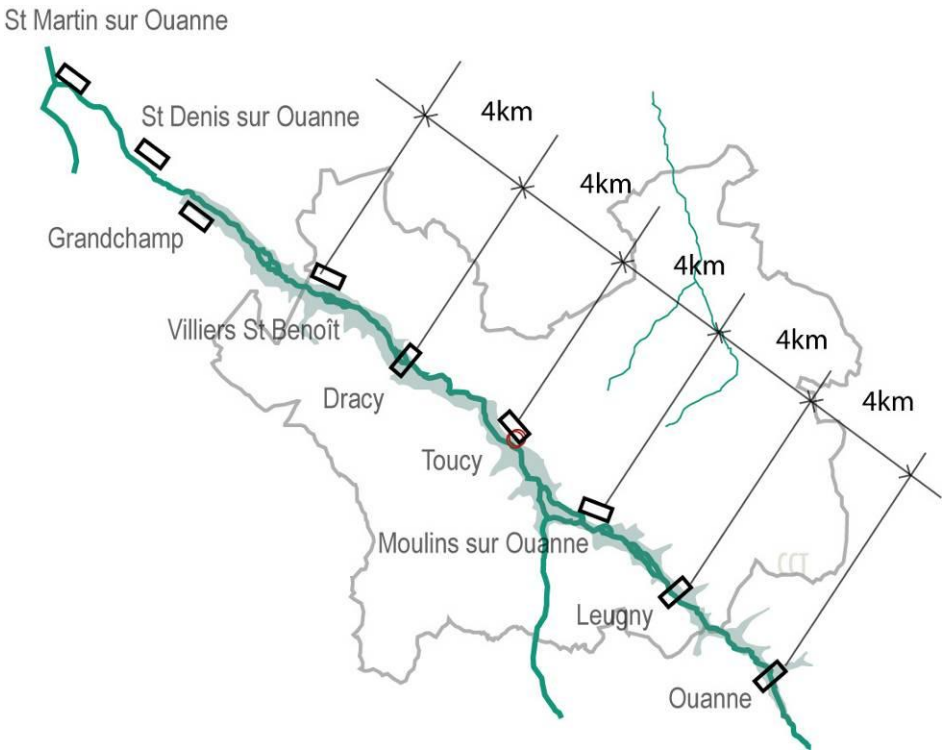




De Leugny à Ouanne

Après Leugny la vallée se resserre, les versants ondulent, plus nerveux : on arrive dans un paysage plus vallonné ; des plis transversaux glissent vers la vallée.
L'Ouanne amorce une large courbe à la confluence de la vallée de Chastenay.
Le regard s'y engouffre, jusqu'à un hameau logé dans un creux de la vallée, entouré de ses champs et dominé d'un bois (hameau de Curry).
Poursuivant dans la vallée de l'Ouanne, celle-ci ondoie, puis apparait en fond une butte, fermant la vallée et la reliant au plateau.
On arrive au village d'Ouanne par la route ponctuée de noyers et longeant le cimetière. Une grange succédée d'un manoir constituent une "porte" du village. Buttant sur le fond de vallée, on lit la topographie jusque dans la ville. La hauteur de l'église est à l'échelle des collines qui la cernent.
Ici point de brique, que de la pierre et un pont de pierre.





SÉQUENCAGE DANS LA VALLÉE DE L'OUANNE

Les villages sont très régulièrement distancés :

Dans la vallée, sur les 33 kilomètres qui séparent le coude de l'Ouanne de sa source :

- de St-Martin-sur-Ouanne à Ouanne (33km), les villages sont disposés tous les 4 à 5 kilomètres.
- de Villiers-Saint-Benoît à Ouanne, les villages sont disposés exactement tous les 4 kilomètres.

II.3. Une plaine dominante et lumineuse

De Toucy à Lalande

En direction de Lalande depuis Toucy, partant de la rive gauche de l'Ouanne par la D3 et suivant le tracé de la voie ferrée, passant les gares de "Toucy-ville", "Toucy-Moulin", on longe un ru dont on ne perçoit que la ridule verdoyante qu'il fait dans la peau bombée des champs. Après avoir traversé la voie ferrée, le pli se fait plus épais, le bombement de la plaine plus prononcé.
Le fronton de l'église de Lalande s'affiche tel un décor de théâtre, face à nous sur le bombement, fiché de la mairie, d'une grange, et à l'arrière d'un château coiffé de son bois : contractant ici toute la représentation d'un village.



la ridule verdoyante



une mise en scène

Boucle de Lalande par Ouanne

Poursuivant sur la départementale pour appréhender ce territoire depuis l'arrière, la route monte lentement. Dès le Moulin Mallot face au château d'eau plat caractéristique de Lalande, se dessine un paysage qui n'a rien à envier aux vallonnements renommés de la Toscane.
Se retournant, on suit du regard la plaine ; elle se dévoile jusqu'au bourrelet horizontal de la vallée de l'Ouanne formé par les hauts coteaux de la rive opposée. Cet horizon forme un dôme, révélant une zone nettement plus élevée (nous verrons plus loin qu'elle correspond au Grand-Buisson).
On anticipe aussi les étendues humides de la confluence, déduite de l'éloignement des versants et de la lumière qui baigne la vallée.
Au fur et à mesure de la progression, c'est toujours un panorama un peu plus large sur la vallée qu'il est possible d'embrasser ; tout ce territoire, dont Lalande, est incliné vers la vallée.



le dôme de la vallée, pour horizon de la plaine

"*La plaine de Fontenoy*"

C'est en montant au-dessus de Fontenoy que le meilleur point de vue peut être saisi. Irrésistiblement, nous sommes attirés par ce dos de la plaine, un peu comme le haut d'une mappemonde. Il faut continuer jusqu'au point d'où la vue sera la meilleure… et nous arrivons à l'obélisque de "la bataille de Fontenoy".
Depuis ce lieu dominant à 360°, tout ce qui cerne notre mappemonde est verdoyant ; on aperçoit au loin les vallées encaissées et boisées. Mais la vaste plaine est blonde et lumineuse sous le ciel, seulement ponctuée et surlignée de quelques lignes d'arbres et bosquets d'un vert sombre.
En pente douce vers l'Ouanne, elle est structurée par un long pli tendu au travers des ondulations de la plaine. Il correspond à notre pli ou ridule initiale ; c'est le ruisseau de Fontenoy ou ruisseau de Saint-Bonnet (à l'amont de Fontenoy). Ici encore, l'eau n'est pas perceptible ; ce long vallon de Fontenoy est lu comme un vallon sec où s'immiscent quelques langues boisées ou bosquets.



"*La colline du Deffand*"

Aux confins de la plaine, nous arrivons au Deffand (toponyme actuel Défens), passant devant la grande ferme sur le dos de la plaine, et les vues **basculent** vers un autre système de vallées. Au niveau du manoir la position stratégique du site est révélée : la vallée de Lain qui le borde joue le rôle d'une **douve** et délimite (finit) la plaine.



la ferme sur le dos de la plaine

"La rue des Bourguignons"

Sur l'autre rive du ru de Fontenoy (et ru de Saint-Bonnet) le territoire s'élève encore ; on peut suivre la ligne de crête de cette plaine inclinée, partant du château de Lalande en passant par la Forêt d'Argenton - les Aubues de Sémentron - le Moulin des Aubues à Chastenay - Vrilly - et enfin Taingy.
La D 85 passe aux abords de ces sites.

Aux abords de Coulon et de Sémentron, le sentiment d'un paysage de Toscane s'intensifie. Les lignes du paysage se mélangent à l'image d'une mer agitée ; il est impossible d'en saisir les logiques.
Dans ce relief, que les champs de blé couvrent l'été d'une peau dorée, les rares éléments de végétation prennent de l'importance : on note ici un arbre remarquable à la sortie de Coulon ; là une vigne relique.

Toponymes : Les vignes de Sémentron.

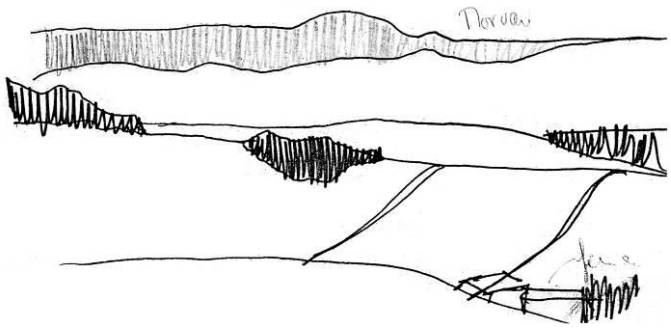




Depuis le site de l'ancien Moulin des Aubues, le paysage se découvre encore sur 360° ; il domine tous les territoires sud :
Au delà des plaines cultivées qui épaulent cette plaine élevée, se profile en gris vert une ample ceinture boisée de vallées :
- la vallée de l'Yonne vers l'est et le sud-est (Druyes-les-Belles-Fontaines, Clamecy), au delà Vézelay, et encore au-delà les premiers monts du piémont du Morvan ;
- la vallée de la Loire vers le sud-ouest,
Ces vues portent au moins sur une cinquantaine de kilomètres.



l'annonce du Morvan à l'infini



Taingy apparait comme une bosse plus élevée encore, aux formes très rondes, bien repérable par ses deux antennes blanche et rouge.

Depuis Lalande, c'est une continuité de paysage ouvert, doux et ondulant, tout en rondeurs.

Redescendant de cette ligne de crête en direction de la vallée de l'Ouanne, on retrouve les plus vertes vallées :

- la Vallée de Chastenay et ses boisements plus sombres qui ourlent l'intérieur de son vallon, évoquant déjà de petites cuestas.
Toponymes : Les Champs Clairs de Sémentron / la Vallée Noire de Cury

- puis le cirque d'Ouanne et ses boisements qui dénotent des paysages vus précédemment malgré les sommets blonds des collines qui le dessinent.
Toponymes : La Grosse Montagne et la Terrasse (au Sud d'Ouanne) ; la Grande Côte (au nord)





LA BATAILLE DE FONTENOY

Lothaire a établi son camp sur les hauteurs de Fontenoy où il attend Pépin ; Charles et Louis ont établi le leur sur les collines dominant Thury, à proximité immédiate de la voie romaine ; c'est donc dans un espace de 25 à 30 km2 entre ces deux localités que le lieu de l'affrontement sera choisi et que la partie va se jouer.
Nous sommes à la limite de deux régions naturelles. A l'est, c'est la Forterre calcaire, sèche, où, au IXe siècle, la lande et la forêt dominent (les textes mentionnent les silvae, minutae silvae – taillis et broussailles – inculta). A l'ouest, c'est la Puisaye argileuse, humide, boisée, marécageuse. La limite entre les deux zones suit très exactement l'axe Levis, Fontenoy, Saints.

Il s'agit pour les belligérants, de choisir un champ de bataille permettant "l'ordalie", le "jugement de Dieu", c'est-à-dire offrant la possibilité d'une bataille rangée avec déploiement de troupes – 1200 à 1300 cavaliers au total – sur une large base d'affrontement. L'espace retenu doit donc être relativement vaste et dégagé. *Or, le seul espace répondant à cette double condition correspond aux zones de culture et de pâturages situées sur le plateau du Deffand -défriché depuis l'époque romaine et* (à) *l'établissement d'un vicus- et sur ses pentes nord-est où les gallo-romains se sont également installés. Le champ de bataille semble donc pouvoir être circonscrit, pour l'essentiel de l'engagement,*

entre le plateau du Deffand et le ruisseau de Saint Bonnet, ce qui correspond bien, d'ailleurs, au récit de Nithard ; c'est aussi dans cette portion de terrain qu'il faut, selon toute vraisemblance, rechercher les lieux cités par le chroniqueur : Brittas, Solemnat, Fagit, le ruisseau des Bourguignons.

Le ruisseau des Bourguignons est à identifier avec le ruisseau Saint Bonnet, petit cours d'eau qui prend sa source à proximité de Sementron et, après être devenu le ruisseau de Fontenoy au-delà de cette localité, vient se jeter dans l'Ouanne un peu en amont de Toucy. Dans sa vallée marécageuse, il y avait autrefois deux étangs : l'étang de Saint Bonnet, au bas des Vallées de Solmé, et ***l'étang de la Guerre****, un peu en aval, au nord-est du village actuel de Solmet. Ce ruisseau doit probablement sa dénomination ancienne à sa situation,* ***aux confins du royaume burgonde****.*

Sources : site du musée de la bataille de Fontenoy (d'après les livres de Nithard)
fontanetum841.com

II.4. Un système fracturé, encombré et complexe

De Ouanne à Toucy, par Égleny :

De Ouanne à Diges, par Volvent

La montée à Volvent (par la direction de Crosle-le-Bas) se fait depuis la butte nord d'Ouanne. Le calvaire de la butte (la Croix Boirot) marque l'accès au plateau ; on note un noyer remarquable aux abords du calvaire. Le point haut (la Fosse au Vannier) domine d'un côté le petit vallon orienté vers la Vallée de l'Ouanne (le Vau Bourot), et laisse percevoir de l'autre un synclinal (Vautleur). On est sur une crête ; l'atmosphère est ici particulière.
A l'orée des bosquets (lieu-dit les Prés Verdiaux), le regard s'enfile de part et d'autre dans d'infinis vallons : il s'agit du vallon du lieu-dit des Fontaines descendant vers la vallée de l'Ouanne (mais ici il est difficile de l'associer implicitement à la vallée), ainsi que de la vallée de Crosle (affluent du ru de Baulche). D'évidence on se trouve sur la ligne de partage entre deux systèmes hydrographiques.

Confrontation au Scan 25 : Cette ligne fait la limite entre Diges et Ouanne.



Après Volvent, on traverse à plusieurs reprises de **minces vallons humides** qui "dévalent" les pentes (les "ravins"), puis s'ouvre vers la vallée de Crosle un horizon de coteaux boisés lointains. En leur lisière, de hautes constructions sont groupées telles les tours d'une forteresse. C'est Auxerre que l'on distingue au loin, reflétant ses tons gris clair dans l'horizon bleuté. La ville semble presque irréelle, mirage en arrière-plan des vastes étendues sillonnées de cours d'eau de la large vallée…



Dans le même temps le village de Diges se donne à voir sur le revers d'un coteau. Il apparait tel une place-forte campée à mi-pente, intimidante, assistant de loin à l'arrivée de tout visiteur ….
Depuis la vallée du ru de Beaulche (3), on entre à Diges par un passage entre deux grosses bâtisses faisant "porte". Les bâtiments imposants ainsi que l'ampleur de la place et son tracé régulé, composés avec les constructions de l'église, inspirent un caractère religieux.



(3) Si l'on arrive à Diges depuis Leugny par la D4, on constate que le village est installé sur une avancée du coteau, et, traversant Diges, qu'il est encadré sur ses deux côtés par un vallon (dont le ru du Moulin Lallier au nord). Depuis l'ouest on accède à Diges par une crête (Rapillat, Bréviande, au niveau du carrefour du Blois d'Arran - le Grand Buisson). Par ailleurs la commune s'étend au sud au droit de Sauilly, ce qui la met pratiquement en contact avec la vallée de l'Ouanne, par le vallon du ru de la Slarderie (lieu-dit de la Fontaine Calon).

De Diges à Pourrain

Accédant par la vallée du ru de Beaulche, le paysage devient très banal par sa platitude ; la vallée s'ouvre toujours plus en direction d'Auxerre (traversant Varennes, Riot) où les constructions et réhabilitations récentes s'accumulent de façon hétéroclite.
Depuis Riot, on monte à Pourrain en tournicotant à travers bois. Le village apparaît au-dessus de la vallée de Varennes (affluente à la vallée). Pourrain est bâti sur un promontoire ; l'église fait signal avec sa tour carrée.



C'est en fait déjà une ville ; avec d'anciennes extensions elle s'étale sur une seule rive de la départementale (D 965), **en balcon** sur la vallée. Le centre ancien qui la domine offre des percées et des larges vues sur les environs. La place de l'église, par le jeu des murets de soutènement, constitue une véritable terrasse en balcon.



Ici le paysage est un immense panorama ; la vue porte loin au-delà du coteau boisé épaulant Pourrain et sa dépression en pied (vallée du ru de Baulche et ses affluents). Elle flotte au-dessus des deux plis parallèles de la vallée, qui dessinent en creux les bras des affluents de l'Yonne.
La profondeur de l'arrière-plan est saisissante :
Reconnaissant un lointain coteau continu, on pense spontanément à la vallée de l'Ouanne … Il s'agit du grand plateau incliné de notre " plaine de Fontenoy", incliné vers nous, son revers dessinant la ligne d'horizon. La voie romaine passait sur cette "crête" à l'infini.
La ville d'Auxerre se tient sur la droite, avec en arrière, probablement Chablis.
Au tout premier plan de cette vue magnifique, la zone artisanale de Pourrain, en cours d'implantation, dénote, intruse.



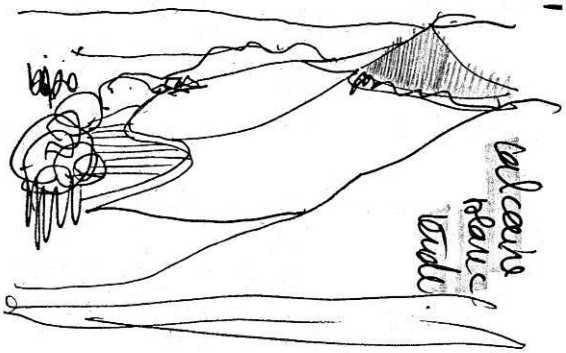
De Pourrain à Égleny par Nantou

Partant par l'arrière de la ville haute de Pourrain, la première perception du site est celle d'un grand plateau agricole, mais très vite on se rend compte de la configuration particulière du promontoire, qui s'allonge en arrière, et sur lequel on progresse en crête. C'est comme une sorte d'île émergeant au-dessus des paysages.
De part et d'autre s'étendent de larges vallées, que l'on embrasse notamment au niveau du calvaire de Pourrain (la Croix Grillot) :
- Sur la droite, Auxerre et la vallée de l'Yonne, mais se dévoile aussi en arrière la vallée de l'Ouanne avec l'avancée de Diges et le dôme du Grand-Buisson.
- Sur la gauche, se profilent les pentes d'une autre grande vallée … (la vallée du Tholon).

Au niveau du calvaire la route emprunte la gauche du versant et donne à voir principalement cette vallée.
Elle s'ouvre notamment sur un doux vallon (le ru Bougeon) et sa ferme (ferme de Paroy), qui "coule" jusqu'au coeur de la vallée. On découvre ici avec surprise une cuesta (cuesta du Fas de Pourrain). C'est en fait la seconde cuesta car la ligne de cuesta prend naissance à la Chapelle de Pourrain ; mais les premières cuestas ne sont pas visibles du promontoire, ni d'ailleurs la chapelle. (1)
(1) La chapelle située au-dessus du Tholon (bras ouest), n'est pas visible depuis la montée au centre

ancien par la D4.
C'est un paysage bouleversé (et bouleversant) par sa plastique, ses rondeurs et ses lignes tranchées. Il est comme sculpté par les flancs décrochés et "glissés" qui en soulignent les courbes.
La vallée est lue comme une coulée verte, d'autant plus ample et élégante qu'elle ne donne à percevoir aucune rivière ni aucune étendue d'eau.
On perçoit les bombements entre lesquels coulent les bras du Tholon sans les interpréter, ainsi que les lointains coteaux qui ferment nettement cette vallée.





Un second vallon prend naissance cette fois sur la droite de la route (vallon du hameau du Mousseau et de Nanthou). Il descend dans la vallée et dévoile par cette enfilade une troisième cuesta (cuesta de la Champagne de Pourrain-Lindry).



C'est au détour de Mousseau que l'on découvre la quatrième cuesta, qui s'étend en travers du panorama comme **un mur** (cuesta de la Cambrie de Beauvoir).
On perçoit alors un court instant la présence d'un coteau sur l'autre rive de la large vallée ; il ne se présentera pas d'autre occasion, descendant dans la vallée.



Un grand silo émerge au pied de la Cambrie **et joue comme repère pour toute la vallée** (silo du Donjon).

De Nanthou à Beauvoir

Les bois masquent la visibilité transversale de la vallée ; ils la **cloisonnent**. En hauteur l'entonnoir des deux cuestas en limite de Lindry (cuesta de la Champagne de Pourrain-Lindry et cuesta de la Cambrie) reste lisible avec son grand silo-repère.



Si l'on remonte les pentes douces de cet "entonnoir" vers Lindry, jusqu'à la croix qui marque la limite des trois communes (Pourrain, Beauvoir, Lindry) on peut contempler la vallée du Tholon par ce cône de vue.

Un cordon boisé longe en contrebas la Cambrie. Le site du croisement de la D4 avec la rue principale de Beauvoir (lavoir, anciens moulins) est altéré par une urbanisation pavillonnaire.

Dans le hameau du Donjon et depuis le silo on voit le village de Beauvoir, notamment son clocher, .se profiler en hauteur. Cela est dû à sa position sur une colline en travers de la vallée du Tholon.



La colline transversale sur laquelle est installé le village, au beau milieu de la "cuvette" de la vallée, **compartimente** la vallée.

C'est un village aux habitations éparses, qui laisse pour perception celle d'un chapelet de hameaux. A la sortie du village côté vallée du Tholon, une vue panoramique à 180° s'ouvre sur les points hauts environnants :
- vers l'est, sur la Cambrie, le silo du Donjon et la vallée du Tholon
- au sud jusqu'à l'antenne très lointaine de Taingy.



Au-delà de la colline, on a le sentiment de passer "côté Égleny".

De Beauvoir à Égleny par la D4

Entre Beauvoir et Égleny en passant par la D4, la route est encaissée entre le fond de vallon boisé et les bombements de la vallée.
On ne ressent ni le Tholon que l'on longe, dissimulé par les boisements, ni le flanc de cuesta tout proche. En hiver, le Tholon est davantage perceptible, et par transparence on lit également le flanc de la cinquième cuesta (cuesta l'épine à la Chèvre - le Tureau de la Borde).
Si on se retourne, Beauvoir s'érige en point haut depuis cette route : le village de Beauvoir occupe le haut de la petite colline transversale.



Égleny

À l'inverse de Beauvoir, Égleny s'implante en bout d'un long sillon transversal à la vallée du Tholon, qui forme une "cicatrice" dans les champs (le sillon est bordé de deux petites cuestas couvertes d'une broussaille), et s'enfonce vers la dépression du Tholon.
Le village est lié au Tholon par un bois sombre communiquant avec le fond de vallon… une sorte de "bout du monde"…
Égleny est coupé visuellement de Beauvoir, encaissé par les deux collines transversales de Chaumont et Anquin qui l'encadrent.





Au contraire, à la naissance du sillon, on domine la vallée et on sort de ses limites visuelles :
C'est un panorama à 180° (cote 224m), découvrant les territoires nord-ouest vers Merry-la-Vallée, nord, et nord-est jusqu'à la vallée de l'Yonne.

A la sortie du village d'Égleny la vallée s'aplanit et les vues se dégagent, notamment au-delà du hameau d'Anquin sur la D4.
Le Tureau Rignard (butte et sixième cuesta) émerge en arrière du cordon boisé du Tholon. On aperçoit aussi le Bréchin (butte de la septième cuesta au nord).



Puis la large vallée se referme sur le coteau de la confluence entre le Tholon et l'Ocre, qui correspond à une huitième cuesta (collines de Guette soleil et de la Champagne-sur-Ocre) et forme le fond de notre vallée. Dans cette direction (regardant vers Saint-Maurice-le-Vieil) le relief fait mur et incite à se retourner.

D'Égleny à Beauvoir par la D 304

Si l'on gravissait la haute colline en longueur qui limite à l'ouest la vallée du Tholon, on embrasserait un panorama à 360°. Le chemin de Grande Randonnée (GRP) "Tour de Puisaye" passe par les points hauts : la Champagne-de-Merry 256m et la Chênaie 256m aux abords. La route passe entre ces deux points depuis Beauvoir et l'Epinoi en direction du Crot (253m).

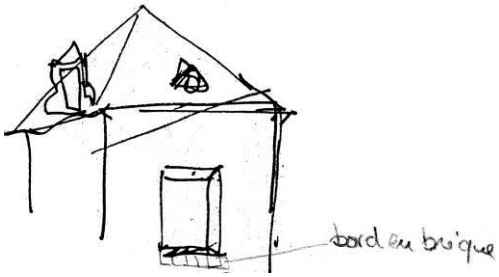
Depuis la vallée, cette colline oblongue de la Champagne-de-Merry et de la Chênaie bloque toute vue de ce côté. Le regard reste instinctivement porté sur la gauche (vers le Tureau Rignard, les cuestas, et le village de Beauvoir). Cette grande vallée ouverte "glisse" transversalement vers le Tholon invisible en pied de cuesta.



De Beauvoir à Parly

Une fois la colline de Beauvoir dépassée, de nombreux bosquets (et le relief mouvementé) brouillent la lecture. La D 304 passe alternativement dans la forêt et les clairières ouvertes sur les constructions en contrebas.
On ne ressent véritablement un paysage qu'en arrivant à Parly.





Parly

Avant l'entrée du village, l'opération d'habitat de Chavigny, très visible, s'étale sur un flanc du coteau de la vallée du Tholon.
Parly est blotti contre ce coteau, sur un rehaut au-dessus du bras ouest du Tholon. Le village se Parly est concentrique, tourné sur lui-même (cf. le Chemin de Ronde de Parly).
Au-dessus de Parly, le hameau des Chenons se love sur un autre rehaut caché par les arbres, mais depuis son point le plus haut (249m), la forêt laisse filtrer les vues jusqu'au Tholon. Un lotissement y est en construction.
Surplombant Parly, le grand massif boisé, très présent, s'avance en "tentacules" vers le nord.



Chavigny et le massif boisé du plateau

Sous Parly, si on traverse le fond boisé du bras du Tholon, on remarque un petit étang rond encerclé d'arbres, dont la position en contrebas forme une sorte d'alcôve (les Vernes). On pourrait en relever ainsi plusieurs dans les alentours.
Remontant l'autre rive au-dessus du Petit Arran, ce site venté dégage de longues perspectives vers l'arrière sur les extensions urbaines de Chavigny, ainsi qu'au niveau des Gourrichons, sur le village de Parly dominant le couvert boisé du Tholon.



De Parly à Toucy

Par la D 48 le paysage est d'abord fermé par les massifs boisés épars du coteau, malgré quelques percées sur les champs.

De Parly à Maurepas - Le vallon de Maurepas :
Si l'on bifurque depuis Parly vers le vallon de Maurepas, on remarque vite le château d'Arthé placé en haut du grand vallon en lisière forestière. Il en émane l'ambiance d'un vallon intime, délimité par les massifs boisés des hauts coteaux. La route suit cette position en hauteur et permet d'apercevoir sur le coteau opposé en direction de Toucy le château des Hauts Gilats, qui perce à travers les arbres. Le vallon est refermé par la forêt au niveau de la D 955.



En descente vers Toucy par la D 48, dès le passage de l'antenne-relai à l'arrivée sur la D 965 la vue s'ouvre en panorama sur la vallée de l'Ouanne ; on repère le château d'eau de Fontaines.

II.5. Les grands massifs forestiers et leurs contreforts

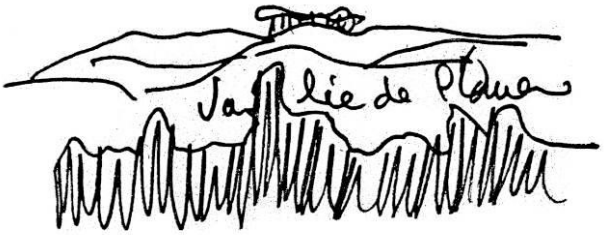
Contrefort sud de l'Ouanne, de Toucy à Fontaines

La route (D 955) contourne l'éperon de la rive gauche, passe à l'arrière de la gare de Toucy, monte le coteau latéralement et pénètre le massif boisé (Bois des Bontemps à l'aval du Jaffot). C'est ensuite une succession de bois et bandes boisées où les vues restent rapprochées, buttant toujours sur des lisières boisées même lorsqu'elles s'ouvrent sur d'autres champs.
Aussi est-on surpris à la découverte d'un vaste panorama sur l'ensemble du paysage alentour dès le Haut Jaffot à l'aval du village, et jusqu'au grand virage des Mitris à l'amont : la vue s'ouvre à 180°. Le regard s'étend vers le nord-est jusqu'aux hauts coteaux de la rive opposée de la vallée de l'Ouanne, et, vers le sud-est par-dessus la forêt du Sauvage, en direction du piémont du Morvan. Elle domine toute la plaine en contrebas. On y distingue les terres de Lalande, au loin la route de Sémentron et les boisements de Chastenay-le-Haut, étagés par l'inclinaison de la plaine.
La taille régulière de la petite haie qui borde la départementale conditionne ces vues.

L'église est implantée sur le rebord de plateau, au premier plan des vues surplombantes, ainsi que le château de Thabor et sa ferme.



l'horizon sur la vallée de l'Ouanne





la vue dominant la plaine

De ce haut coteau boisé ruissellent plusieurs ru dans leurs vallons intimes. Celui de Fontaines est planté de vergers de poiriers dont il reste quelques rangs épars ; sur le bord de route s'agrainent des noyers et des poiriers. La forêt du Sauvage apparaît comme une masse compacte.



Contrefort nord de l'Ouanne, de Toucy à Pourrain



le contrefort nord, sites de Diges et de Pourrain

De Toucy à Pourrain, la D 965 est une route en balcon, puis en crête, puis à nouveau en balcon sur la vallée de l'Ouanne (selon les séquences), qui offre une succession de fenêtres de vues de part et d'autre de la route.

Dès le carrefour avec la D 48 (au droit de Parly), c'est un panorama sur la vallée ; on repère aisément le château d'eau de Fontaine.



carrefour D 965/D 48 : la vallée de l'Ouanne et l'horizon du contrefort sud, site de Fontaines

En poursuivant sur la départementale, des vues vers le nord plus rapprochées s'étagent les unes derrière les autres, en direction des hauts de Parly (Chavigny, les Chênons).

Au carrefour de la D 459, au lieu-dit Bois d'Arran (abords des Poulets en venant des Gourrichons), c'est un belvédère, donnant à voir depuis ses abords :
- vers le sud : la butte derrière Ouanne avec son antenne (Taingy), le château d'eau de Fontaine ; on perçoit toute la vallée de l'Ouanne et la vue s'enfile dans la vallée de Fontenoy.
- vers l'est, Pourrain et les cuestas en fond
- vers le nord : le vallon boisé du Tholon avec l'habitat de Chavigny, et une perspective jusqu'au silo du Donjon.





Les Poulets : percée vers Taingy

Ce belvédère du carrefour avec la D 459 joue comme un seuil : le massif boisé (les Bruyères de Pourrain) sépare la commune Pourrain comme une frontière.



Les Gourrichons : percée sur Pourrain et les cuestas



carrefour D 965/D 459 : belvédère sur la vallée du Tholon

Le Grand Buisson - La Verrerie

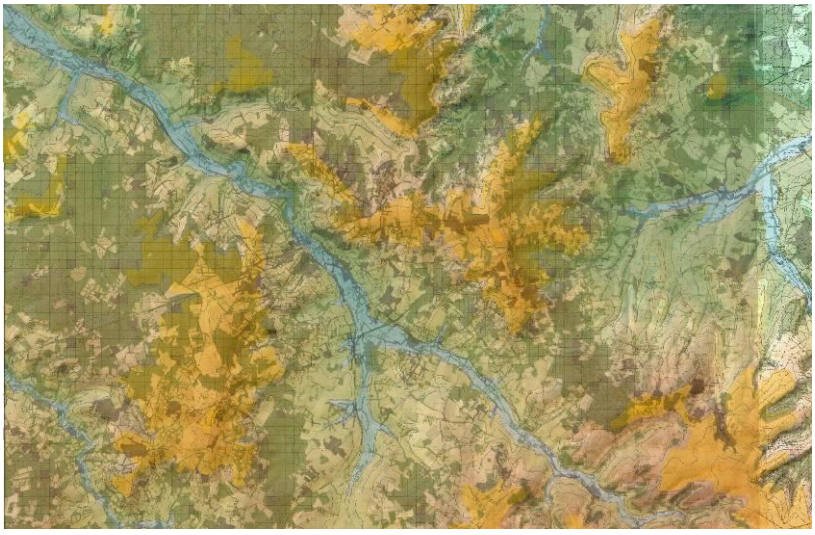
Comme une île dominant les territoires à l'instar du promontoire de Pourrain, le belvédère s'avance vers la vallée de l'Ouanne jusqu'au hameau de la Verrerie (cote 326m), et donne l'effet d'un dôme. S'il n'y avait pas la forêt on pourrait avoir une vue à 360°. De part et d'autre ce sont de grandes percées dans la forêt, vers le sud et vers le nord, qui ne dégagent pas de grands panoramas mais des bandes d'horizons très lointains.



horizons du dôme des Grands Buissons Photographies IMAGES EN HERBE

III. Repérages

Le repérage cartographique permet de prendre la mesure du territoire et de mettre en relation les impressions ressenties sur le terrain avec les échelles quantifiables, par transpositions et reports sur les cartes normalisées, ainsi que par quelques coupes choisies s'appuyant sur l'altimétrie de ces cartes.



fond de la carte des paysages - Représentation IMAGES EN HERBE

III.1. Les formes du relief du Toucycois - géomorphologie

Principe de représentation des reliefs sur la carte des paysages :
- La ligne révélant la hauteur des plateaux (dénommée hauts plateaux) correspond à une délimitation absolue de 70m au-dessus du niveau des fonds de vallon.
- Le dessin des hauts de coteaux saisit les formes ; il ne correspond pas à une côte précise. Il ne relève pas des dénivelés relatifs mais les contrastes morphologiques.

Une inclinaison générale de la vallée et des plateaux

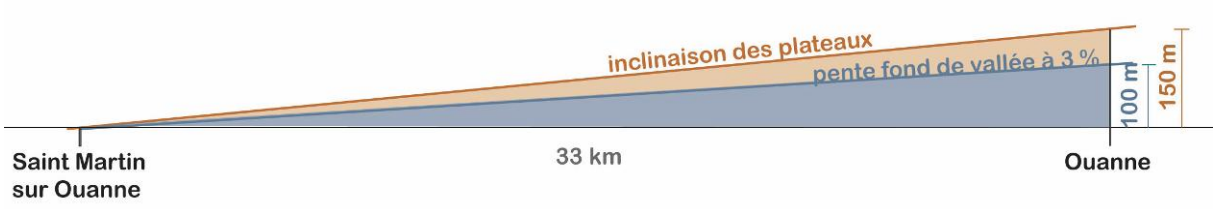
Pente en long de la vallée :
- La dénivellation entre le coude de l'Ouanne à St-Martin-sur-Ouanne et le village d'Ouanne est de 100 mètres pour 33 kilomètres : on passe de 145m à 245m, cotes prises en fond de vallée.
La pente de la vallée est de 0,3% en moyenne.

Dénivelée rivière de l'Ouanne = 100m

Inclinaison générale des plateaux et de la plaine Forterre :
- Au droit de St-Martin-sur-Ouanne le point le plus haut des versants est de 190m ; à Ouanne il est de 340m, soit 150m de dénivelée. Au 3/5e de la distance à Toucy on est à 280m. La pente est grossièrement régulière.
Le point le plus haut de l'ensemble du territoire est **Taingy, situé à 390m** (exactement 386m à la table d'orientation).

Dénivelée plateaux = 150m

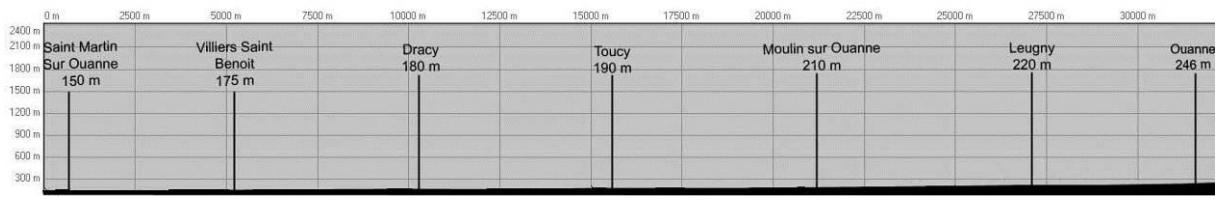
Les églises de St-Martin et d'Ouanne sont respectivement à 160 et 260m ; celle d'Auxerre est à 110m.



Profils géomorphologiques

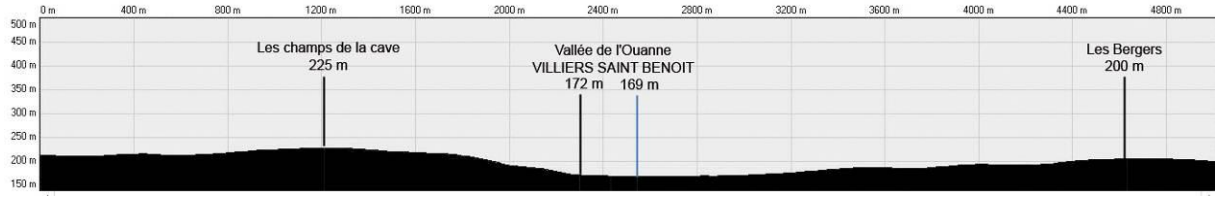
Les coupes de la vallée de l'Ouanne sont prises en remontant la vallée (on regarde vers le fond de la vallée)
Les coupes de la vallée du Tholon sont prises en descendant la vallée (on regarde vers le fond de notre site)
Les altitudes sont multipliées par deux pour visualiser le relief (le relief est "exagéré").
Les coupes "courtes" en travers de l'Ouanne et du Tholon sont comparables par leur longueur (4,8 km).

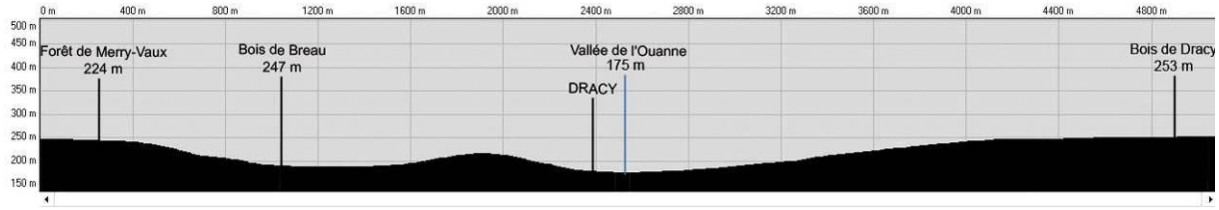
Profil en long de la vallée de l'Ouanne,
de Saint-Martin-sur-Ouanne à Ouanne

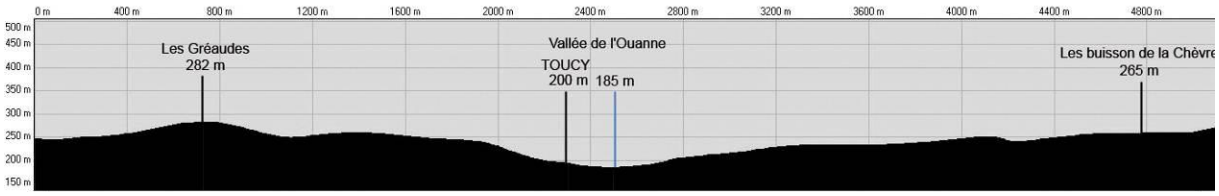


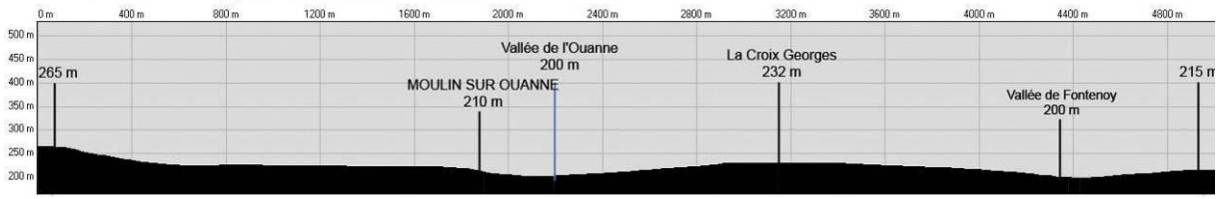
Profils en travers de la vallée de l'Ouanne,

au niveau de chaque village, de Villiers-Saint-Benoît à d'Ouanne

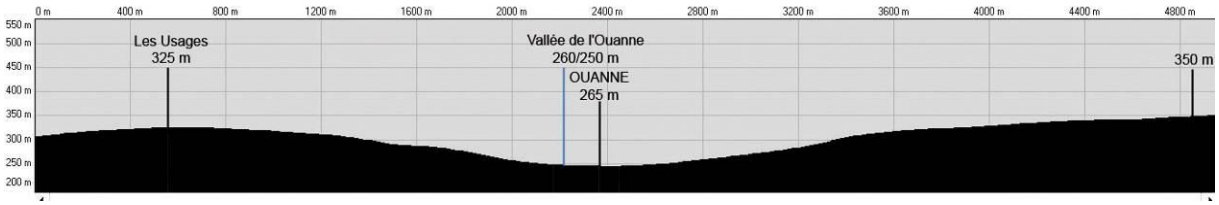








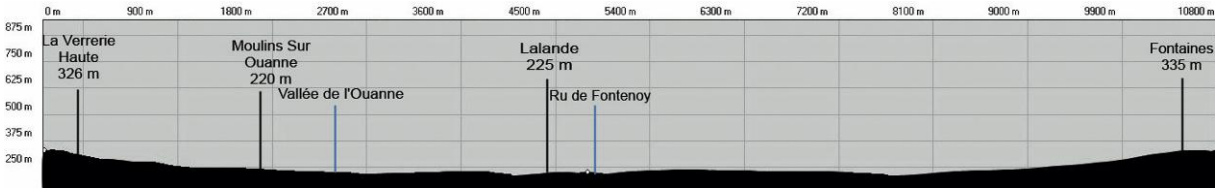




Ces profils mettent en évidence l'effet de resserrement de la vallée à Toucy.

Profil de la Verrerie à Fontaines en passant par Lalande,

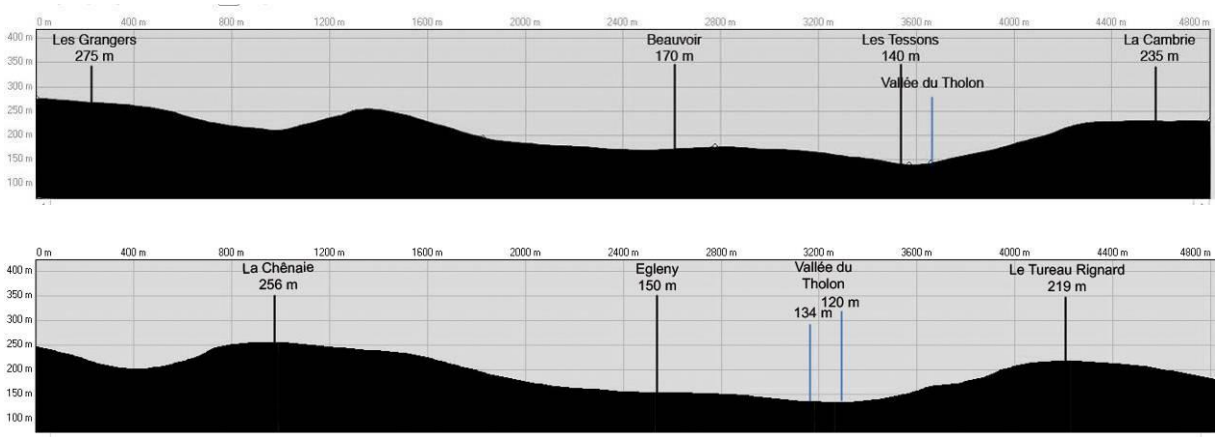
joignant les deux points les plus élevés du territoire toucyçois



Il figure l'étendue des paysages entre les deux points hauts.

Profils en travers de la vallée du Tholon,

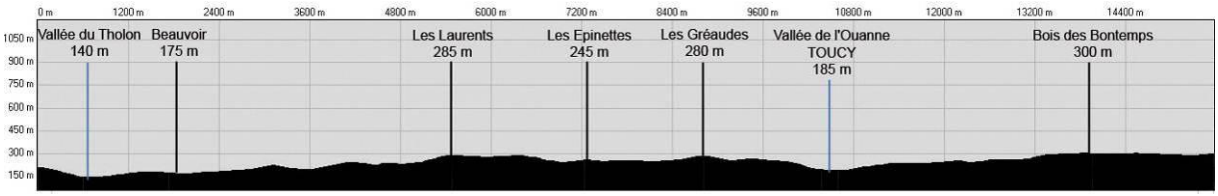
- par Beauvoir (des Grangers à la Cambrie)
- par Égleny (de la Chênaie au Tureau Rignard)



Ils figurent l'intensité des reliefs bordant la vallée, leur dissymétrie (chaque relief présentant une pente douce et une pente raide : cuesta) et l'effet de glissement de la vallée vers l'est.

Grand profil des vallées du Tholon et de l'Ouanne, de la Cambrie au Bois des Bontemps

(au-dessus du Jaffot à Fontaines), par Beauvoir, le plateau de Merry (les Laurents), et Toucy.



Ce profil met en évidence la complexité des vallonnements liés au buttes-témoin et cuestas.
Le point le plus élevé correspond au rebord du plateau du Gâtinais.

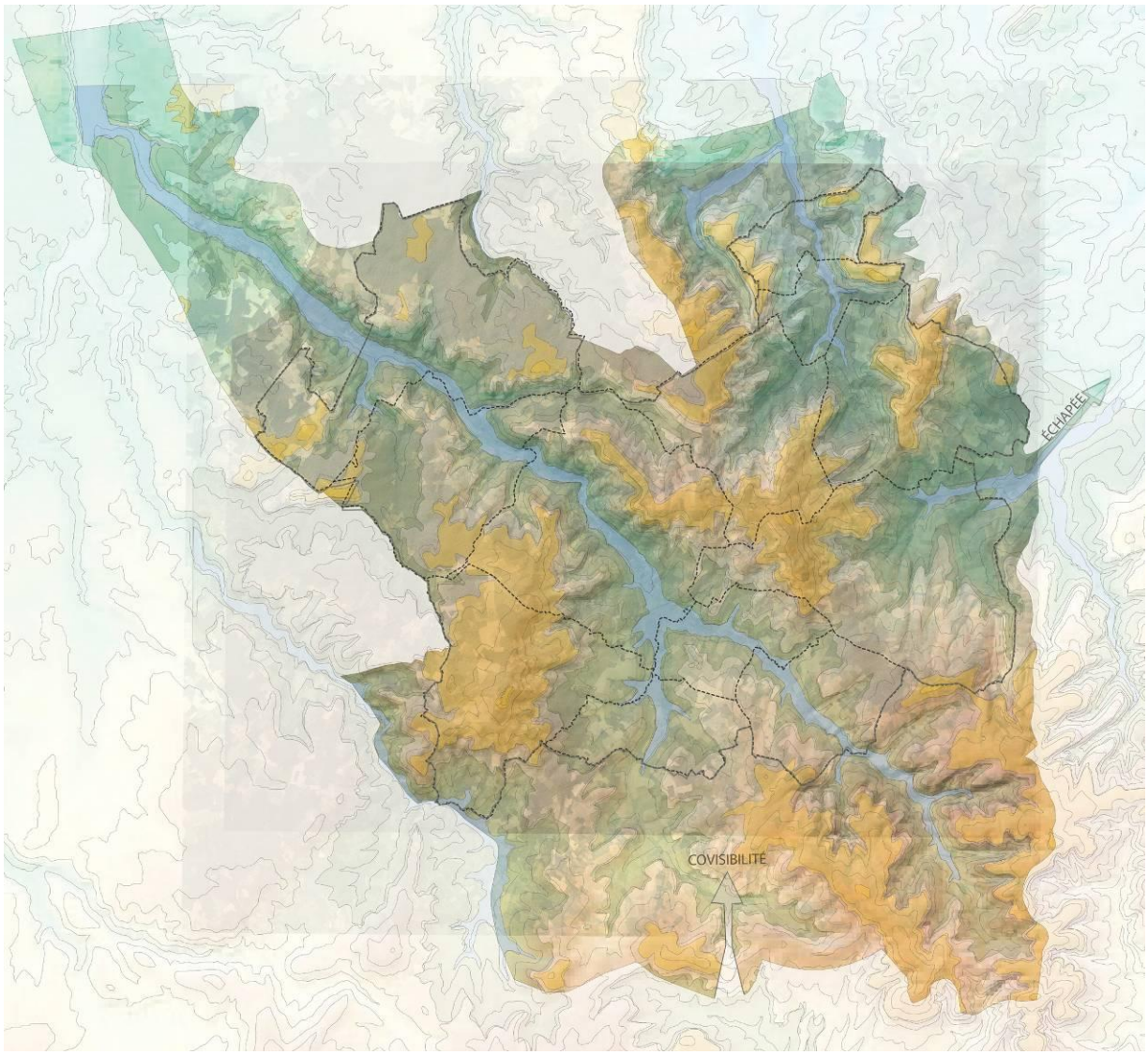
III.2. Les limites visuelles et les continuités paysagères

Le relief explique en grande partie le fonctionnement des vues : les obstacles sur lesquels elles buttent ou finissent (limites visuelles, souvent accusées par les boisements), les étendues vers lesquelles elles s'immiscent (continuités) ou s'échappent.

Un ensemble constitué de trois grands sites naturels

On ne peut considérer ces paysages contrastés comme un seul grand site, mais comme l'ensemble **de trois grands sites paysagers** :
- la vallée de l'Ouanne et ses massifs forestiers (les plateaux Gâtinais et Puisaye)
- la "plaine d'altitude" de Fontenoy
- la "vallée incluse" des Tholons

Le paysage toucycois est un **ensemble** paysager.



l'ensemble paysager : les limites visuelles et échappées visuelles

Représentation IMAGES EN HERBE

Les horizons de l'ensemble paysager

Ces grands sites constituent les paysages du Toucycois ; ils y participent soit parce qu'ils appartiennent au territoire toucycois, soit parce qu'ils sont **en co visibilité directe**, de sorte que la limite visuelle s'établit au delà.

Ainsi la plaine d'altitude, dont le plateau incliné vers la vallée de l'Ouanne est en covisibilité, appartient à l'ensemble paysager.
Mais l'ouverture vers Auxerre, vers laquelle le regard s'**échappe**, et dont la platitude donne pour fort ressenti d'être sorti du territoire pour un autre, n'appartient pas à l'ensemble paysager.

La vallée incluse ainsi que la vallée d'Ouanne trouvent des limites naturelles.
Les plateaux et la plaine d'altitude s'ouvrent sur des continuités paysagères.

On trouve sur la commune de Méry-la-Vallée un paysage de cuesta rappelant celui des Tholons ; c'est une même unité de paysage.

Au sein du grand ensemble, on distingue grossièrement deux étages pour le fonctionnement des vues :
- l'étage des vues depuis les vallées, contenues entre coteaux ;
- l'étage des vues depuis tous les "hauts" plateaux.

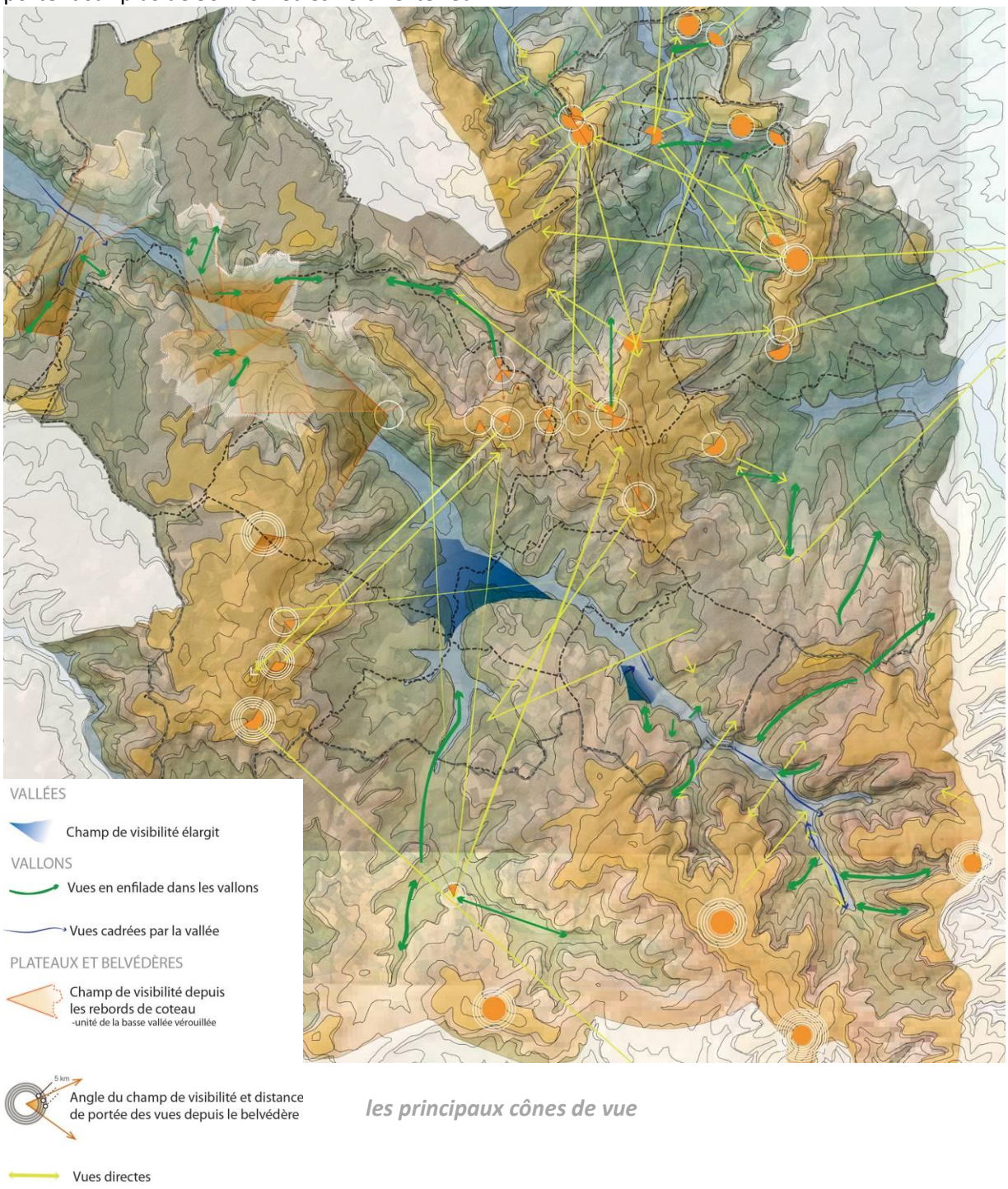
Depuis les points hauts les vues dépassent largement le territoire, notamment depuis :
- La Chênaie, l'Epinoy aux abords de la Champagne de Merry (Égleny, Beauvoir)
- Le Tureau Rignard (Égleny)
- La Cambrie, la Champagne de Lindry, (Beauvoir, Pourrain)
- Les Chailloux, le Fas (Pourrain)
- Le balcon de Pourrain sur le ru de Beaulche et du Vallan (Pourrain)
- Volvent, avec l'enfilade sur la vallée du ru de Beaulche et sa vue sur Auxerre (Diges)
- Fontaines, les Mitris, en direction de Clamecy (vallée de l'Yonne amont) et du Morvan

III.3. Cônes de vue principaux et repères visuels

Les repères visuels sont nombreux et souvent visibles de très loin sur les reliefs :
- antennes, silos (silo du hameau du Donjon), châteaux d'eau, clochers.

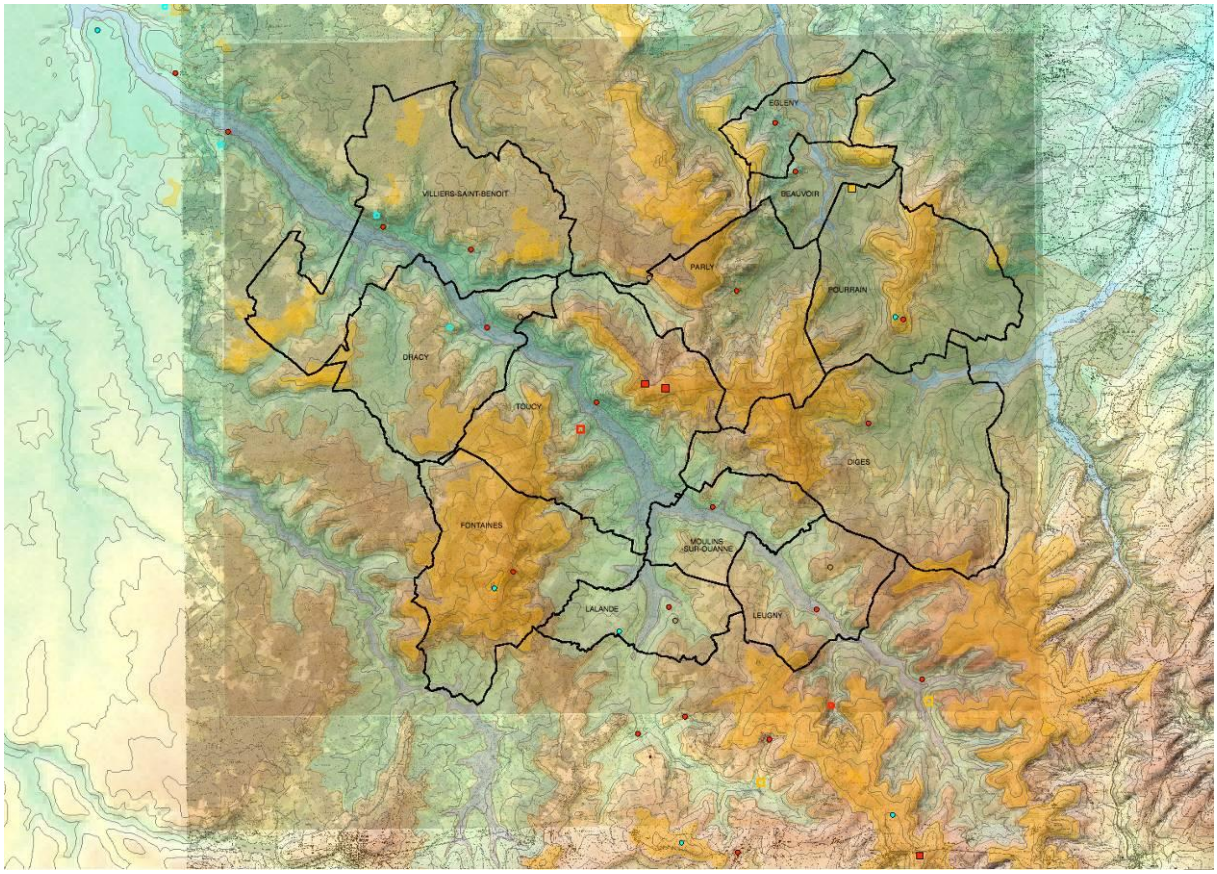
Les cônes de vue internes à l'ensemble paysager sont des belvédères, de larges aires de visibilités sur la "plaine d'altitude", des continuités dans les vallons, des vues souvent rapprochées dans les vallées.

Depuis les rebords des plateaux, c'est souvent un jeu de vis à vis constant, qui butte sur les masses boisées.
Depuis les belvédères, les vues portent sur 10 et même 20 kilomètres à l'intérieur du site. Certaines portent sur plus de 50 kilomètres vers l'extérieur.



les principaux cônes de vue

Représentation IMAGES EN HERBE



les principaux repères
et l'étagement des vues : vallées (en vert) entre coteaux ; "hauts de plateaux" (en jaune)

Représentation IMAGES EN HERBE

- Clocher
- Château d'eau
- Château ou ferme
- Antenne, pylone
- Silo
- Visibilité moindre



le silo du Donjon Photographie IH

IV. Interprétation des paysages perçus



IV.1. La formation du socle Toucycois - géologie

Cette interprétation n'a pas un objectif scientifique ; elle vise à communiquer la mise en relation des paysages à leur histoire géologique.

histoire du socle toucycois

"L'histoire... remonte à la fin de l'ère secondaire, quand les mers du Jurassique puis du Crétacé se furent retirées, laissant au jour les sédiments calcaires déposés dans leurs fonds. A cette époque (- 60 millions d'années), de la vieille montagne usée du Massif Central, plusieurs cours d'eau descendent vers le nord et atteignent la Manche.
Il y a 25 millions d'années, la formation des Alpes marque une étape décisive, basculant et soulevant le Massif Central : les couches calcaires qui l'épaulent se plissent et se fracturent.
L'érosion se développe et fait apparaître le relief des buttes et cuvettes encore visible aujourd'hui. Des torrents dévalent le Massif Central vers l'Atlantique et la Manche."
"Depuis l'ère quaternaire, les cours d'eaux érodent, sur les traces de ces torrents. Ils creusent ou remblaient, suivant les glaciations et le niveau de la mer. "

Catherine FARELLE - Dépliant RNVL - Les Sentiers des Milieux de Loire

En décomposant cette formation, simplifiée à l'extrême, on peut distinguer :

- les couches affleurantes, qui correspondent à la limite du Bassin de Paris (origine sédimentaire)
- le pendage, plis et fractures, lié au soulèvement du Massif Central
- les vallées et buttes-témoin, lié à l'érosion des cours d'eau antérieurs et actuels
- les dépôts de ces cours d'eau, sur les plateaux, puis au fond des vallées

les couches affleurantes

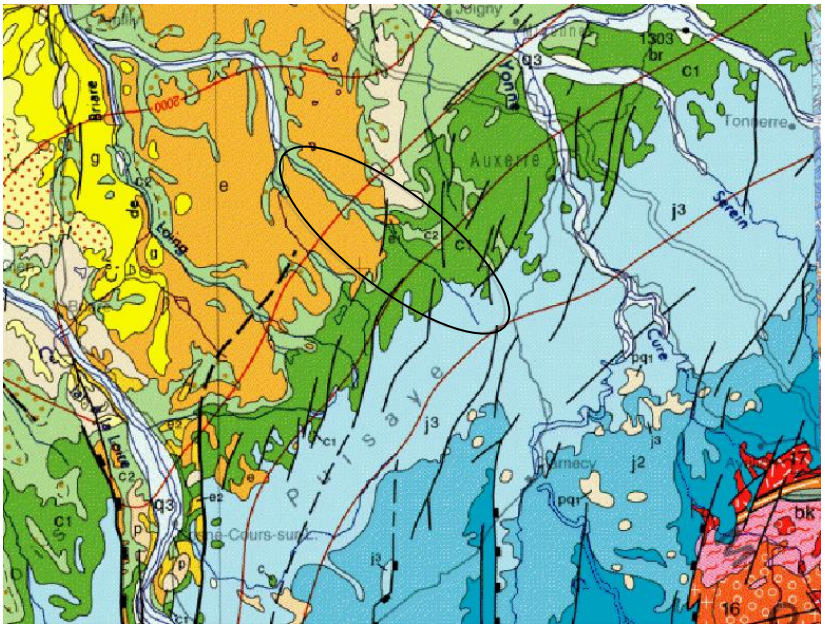
Le contexte géologique est principalement rattaché au Bassin Parisien, dont l'origine est sédimentaire
Le territoire se situe dans la bande d'affleurement en auréoles des couches jurassiques et crétacées du Bassin de Paris.
Cette bande traverse la France en diagonale, entre le Massif Central et le Bassin Parisien. C'est une bande de transition entre les calcaires durs de l'âge jurassique, et les craies (âge crétacé).

Cette transition est à l'origine des **régions naturelles** :
- en diagonale du NE au SW, la **Forterre**, pays mamelonné, se développant sur les terrains jurassiques de l'Oxfordien terminal, du Kimméridgien et du Portlandien, aux plateaux largement cultivés,
- la **Puisaye et le Gâtinais**, terre humide, fortement boisée, se développant sur les cailloutis, grès et argiles ou argiles à silex, déposés à l'ère tertiaire sur les plateaux crayeux du Crétacé supérieur. En lisière l'affleurement du Crétacé inférieur sableux et argileux détermine pour la Puisaye une partie très bocagère,
- alors qu'au long du Gâtinais, l'étalement du Crétacé supérieur crayeux détermine les plaines et **collines du Tholon**.

"…les Plateaux du Gâtinais et de la Puisaye sont … recouverts de placages peu perméables datant du

Tertiaire et qui donnent des caractéristiques particulières à leurs paysages, notamment par la présence d'étangs et de vallées peu profondes mais systématiquement parcourues par des cours d'eau permanents (alors que les autres plateaux calcaires - plateaux de bourgogne, …, sont caractérisés par des vallées souvent « sèches » et au profil plus marqué)."
"selon les secteurs, la nature plus ou moins perméable des sols oriente l'eau, soit vers un parcours en surface (là où les argiles ou les limons la retiennent), soit vers un parcours souterrain (là où des sols calcaires la laissent filtrer dans le sous-sol)".

B. FOLLEA - C.GAUTHIER - Atlas des Paysages de l'Yonne



l'auréole des couches jurassiques et crétacées du Bassin Parisien

Carte géologique de la France - BRGM - Extrait

le pendage, les failles

Un **pendage général vers le nord-ouest** :

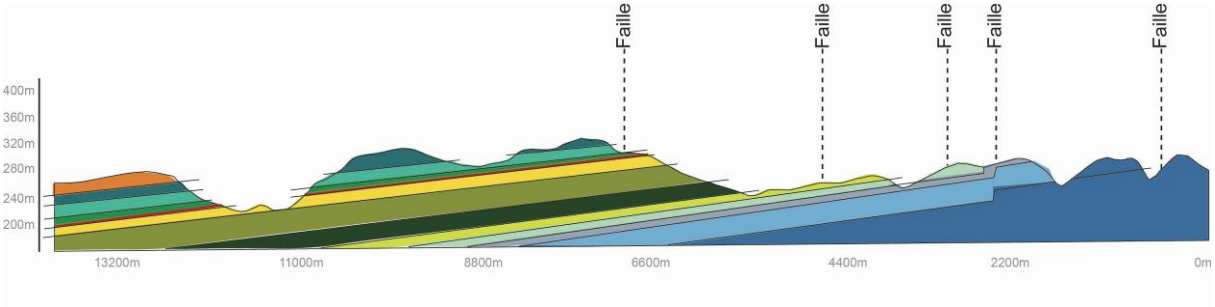
Dans la bande de transition entre les calcaires durs de l'âge jurassique, et les craies de l'âge crétacé, les couches géologiques superposées au cours des âges se dévoilent, parallèlement les unes à côté des autres,
- comme si on avait coupé (tronqué) un mille-feuille en biais. Les couches les plus anciennes se trouvent du côté du Morvan, les plus récentes en se rapprochant de Paris.

Tous les terrains plongent vers le nord-ouest avec une pente moyenne de 2%.
Le comportement différentiel des couches révèle cette structure en « pile d'assiettes » du bassin parisien.
- les profils des "bords des assiettes" sont à l'origine des cuestas.

Toponymes : La "*côte*"
Cuesta = côte. Forme de relief dissymétrique constituée d'un côté par un talus à profil concave en pente raide et de l'autre par un plateau doucement incliné en sens inverse (le revers).

Source WIKIPEDIA

L'enfoncement progressif des couches dans cette direction est accentué par les rejets successifs d'une série de failles subméridiennes. (= située selon un méridien)



Fz	Alluvions anciennes et modernes	C1b	Sables de la Puisaye
LP	Limon des plateaux	C1a	Sables verts et argiles noires
E3	Cailloutis ; cailloutis, grès et argiles	N5	Argiles à Plicatures
Ee/S2	Ebouillis des cailloutis, grès, argiles	N4b	Sables et argiles panachés
C3	Craie marneuse du Turonien	N4a	Calcaires et marnes
C2b	Craie à ammonites	N3	Calcaire gréseux à Spatangues
C2a	Craie marneuse	J9	Calcaire dur
C1-2	Argiles de Gault	J8	Marnes et calcaires-Kimméridgien
	Gisements d'ocre		

Interprétation du pendage - coupe schématique de Merry à Ouanne

Production et représentation IMAGES EN HERBE

l'érosion

Le relief des buttes témoin en barres et en proue résulte de l'érosion selon le sens d'écoulement des cours d'eau tertiaire et quaternaires (SE-NO vers le Loing et SO-NE vers l'Yonne).

"C'est vers le milieu de l'ère tertiaire, au Miocène, que le réseau hydrographique choisira d'emprunter des tracés très proches de ceux que nous connaissons aujourd'hui, pour s'écouler vers des mers qui ne reviendront plus recouvrir le territoire. Mais ce dernier reste encore très aplani et les reliefs des vallées et des cuestas n'ont encore qu'un aspect embryonnaire : il faudra attendre **le Pliocène et la surrection du bassin parisien**, sous l'effet d'un important soulèvement tectonique, pour voir les rivières creuser leurs vallées et les cuestas s'affirmer davantage, phénomène qui s'intensifiera aux cours des épisodes glaciaires de l'ère Quaternaire".

B. FOLLEA - C.GAUTHIER - Atlas des Paysages de l'Yonne

Synthèse

Le pendage général vers le NW délimite selon cette direction des unités morphologiques différentes :
1° - les plateaux kimméridgiens et portlandiens de **Forterre** (ou Basse-Bourgogne);
2° - la **dépression** du Crétacé inférieur qui contraste par son humidité et sa végétation avec les plateaux jurassiques arides auxquels elle succède; les ruisseaux sont nombreux et le terrain argilo-sableux est très souvent gorgé d'eau : c'est la Puisaye orientale, région des « puits et haies » ;
3° - la région des **buttes témoins** et des plateaux cénomaniens, très activement cultivée;
4° - une **corniche** nord-sud, dont le pied correspond au Turonien inférieur, et dominant de 70 à 80 m les plateaux précédents. Elle s'incurve vers le SW à l'approche de la vallée de l'Ouanne, qui la traverse à Toucy;
5° - les **plateaux Puisaye et Gâtinais**, dépôts d'argiles, de limons, de graviers et de sables sur les plateaux crayeux du Turonien.

B. FOLLEA - C.GAUTHIER - Atlas des Paysages de l'Yonne

Cadrage dans le paysage départemental

Cadrage des paysages au regard de l'Atlas départemental des paysages de l'Yonne :

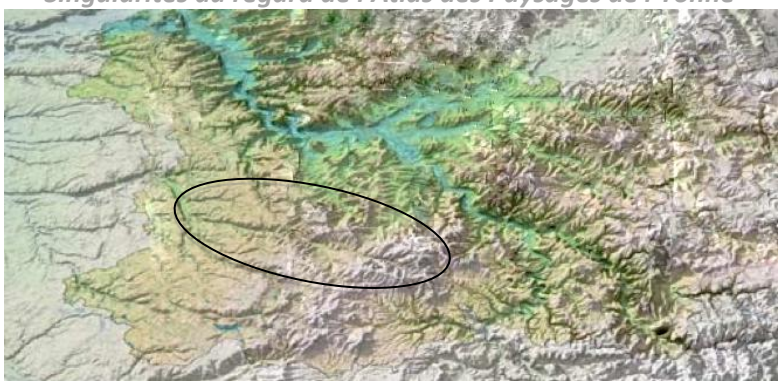
- La "plaine d'altitude" et la naissance de la vallée de l'Ouanne correspondent aux plateaux de Forterre (ou Basse-Bourgogne). Ainsi le coteau formant le fond de l'horizon depuis le balcon de Pourrain est celui du Forterre (Jurassique), son rebord passant de Taingy à Coulanges-la-Vineuse puis juste au sud d'Auxerre.
- La "vallée incluse" correspond aux Plaines et collines du Tholon.

Singularités de l'ensemble paysager toucycois dans le paysage départemental :

Le paysage des Plaines et collines du Tholon correspond au niveau départemental à une vaste ouverture vers l'Yonne, bien plus ouverte que ce qu'on ressent dans le Toucycois :
en effet, avant la confluence avec l'Ocre, la vallée du Tholon est barrée en son fond, alors qu'elle s'ouvre de plus en plus vers la confluence Yonne-Serein-Armançon, avec un large fond aplanis.

- La butte en forme de barre de Toucy ainsi que la butte en forme de proue (presqu'île) de la Verrerie préservent la continuité de la vallée de l'Ouanne, contrairement aux caractéristiques générales du département où la corniche est prédominante.

Singularités au regard de l'Atlas des Paysages de l'Yonne



Extrait de l'Atlas des Paysages - les fondements des paysages - FOLLEA-GAUTHIER

IV.2. Les roches affleurantes

Sources : exploitation de données du BRGM : carte géologique de la France ; cartes géologiques au 1/50 000e et leurs légendes et notices.

Partant des couches supérieures dans l'étagement géologique, on trouve successivement, affleurant sur le territoire :

• En notant préalablement que :
- d'importants dépôts de limons (LP) recouvrent les affleurements, notamment sur le bois des Brandons, le bois entre Pourrain et Parly au niveau des Gourrichons, la langue de terre dans la confluence Ouanne/rue de Fontenoy, et en nombreuses plaques sur les plateaux,
- les fonds des vallées sont couverts d'alluvions anciennes et modernes (Fz).

• **Les cailloutis, et cailloutis grès et argiles**
Pliocène résiduel - cailloutis (E3) ; Sparnacien - cailloutis, grès, argiles (E3 également) ; figure aussi en tant que "post-Crétacé - argile à silex ; éboulis essentiellement sparnaciens (Ee ou S2)
couvrent les plateaux du Gâtinais et de la Puisaye.
Formés par des dépôts torrentiels et des résidus d'altération remaniés sur place, on y trouve localement des poudingues ferrugineux, des poches riches en produits limonitiques et manganésifères qui ont été exploitées très anciennement. On trouve encore des traces de l'exploitation gallo-romaine et médiévale dans les fermiers en forme de tumulus qui parsèment les plateaux couverts de cette couche.
Ces sols très pauvres sont laissés à la forêt.
Cette couche correspond aux grands massifs boisés des plateaux.
Fontaines se trouve sur sa limite. Elle couvre aussi les buttes de Toucy, Grand Buisson et Pourrain.
NB : Une grande faille, en travers du territoire, de Saint-Sauveur à Saint-Aubin-Château-Neuf, traverse la vallée de l'Ouanne au droit de la Roche (aval de Toucy).

• **La craie**, plus ou moins marneuse, formée au Crétacé supérieur
Turonien - craie marneuse (C3) ; Cénomanien supérieur - craie à ammonites (C2b) ; Cénomanien inférieur - craie marneuse (C2a)
- On trouve le Turonien sur les versants de l'Ouanne, depuis Saint-Martin-sur-Ouanne jusqu'à l'aval de Toucy, (sauf en rive gauche de Saint-Martin-sur-Ouanne à Villiers-Saint-Benoît inclus, où cette couche reste entièrement recouverte par les éboulis de cailloutis, grès et argiles (S2)).
- Le Cénomanien constitue la corniche des plateaux, correspondant aux hauts de pentes (souvent plus raides) :
Pente sous l'église de Fontaines, et, notamment, versants supérieurs des buttes : buttes de Toucy, Grand Buisson, Pourrain, la Cambrie, les Tureaus, la Champagne, la Chênaie.
Les sols sont propres aux cultures ; cultures intensives (céréales, betteraves, maïs) dans la craie non marneuse.

Formés au **Crétacé inférieur** :
• Les argiles et les sables de l'Albien,
marnes et argiles du Gault (C1-2) ; sables de la Puisaye (C1b) ; sables verts et argiles noires (C1a)
épaulent en large ruban les pentes crayeuses sous les corniches :
- Tout d'abord, une mince lanière d'**argiles de Gault** (c1-2).
C'est à la base de cette couche que l'on trouve les **gisements d'ocre. Dans le secteur de Parly, Diges, Pourrain** on trouve ainsi une couche de 0,30 à 2m d'ocre. Il s'agit d'une couche de limonite silteuse et argileuse extrêmement fine, exploitée autrefois à ciel ouvert dans l'antiquité et plus récemment par puits de mines et galeries.

- **L'épaisse couche des sables de la Puisaye** (sables jaunes ou ferrugineux c1b) crée une sorte de large terrasse à mi pente : les Platières sous Fontaines, Toucy ville haute, Sauilly et le site de la Verrerie (en limite), Parly, le Petit et le Grand Arran, Pourrain, Beauvoir, Nantou (en limite), Chaumont, Égleny, Saint-Maurice-le-Vieil.
NB : Les phosphates accompagnant le gravier du niveau terminal de la couche des sables ont été exploités autrefois près de Lindry.
- Les sables verts et argiles noires (c1a) s'étalent en contrebas (jusqu'en limite des vallées) : ruban incluant la Forêt du Sauvage sous Fontaines, Toucy-ville, les rives de l'Ouanne depuis Toucy jusqu'à l'aval de la confluence avec le ru de Fontenoy. Depuis l'aval de la confluence, ce ruban remonte au-dessus de Diges et s'étend sous Pourrain ainsi que dans les deux fonds de vallon des sources du Tholon.

• Les argiles de l'Aptien :
Aptien - argiles à Plicatures (n5)
Ce sont principalement des argiles noires, exploitées en tuileries.
- Elle affleure sur une cinquantaine de mètres sur les rives des versants au niveau de la confluence du ru de Fontenoy et de l'Ouanne.
- et elle souligne la couche précédente comme un fin ourlet. Diges y est implantée.

• Les sables et argiles panachés, les calcaires et marnes (n4b, n4a)
Barrémien supérieur - sables et argiles panachés (n4b) ; Barrémien inférieur - lumachelles et marnes ostréennes (n4a) (lumachelles ="ciment calciteux translucide dans bancs de couleur brun à brun-noir")
couvrent les pentes encadrant les hautes vallées et hauts vallons (ru de Fontenoy et Ouanne, à l'amont de leur confluence, et ru de Beaulche"), ainsi que leurs versants.
- Sur les pentes affleurent largement les sables et argiles panachés (n4b). Les argiles, recherchées et exploitées en tuileries, sont de couleur (grise, blanche, ocre, vermillon). On y trouve des plaquettes de fer géodique de couleur orange.
Moulins-sur-Ouanne et Volvent sont installés sur cette couche.
- Sur les versants affleurent les calcaires et marnes (n4a), à partir de la confluence de l'Ouanne jusqu'à mi-chemin de Leugny et à partir du ru de Fontenoy jusqu'à Lalande, ainsi qu'au long du complexe du ru de Beaulche,. Lalande est installé sur cette couche.
Les couches sont lacérées de plusieurs failles (effondrements et cisaillements des blocs), créant des décalages dans les affleurements et des inversions (inclusion de calcaires à la source du ru de l'Etang - Levis). Les rus ou "ravins" des affluents du ru de Beaulche suivent ces failles.

• Les calcaires détritiques gréseux, à grains ferrugineux
Hauterivien - calcaire gréseux à Spatangues (n3)
affleurent en couche mince, au bas des versants de l'Ouanne : depuis la mi-distance de Leugny (au droit de Ville Perdue et du ru de Pichon) jusqu'à Leugny, ainsi qu'au bas des versants du ru de Fontenoy depuis Lalande.

En conclusion sur l'Infra-Crétacé il y a des sols très divers (sols bruns à sols lessivés) dont l'exploitation est très variable selon le degré d'humidité du sol. Les sables verts et argiles noires sont recouverts d'un sol ferrugineux et supportent le plus souvent des prairies et des forêts ; ils contrastent avec les Sables de la Puisaye à végétation plus sèche sur sol lessivé pouvant évoluer vers un début de podzolisation.

Formés au Jurassique supérieur :
• **Les calcaires durs** (J9, J8)
Dans la partie amont de la vallée de L'Ouanne à partir de Leugny.
- Les calcaires (J9 - Portlandien) sur la plaine (bande Coulangeron, Chastenay, le Deffand). Ils donnent des sols propres aux cultures céréalières.

La série de failles transversales à la vallée limitent leur affleurement à l'aval du village de Leugny (ainsi qu'à l'aval de Levis et Fontenoy).
A noter la situation singulière de Leugny (inclusion du calcaire dur dans le Crétacé) et celle particulière de Coulon, encadré de failles.
- Les marnes et calcaires (J8 - Kimméridgien moyen et supérieur) affleurent sur les versants de l'Ouanne, ainsi que du ru de Chastenay et de l'amont du ru de St Bonnet. Leurs sols sont propres à la culture de la vigne.

Les "buttes-témoin"

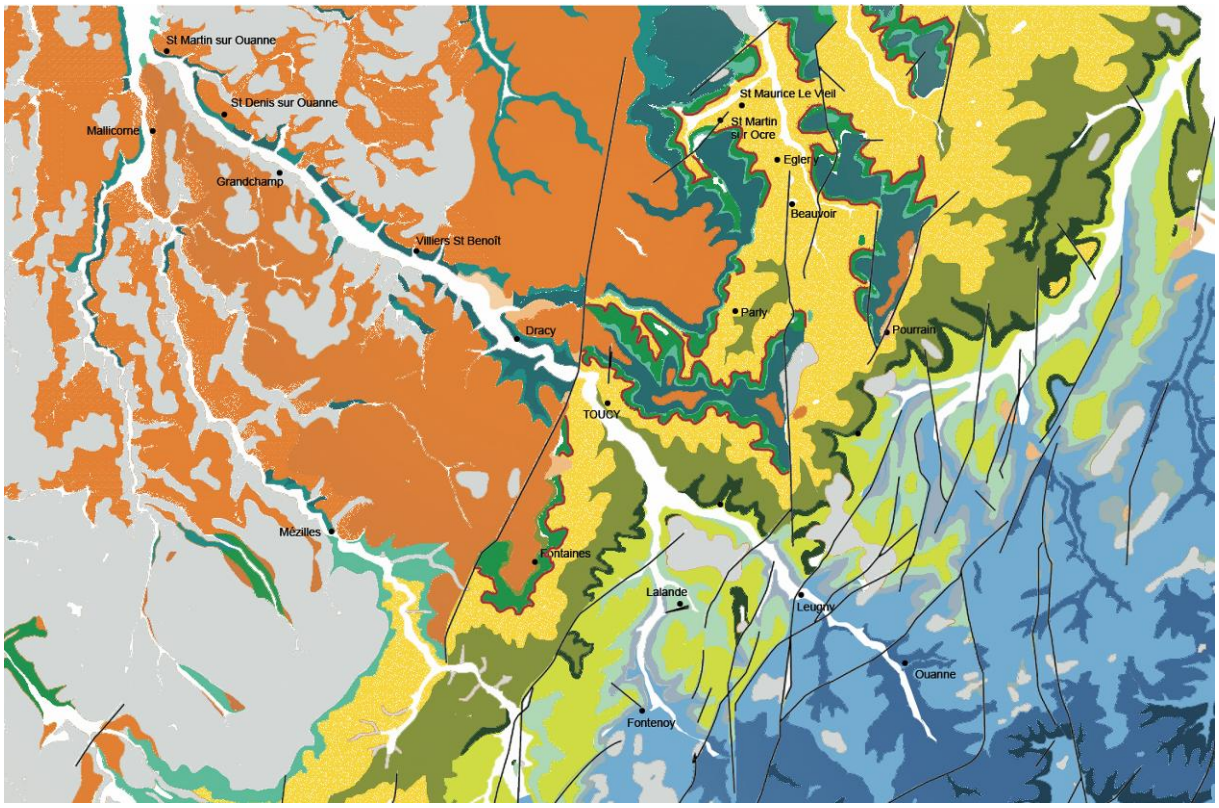
Des buttes-témoin des plateaux émergent des larges rubans des argiles et sables de l'Albien : buttes de craies avec leurs corniches, encore coiffées pour certaines des cailloutis, grès et argiles qui recouvraient ces anciens plateaux.
Il s'agit principalement de :
- la barre nord de Toucy (de Dracy au Bois d'Arran), traduisant l'érosion hydraulique par le ru de Maurepas et la vallée de l'Ouanne,
- reliée à la longue "presqu'île" du Grand-Buisson et de la Verrière, traduisant l'érosion hydraulique en direction du nord ("vallée de l'Yonne"),
de même que pour :
- la longue forme d'île de Pourrain, Lindry, Chauchoine, le Tureau,
- ainsi que celle de Saint-Martin-sur-Ocre, la Champagne, la Chênaie.

Les nombreuses failles

"**Une tectonique cassante de direction nord-sud**, se rattache aux grands systèmes de failles subméridiennes".
Au nord, certaines cuestas correspondent aux failles.
- C'est le cas de part et d'autre de la butte-témoin en forme d'île de Pourrain
- C'est le cas également au travers de la Cambrie, Chauchoine, des deux Tureaus et jusqu'au long du Tertre de Bleury. Cette faille commence au niveau de la D 965, conduit le bras Est du Tholon et se poursuit dans les cuestas et buttes jusqu'à Bleury. Par ailleurs deux autres failles perpendiculaires marquent la "barre" de St Maurice-de-Thizouaille et de Saint-Martin-sur-Ocre.
- une autre faille parallèle, commençant entre Moulins-sur-Ouanne et Leugny, passe à la Verrière, au point haut du Grand-Buisson, au Petit Arran, à Beauvoir, à Égleny.
Ces failles appartiennent au réseau d'effondrement occidental du Morvan (Horst et graben). Elles existent aussi mais sont difficiles à suivre dans les sables de l'Albien et dans la craie.

L'OCRE
L'ocre, (n.f), du grec ancien ὤχρα / ókhra, est une roche ferrique composée d'argile pure (kaolinite) colorée par un pigment d'origine minérale (un hydroxyde de fer : l'hématite pour l'ocre rouge, la limonite pour la brune et goethite pour la jaune). Cette argile colorée est amalgamée aux grains de sable (quartz) et les ocres se trouvent dans le sol sous forme de sables ocreux composés à plus de 80 % de quartz.
L'ocre naturelle est utilisée comme pigment depuis la Préhistoire.

Source : Wikipédia



Interprétation - nature des roches affleurantes, d'après la carte géologique

Production et représentation IMAGES EN HERBE
D'après la carte géologique 1/50 000e vecteur harmonisée et les notices des feuilles au 1/50000e - BRGM -InfoTerre

Liens aux toponymes - hypothèses:

LES ROCHES

Le calcaire :

- les "champagnes" = plaine calcaire ou crayeuse : Montputois sur Ouanne ; Lindry
- la Chaux , Chauchoine, Chaumont ?(Égleny) ; le Mont Chaumont ?(Parly)
- les cuestas calcaires : Les Vaux Blanches (Beauvoir près de Lindry)
- les Aubues (= blanches) : les Grandes Aubues (butte formant le fond de vallée de l'Ouanne)

Les carrières de pierre calcaire

- vallée des Caves à Ouanne ; Courson-les-Carrières à l'est de Taingy
- à noter les anciennes carrières à ciel ouvert à la confluence vallée de l'Ouanne et de la vallée de Chastenay, ainsi que sur le versant de Chaumont lui faisant face ; la carrière souterraine d'Aubigny vers Taingy

Les cailloux (? affleurant dans les champs) : les Chailloux (Égleny ; Pourrain)

La présence d'argile

- la Motte Blanche (le Petit Arran sur Parly)
- les nombreuses briqueteries

Les sables, les carrières de sable, et leur exploitation : la Sablonnière, les Bruyères, la Verrerie (Diges)

LA VÉGÉTATION

Bois et forêts :

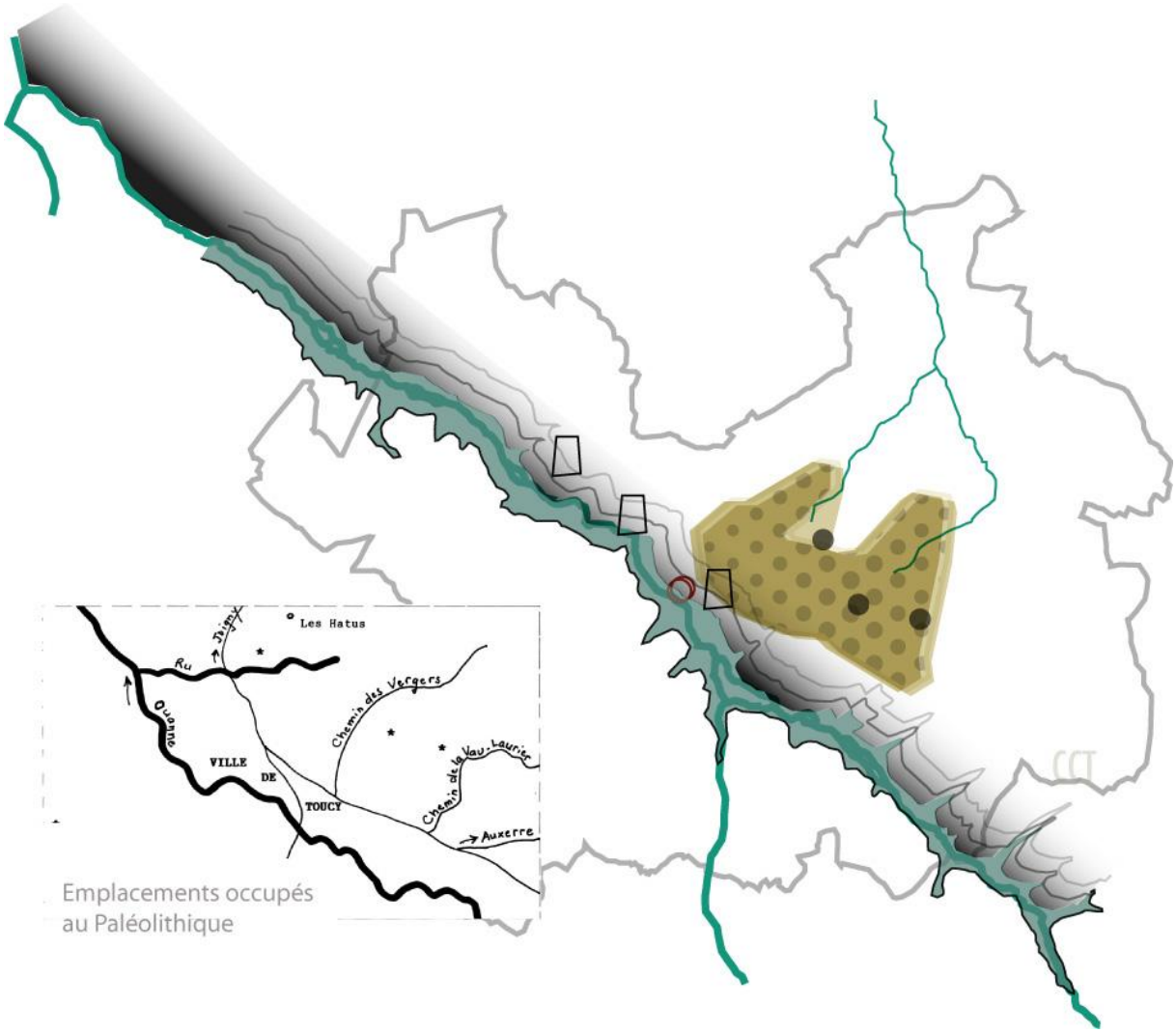
Le bois des Brandons : Les forêts (Ouanne) ; La Forêt , les Bois Paumes, Bois Brûlés, Bois de la Forêt, Les Chêneaux, Le Grand Buisson (Diges) ; Les Esserts (Sauilly sur Diges) ; Bois des Gouttières (Pourrain) ; la Chênaie (Égleny) ; le chênoi et les Chênons (Parly)

Les Vernes (le Petit Arran sur Parly), Pourrain (sur D 965) ; le Vernoy (Toucy sur D 159)
Les châtaigneraies : Chastenay ; bois de la Châtaigneraie (Ouanne)
Les cultures : La Grande Raie (Cury sur Ouanne) , Les Grandes Raies (Vrilly sur Ouanne ; Solmet)
Les blés : les Chaumes de la Blaude à Cury
Le Sainfoin sous Fontenoy
Les vignes reliques de Sémentron ; Vallée des vignes (pied du mont de Chaumont) à Leugny ;
Les poiriers :
- lieu-dit Champs du Poirier à Sauilly (Diges), le Poirier Rond à Égleny ; les Vergers (Champleau sur Toucy)
- à noter : les champs de poiriers, sur le versant de Fontaines ; dans le hameau de Volvent (Diges) ; les vergers sur le versant sud de Pourrain sous la D 965 et au-dessus à l'est.
Noyers : les noyers de l'Eglise (Usselot à Ouanne)

Occupation et transformation des paysages par l'homme

Cette approche de l'archéologie et de l'histoire du territoire Toucycois et plus largement de la Puisaye Forterre ne se veut en rien exhaustive, elle doit davantage se comprendre comme une interprétation. Balayer les grands pans de l'histoire des origines à nos jours nous permet de capter ce qui a eu un réel impact territorial et a provoqué de grands changements sur les paysages du Toucycois. Certains événements servent ici d'appui à la mise en place des grandes lignes et caractéristiques du Toucycois. Chacun d'entre eux exprime un rapport nouveau et essentiel entre l'homme et son territoire.

IV.3. les premiers établissements humains



Premières installations en lien direct avec les ressources présentes : silex et ocre

Extrait de bulletin de l'Association du Vieux Toucy et représentation IMAGES EN HERBE

Il convient avant tout de comprendre de quelle manière et pour quelles raison précises l'homme a adopté et s'est laissé adopter par ce territoire. Si l'on se penche un tant soit peu sur l'histoire de Bourgogne, il apparaît très clairement que ce territoire tient une place stratégique et prépondérante dans les grands pans de l'histoire de notre pays. Véritable terre de passage ouverte entre le Nord et le Sud, grande pénétrante méridienne à l'échelle européenne (l'Yonne est placée à un carrefour hydrologique stratégique entre la vallée de la Saône et du Rhône et celle de la Seine), importante zone de contact entre les hommes d'une manière générale, elle constitue aujourd'hui un des fleurons de l'histoire des civilisations. Aborder n'importe quelle terre bourguignonne sans prendre en compte cette forte dimension humaine reviendrait à omettre une des grandes caractéristiques de ce territoire. Terre de conflits redoutables jonchées de forêts impénétrables, de marécages et de landes denses, zone d'affrontements et de grandes guerres, nous abordons ici un socle sur lequel l'homme a posé un regard précis, averti et tactique afin d'y établir un lien fonctionnel, stratégique et défensif fortement emprunt du paysage. Ce dialogue entre l'homme et son territoire se répercute à différentes échelles. Plusieurs événements concernant directement notre site d'étude vont constituer de capitales clefs de compréhension du territoire.

La préhistoire : premiers acteurs sur ce territoire :

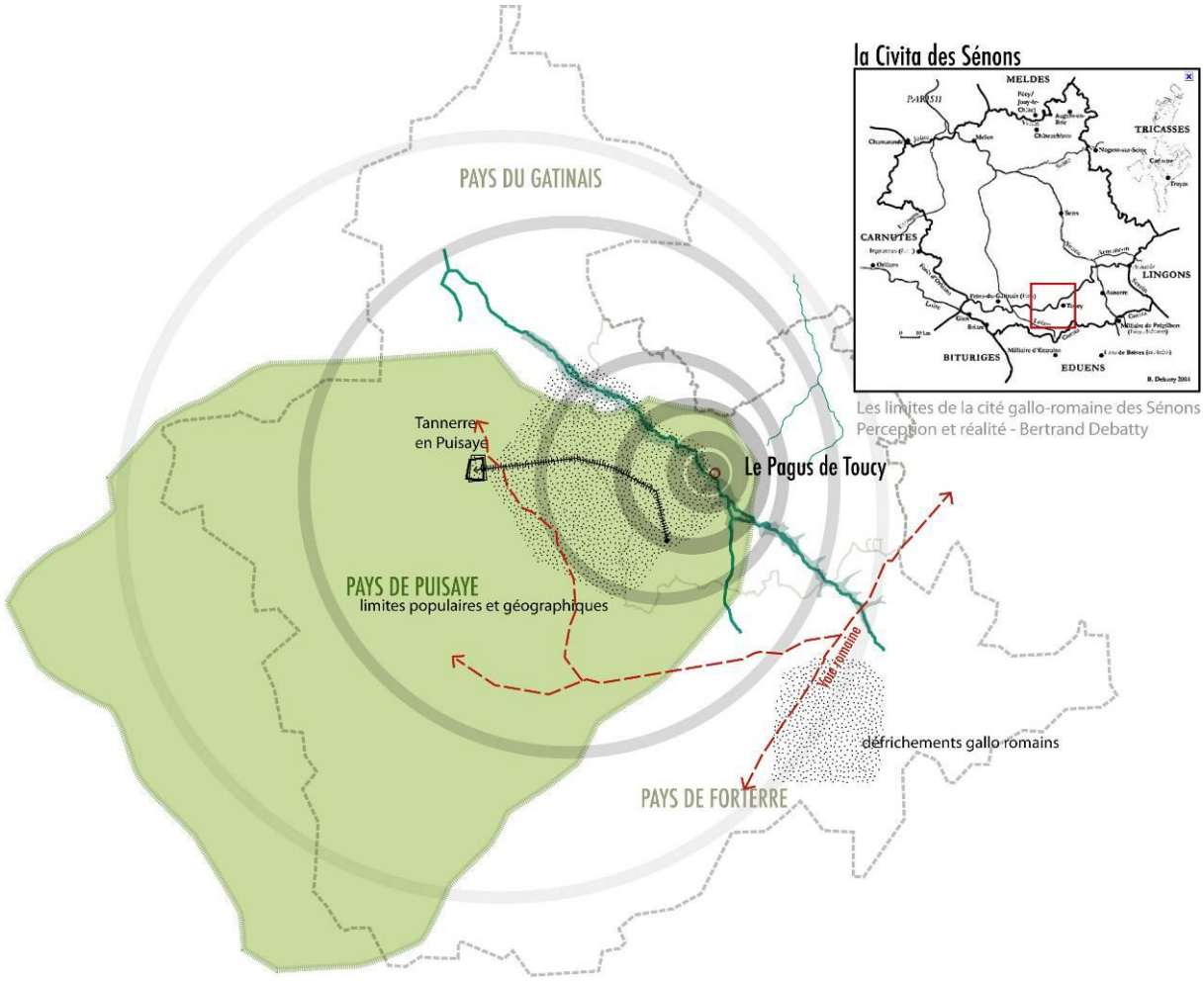
Nous sommes ici sur un territoire depuis très longtemps occupé. L'homme s'est établi en Puisaye assez tôt, probablement grâce aux ressources que le sol a pu lui apporter. Globalement, on date l'arrivée de l'homme sur le territoire icaunais au Paléolithique. Plusieurs éléments ont rendu cette région attractive. D'une part la Vallée de l'Ouanne s'est révélée être le couloir d'implantation d'une civilisation active très ancienne et constituait probablement un espace d'installation idéal. On retrouve ainsi plusieurs indices du passé nous indiquant une activité orientée vers la taille de silex datant de 13000 - 18000 avant notre ère. Des recherches ont mis à jour la présence d'ateliers de pierres taillées (silex) situés à mi pente de la rive droite de la vallée.

Une autre activité marqua le territoire, elle concerne la présence d'ocre en sous-sol. On retrouve des traces très anciennes d'extraction de sables ocreux et d'ocres sur les communes de Toucy, Parly, Diges et Pourrain, parmi les nombreuses excavations. Cette activité est une clef importante dans la lecture du rapport entre l'homme et son territoire ; elle établit en effet un lien entre le sous-sol, l'architecture et l'art vernaculaire encore incontournable aujourd'hui.

L'époque gallo-romaine : Le Pagus de Toucy :



C'est encore une fois par le biais de la vallée que ce territoire est amené à se développer. Cette région présenta à l'âge de fer et à l'époque gallo-romaine de nombreux avantages et de nombreuses raisons à l'implantation de centres humains très actifs. Dans ce contexte on voit se développer un réseau de regroupements humains le long de cet axe stratégique. Ces concentrations résultent d'une forte activité liée à la production de fer contenu dans les argiles de Puisaye traditionnellement réduites en bas fourneaux. Dès la Haute Antiquité, la région Toucycoise connaît son apogée ; elle est en effet considérée parmi les plus importantes régions productrices de fer. On recense actuellement près de 2000 sites de production représentant, en surface cumulée, environ 5 kilomètres carrés en Puisaye. Non loin le site de Tannerre en Puisaye est considéré comme le deuxième plus important d'Europe. Les plus anciens d'entre eux dateraient de l'âge du fer, les autres entre le IIème et le Vème siècle de notre ère. A cette époque cette région se formalise « administrativement » par une unité territoriale appelée le Pagus de Toucy et représente une partie très influente de la Puisaye.



Influence du Pagus de Toucy à l'époque gallo-romaine, activités autour des ferriers
Extrait de bulletin de l'Association du Vieux Toucy et représentation IMAGES EN HERBE

On détecte par conséquent des traces d'habitat gallo-romain en lien direct avec ces centres métallurgiques. On retrouve les plus importantes au Sud-Ouest de la commune actuelle de Toucy sur la Plaine de Briant et ses alentours où ont été recensés les plus importants « ferriers », ainsi qu'une villa gallo-romaine à environ 3km à l'est de Toucy. D'une manière générale le vaste plateau entre Toucy et Mézilles plus à l'ouest constitue le site d'accueil de nombreux sites paléo métallurgiques. Une voie dénommée « la voie de la métallurgie », reliait vraisemblablement une grande partie de ces installations gallo-romaines. Du lieu-dit « les Mauplots » vers le nord en passant par Tannerre en Puisaye, ce chemin a par la suite servi de base à la mise en place d'une voie de chemin de fer Decauville aux XIXème et XX ème siècles. L'histoire émet des doutes sur la position du vicus (village) de Toucy mais tout porte à croire qu'il se situait à l'emplacement du centre actuel (important atelier retrouvé à l'emplacement de l'actuel cinéma LUX).

De cette époque le territoire garde encore aujourd'hui des traces importantes. Les routes et voies romaines, témoignent d'une mobilité plus grande et d'un agrandissement considérable des territoires parcourus par la population. Ces tracés restent pour beaucoup encore ancrés dans nos déplacements. Majoritairement en ligne droite, elles démontrent un rapport souvent assez juste au territoire et à sa morphologie. On retrouve ainsi plusieurs axes de circulation qui ont très probablement, par le biais du commerce et des conquêtes, orienté l'installation humaine sur ce territoire. Quelques grandes voies romaines gravitent autour de Toucy mais n'y pénètrent pas. Deux voies romaines secondaires s'y croisaient. La vallée de l'Ouanne figure comme un axe du développement et des déplacements et flux dans le Toucycois. Ainsi une voie romaine secondaire

(l'actuelle D 950) longeait le cours d'eau sur sa rive droite et rejoignait la voie romaine principale partant d'Ouanne pour se diriger vers Sens. La seconde plus importante (actuelle D 965 en partie?) reliait Auxerre à Gien et constituait un axe majeur à l'échelle de la région.

Liens aux toponymes - hypothèses :
Les forges :
- la Forge (commune de Malicorne), les Forges (commune de Saint-Martin-sur-Ouanne)
Implantations gauloises :
- Diges, les Prés Belin à Diges
Occupations romaines :
- La Grande Raie entre Cury et les Granges, le Petit Arran sur Parly ; Les Grandes Raies à Vrilly
- La Grosse Borne à Usselot (vallée donnant à Ouanne)
- Ravin des Champs Romain à Volvent (Commune de Diges)

IV.4. Un territoire stratégique et défensif

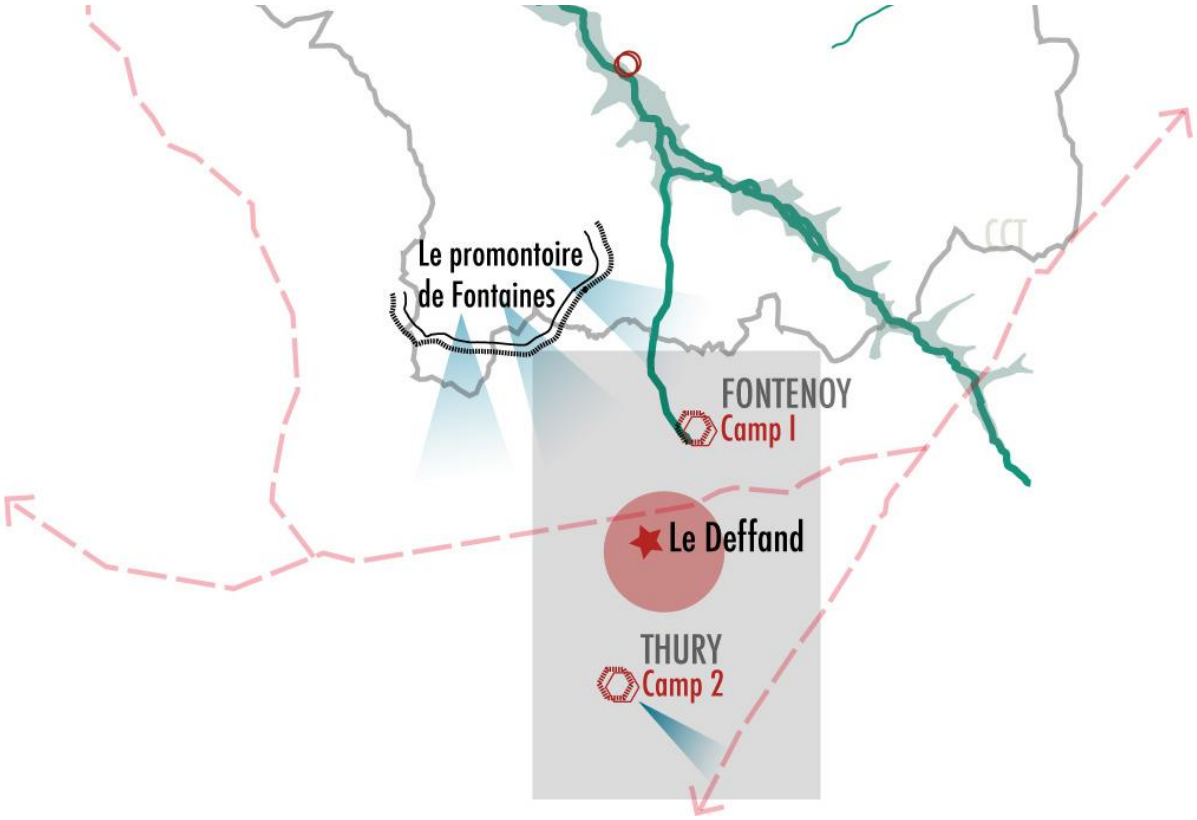
La Bataille de Fontenoy : un événement témoin

Il semble ici important de commencer par mentionner l'un des évènements historique les plus identitaires et emblématiques de ce territoire. C'est donc après avoir subi les invasions barbares que la Bataille de Fontenoy en 841, opposa Lothaire Ier le fils de Louis I le Pieux, auquel se joignit le roi Pépin II d'Aquitaine, à ses deux frères Louis le Germanique et Charles le Chauve. Elle marqua la fin du règne de Charlemagne. A environ dix kilomètres de Toucy vers le sud sur la commune de Fontenoy nous pouvons établir une réelle lecture stratégique du territoire. En étudiant cette bataille il apparaît clairement que le territoire de la Puisaye Forterre possède en lui les critères nécessaires à l'établissement de camps, de lieux d'attaques, de défense ou de retrait, d'espaces dégagés sur les plus vastes points de vue. Un affrontement sur un vaste territoire, c'est avant tout mettre en place un aller-retour constant entre le fait de voir et de ne pas être vu. Là se met en place une stratégie spatiale liée directement aux éléments de paysage, aux pleins et vides, aux visées et aux écrans, à la topographie, aux horizons, masses végétales, frontières naturelles, ou encore à la qualité des sols ou d'expositions. D'un point de vue géographique, cette région était très proche de la frontière entre la France et la Bourgogne; elle constituait un réel enjeu territorial.

C'est à la rencontre des deux pays de Puisaye et de Forterre, entre le pays argileux des bois et marécages et celui calcaire des landes, forêts et taillis que la bataille eut lieu. Entre Fontenoy et Thury, les deux armées opposant Charles et Louis à Lothaire et Pépin, se sont déplacées au gré du relief, des étendues et des stratégies d'attente, d'attaques et de retraits. D'une manière générale, la stratégie de cet affrontement s'est faite par une succession de mouvements selon les voies romaines et chemins verts qui ont constitué de réels axes stratégiques. Deux camps furent établis dans un premier temps, l'un sur les hauteurs au sud-est de Fontenoy dégageant ainsi un point de vue quasi total sur les environs, et sur la vallée du Ruisseau de Fontenoy. Il semblerait que les adversaires alliés aient pris leurs quartiers du côté de Thury plus au sud, d'une part sur une colline appelée le Roichat (Roi Charles) et sur le mouvement de terrain qui la prolonge à l'ouest, la Queue Louis (Camps de Louis). Ce positionnement visait directement à surveiller la voie romaine reliant Auxerre à Mesves-sur-Loire (au sud de Cosne-sur-Loire) par Entrains-Sur-Nohain. Un tel affrontement nécessitait un espace vaste et dégagé afin de permettre le déploiement des troupes. Selon les écrits et les cartes anciennes, le seul espace entre Fontenoy et Thury ayant pu correspondre est celui de la colline du Deffand (village actuel de Défens) jusqu'à la vallée abritant le ruisseau de Saint Bonnet. Les recherches archéologiques et aériennes ont prouvé que ce plateau agricole, « la Plaine de Fontenoy », est défriché depuis l'époque gallo-romaine. Le village de Défens sur la côte ouest de la colline fut également le lieu d'installation des gallo-romains. A travers le temps, nous pouvons établir un lien logique entre l'installation de l'homme et les modifications qu'il apporta aux paysages à l'époque gallo-romaine et les stratégies d'affrontement de la Bataille de Fontenoy.







Organisation de la Bataille de Fontenoy sur le territoire
Production et représentation IMAGES EN HERBE

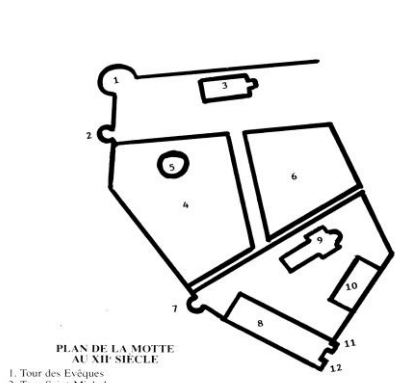
C'est donc dans ce périmètre de 25 à 30 km2 que la bataille s'est tenue, de colline en colline, entre les différents points hauts, sortes de belvédères permettant de poser un œil averti et assuré sur une vaste partie du territoire à l'écart des marécages et protégé par ceux-ci. Une prise en compte plus large du territoire doit également être considérée ; les boisements alentours permettaient le repliement et le retrait face à certaines situations. Le belvédère de Fontaines, point culminant au-dessus de la plaine et dominant une grande partie du territoire, a probablement permis aux hommes de surveiller plus largement le champ de bataille et les dangers à venir.

Poser la genèse d'un territoire défensif permet ici de comprendre un rapport très particulier entre l'homme et le paysage propre à cette région de France, et nous amène à regarder différemment les éléments qui le composent et leur utilité.

La Motte Toucy : exemple d'une implantation défensive.

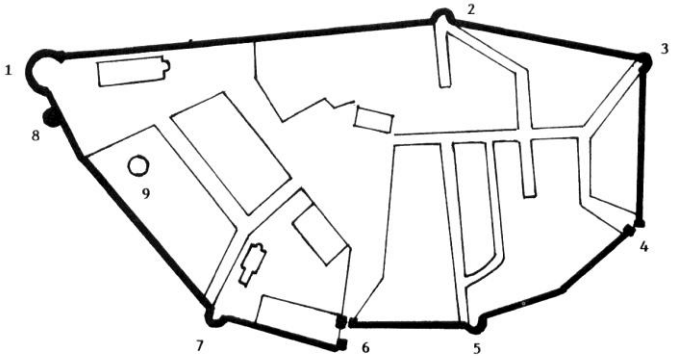
Dans cette région d'affrontement, les villes s'organisent pour leur défense. C'est en 980 que l'Évêque Héribert érige les prémices de la ville de Toucy, sans doute sur la base du vicus et sur une topographie particulière directement liée à la morphologie de la Vallée de l'Ouanne. Toucy se situant à un resserrement assez marqué de la vallée, de toutes parts, s'extraire de Toucy s'effectue par une ascension. La petite ville n'est perceptible que lorsqu'on y pénètre. Un donjon fut alors élevé sur une saillie argilo sableuse. C'est donc ici le système hydrogéologique qui détermina l'emplacement et la fonction défensive du village de Toucy. Il se situe en effet sur avancée du coteau surmontant le fond de la vallée de l'Ouanne que l'on appelle la Motte de Toucy.

Au gré des siècles et des affrontements, l'Eglise de Toucy a arboré de nouvelles identités. Cette architecture, aujourd'hui emprunte d'autant d'indices défensifs que religieux, nous révèle la pression et la violence que l'homme a toujours su appliquer à ce territoire.



PLAN DE LA MOTTE AU XII^e SIÈCLE

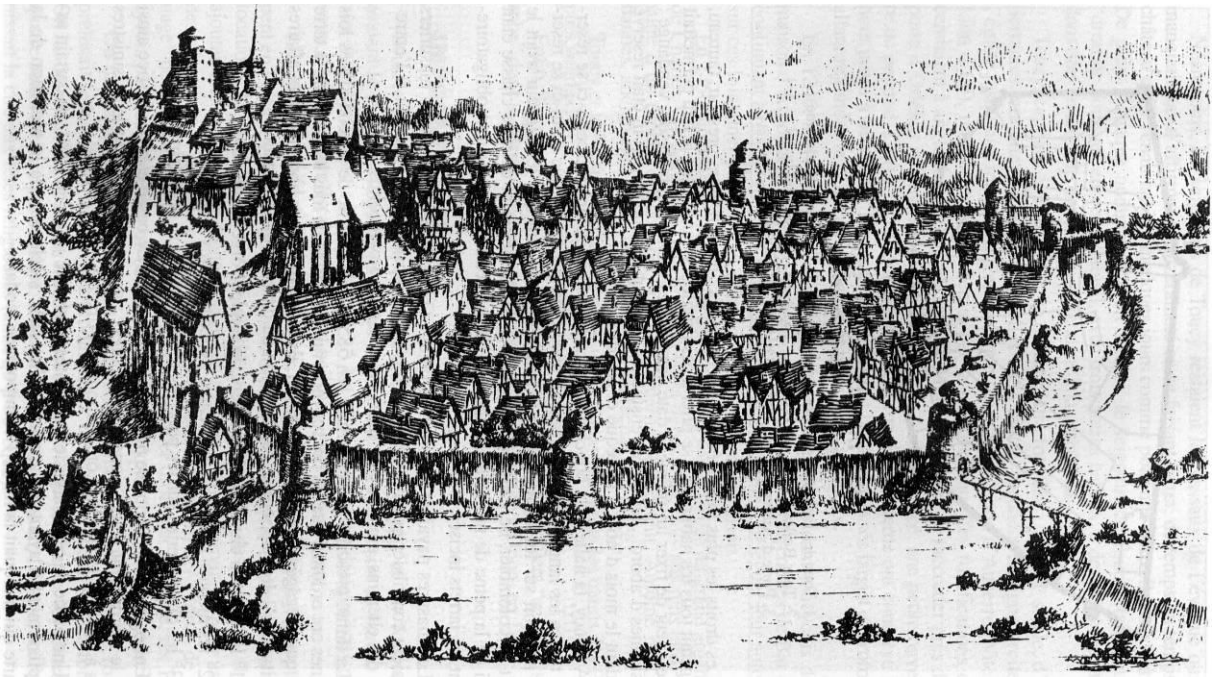
1. Tour des Evêques
2. Tour Saint-Michel
3. Chapelle des Seigneurs et église paroissiale
4. Château seigneurial
5. Donjon
6. Dépendances
7. Tour de la Madeleine
8. Château de l'Evêque
9. Chapelle de l'Evêque et collégiale
10. Maison des Chanoines
11. Tours carrées de flanquement



PLAN DE TOUCY AU XV^e SIÈCLE
avant sa totale destruction

1. Tour des Evêques
2. Tour Boileau
3. Porte d'Auxerre
4. Porte du Miton
5. Poterne
6. Porte d'Orléans
7. Tour de la Madeleine
8. Tour Saint-Michel
9. Donjon

Extrait d'un bulletin de l'Association du Vieux Toucy



Evolution de la Motte Toucy

Sources : Toucy Terre d'Histoire

Il s'agit bien là de révéler une des grandes particularités de la Puisaye Forterre ainsi que du territoire nous concernant davantage, le Toucycois. Nous sommes bel et bien face à un territoire qui se lit dans sa vastitude, dans la longueur de ses courbes et dans la profondeur des points de vue et dégagements qu'il offre. Il y a là une succession de plateaux et de douces collines se répondant et se faisant face à l'infini. Les masses végétales s'imposent et fragmentent l'horizon. Les bois et marécages constituent de réels obstacles et s'opposent à la vastitude des dégagements d'espaces et horizons ainsi qu'aux facilités de déplacements.

Affrontements et guerres de religion : Entre hommes et territoire, une histoire agitée

Il apparaît clairement que, par leur situation géographique, les villes et villages de la Puisaye Forterre, furent répétitivement les cibles de diverses batailles et guerres. Disputées entre royaume de France et Ducs de Bourgogne les communes du Toucycois connurent tour à tour les ravages des conflits humains. Des affrontements locaux comme celui survenu entre le Comte d'Auxerre, le Duc Bourgogne et le Comte de Champagne au XIème siècle, à la guerre de Cent ans en passant par nos deux grandes guerres et de nombreuses attaques, Toucy et ses environs ont dû apprendre à se reconstruire. C'est aujourd'hui ce passé et ces différentes couches entassées qui forment la ville ; en témoignent les différentes phases de reconstruction qu'a subie la ville et ses fortifications. L'exemple le plus parlant est celui de l'Eglise fortifiée comme on en retrouve à Chitry et à Soucy. A plusieurs reprises détruite puis reconstruite selon les époques, elle arbore aujourd'hui un caractère beaucoup plus défensif que religieux. On peut également remarquer la rareté des traces physiques du Moyen-Age sur ce Toucycois.

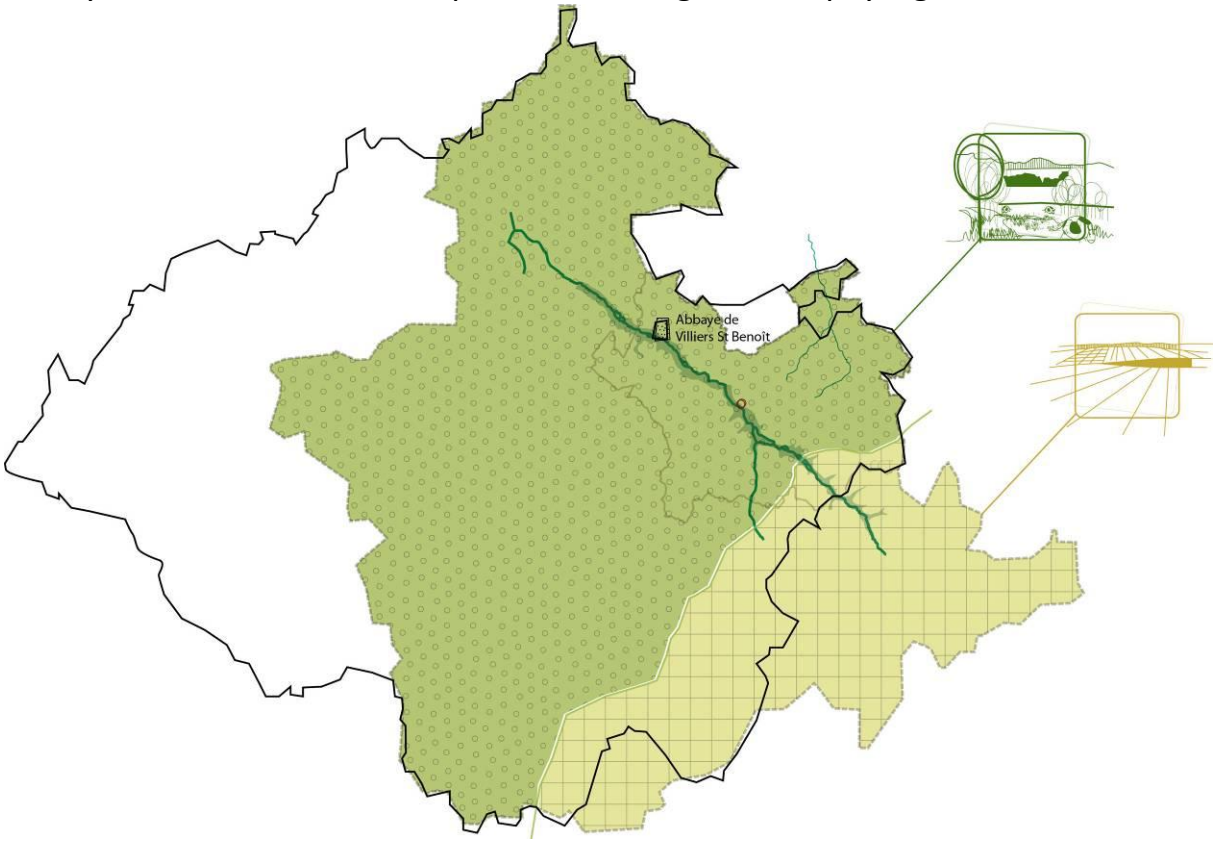


Pour conclure, balayer l'histoire du Toucycois revient à constater qu'il s'agit là d'un territoire fortement marqué par les conflits et affrontements humains. Maintes et maintes fois détruits ces villes et villages de la Puisaye Forterre ont dû à chaque fois se reconstruire et présentent aujourd'hui ce caractère si particulier des villes traumatisées par d'incessantes guerres.

IV.5. Une forte identité agricole

La Puisaye Forterre et d'une manière plus large le département de l'Yonne affiche un très fort caractère rural et agricole. Ce deuxième axe de lecture par lequel l'agriculture devient une clef majeure de la compréhension du territoire, nous amène à étudier les liens logiques et primordiaux qui existent entre l'homme et la manière dont il façonne ses paysages à des fins vivrières et économiques. Depuis ses origines, l'agriculteur est, à son insu, un « façonneur de paysage ». Cette lecture transversale nous permet d'admettre un lien direct entre l'activité agricole et les formes paysagères que l'on parcourt et que l'on observe.

Puisaye et Forterre : une complémentarité agricole et paysagère



Zonage des petites régions agricoles de Puisaye et de Forterre selon les époques
Représentation IMAGES EN HERBE

Il convient avant tout de resituer l'activité agricole sur ce socle qu'est la Puisaye Forterre flirtant avec le Gâtinais et les plaines du Tholon. L'Yonne est un département agricole assez riche qui présente de fortes disparités du nord au sud. Comme nous avons pu le voir précédemment, Puisaye et Forterre s'opposent et se complètent, tant en terme de qualité des sols que de rendements agricoles ou encore de paysage. La Communauté de communes de Toucy se situe pour sa quasi intégralité en Puisaye. La commune de Leugny sur une avancée de calcaires du Jurassique constitue une porte d'entrée et une zone de contact avec la Forterre.
La Puisaye vallonnée humide démontre une vocation beaucoup plus forestière et pastorale que sa voisine la Forterre dont les plateaux cultivés sont entrecoupés de vallées nettes, avec des sols minces bruns et drainants. D'un point de vue agricole, le lien étroit entre nature physique et paysage agraire

apparaît très tôt. L'homme en tirant parti de sa terre a amplement participé à marquer cette différence.
Comme fréquemment sur le territoire français, les religieux au Moyen-Age ont fondé des établissements agricoles. Ce sont, entre autres, ici les moines de l'Abbaye de Villiers-Saint-Benoît qui ont dans un premier temps permis de structurer le territoire du Toucycois. Les grands défrichements monastiques se sont cependant majoritairement concentrés en Basse Bourgogne, y compris en Forterre et ont sensiblement délaissé la Puisaye.
Pendant les guerres du XIVème siècle la forêt n'a cessé de gagner du terrain. Il fut assez complexe de reconquérir les terres au vu de la rareté de la main d'œuvre dans le Toucycois. C'est ainsi que les seigneurs entreprirent des défrichements sur de vastes blocs qu'ils confièrent à des métayers (toponymie encore aujourd'hui très liée à ce système social). Ce modèle agricole patriarcal s'est généralisé jusqu'au XVIIIème siècle. Ce mode de culture est le témoin d'usages communautaires individualistes. C'est ainsi qu'on voit fleurir sur le territoire l'habitat dispersé et les parcelles agricoles de plus en plus vastes cernées de haies marquant la propriété individuelle. Suite aux séparations familiales des terres, les haies se sont multipliées pour marquer la propriété ; elle fait ici davantage office de limite juridique que d'élément participant réellement au schéma agricole.
A l'inverse en Forterre les défrichements antérieurs ont permis la mise en place d'un esprit communautaire collectif marqué par une rareté des limites de propriétés et un habitat plus regroupé. Dans son schéma agricole la Puisaye s'apparente beaucoup plus aux bocages de l'ouest de la France qu'aux vastes champagnes de l'est et du Bassin Parisien. Arthur Young et Roger Dion (géographes) ont a juste titre établit une séparation des grands paysages ruraux français qualifiant d'une part les pays enclos et bocagers de l'Ouest et du Sud-Ouest issus directement de droits ruraux individualistes (terrains majoritairement granitiques) et d'autre part les paysages ruraux d'openfields à l'est du Bassin Parisien témoignant d'un droit rural fortement communautaire (terrains calcaires des champagnes). Ici encore la Puisaye se place aux confins de deux grands ensembles à l'échelle, cette fois ci, nationale.
C'est ainsi que se font face deux paysages agricole radicalement opposés, l'un cloisonné et ponctué d'innombrables haies, bouchures et clôtures, l'autre laissant s'enfuir le regard et s'étaler l'horizon. Ce vis à vis participe amplement à la grande richesse paysagère et rurale de ce territoire.

Liens aux toponymes - hypothèses:
Les traces des moines : la Moinerie (Vrilly sur Ouanne ; Lindry) ; le Mousseau (Nantou à Pourrain) ; Terres des Moines (Solmet) ; les Prieurs (Leugny) ; la Pièce des Prêtre ? (Ouanne ?)

En savoir un peu plus sur la Puisaye :

Selon l'une des interprétations, la Puisaye tirerait ses origines de deux noms celtes: Poël, l'étang, et Say, la forêt. En recoupant les données géologiques et les récits historiques, la Puisaye s'est pendant très longtemps affichée comme une terre humide, marécageuse, peu praticable et surtout difficilement exploitable. En parcourant différents ouvrages, la Puisaye s'affiche comme « le pays des eaux mortes et des bois », « une terre tueuse d'hommes » ou encore « une terre insalubre et coupée du monde ». Le paysan Poyaudin s'est en effet confronté à deux types de problème liés à la forte imperméabilité des sols sur ce socle argileux. Face à cette forte présence et stagnation d'eau dans le sol, il fut très difficile d'adapter les cultures et leurs rythmes. D'autre part le commerce et le déplacement des marchandises étaient souvent rendus difficiles par l'impraticabilité des chemins. Un bulletin nous rapporte qu'en 1789 les marchandises de la région se sont entièrement perdues car les chemins étaient totalement impraticables. Le commerce de l'ensemble des ressources a beaucoup été freiné par cette contrainte naturelle et a participé à isoler la Puisaye du reste du monde agricole. A l'Ancien Régime, ce schéma n'a pas beaucoup évolué ; quelques grands propriétaires possèdent de vastes espaces de cultures cultivés en assolement pastoral ; découpées

en de nombreuses parcelles entretenues par de petits métayers regroupés en quelques hameaux. Cette structure sociale et ces paysages resteront stables jusqu'au XXème siècle. La population est régulièrement décimée par ces territoires humides propices aux maladies.
C'est sous le Second Empire que la Puisaye se réveille et oriente son territoire vers l'élevage. De grands défrichements dégagent les prés et prairies, le bétail se diversifie. Les Poyaudins introduisent la race Charolaise aux troupeaux. Cet éveil de la Puisaye porte ses fruits et se place dans un contexte national où les échanges sont nombreux et une agriculture spécialisée a toutes ses chances d'être pérenne. La structure sociale a peu changé et est restée très paternaliste, quasiment dominée par un système de castes. Le morcellement des terres permet de subvenir aux besoins de nombreuses familles.

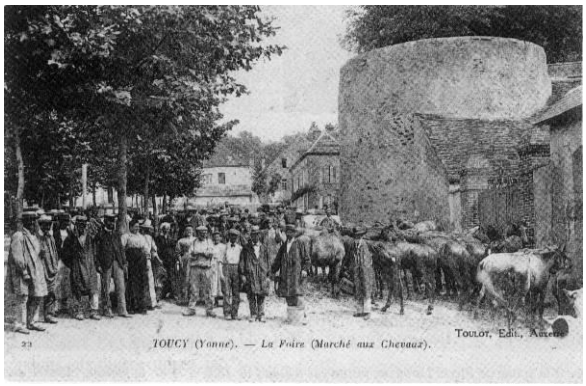
Dans le même temps on cultive la pomme de terre pour les hommes et les bêtes, les pois, haricots et lentilles à Lindry, Beauvoir, Égleny, Parly et Pourrain pour approvisionner l'ensemble des marchés de la région. La récolte des châtaignes se fait à Parly, Pourrain et Diges.
On élève les chevaux à Diges, Lalande, Leugny et Toucy en lien avec les haras d'Auxerre.
Les cultures se diversifient ; la marne et le plâtre sont de plus en plus employés pour améliorer la qualité des sols.

Lors du remembrement dans les années 60, la différence entre Puisaye et Forterre s'est à nouveau affirmée. A cette époque le bocage poyaudin était considéré comme "le symbole de l'archaïsme de l'agriculture". C'est ainsi que s'est enclenché un vaste programme d'arrachage des haies et bouchures qui s'est imposé naturellement davantage à la Forterre. Les sols de marnes et de calcaires et le rattachement de la Forterre aux vastes plateaux de Basse Bourgogne, ont fait de la Forterre un terrain propice au développement d'une céréaliculture intensive et d'une mécanisation de l'agriculture. Ce phénomène a induit un assèchement des terres un agrandissement considérable des tailles de parcelles passant en moyenne de un hectare à environ trois hectares et une suppression considérable du patrimoine arboré.
Le débocagement a été beaucoup plus lent et complexe en Puisaye ; le regroupement des terres étant rendu difficile par l'omniprésence de bois, d'étangs et de marécages. A la suite de ce grand bouleversement national des paysages agricoles, l'opposition entre les modèles et paysages agricoles de Puisaye et de Forterre s'est maintenue et renforcée. D'un point de vue social, être agriculteur en Forterre ou en Puisaye n'induit pas du tout les mêmes enjeux ni les mêmes statuts économiques. Le village de Leugny exprime très bien cette opposition entre deux mondes. A cheval sur la vallée de l'Ouanne, il constitue le lieu de contact entre ces deux entités. Son église possédait vraisemblablement deux entrées destinées à deux types de population, l'une sur la Puisaye et l'autre sur la Forterre. D'un point de vue paysager, le rapport à l'arbre et à l'eau constitue également des enjeux très disparates. En Forterre l'eau est un bien rare, en Puisaye elle constitue une richesse identitaire.
Pour conclure, le Pays de Puisaye Forterre constitue un réel enjeu territorial et se justifie encore une fois largement. Ces entités agricoles que tout oppose possèdent ensemble de nombreuses et diverses richesses agricoles, avec d'une part une production économiquement viable (Forterre) et d'autre part des qualités non négligeables. Elles deviennent ensemble l'occasion d'anticiper et d'établir un schéma d'exploitation cohérent et complémentaire.

La vie rurale et les pratiques agricoles d'hier à aujourd'hui

Face aux difficultés apportées par le contexte naturel, le paysan poyaudin a dû adapter les cultures et leurs rythmes. Les pratiques et la vie rurale ont à l'évidence beaucoup évolué depuis deux siècles. D'après de nombreux récits, on pouvait constater autrefois une réelle mutualisation des biens et des

travaux agricoles que ce soit le passage des battoirs communs, ou la mise en place de **pâtures communales** autour des villages ou encore la possession de troupeau commun entretenant les bords de voiries. La vie agricole constituait le principal dynamisme de ces territoires. Par analyse diachronique on constate une forte perte de ces liens entre la communauté et ses terres.



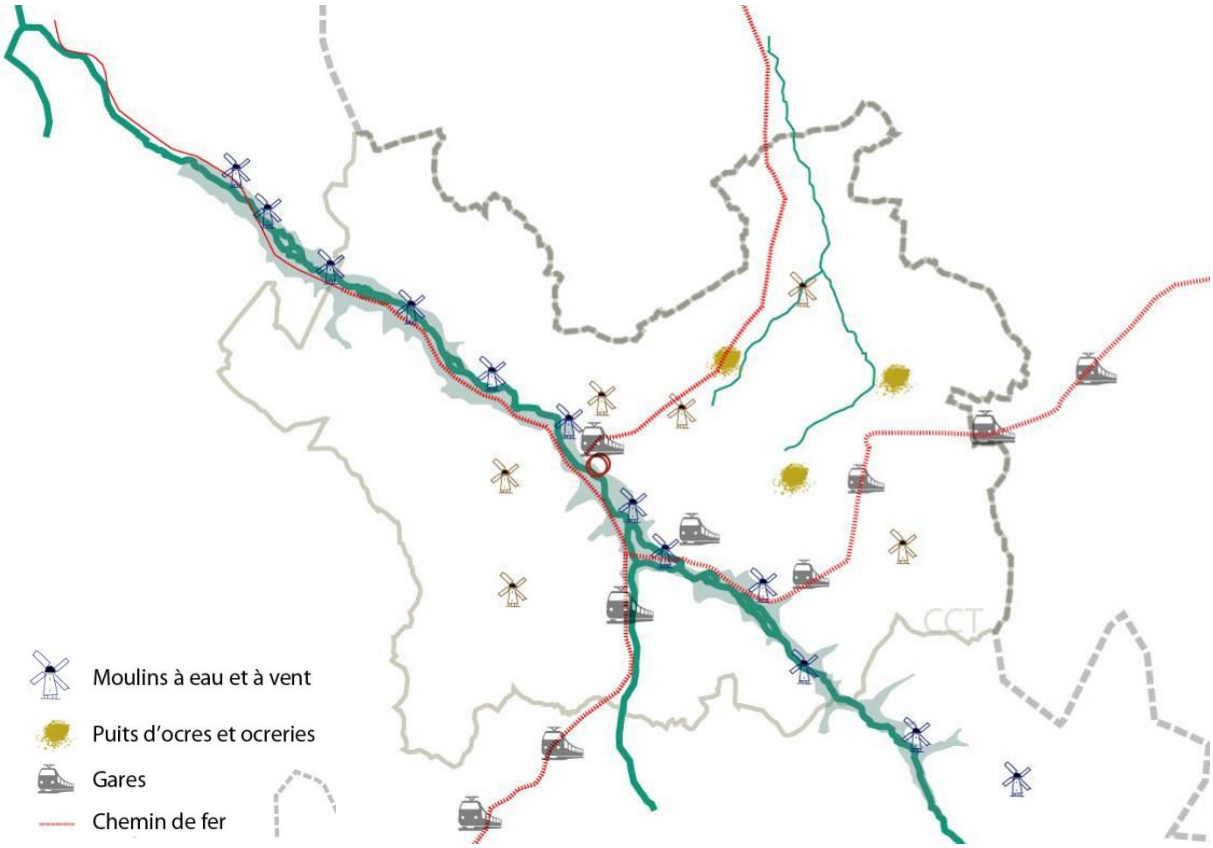


Extrait d'un bulletin de l'Association du Vieux Toucy

IV.6. Une identité artisanale ; un passé industriel

Artisanats et fabriques ponctuent et structurent le territoire

Le territoire Toucycois dispose en parallèle de cette forte empreinte agricole, une forte identité liée à son artisanat.
Le long de l'Ouanne, on peut recenser 12 moulins à eau. Sur le Toucycois, à la fin du XIXème siècle, on retrouve également beaucoup d'activités, de nombreux moulins à eau, à vent ou à blé, un foulon à étoffes, quatre battoirs à écorce, de nombreux fours à chaux (produisant une chaux hydraulique très recherchée pour bâtir en milieux humides), quelques tuileries et briqueteries, une faïencerie et enfin des maisons de draperies et rouenneries très rentables à l'époque. Ces fabriques et usines réparties sur l'ensemble du canton ne fournissaient pas à la population une avancée économique fulgurante mais ont permis la diversification des activités et l'exploitation de la totalité des ressources du territoire.



Développement et répartition des activités dans le Toucycois
Représentation IMAGES EN HERBE

Le chemin de fer en Puisaye égraine usines et industries

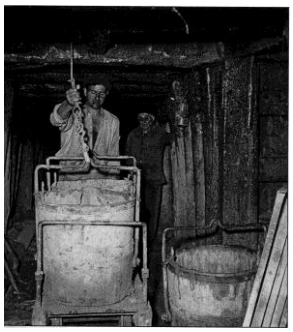
Le chemin de fer en Puisaye comme partout fut un formidable fil de développement dans le Toucycois. Il a permis le développement ou l'installation des sites artisanaux et industriels que nous connaissons encore aujourd'hui. Autour de ce linéaire s'égrainent des indices de toutes les époques confondues.

Le tracé de la voie ferrée a "négocié" le territoire en suivant de manière très sensible les courbes de niveau. De Toucy à Joigny, elle exécute de savants détours afin d'éviter les reliefs trop importants.
En effet par soucis d'économie la construction d'ouvrages d'art importants était exclue dans le Toucycois. De ce fait le trajet qui reliait la gare du bas Toucy à celle de Toucy le Haut, nommée par les habitants « le chemin de la montagne », représente une pente très raide, un réel calvaire pour le train à cette époque. C'est cette contrainte qui a déterminé l'implantation des usines et se lit encore aujourd'hui dans l'implantation des anciennes zones industrielles et artisanales. Dans la vallée de l'Ouanne, ce zones se situent en bas des villages et pratiquement dans le fond de vallée, en bordure de l'ancienne voie ferrée de marchandises et de voyageurs.

Une partie du réseau ferré est aujourd'hui reconverti en train touristique, et nous fait parcourir la vitrine culturelle du Toucycois : des musées d'histoire aux témoins du Moyen Age, en passant par les sites de randonnées et de promenade, et les expositions d'art contemporain, il est aujourd'hui le fil de découverte du patrimoine Toucycois.

L'ocre, une activité singulière du Toucycois

L'ocre représente un des grands pans de l'identité Toucycoise. Comme nous avons pu le voir précédemment, cette activité s'ancre vraisemblablement dans la préhistoire dans le Toucycois. Le secteur regroupant les communes de Pourrain, Diges, Sauilly, Parly et Toucy est particulièrement concerné. A l'échelle régionale et comme le montre notre exploration de la géologie, on constate que ce matériau se trouve sur un couloir orienté nord-est / sud-ouest reliant le Toucycois à la région de Saint-Amand-en-Puisaye


Extrait de bulletin de l'Association du Vieux Toucy

Sur la période plus récente, on peut reconstituer l'exploitation de l'ocre à partir des descriptions.
L'ocre a été véritablement exploitée à partir du XVIIIème siècle, d'abord d'une manière très artisanale. Les paysans creusaient des trous à même la surface des champs pour en retirer des tas que les marchands hollandais venaient ramasser de temps en temps. La matière était traitée en Hollande et revendue en France sous l'appellation « ocre rouge de Hollande. A partir de 1830 et jusqu'en 1955 les ocreries se développent sur le territoire. Des puits de profondeur variables allant jusqu'à quinze mètres sont creusés, certains comme ceux de Diges et de Pourrain nécessitent la mise en place de boisage de soutien car le « plafond » est de mauvaise qualité. Le travail dans ces carrières est fortement freiné par les conditions atmosphériques qui ne permettent pas de travailler le matériau. Une fois l'ocre extrait on rebouche les galeries avec du sable. On recense trois usines de transformation et de traitement de l'ocre, une à Pourrain et deux à Sauilly
Au XIXème siècle, on commence à laver les ocres ; cette innovation permet un développement de l'activité très important. Les ocres de Puisaye sont alors considérées comme uniques au monde ; la région s'affiche comme la première productrice de France et la Puisaye a démontré les systèmes d'exploitations les plus importants.

L'ocre a donc connu sa véritable apogée durant ce siècle de commercialisation et d'échanges. Ce commerce fut un élément très dynamique pour le territoire.

USAGES ET EXTRACTIONS INDUSTRIELS

La partie supérieure grossière des Sables de la Puisaye est utilisée dans la maçonnerie et la partie moyenne est encore extraite pour sables de fonderie.

Les calcaires portlandiens ne sont presque plus utilisés pour pierre de construction; ils sont maintenant concassés pour empierrement. L'Aptien et le Barrémien supérieur sont utilisés en tuileries. Jadis pour les tuiles et briques, on utilisait les argiles noires et sables verts ou le Sparnacien.

La craie est utilisée principalement pour l'amendement des terres après l'avoir été pour les fours à chaux.

Le phosphate a été exploité autrefois à Lindry (graviers phosphatés à Opis) et l'ocre, extraite pendant plus d'un siècle à Parly, Pourrain et Diges, par des carrières à ciel ouvert ou par des puits de mine, d'une trentaine de mètres avec galeries.

Le fer a été exploité dans le Sparnacien par les Gaulois, puis par les Romains, le charbon de bois des forêts de Puisaye fournissant le combustible nécessaire. On note au Moyen Age une reprise de ces exploitations qui se sont poursuivies jusqu'au 19e siècle. Les fermiers ou tas de scories abandonnées sont encore riches en fer (40 à 50 % de Fe2 O2) et en manganèse (3% Mn). Au début du siècle, les fermiers étaient exploités pour en extraire le manganèse ; actuellement ils servent à empierrer les chemins.

L'ocre a été exploitée de 1830 jusque vers 1955, sous forme d'une couche de 0,30m à 2m d'épaisseur, située à la base des argiles du Gault (C2-1) ; cette couche a été recoupée notamment par quatre puits :

- Parly, puits à ocre du Bois Lien : 0,40m
- Diges, puits à ocre sous Grand-Buisson : 0,70m
- Diges, puits à ocre du Buisson Moreau : 0,80m
- Diges, puits à ocre du Moulin-Signal de La Verrerie : 0,50m

Source : Notice BRGM

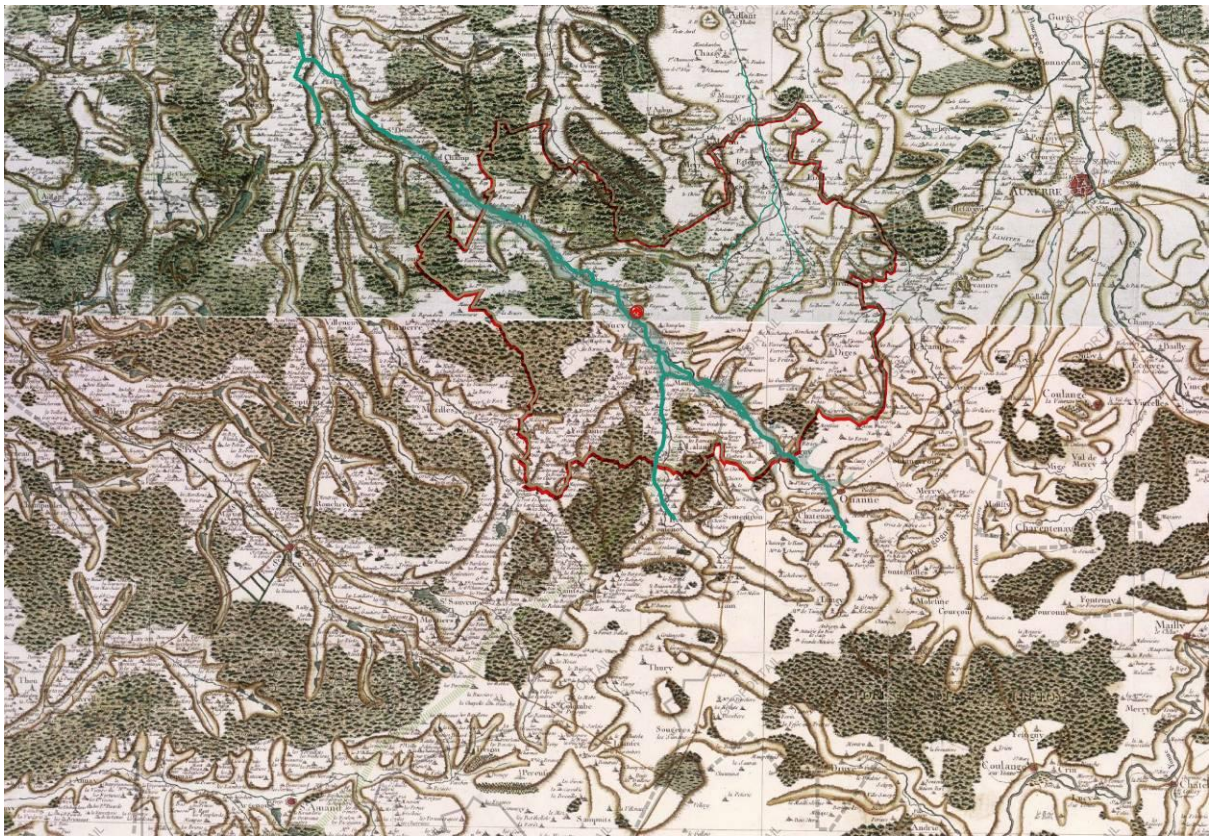
IV.7. Evolutions récentes et tendances

Un constat cartographique du territoire nous permet ici de faire ressortir les grandes tendances d'évolution du territoire Toucycois. Le dialogue entre espaces naturels, centres urbains, et zones agricoles et forestières ont considérablement évolué au cours des XIX et XXème siècles.

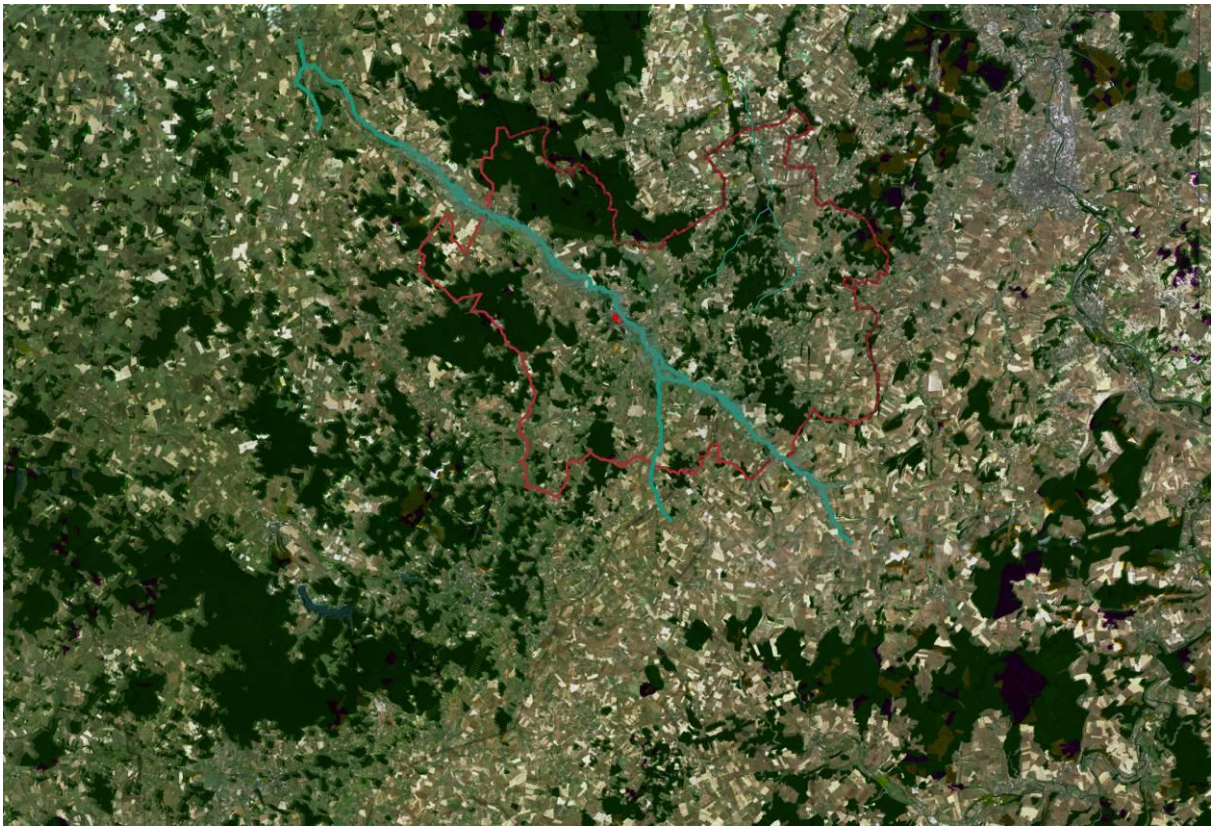
Evolution générale du patrimoine boisé en Toucycois :

- Une faible évolution des grands massifs boisés

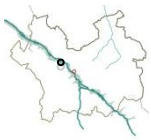
D'une manière générale, les grands massifs boisés qui structurent le territoire sont présents sur la Carte de Cassini, première cartographie générale de France et datant du XVIIIème siècle.
Ainsi, la Forêt de Merry-Vaux et le Bois de Dracy apparaissent comme constantes cernant la vallée de l'Ouanne en aval de Toucy. Vers l'amont, le Bois des Brandons, la Forêt du Sauvage et la Forêt d'Argenton constituent des massifs bien identifiables. Leurs limites ont un peu évolué ; les emprises des massifs ont eu tendance à s'amplifier au nord de la vallée alors qu'elles ont plutôt régressé au sud.
Tous constituent depuis longtemps de réels repères sur le territoire, participant aux vis à vis du paysage Toucycois.



Permanence des grands massifs boisés entre le XVIIIème et le XXème siècle



Comparaison entre la Carte de Cassini et l'orthophoto 2007 IGN complétée de la carte forestière (v1) 1987-2004 du SIG



Evolution des grandes vallées :

- Une forte tendance au reboisement témoigne du recul de l'activité pastorale.



La vallée de l'Ouanne autrefois ouverte : illustration sur la commune de Toucy *(les bois figurent en bleu)*
Cadastre napoléonien de Toucy, tableau d'assemblage, 1838 - Archives départementales de l'Yonne

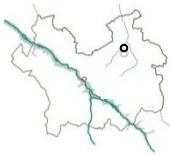


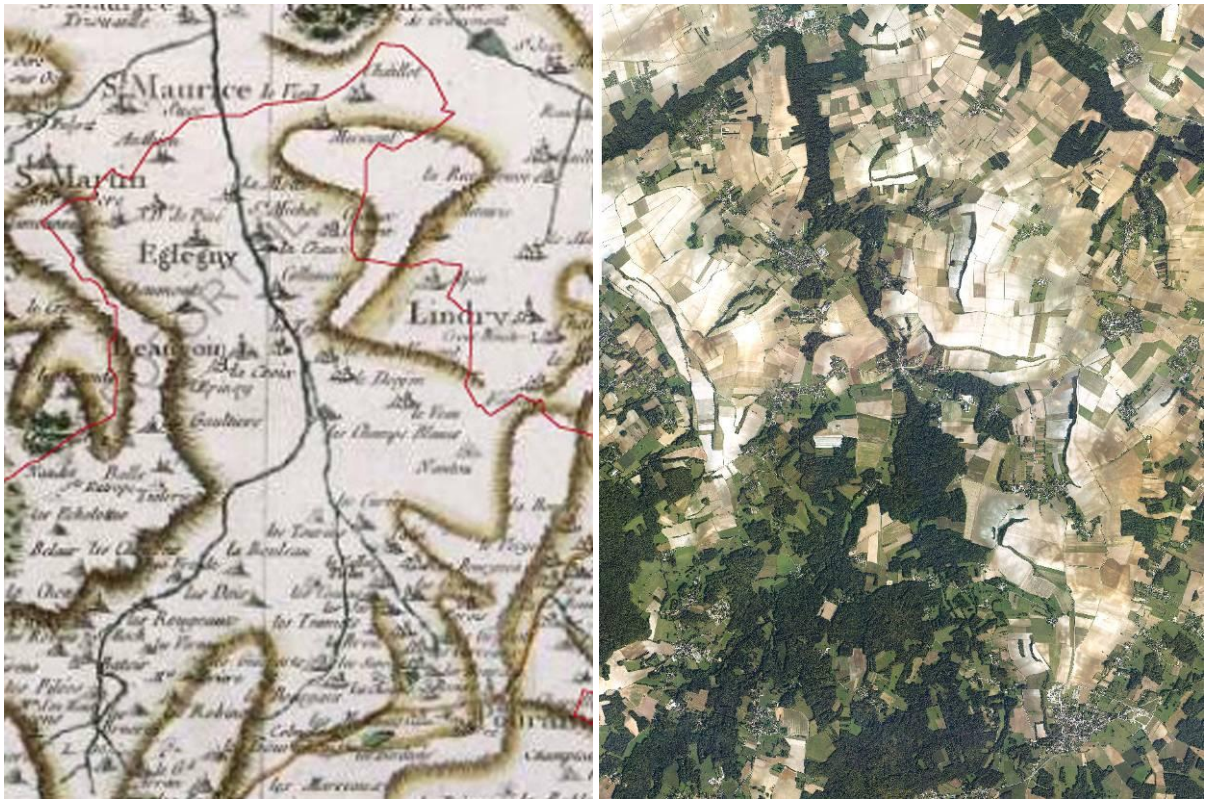
Fond de la vallée de l'Ouanne en amont de Dracy
Comparaison des photographies aériennes 1949 et 2007 - IGN



Densification des boisements dans la vallée de l'Ouanne à Leugny du début du siècle à aujourd'hui.
Sources : Carte postale du début du siècle - Archives départementales de l'Yonne ; photographie 2011- IMAGES EN HERBE

La Vallée de l'Ouanne s'est fortement boisée, principalement en amont des villes et villages. Les exemples de Villiers-Saint-Benoît, de Dracy et de Toucy sont les plus marquants. Les perceptions du cours d'eau et de sa vallée se sont modifiées ; les vues sont obstruées et la lecture de la vallée s'est fragmentée. A travers cette comparaison, on constate également que les peupleraies se sont développées dans le fond de vallée. Les ripisylves ont gagné du terrain sur les anciens prés et pâtures qui prédominaient dans les vallées. Ces importants reboisements sont directement liés à la modification des pratiques agricoles. La Vallée de l'Ouanne était autrefois maintenue ouverte grâce à l'activité pastorale. Le pastoralisme et la mobilité du bétail qu'il induit permettait de conserver de réelles perceptions de la vallée et de sa morphologie, alors que cette pratique combinait valorisation des terres et facilités de déplacements au cœur de ces vallées.





Fermeture de la vallée du Tholon par enfrichement entre le XVIIIème et le XXème siècle

La vallée du Tholon a connu par ailleurs une fermeture progressive sous une autre forme. Totalement ouverte au XVIIIème siècle, la vallée s'est largement opacifiée par abandon des cultures, notamment aux abords des cours d'eau.



Le village de Diges s'inscrit aujourd'hui dans un écrin boisé, contrairement à autrefois.

Sources : Carte postale du début du siècle - Archives départementales de l'Yonne ; photographie 2011- IMAGES EN HERBE



- Disparition des parcelles potagères et vergers autour des villages



Disparition des parcelles potagères et des vergers en aval de Toucy.
Comparaison des photographies aériennes 1949 et 2007 - IGN

Pour cet exemple à Toucy, on constate qu'au début du siècle le fond de vallée en aval de la ville était occupé et maintenu ouvert par une activité probablement maraîchère et potagère, au lieu-dit de La Californie. Ce toponyme traduit une zone peu accueillante et mal fréquentée. Ce faubourg attenant à la ville était un quartier habité par les travailleurs du bois et se différenciait fortement de la bourgeoisie habitant Toucy et de l'autre faubourg « le Corbeau Blanc » occupé par les travailleurs des ocreries. A cette époque l'activité ouvrière et familiale exploitait le fond de vallée et contribuait à maintenir un paysage ouvert.
Sur le Cadastre napoléonien de Toucy au lieu-dit Rumaru, on constate par ailleurs la présence de plantations (des vergers probablement) sur le coteau exposé sud.
Les abords de la ville témoignaient ainsi d'une activité vivrière importante. Dans le Toucycois comme à l'échelle du territoire rural national, on retrouve une évolution dans la répartition des parcelles agricoles autour des villages ; elle témoigne d'une hiérarchisation des besoins et des apports de chaque type de culture pour les habitants. L'organisation du parcellaire et des cultures était en lien direct avec la vie du village, en terme de distances et de besoins. On retrouvait alors les cultures vivrières (potagers et vergers) en auréole au plus proche autour des villages puis les grandes cultures. C'est donc sur ce système, modulé en fonction du relief et de la qualité des sols (ici potagers en fond de vallée et vergers en terrasse), que les villages organisaient leur schéma agricole et paysager.

Evolution des boisements sur les plaines et plateaux :

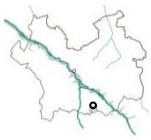


- Apparition de nombreux bosquets et petits boisements



Densification des boisements épars sur les hauteurs à l'est de Toucy
Comparaison des photographies aériennes 1949 et 2007 - IGN

De nombreux bosquets de petites tailles occupent aujourd'hui les plaines et plateaux agricoles. Beaucoup de vues autrefois dégagées se voient maintenant fragmentées par des masses sombres et denses.



- Disparition des arbres isolés sur les parcelles agricoles



Disparition totale des arbres isolés parsemant autrefois les champs céréaliers

Comparaison des photographies aériennes 1949 et 2007 - IGN

Sur la photo aérienne de 1949, on constate que les champs céréaliers sont souvent parsemés d'arbres isolés de grande taille. Ponctuant le paysage ces grands sujets (probablement fruitiers ; noyers) participaient au schéma agraire et sûrement à la qualité des paysages agricoles et du patrimoine arboré du Toucycois

Evolution du paysage agricole :

- Une toponymie décrivant une société rurale et agricole particulière

C'est en se penchant sur le Cadastre napoléonien que l'on prend conscience du contexte agricole et social du XIXème siècle. Le statut rural d'autrefois et la propriété terrienne transparaissent sous des lieux dits comme « la Métairie Chanvot » ou « la Métairie Chauvot et le Colombier». Cet extrait de cadastre illustre un climat social intimement lié aux systèmes agraires tenus par de grands propriétaires. Ces grands propriétaires confiaient leurs terres à de petits paysans. On retrouvait ainsi dans le système agraire une hiérarchie très précise répercutée fortement sur le territoire et sur le partage des terres.





les témoins des métairies d'autrefois

Cadastre napoléonien de Toucy, section D dite de Vernoy, 1838 - Archives départementales de l'Yonne

Le système bocager avec ses haies et bouchures composait l'espace agricole. Ces écrans et protections structuraient le parcellaire et donnaient une échelle au paysage. Ils dissimulaient, orientaient et animaient les panoramas ruraux. A travers les différents documents consultés on peut constater que le bocage et le système de haies agricoles ont beaucoup évolué. Les haies ont tantôt été très utiles au développement des cultures, tantôt de vraies barrières à l'expansion des nouvelles techniques agraires. Leurs traces actuelles constituent un témoin de l'évolution des paysages agricoles. L'arbre et son usage sont les composants d'une longue histoire agricole dans le Toucycois.

Concernant le bocage et les haies, les paysages de Puisaye et de Forterre s'opposent de plus en plus. A travers les constats cartographiques on constate que différentes typologies de paysages agricoles composent le territoire Toucycois.

- Disparition des haies en Forterre

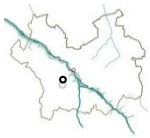




Simplification et homogénéisation du parcellaire.
Disparition d'une grande partie des haies et bouchure en Forterre
Comparaison des photographies aériennes 1949 et 2007 - IGN

En Forterre, où la céréaliculture domine, l'arrachage des haies a été largement réalisé lors du remembrement dans les années 1960. On constate une grande raréfaction des haies sur cette partie du territoire Toucycois. L'évolution des techniques agricoles aidant, cela s'accompagne d'une augmentation significative de la taille des parcelles de cultures.

- Epaississement des bouchures en Puisaye, perte de fonction arboricole des haies.

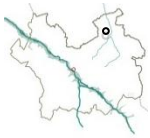




En Puisaye les haies se sont épaissies et constituent aujourd'hui des écrans opaques
Comparaison des photographies aériennes 1949 et 2007 - IGN

Les vergers linéaires et haies fruitières sont une des caractéristiques des paysages Poyaudins. Les haies de Puisaye ont d'une manière générale été beaucoup moins touchées par le remembrement, mais ont néanmoins beaucoup évolué. Les haies, principalement arborées, se sont largement

épaissies et s'apparentent aujourd'hui aux haies des bocages de l'ouest. Elles correspondaient autrefois à une manière complémentaire d'exploiter le sol agricole et constituaient un rendement supplémentaire pour les agriculteurs Elles faisaient également le lien entre les zones de grandes cultures et le maillage bocager. Ces structures de paysage ont donc perdu leur valeur agricole. L'ensemble du patrimoine arboré du Toucycois a subi de grandes évolutions, tant en terme fonctionnel que paysager.



- Regroupement des parcelles et disparitions des lanières cultivées avec l'évolution des techniques agricoles



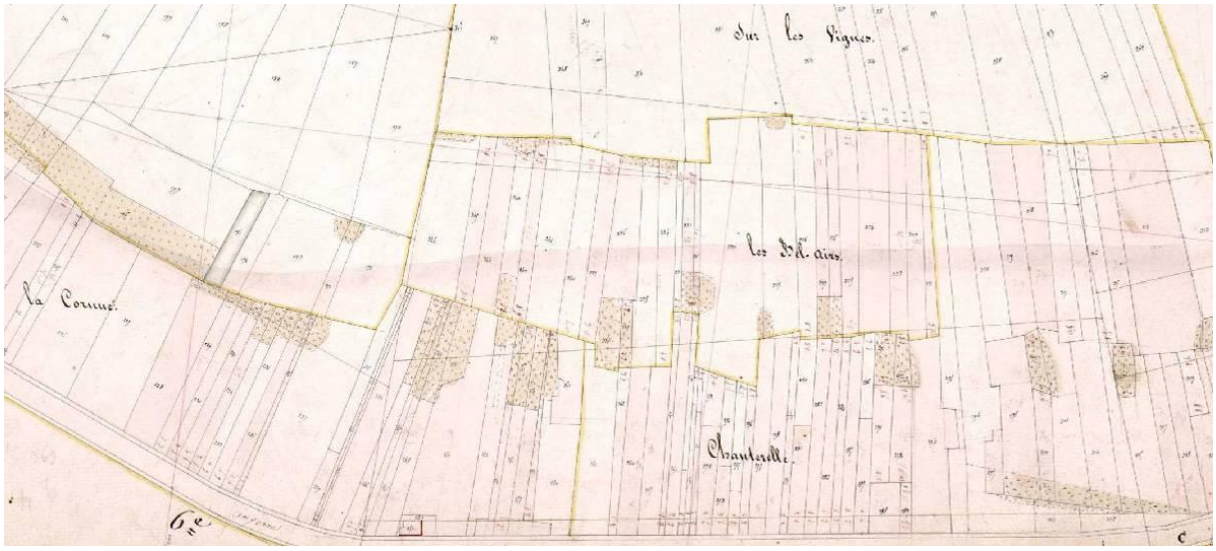


Sur la commune de Beauvoir près de la Cambrie, les types d'exploitation ont évolué
Comparaison des photographies aériennes 1949 et 2007 - IGN ; assemblage cadastral actuel - CCT

Cet extrait illustre de manière très flagrante l'évolution des cultures. On peut constater une forte évolution de la taille des champs cultivés sur le territoire de la vallée du Tholon. Les fines lanières ont été regroupées pour composer de nouveaux champs beaucoup plus vastes.
Une autre évolution apparaît clairement, celle de l'enfrichement de certaines parcelles suite à l'abandon de l'activité agricole. Sur l'extrait de la photo aérienne de 1949, on voit encore apparaître l'ancien parcellaire laniéré sous la forêt qui gagne du terrain : Ce secteur commençait alors tout juste à se boiser.



- Les vignes autour d'Ouanne, les témoins d'une activité passée



Sources : Cadastre napoléonien d'Ouanne de 1836 - Archives départementales de l'Yonne



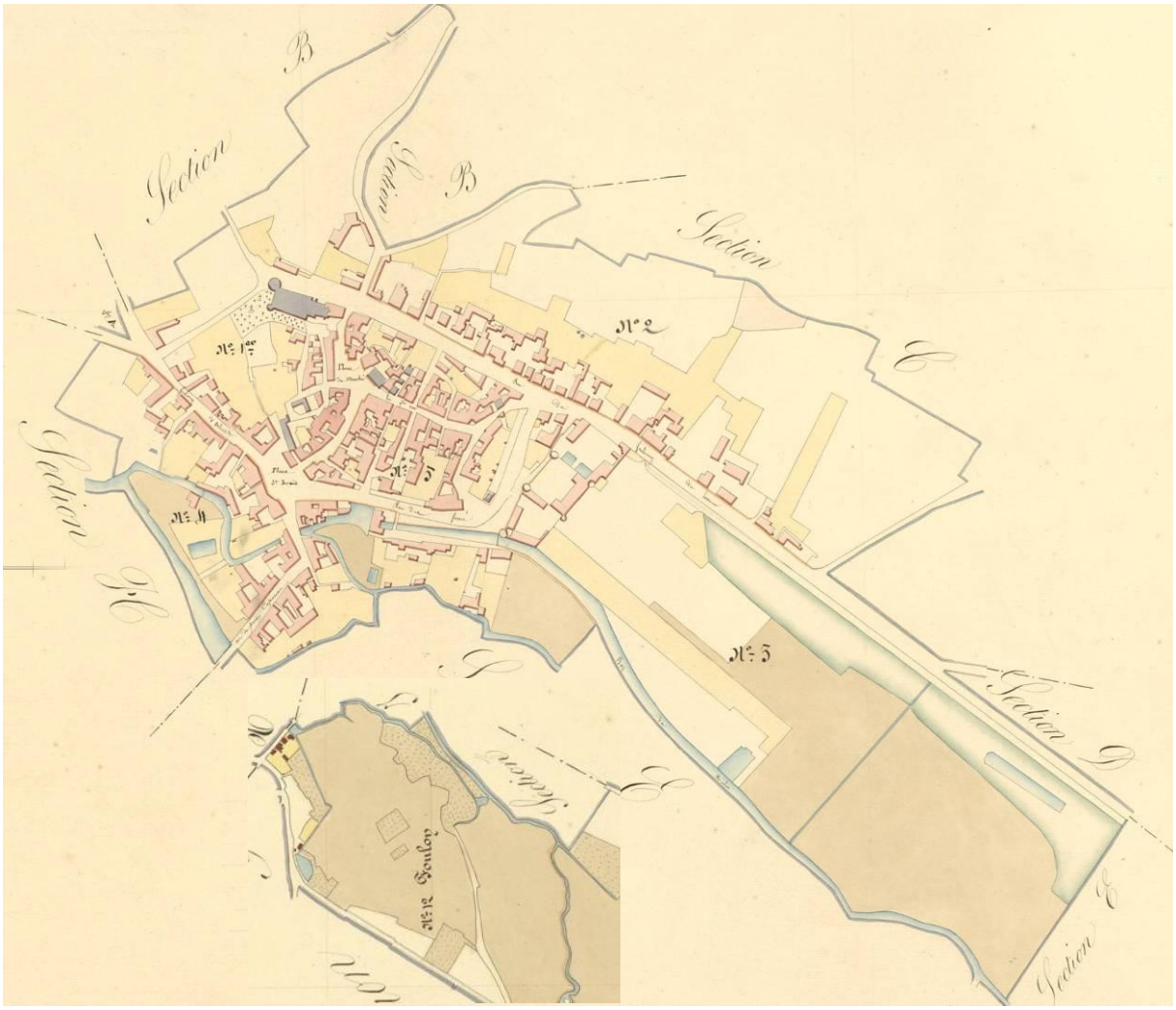
Comparaison des photographies aériennes 1949 et 2007 - IGN

Evolution des côtes d'Ouanne

A l'amont de la vallée de l'Ouanne, c'est avec les calcaires à Leugny que commençait un autre type d'agriculture. Une première approche toponymique nous révèle un passé viticole autour du village. On peut en effet relever « Sur les Vignes » ou encore « La Vallée des Vignes » et ainsi prendre la mesure de cette activité passée. Elle s'étendait jusqu'à Ouanne et ses différents vallons secondaires. Sur le Cadastre napoléonien, on remarque sur le vallon d'Usselot une succession de petites pièces de culture en lanières, occupant la côte nord au lieu-dit Les Bel-Airs. Les deux photographies aériennes montrent ces cultures disparues, s'affichant comme de grands champs ouverts et de petits boisements. Sur cette partie du territoire on constatait une activité plus cloisonnée, finement adaptée à la géographie du lieu et engendrant différents apports pour les habitants. Les grands champs occupaient les plateaux, les vignes s'étendaient sur les côtes et le Bois de la Châtaigneraie au sud-ouest complétait cette organisation.



Dévalorisation et dégradation progressive des systèmes hydrauliques :



Sources : Cadastre napoléonien de Toucy, sections J et E - 1838 - Archives départementales de l'Yonne



Comparaison des photographies aériennes 1949 et 2007 - IGN

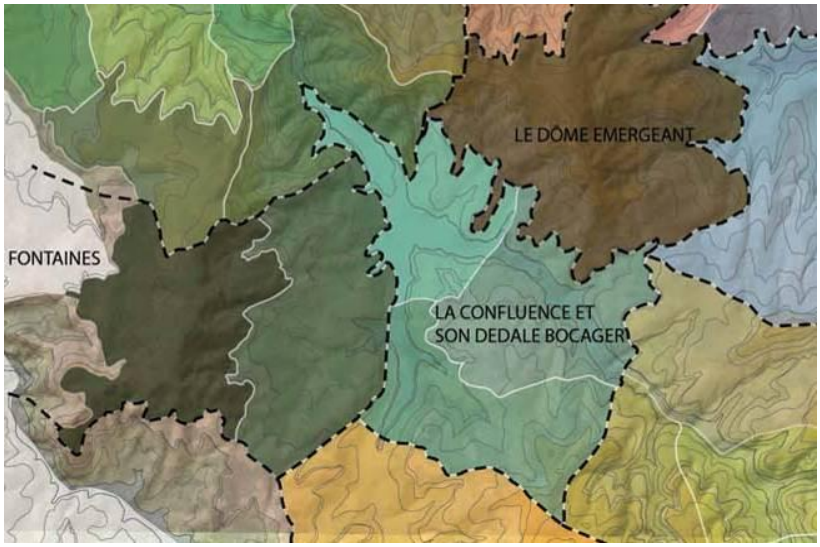
Transformation des zones humides en amont de Toucy

De grandes modifications de la vallée ont été entreprises au cours de notre siècle, particulièrement aux abords de Toucy. Plusieurs plans d'eau ont été créés dans la vallée au nord et au sud de la voie ferrée. Le plus important mais également le plus récent est aujourd'hui la base de loisirs implantée en amont de la ville sur d'anciens prés. Une analyse diachronique depuis le Cadastre napoléonien

jusqu'à l'orthophoto de 2007 nous permet de relever des changements fondamentaux concernant les fonctions hydrauliques de la rivière et de la vallée. Nous sommes passé d'un rapport étroit et fonctionnel avec l'Ouanne à une relation de loisirs simplement localisés. Le Cadastre napoléonien nous révèle un rapport fonctionnel entre la ville, ses habitants et le cours d'eau. L'organisation des bras de l'Ouanne au service de la ville est probablement un héritage de l'époque médiévale. Ces bras canalisés et leurs biefs servaient vraisemblablement de pêcheries ainsi qu'à alimenter les différents édifices et moulins. Il est indéniable que l'homme en maîtrisant ce cours d'eau a su occuper la vallée de manière fonctionnelle et logique. Sur les photographies aériennes, on observe l'effacement progressif de ce lien entre la ville et sa rivière, alors que ces tracés appartiennent à la ville et sont témoins de son histoire. Ainsi Toucy s'est grandement coupée de sa rivière, oubliant et dénaturant son identité en rapport à l'Ouanne.

Que ce soit d'un point de vue agricole ou hydrologique, l'absence de lien avec l'Ouanne et l'abandon d'activités adaptées dans sa vallée menace fortement les paysages du Toucycois, leur perception et leur lisibilité.

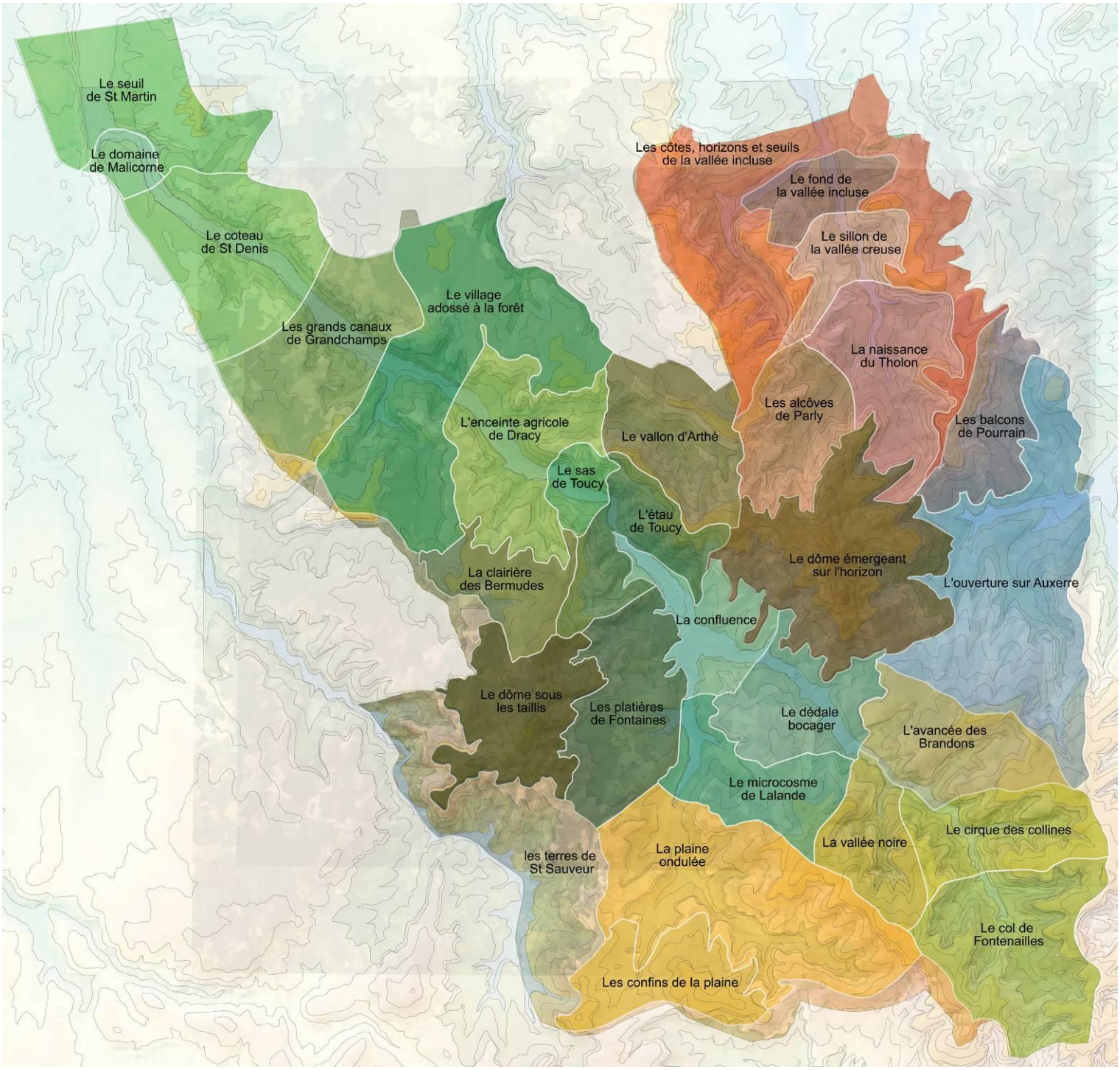
V. Synthèse des paysages



V.1. Les sites et les lieux

Les sites paysagers, contextes des implantations des villages

Dans cette étape, il s'agit de considérer les villages sans prendre en compte les extensions récentes, afin de caractériser les sites d'origine.



Les sites paysagers des villages

Production et représentation IMAGES EN HERBE

30 sites ont été identifiés

Description des principaux sites :

Villiers-st-Benoit - **Le village adossé à la forêt**
La vallée forme couloir, prise entre deux masses de forêt : au nord la futaie dense (caractérisée par les chênaies) ; au sud des bois de hauts taillis plus ou moins continus.

Dracy - **L'enceinte agricole de Dracy**
Il semble au cœur d'une vallée en forme de vasque. Les hameaux et les fermes s'installent sur les rebords des coteaux, formant de petits promontoires. Ce Village de fond de vallée s'ouvre sur le paysage alentour.
La forêt est très présente autour de Dracy et descend de façon tentaculaire dans l'enceinte agricole de Dracy.



Entre Dracy et Toucy - **Le sas de Toucy**
Espace tampon entre les deux sites de Dracy et Toucy.
C'est un entre deux, un passage dans un resserrement de la vallée, avec deux coudes de l'Ouanne (formant un "double verrou") et un seuil boisé.
Il ferme le petit monde circulaire de Dracy en resserrant la vallée ; on découvre Toucy en sortant de la forêt.

Toucy - **L'étau de Toucy**
Ville fortifiée encaissée en fond de vallée. Le site de Toucy prend en étau la vallée de l'Ouanne ; il pince la confluence de la rivière de l'Ouanne et du ru de Fontenoy.
C'est une bourgade enserrant un village médiéval aux rues étroites.
La flèche de l'église pointe Toucy en un lieu central du Toucycois.



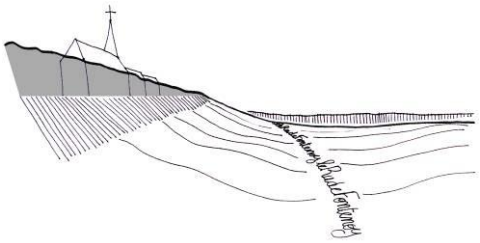
Confluence de l'Ouanne et du ru de Fontenoy - **La confluence**
C'est une grande étendue plate et humide entre les coteaux qui s'évasent. Unique, le site est précieux car verdoyant, fertile, débordant d'une végétation sauvage.

Moulin-sur-Ouanne - **Le dédale bocager**
Entre Moulin-sur-Ouanne et Leugny, la vallée, bien qu'aplanie du fait de l'éloignement des coteaux, est refermée par un système bocager. La lecture de la vallée se perd.
Le versant gauche est ressenti comme un labyrinthe de prairies bocagères.

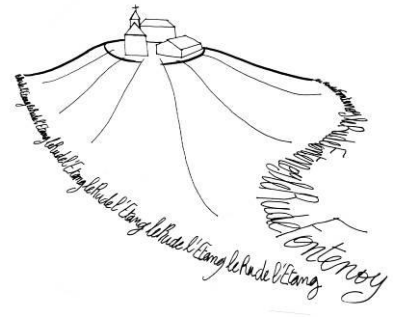
Leugny - **Le pont, le passage** de Leugny
Leugny est un trait d'union tiré entre les deux rives de l'Ouanne. On passe d'une rive à l'autre par la rue principale, sur un pont au couronnement de pierre ; c'est le premier village construit en pierre de taille. Par le jeu des failles, son territoire est une avancée des calcaires du Jurassique dans les couches crétacées. Il fait le lien entre pays de Puisaye et pays Forterre.

Ouanne - **Le cirque de collines**
L'arrivée à Ouanne fait l'effet d'un fond de vallée de montagne. On butte sur le fond de la vallée. Le village et cette topographie créent un ensemble. Le clocher de l'église est à l'échelle des collines. Les premières sources de l'Ouanne s'y rejoignent.

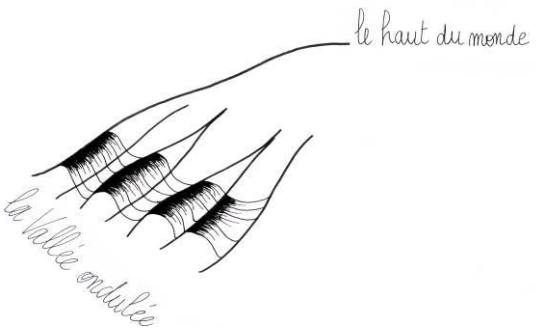
Fontaines - **Le dôme sous les taillis**
Sur le rebord d'un haut plateau dont les versants sont cultivés, le village a une position de balcon sur la vallée de Fontenoy au premier plan et sur la vallée de l'Ouanne en second plan. Peu repérable de l'extérieur du fait des bois qui enveloppent le site, son château d'eau le trahit. Plus on s'en éloigne, plus le dôme formé par son plateau est révélé.



Lalande - **Le microcosme** de Lalande
Les paysages de Lalande semblent être des échantillons des paysages du Toucycois, réunis sur une langue de terre entre le ru de Fontenoy et l'Ouanne. Ce sont des micros paysages de Puisaye et Forterre.
Le village de Lalande s'affiche comme sur une scène : un théâtre miniature sur l'îlot de la confluence.



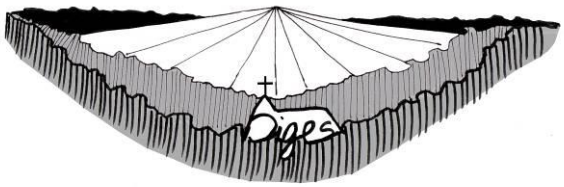
Fontenoy - **La plaine ondulée**
Fontenoy s'inscrit dans un système d'ondulations du terrain autour d'un long pli sur la plaine bombée.
Ces mouvements génèrent différentes ambiances autour de Fontenoy : la petite Toscane de Coulon ; les hauts plateaux ondulés ; les vagues de la vallée sèche.
Cette plaine est terminée par deux "bosses", celle du Défens et celle de Taingy qui domine tous les environs.



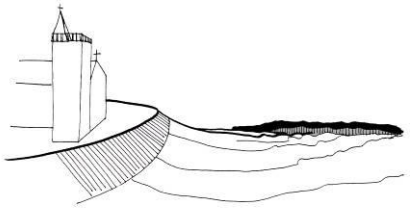
L'ouverture sur Auxerre
Large vallée dégagée ouvrant des vues vers Auxerre.
Impression de vallée plate qui n'est plus dessinée. Les vues s'enfilent dans une nouvelle continuité, avec changement d'échelle, vers la platitude d'une large vallée.



Diges / Le Grand Buisson et La Verrerie - **Le dôme émergeant sur l'horizon**
Le promontoire en presqu'île du Grand Buisson donne à voir le paysage depuis sa une crête. Ce sont des horizons paysagers vers le sud et vers le nord à travers de grandes percées dans la forêt.
Sans la forêt ils se déploieraient à 360°.
Ce ne sont pas des belvédères mais des horizons rasants, au niveau du dos du dôme.
Le village de Diges se place à mi pente sur le dôme et émerge du versant boisé.

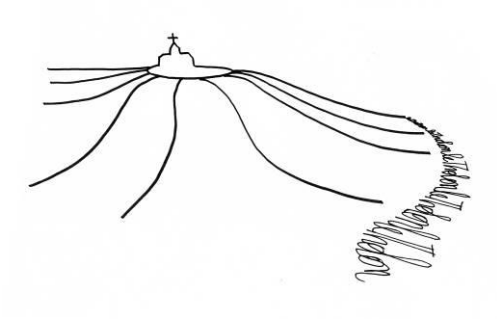


Pourrain - **Les balcons de Pourrain**
Les vues cadrées de Pourrain donnent à contempler la vallée du ru de Beaulche et du ru de Vallan, ainsi que la "plaine d'altitude" du Pays de Forterre.
C'est un double balcon : depuis la route départementale et depuis le centre ancien ; la placette de l'église notamment.
Le village est perché sur les versants d'une corniche.



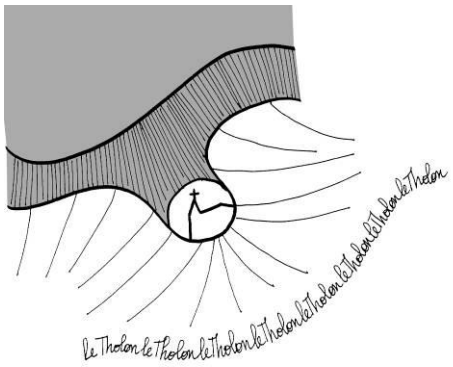
Les cotes, horizons et seuils de la vallée incluse
Il s'agit des cuestas, qui limitent nettement la vallée des Tholons, alors que depuis les crêtes on perçoit très largement autour.

Beauvoir - **La colline transversale de Beauvoir et la naissance du Tholon**
Le centre ancien de Beauvoir est installé sur la première colline en travers de la vallée des Tholons. Le village sur sa douce colline pourrait figurer comme modèle ; c'est presque un cliché.
La naissance des Tholons
Ces deux cours d'eau très boisés, correspondent à des fonds humides où l'eau est peu présente et cachée.



Égleny - **Le sillon de la vallée incluse**
Au contraire de Beauvoir, c'est ici un grand sillon qui traverse la vallée et s'enfonce vers le Tholon où s'étale Égleny.
Le village prend possession de la vallée ; elle s'aplanit vers la confluence entre l'Ocre et le Tholon.
On se sent au bout du monde ; il faut revenir sur nos pas.

Parly - **Les alcôves de Parly**
Parly domine les fonds humides et boisés du bras ouest du Tholon. Le village s'accroche sur un replat en pied de coteau, dans une antichambre boisée. Depuis le haut plateau la forêt dévale sur les coteaux, créant des alcôves.



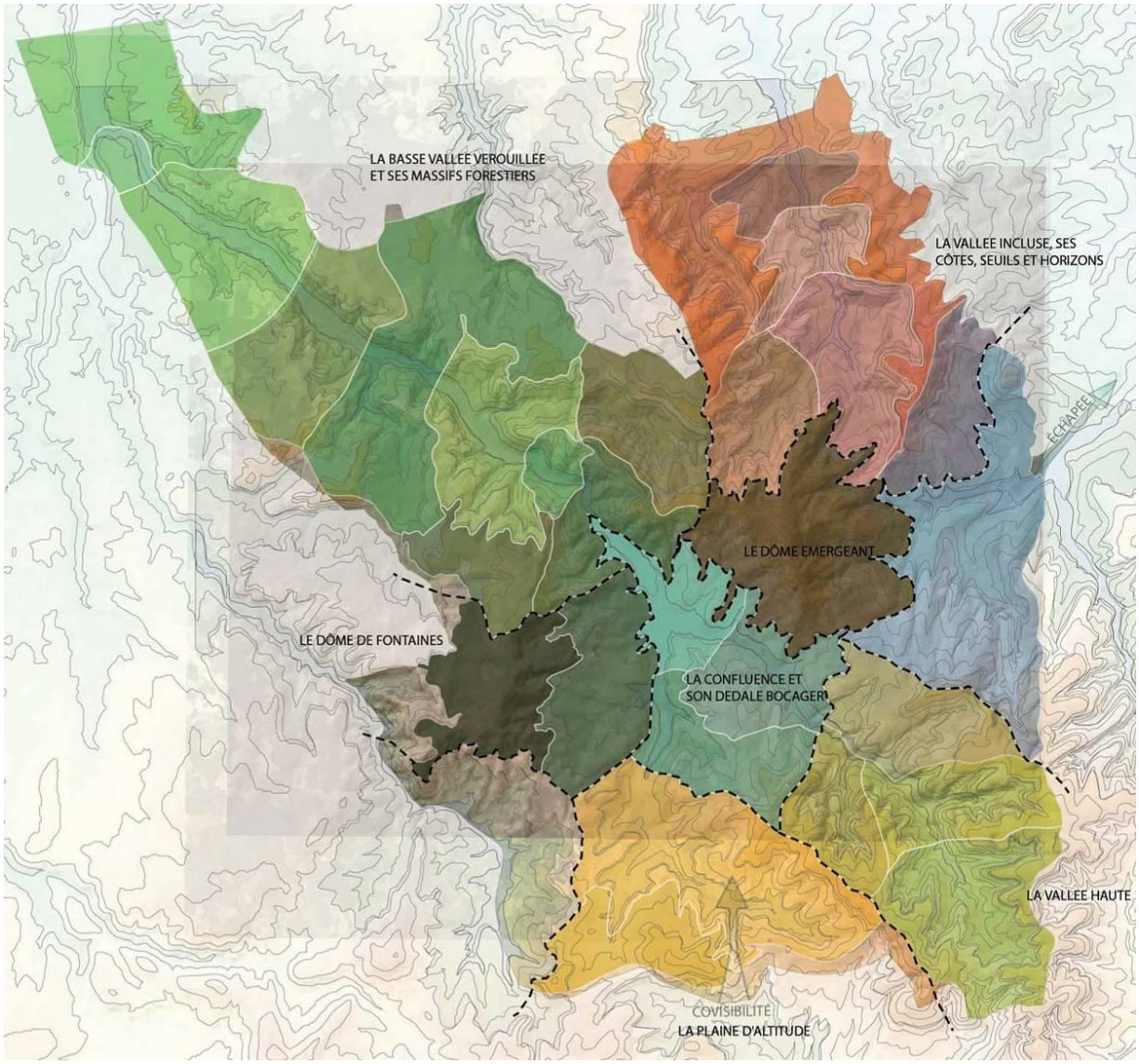
Arthé - **Le vallon d'Arthé**
Vallon du ru de Maurepas.
C'est un vallon défini par les lisières forestières et habité par les deux châteaux d'Arthé et des Gilats. Leurs grandes allées ont structuré le paysage. Si le château des Gilats est maintenant masqué, le château d'Arthé est visible de loin et prend place dans le vallon.

La clairière des Bermudes
Cette clairière rompt avec le système des vues très contrastées des paysages du Toucycois, qui allient dans le même cône de vue des plans très proches et très lointains.
Ici la rareté des premiers plans, ainsi que les champs des vues rapprochées lié à la taille de la clairière, affadissent le paysage. Il devient monotone et banal ; on ne se reconnaît pas en pays Toucycois.

V.2. Les unités paysagères

Unités de paysage

On peut associer les sites par groupes dont les caractéristiques générales sont homogènes, formant des unités de paysages. Elles font échos à notre découverte des paysages .
Ces unités appartiennent à leur tour aux grands sites naturels révélés par la géomorphologie ; on peut les distinguer sur la carte par l'association des couleurs :
- dominante verte et marron : la vallée de l'Ouanne et ses massifs forestiers (plateaux Gâtinais et Puisaye)
- dominante jaune : "plaine d'altitude" et haute vallée de l'Ouanne ; pays Forterre
- dominante ocre rouge : "vallée incluse" des Tholons ; plaines et collines du Tholon
- dominante bleue : échappée vers l'Auxerrois



les unités paysagères

Production et représentation IMAGES EN HERBE



la confluence et son dédale bocager

Photographie IMAGES EN HERBE

Eléments de paysage

Arbres remarquables (non exhaustif) :
- noyer près du Calvaire d'Ouanne
- tilleul dans Coulon sur la D4
- tilleul ou érable de Moulins-sur-Ouanne au carrefour de l'église
- le tilleul ? ou cépée d'érable et les 3 chênes de Pourrain (naissance le ru Bourgeon)





En tant que paysages visuels, les massifs forestiers, très perceptibles depuis l'extérieur, sont peu mémorisés par les traversées depuis l'intérieur. A l'échelle du grand ensemble, ce paysage intérieur est quasi inexistant ; c'est une absence de paysage.
Il n'en est plus ainsi si on considère les entités paysagères.

V.3. Entités paysagères et valeurs paysagères

Les valeurs paysagères

VALEURS HABITUELLEMENT RECONNUES - PARCS ET CHATEAUX
Ils sont souvent peu visibles, mais pourtant nombreux.
Notamment :
- Malicorne : château de Hautefeuille, sur le promontoire de la confluence face à Saint-Martin-sur-Ouanne.
- Grandchamp : château de Grandchamp, jardin régulier sur l'Ouanne avec canaux, parc et garenne en hauteur.
- Villiers-Saint-Benoit : château de Villiers
- Villiers-Saint-Benoit sur limite avec Dracy (la Villotte) : château du Bréau
- Dracy : château de Dracy ; château de la Bruyère
- Toucy : château de Toucy ; ancienne forteresse de Toucy ; château des Gilats
- Moulins-sur-Ouanne : château Pont-Marquis
- Leugny : château de La Borde (en limite de Lalande) ; château ? du Gibon ? en montant route de Diges (D4).
- Ouanne : château d'Ouanne /de la Fontaine ?
- Lalande : château de Lalande et sa ferme fortifiée
- Fontaines : château de Thabor
- Diges : château de Sauilly
- Pourrain : le château de Talin ferme,
- Parly : château d'Arthé




Structure des jardins du château de Lalande




Grandes allées du parc du château des Gilats



Parc du Thabor et sa ferme

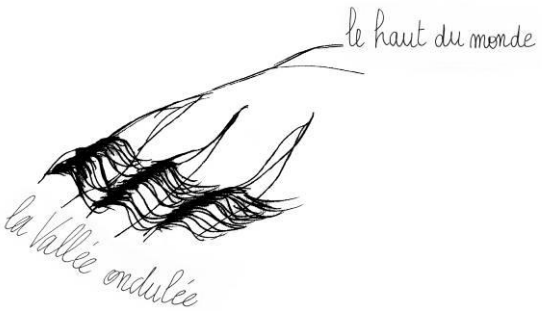
Photographies IMAGES EN HERBE

LES MOTIFS PAYSAGERS - Liste non exhaustive

Nos émotions récurrentes pour certains paysages, nos motivations à les saisir en mémoire ou à les représenter, sont nombreuses.

On citera en premier lieu :

- les plis transversaux de Moulin-Malot à Fontenoy ; la crête de Sémentron
- les plans successifs des lignes de bocages
- les cuestas

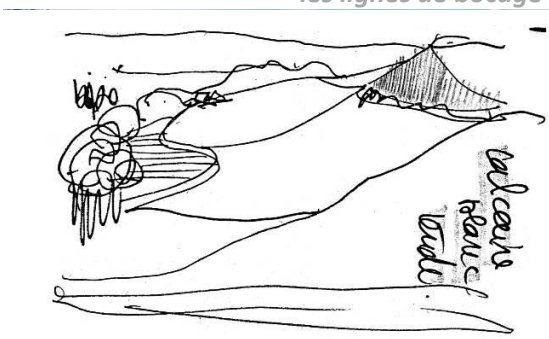




les plis et ondulations des plaines et monts dénudés



les lignes de bocage soulignant les plans successifs





crochements des cuestas

Photographies et représentations MAGES EN HERBE

NOUVELLES VALEURS

En sus des valeurs patrimoniales des paysages construits, nos regards se portent sur les paysages naturels et champêtres. On apprécie les rondeurs et la douceur qui émanent ici, peut-être davantage aujourd'hui qu'auparavant. A cet égard il faut sans doute considérer le changement climatique et les tempêtes ; les paysages saisissants mais hostiles, de haute montagne et ceux de la mer qui menace les rivages, nous séduiront-ils toujours autant ?

Dans ces paysages ruraux jusqu'ici presque préservés de l'étalement urbain, il est possible de s'échapper en pensée pendant de longs moments, en voyageant par le regard et les rêves sur ces territoires travaillés par l'homme mais presque vierges de constructions : une campagne.

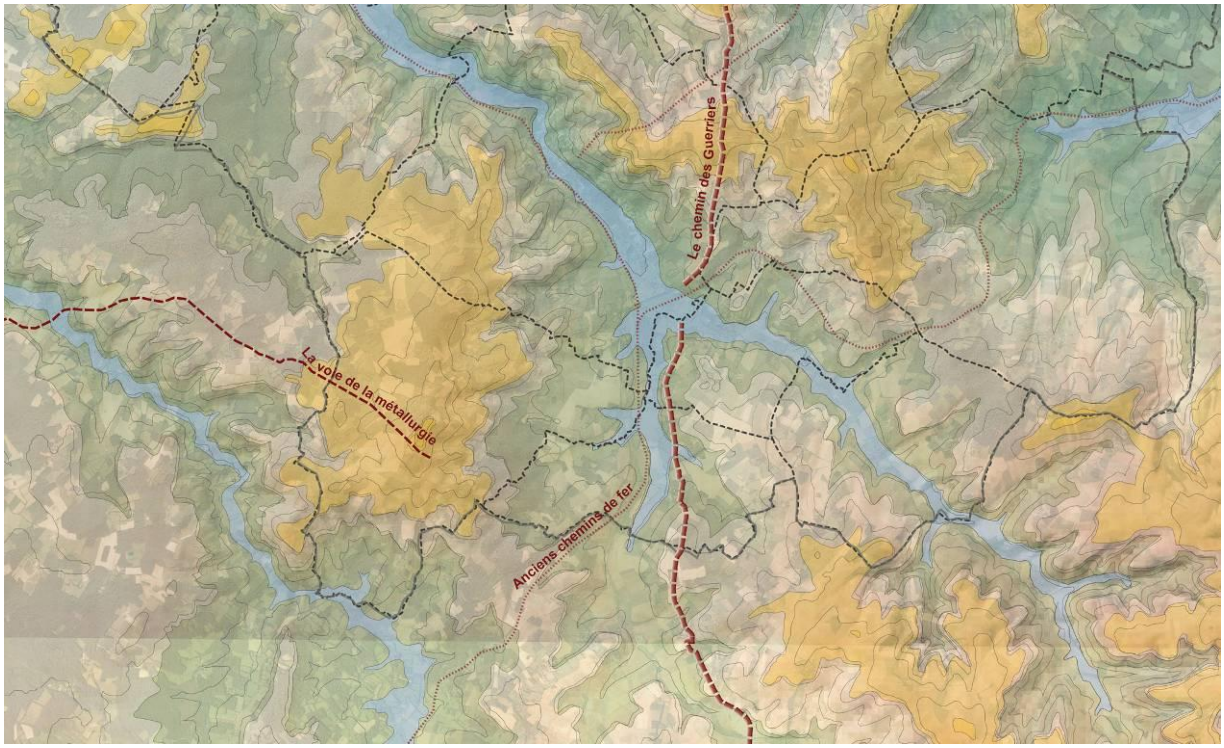
Le **contraste permanent entre immensité et paysage rapproché**, doit être tout particulièrement relevé. La Plaine de Briant en est le contre-exemple, par la perte des lointains.

Les entités paysagères

Il s'agit de croiser les premières impressions aux explorations dans les domaines de la géologie, de l'histoire, y compris les récits, et les représentations, qui éduquent et modifient notre regard. C'est une perception "culturelle" des paysages.

Cette liste se constituera une fois ce rapport partagé, par le retour des personnes ressources locales. On peut d'ores et déjà citer :

- les gisements d'ocre
- la clairière de Briant et la voie de la métallurgie
- la plaine de Fontenoy ; la colline du Deffand et ses "douves" ; le chemin vert des Guerriers
- les bras canalisés de l'Ouanne et ses biefs



Situation de quelques grands tracés historiques

Production et représentation IMAGES EN HERBE

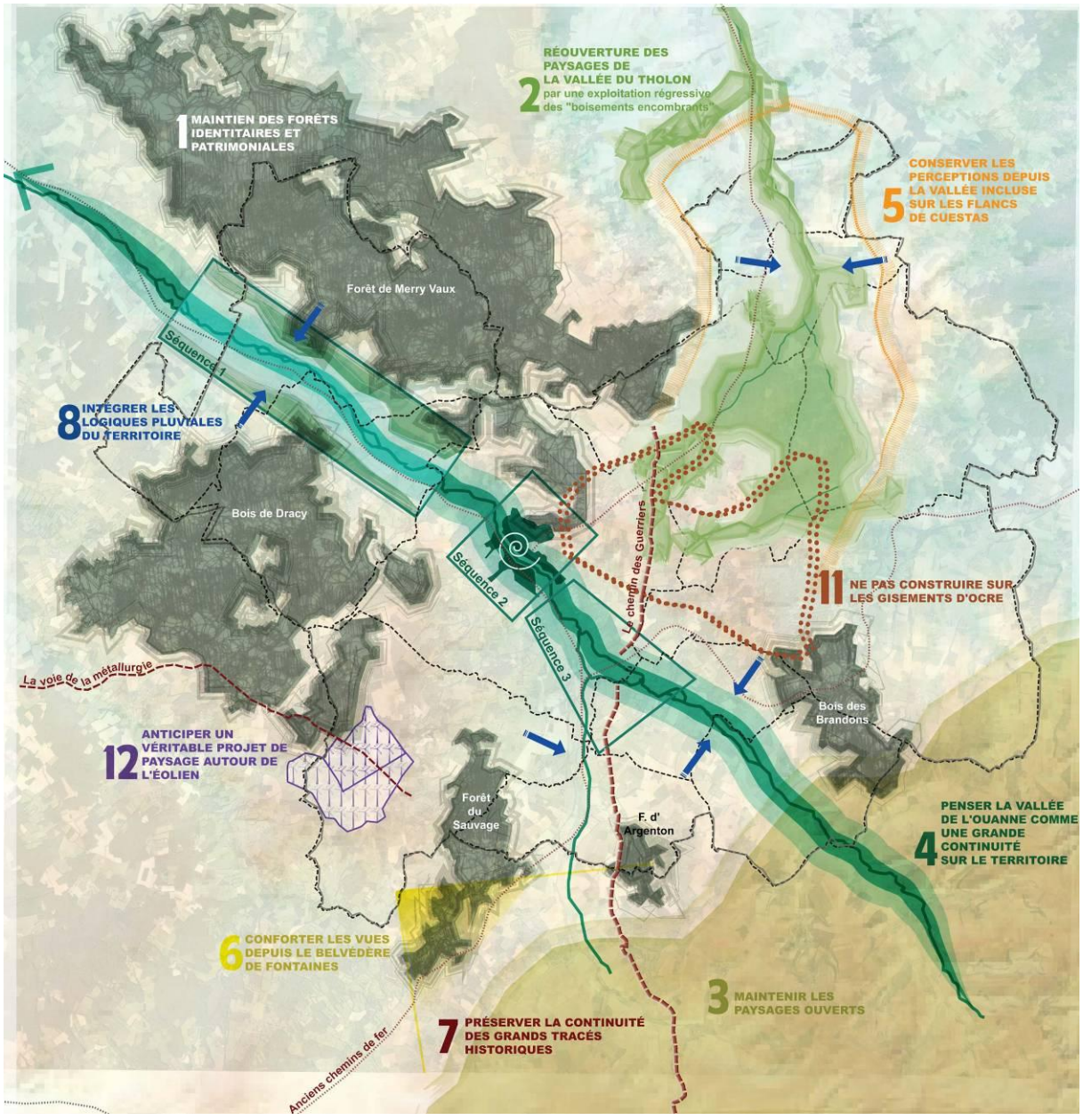


Représentation d'artiste - Paysage de Puisaye - Dessignolle

V.4. Les enjeux du paysage

Carte des enjeux

L'identification et la caractérisation des paysages permettent de dégager des enjeux majeurs au regard du Grand paysage :



Carte des enjeux

Production et représentation IMAGES EN HERBE

1 MAINTIEN DES FORÊTS IDENTITAIRES ET PATRIMONIALES

2 RÉOUVERTURE DES PAYSAGES DE LA VALLÉE DU THOLON
par une exploitation régressive des "boisements encombrants"



au profit des cultures et de la qualité des paysages.

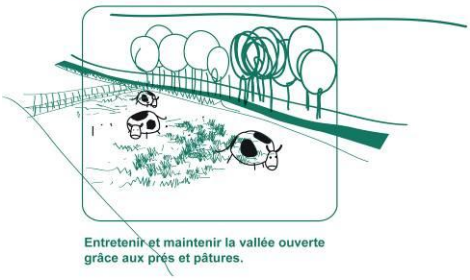
3 MAINTENIR LES PAYSAGES OUVERTS





Eviter les plantations bocagères non réfléchies sur ces bonnes terres de culture.

4 PENSER LA VALLÉE DE L'OUANNE COMME UNE GRANDE CONTINUITÉ SUR LE TERRITOIRE

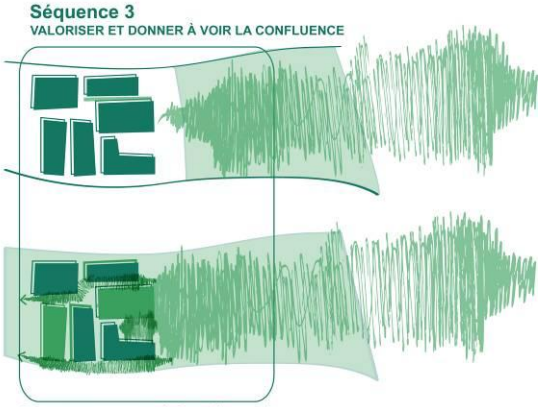


Entretenir et maintenir la vallée ouverte grâce aux prés et pâtures.

Séquence 1
RÉOUVRIR LA VALLÉE ENSSÉRÉE ENTRE LES DEUX MASSIFS BOISÉS

Séquence 2
RÉTABLIR UN DIALOGUE ENTRE LA VILLE DE TOUCY ET SA RIVIÈRE

Séquence 3
VALORISER ET DONNER À VOIR LA CONFLUENCE



Permettre au paysage de la confluence de regagner du territoire sur la ville.

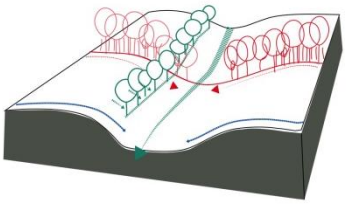
5 CONSERVER LES PERCEPTIONS DEPUIS LA VALLÉE INCLUSE SUR LES FLANCS DE CUESTAS



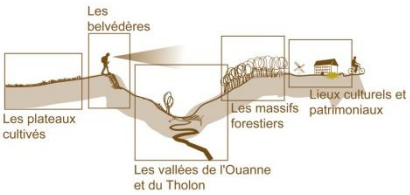
6 CONFORTER LES VUES DEPUIS LE BELVÉDÈRE DE FONTAINES

7 PRÉSERVER LA CONTINUITÉ DES GRANDS TRACÉS HISTORIQUES

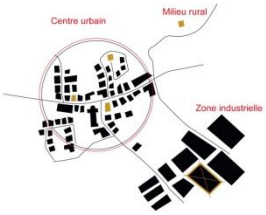
8 INTÉGRER LES LOGIQUES PLUVIALES



9 RÉVÉLER LES RICHESSES DU TERRITOIRE À TRAVERS LES CHEMINS DE RANDONNÉE



10 INTÉGRER L'ART ET L'ARTISANAT À LA MIXITÉ DU TISSU URBAIN



11 NE PAS CONSTRUIRE SUR LES GISEMENTS D'OCRE

12 ANTICIPER UN VÉRITABLE PROJET DE PAYSAGE AUTOUR DE L'ÉOLIEN

Description des enjeux

CONFORTER LES GRANDS MASSIFS BOISÉS IDENTITAIRES ET PATRIMONIAUX

Il s'agit des grands massifs boisés bien identifiables et dont les limites ont peu évolué au cours des siècles. Parmi ces grandes figures du territoire on compte, d'aval vers l'amont, les deux grands massifs que sont la forêt de Merry-Vaux et le Bois de Dracy cernant largement la vallée de l'Ouanne à l'aval de Toucy. La Forêt du Sauvage, la Forêt d'Argenton et le Bois des Brandons, de plus faible surface composent également le territoire d'une manière significative. La lecture du territoire Toucycois est fortement marquée par la présence de ces grands boisements omniprésents sur les vues de toutes parts.
La pérennité de ces massifs est pour la plupart préservée au travers de documents de gestion durable. Il convient cependant de s'intéresser aux franges de ces grands massifs, en contrôlant la destination des sols à l'appui du croisement des limites actuelles et historiques. **Conforter l'emprise historique de ces grands massifs et leur identité** constitue un des enjeux paysagers à l'échelle du Toucycois.
Considérer ces forêts comme **patrimoniales** permettra également d'envisager quelles seraient les modalités de traversées par le public en quelques lieux stratégiques.
Il s'agit aussi d'accompagner une gestion durable, économiquement rentable, tournée vers les bois à haute valeur ajoutée (bois d'œuvre) et respectueuse de la biodiversité, participant aux valeurs de ce territoire.
La vocation historique de boisement est également réservée pour certaines parcelles, de manière ponctuelle sur l'ensemble du territoire, à l'appui de cartes anciennes.

ELIMINER DE MANIÈRE RÉGRESSIVE LES BOISEMENTS ENCOMBRANTS



Schéma de principe d'une gestion régressive
Production et représentation IMAGES EN HERBE

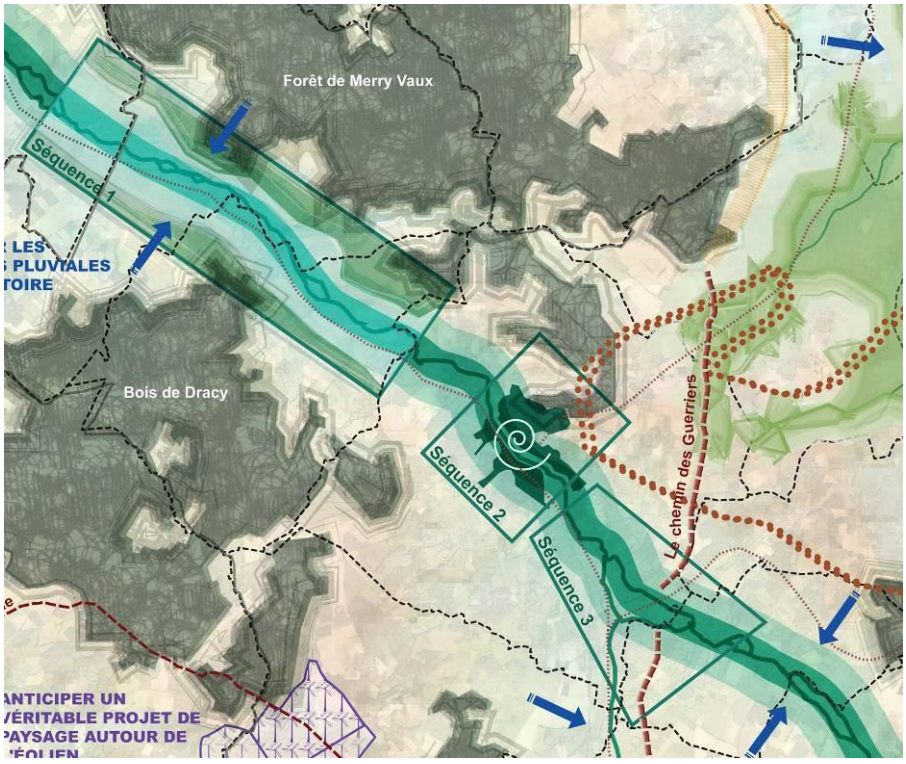
Face à ces grandes forêts identitaires et au regard de l'évolution récente des paysages du Toucycois (enfrichement des vallées, abandon progressif de l'agriculture ...) on rescence une grande quantité de boisements gagnant de l'espace sur les fonds plus humides **dans la vallée du Tholon**.
Ces boisements identifiés comme encombrants pour les paysages et comme barrière écologique pour les espèces liées aux milieux ouverts nécessitent la mise en place d'une gestion très différente.
Il s'agit ici de tendre vers une réouverture de la vallée du Tholon de part et d'autre de la ripisylve afin de **réinvestir les terres agricoles** et de **regagner les qualités paysagères du fond de vallon**.
Il convient donc de veiller à ne pas inscrire ces emprises en espaces boisés classés, sauf cas particulier argumenté.

Il s'agit d'associer cette orientation vers une réouverture à la mise en place d'actions utilitaires. Examiner **une gestion régressive** de ces boisements épars valorisant la filière bois, profitant à la qualité des paysages de fonds de vallons, à la **reconquête des terrains agricoles et à une diversification des cultures** comme il en était autrefois avec cette multitude de parcelles cutivées en lanières.
Il ne s'agit pas d'orienter autoritairement ces parcelles privées, mais de faire en sorte qu'elles ne soient pas confortées en boisement et d'être à l'écoute des opportunités vers un redéploiement agricole. L'utilisation de cette ressource en bois, les circuits courts et les démarches alternatives locales en sont des pistes.

MAINTENIR LES PAYSAGES OUVERTS

La richesse du territoire Toucycois ne réside pas uniquement dans la qualité de ses boisements et de ses paysages fragmentés. Parmi les grands paysages du Toucycois, **la Forterre représente une zone d'ouverture des vues très importante** alliant les légères ondulations du relief, les couleurs chaudes des cultures céréalières et les points de vue en profondeur. C'est également en termes de qualité des sols qu'elle se démarque du reste du territoire ; nous sommes en effet face à de **très bonnes terres de culture** qu'il convient de préserver. Bien que les haies aient été relativement plus denses au 19e siècle, elles l'étaient moins qu'en Puisaye et il devient très important de conserver les qualités qui font de la Forterre un **paysage diamétralement opposé à la Puisaye**.
Les plantations de haies ne doivent pas être systématiques afin de maintenir un paysage ouvert et de conserver les vues emblématiques de la Plaine de Fontenoy. Elles doivent être placées aux endroits voulus pour les continuités pluviales et écologiques.
En revanche, on y repèrera les principaux témoins de ces grandes cultures : noyers, grands fruitiers qui animent ces paysages et, surtout, on s'attachera à inciter ces **replantations d'arbres isolés.**

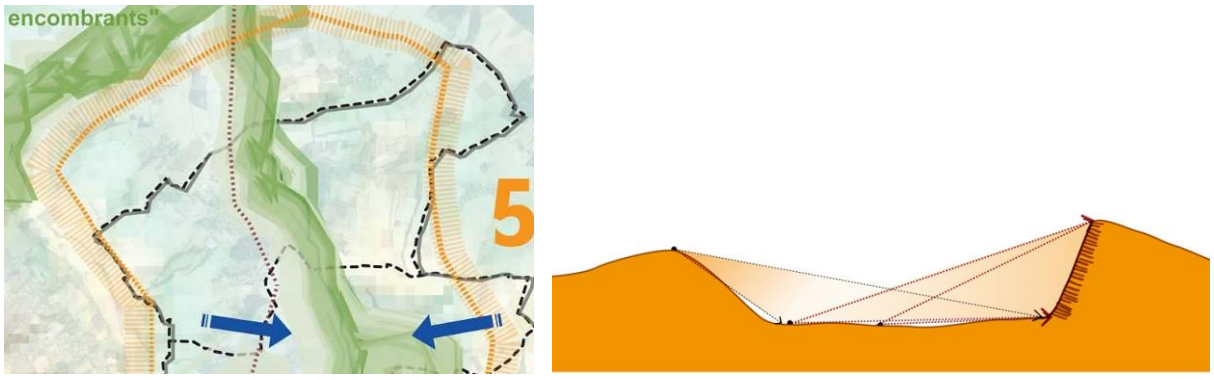
LA VALLÉE DE L'OUANNE , UNE CONTINUITÉ ET UNE ÉCHELLE À RESTITUER



Contrairement à sa dynamique naturelle, la vallée de l'Ouanne se lit aujourd'hui comme un vaste cloisonnement réparti entre les différents versants et les différentes communes. Figurant comme une des principales lignes directrices de ce territoire, il est indispensable de la penser et de la considérer à nouveau comme **une unité parcourant un ensemble** d'amont en aval et dont les influences débordent largement sur le territoire.
Cela passe par deux échelles d'actions.
La première vise à un **entretien général de la vallée** afin de **la maintenir plus ouverte**. La ripisylve s'est en effet développée en un siècle ; elle cloisonne la vallée et gagne toujours plus de terrain. Il s'agira alors de freiner ce développement, et de **considérer l'activité liée au pastoralisme comme un réel outil de gestion** de la vallée dans sa totalité. Se réapproprier les prés, pâtures et prairies de fauche qui étaient autrefois les garants de la qualité des paysages de l'Ouanne, va également dans le sens du maintien de la biodiversité.
La deuxième échelle se verra plus précise et distinguera trois séquences dans la vallée, présentant différents problèmes et enjeux.

La première séquence se trouve entre Villiers-Saint-Benoît et Toucy enserrée entre les deux grands massifs boisés de la forêt de Merry-Vaux et du bois de Dracy. Ce secteur présente de réels problèmes d'enfrichement et de refermement de la vallée. L'enjeu principal de cette séquence est la réouverture du fond de vallée afin de lire à nouveau la "chambre" créée par les écrans boisés.
On ne relève pas d'enjeu particulier concernant le sas de Toucy, mis à part celui de conserver ses qualités et ses fonctions spatiales.
La seconde séquence ciblée sur le centre urbain de Toucy nécessite le **rétablissement d'un réel dialogue entre la ville et sa rivière**. Cela passe par des actions sur le centre-ville comme sur le cours d'eau. La base de loisirs représente bien la coupure qui existe aujourd'hui entre les deux entités. Révéler la présence de l'eau dans la ville de Toucy et sur la base des anciens tracés est un enjeu fort de la structuration du centre urbain.
Enfin la troisième séquence concerne directement la zone industrielle qui s'étend dans la vallée de l'Ouanne en amont de Toucy, sur ce site si particulier qu'est la confluence. Donner à voir et valoriser cette confluence passera par un réel **travail de tramage et d'interpénétration** des entités entre elles. Il s'agit réellement de noyer la Zone Industrielle dans la confluence. Le vocabulaire de la confluence, qu'il soit végétal ou spatial, deviendra alors un nouveau vocabulaire d'aménagement de la zone industrielle et commerciale.

PRÉSERVER LES FLANCS DE CUESTA DE LA VALLÉE INCLUSE DU THOLON



Coupe schématique des visibilités depuis et sur les cuestas
Production et représentation IMAGES EN HERBE

La vallée du Tholon présente des particularités morphologiques qui en font un espace visuellement très sensible. Les cuestas qui la ceinturent se présentent comme l'écrin ou la toile de fond, qui la protège et la cadre. La fragilité de ce secteur réside dans **un vis à vis constant entre les points haut**

et bas de la vallée. Depuis les côtes, seuils et horizons, on a une sensibilité très forte de toute la "vallée incluse". D'autre part depuis le fond de vallée, **les flancs de cuestas apparaissent frontaux et se doivent de rester visibles**. Leur rôle de cadre et leur échelle conviennent d'être maintenus pour préserver un réel équilibre.
Au regard de nos formes actuelles d'habitat, il s'agit de proscrire les constructions et le développement de l'urbanisme sur ces flancs de cuestas. Ces espaces gagnent à **rester nus, qu'il s'agisse de constructions comme de nouvelles plantations** afin que le paysage des cuestas reste un des éléments remarquables du Toucycois. Notamment, les haies bocagères ne sont pas adaptées et en aucun cas les plantations ne doivent suivre la pente.

RÉVÉLER LE BELVÉDÈRE DE FONTAINES ET PRÉSERVER LE BALCON DE POURRAIN

Nous l'avons vu à plusieurs reprises, Fontaines se trouve sur un belvédère dominant une grande partie du territoire. Depuis les points hauts de ce grand belvédère, nous bénéficions de **vastes points de vue très emblématiques**, qui permettent une large compréhension des paysages toucycois.
Conforter et préserver les lisibilités depuis ce belvédère constitue un réel enjeu à très grande échelle. Les points de vue depuis les voies et espaces publics figurent parmi les sources indispensables de prise en compte et de lecture du grand paysage. Ces lieux deviennent des observatoires permettant de contempler le territoire et son aménagement.
Cet enjeux se décline doublement :
D'une part il convient de **proscrire tout élément pouvant obstruer ces vues** (plantations ou constructions en haut de pente). En termes de gestion, il convient de maintenir les qualités des lieux offrant les points de vue, notamment en veillant à **tailler régulièrement (deux fois par an) les haies** de bord de route (notamment haie bordant la D 955).
D'autre part il faut **penser à la sensibilité aux différentes occupations du territoire pouvant être perçues depuis ce grand belvédère**.
A l'identique, Pourrain sur son "balcon" présente ces mêmes enjeux :
L'enjeu d'obstruction des vues concerne les plantations et les constructions dans la ville ; autour de la ville les champs de céréales confèrent des vues très dégagées.
La sensibilité aux occupations des territoires perçus est forte notamment pour les plans rapprochés, car l'effet de "balcon" suppose, outre la dénivelée, une rupture d'ambiances et de matières : d'un côté le minéral, de l'autre le végétal.

CONFORTER LA CONTINUITÉ DES GRANDS TRACÉS HISTORIQUES

Tout territoire est la résultante d'une histoire naturelle et humaine. Les témoins du passé deviennent de réelles clefs de lecture, de compréhension des paysages et de leur fonctionnement d'hier à aujourd'hui. Le Toucycois nous conte son passé à travers différents témoins. Le passé préhistorique et historique se formalise sur le territoire par des traces qui tendent à s'effacer et à disparaître de la mémoire collective.
La voie de la métallurgie fait partie des traces très anciennes de l'histoire humaine sur ce territoire. Elle nous révèle une occupation très importante de l'homme à l'âge de fer. La vaste plaine qu'elle parcourt au sud-ouest de la commune de Toucy traverse les sites des grands ferriers répertoriés dont les indices toponymiques sont encore bien présents aujourd'hui. Ce tracé est un réel indice concernant les premiers établissements humains sur le territoire et convient d'être considéré comme **un tracé majeur dans l'appréhension du territoire par l'homme**.
Le Chemin des Guerriers appelle, lui, à une mémoire moins ancienne et nous révèle les logiques des déplacements humains sur le territoire. Cet axe relie d'une manière très logique différents points stratégiques du territoire. Sur le Toucycois, il effectue, depuis le haut du plateau de Merry-Vaux jusqu'aux rebords de la plaine de Fontenoy, une ligne nord-sud presque directe. Cette voie témoigne

d'une prise en compte très large et fonctionnelle du territoire. Elle peut devenir un nouveau **fil conducteur sur le territoire** qu'il convient de préciser, d'investir et de protéger.
Le tracé de l'ancien chemin de fer constitue un élément **phare de l'identité industrielle Toucycoise** ; certains tronçons ont d'ores et déjà été valorisés par le développement d'un circuit touristique. Dans un souci de maintien des continuités du tracé et de leur ancienne logique, il serait opportun de conserver la maîtrise foncière des emprises et de favoriser l'acquisition des parcelles privatisées. Il s'agit bien là de redonner une cohérence aux tracés qui témoignaient autrefois d'une grande logique fonctionnelle et territoriale.
Il convient enfin de rappeler que cette énumération n'est en rien exhaustive, chaque partie de ce territoire possède en lui des traces du passé dont il est primordial de conserver la mémoire ainsi que de s'y appuyer pour n'importe quel projet d'aménagement.

INTÉGRER LES LOGIQUES PLUVIALES

Sur ce territoire où les vallées ont une importance manifeste il est indispensable de penser la gestion de l'eau selon les logiques pluviales induites directement par le terrain. Penser la gestion douce des eaux pluviales passe par leur **liaison aux systèmes hydrauliques naturels** à savoir les fossés, rus et cours d'eau. Le socle démontre des logiques et des lignes de force par le relief qu'il convient d'intégrer entièrement aux schémas d'aménagement pluviaux à différentes échelles. **La reconstitution du réseau bocager doit servir ces logiques** au même titre que la gestion des eaux lors de nouveaux aménagements

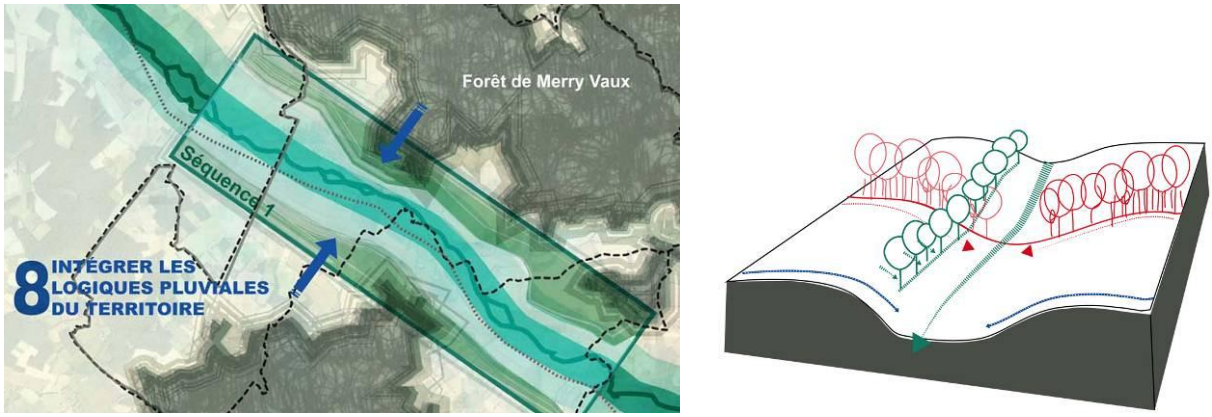
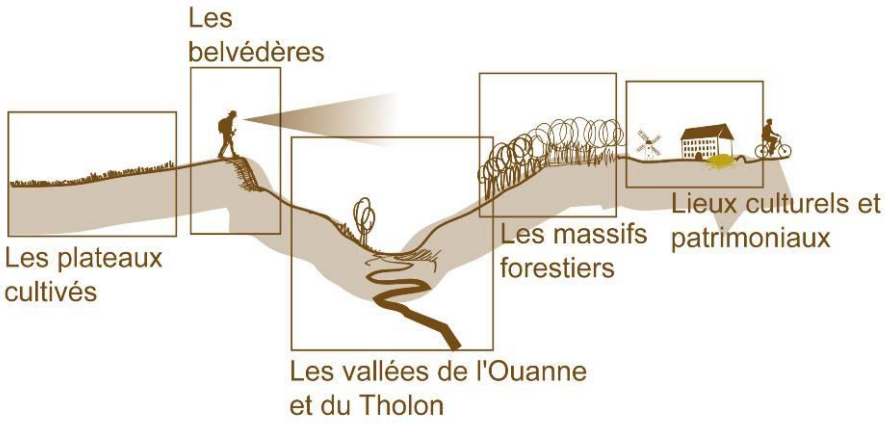


Schéma de principe des logiques pluviales : cas des plantations de haies dans un vallon.
Production et représentation IMAGES EN HERBE

LA RANDONNÉE, DES CHEMINS DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

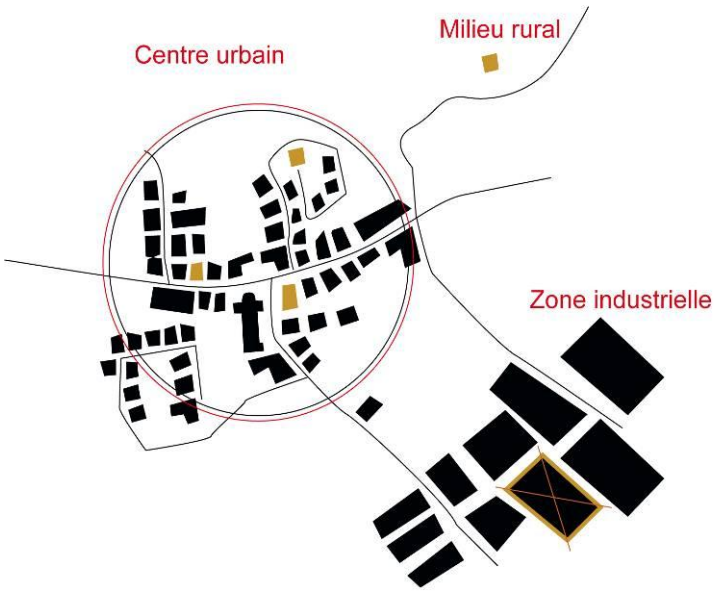
L'approche du territoire via les circulations douces apporte une toute **autre dimension aux perceptions** du paysage. Le réseau de chemins piétons, randonnées et cycles donne une échelle de lecture du Toucycois qu'il convient d'exploiter. L'enjeu de ces itinéraires de découverte est de **révéler les richesses du territoire** et d'arpenter les lieux importants. Ils devront **relier les points clefs du patrimoine culturel du Toucycois**, traverser les différentes unités paysagères, **conduire aux belvédères** offrant des points de vue majeurs. Le visiteur est ainsi amené à appréhender et comprendre, via ces chemins, le paysage dans lequel il évolue. Le réseau piéton devient alors le support d'une découverte particulière du territoire Toucycois. Il permet également de valoriser l'activité de randonnée ainsi que l'entretien des réseaux piétons existants. En dernier lieu cet axe de travail permet de donner un réel **soutien au développement local** à travers **l'intégration des lieux culturels et des villages** patrimoniaux aux circuits de randonnée.



Coupe de principe des lieux de découverte et d'intérêt sur le territoire.
Production et représentation IMAGES EN HERBE

MÊLER L'ART ET L'ARTISANAT AU TISSU RURAL ET URBAIN

Les dynamiques artisanales et artistiques sont présentes et constituent de réels moteurs pour la communauté et son attractivité. Dans le cadre de ce PLUI il est très important d'accompagner et d'appuyer les démarches liées à la création culturelle et artistique dans tout ce qu'elle comprend (artistes, festivals et évènements, galeries, ateliers, …etc). L'artisanat fait échos à la richesse des sols et au patrimoine ; il doit **s'insérer dans les tissus rural et urbain**.
Dans le tissus urbain, veiller à ne pas éloigner des centres actifs toute forme de création artisanale et artistique et prévoir leur accueil afin de ne pas les repousser, notamment dans des zones "artisanales" souvent déconnectées des dynamiques populaires. Ces activités méritent, dans la mesure du possible, de **rester intégrées à la mixité du tissu urbain** et d'établir un rapport logique avec la ville et son fonctionnement.



Plan de principe de l'intégration des dynamiques artisanales au tissu urbain.
Production et représentation IMAGES EN HERBE

CONSIDÉRER LES GISEMENTS D'OCRE QUI FONT PARTIE DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

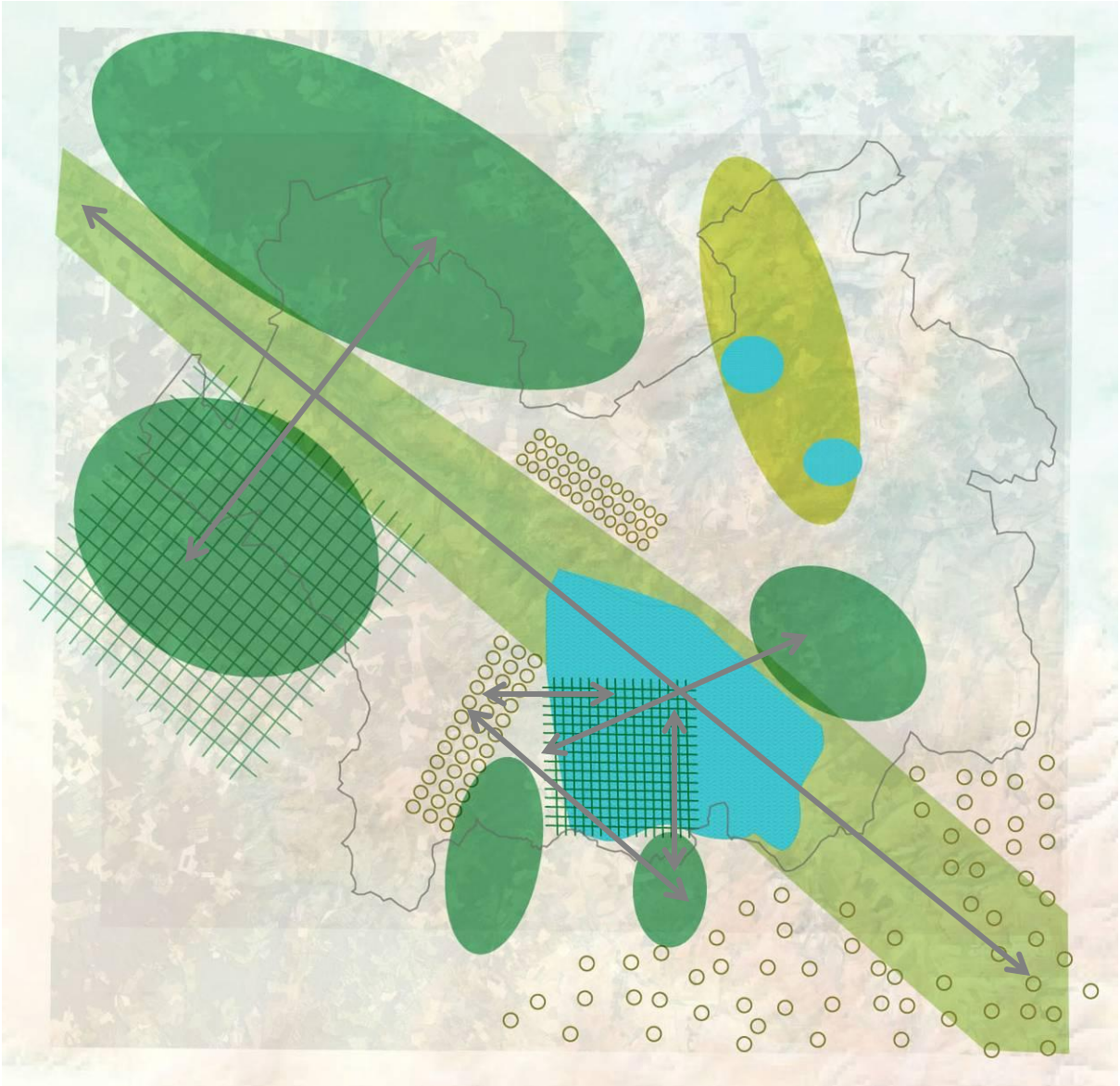
Comme nous avons pu le voir précédemment, que ce soit d'un point de vue géologique, artisanal, architectural, ou culturel, l'ocre tient une place importante dans l'identité du Toucycois. On recence des gisements dans le secteur de Parly, Pourrain et Diges, qui ont été exploités soit sous forme de carrières ou bien de simples cavités aujourd'hui en eau pour la plupart. Mais la couche d'ocre affleure en ruban plus ou moins discontinu et plus ou moins recensé. Dans le cadre de ce PLUI il est important de conserver la mémoire de cette activité afin de ne pas étouffer le passé, et de **proscrire toute construction sur les gisements potentiels** pour préserver ces sols si particuliers et **tranmettre cette richesse** aux générations futures.

LA ZDE OU L'ÉOLIEN COMME PROJET DE PAYSAGE

La Zone de Développement de l'Eolien qui prendra vraisemblablement place sur la Plaine de Briant doit s'accompagner d'une réelle réflexion sur le paysage et les impacts visuels qu'elle induira. Nous l'avons constaté, les vues et covisibilités sur ce territoire sont nombreuses, souvent très lointaines, et façonnent le paysage et les manières dont on le perçoit. Il convient d'étudier scrupuleusement et à plusieurs échelles l'implantation et les aménagements générés par la zone pour que de telles installations s'adaptent au mieux à toutes les richesses paysagères et territoriales que nous avons pu relever. Il s'agit évidemment de veiller à la qualité des études sur leurs aspects paysagers, mais aussi d'**avoir comme objectif un réel projet de paysage**.

VERS UNE REPRÉSENTATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Il s'agit de considérer la trame verte et bleue sans à priori mais bien à travers les réelles structures du paysage, notamment végétales, dont la diversité peut être enrichie sur la base des caractéristiques propres à chaque structure, sans dénaturation.



Concept et représentation IMAGES EN HERBE
Définition des corridors IEA :
corridors "milieux forestiers ;
corridors "milieux en herbe et zone humide"

LE PAYSAGE

Potentialités

LA VALLÉE INCLUSE DU THOLON ET LE DÔME ÉMERGEANT

- Terrain sableux propice à la diversité agricole.
- Présence du ruban affleurant d'ocre qui constitue une ressource minérale précieuse pour l'avenir.
- La morphologie des flancs de cuestas et le dôme émergeant qui cadrent de manière exceptionnelle la vallée.

LA PLAINE D'ALTITUDE ET LA VALLÉE HAUTE

- Une terre fertile, riche et propice aux grandes cultures (principalement céréaliculture).
- Un dégagement d'espace donnant des vues lointaines et profondes.

LA VALLÉE DE L'OUANNE

- Une continuité spatiale constituant une vaste chambre à ne pas cloisonner. La vallée de l'Ouanne comme le couloir du Toucycois.
- Terres mélangées (marnes et argiles découlant des plateaux) herbagères et humides propice au pâturage (contrairement aux plateaux d'une manière générale).
- Une implantation des villages tout au long de la vallée.

Sensibilités

LA VALLÉE INCLUSE DU THOLON ET LE DÔME ÉMERGEANT

- Enfrichement du fond de vallée et perte des richesses agricoles.
- Dévalorisation des richesses locales liées à l'ocre.
- Etalement urbain sur les flancs qui donnent les vues et sur le dôme émergeant.

LA PLAINE D'ALTITUDE ET LA VALLÉE HAUTE

- Les plantations irraisonnées de haies au lieu de reprendre la logique locale avec les grands fruitiers isolés.
- L'étalement urbain et le mitage sur l'ensemble de cette unité serait vu de toutes parts.

LA VALLÉE DE L'OUANNE

- Cloisonnement de la vallée par les diverses gestions privées.
- Descente des bois des plateaux vers la vallée par le recul de l'agriculture.
- Les villages ignorent aujourd'hui le cours d'eau.

PAYSAGE

Potentialités	Sensibilités
LES GRANDES FORÊTS	
Les bois d'exploitation, une ressource durable vouée à un nouvel essor.	L'abandon de la forêt par ses propriétaires.
Une identité forestière importante.	Délitement de certaines parmi les grandes forêts
Une lecture des grands massifs depuis l'extérieur du territoire.	
Des sols ayant peu de valeurs. Une potentialité de déploiement de poches d'habitat au sein des clairières (bien situées).	
LES LOGIQUES PLUVIALES	
Le chemin de l'eau depuis les plateaux jusqu'aux cours d'eau, une logique pour organiser l'implantation des haies bocagères et l'organisation urbaine.	Systématiser les recommandations et en faire recette plutôt que de les décliner et les réinventer selon les paysages.
LA DIMENSION CULTURELLE ET TOURISTIQUE	
L'alliance des paysages, de l'artisanat vivant et du patrimoine font de la Puisaye-Forterre un territoire attrayant et accueillant.	Une perte de cette identité par un développement inapproprié (rurbanisation, modèle urbain..).
Une identité rurale et authentique aux portes de grandes villes (Auxerre, Paris).	
Des grands tracés historiques traversent le territoire et font partie de son identité.	Oubli et perte des continuités historiques.

PLUi CC du Toucycois
Images en Herbe,
janvier 2012

2

L'armature et la morphologie urbaine

PATRIMOINE ET FORMES URBAINES

I. La Communauté de Communes dans son contexte

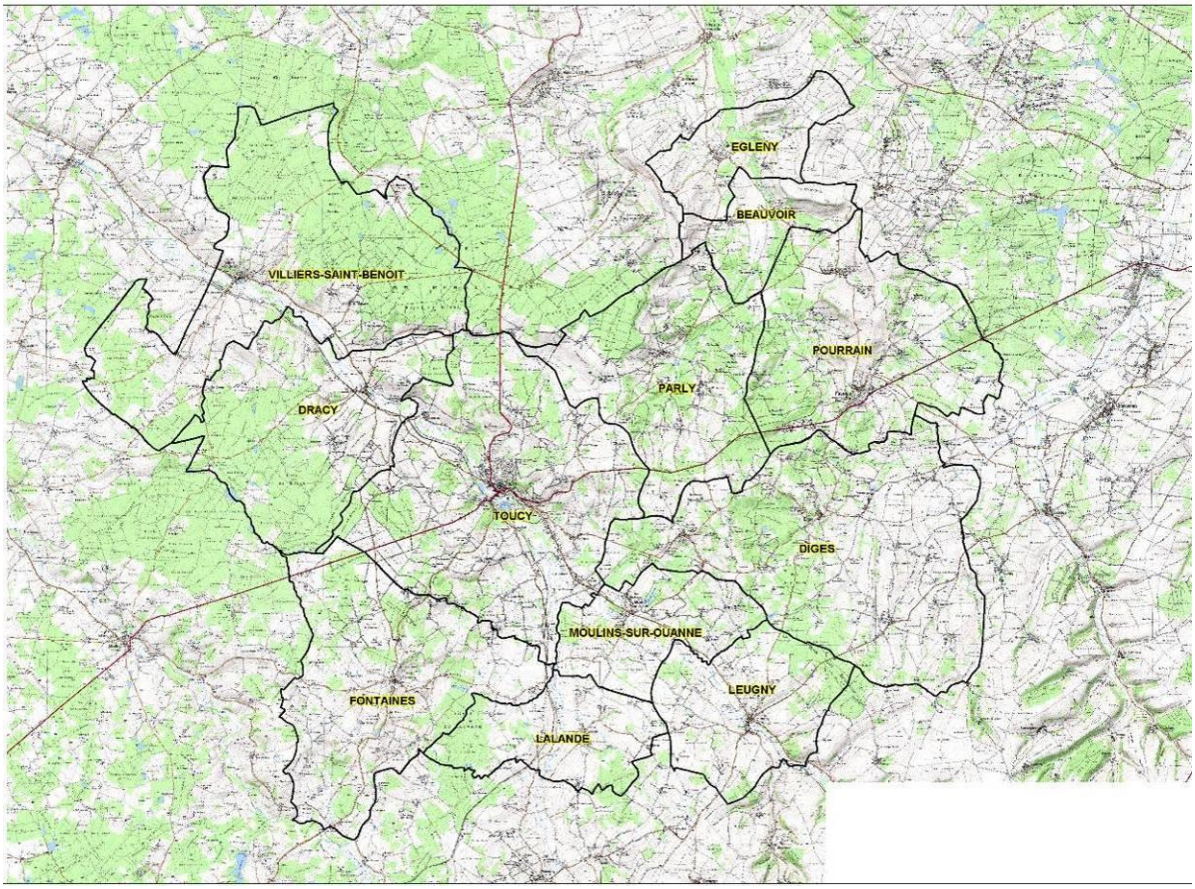
I.1. Préambule

La Communauté de Communes du Toucycois, devenue en 2013 Communauté de Communes Cœur de Puisaye après la fusion avec d'autres intercommunalités, s'est engagée sur la réalisation d'un PLUi pour définir un programme d'aménagement global du cadre de vie visant à la valorisation du milieu naturel et du patrimoine bâti.
« Le diagnostic de paysage pose la question du regard que porte une communauté sur les éléments qui fondent l'identité de son territoire, et permet de définir la façon dont elle souhaite le voir évoluer. L'enjeu est de taille si l'on considère que le paysage a valeur culturelle et valeur économique, et qu'il peut être porteur d'un projet de territoire. »
Située dans le Pays de Puisaye-Forterre, au nord de la Bourgogne, au sud-ouest du département de l'Yonne, son territoire se caractérise par sa ruralité qui s'exprime, entre autre, à travers la diversité de ses paysages, de son urbanisme, de ses architectures, et en particulier de ses matériaux et de ses couleurs ; les ambiances offrent une mosaïque paysagère composée de zones humides, de cultures céréalières, de bois et de bocages.

I.2. Le territoire et les communes

Le périmètre intercommunal, objet du PLUI, constituait la Communauté de Communes du Toucycois, créée 11 décembre 2000. Par la suite, Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, la Communauté de Communes Cœur de Puisaye a été créée le 01/01/2013, suite à la fusion des Communautés de Communes du Toucycois, du canton de Bléneau et de la Puisaye Fargeaulaise

Carte de localisation du périmètre intercommunal objet du PLUI dans son environnement proche



Source : SCAN 25000ème, IGN.

Elle regroupe 12 communes du Canton de Toucy[2] : Beauvoir, Diges, Dracy, Égleny, Fontaines, Lalande, Leugny, Moulins-sur-Ouanne, Parly, Pourrain, Toucy et Villiers-Saint-Benoît.

Le Toucycois est localisé au sud-ouest du département de l'Yonne, à environ 20 km à l'ouest d'Auxerre, 50 km au sud-est de Montargis et 60 km à l'est de Gien (par la route).

D'autre part, ce périmètre est bordé par les communes suivantes :

- au nord, d'ouest en est : Tannerre-en-Puisaye, Champignelles, Grandchamp, Sommecaise, Saint-Aubin-Château-Neuf, Merry-la-Vallée, Saint-Martin-sur-Ocre, Saint-Maurice-le-Vieil, Poilly-sur-Tholon, Lindry ;

- au sud, d'ouest en est : Mézilles, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Saints, Fontenoy, Levis, Ouanne, Coulangeron, Escamps, Chevannes.

La population totale du territoire est de 8 776 habitants (dernier recensement INSEE, au moment de la réalisation du diagnostic : 2008). Avec une superficie totale de 244,78 km², la densité d'habitants est de 35,9 personnes / km². Il s'agit d'une densité faible au regard de la moyenne nationale (environ 97 personnes / km², et 115 personnes / km² si l'on comptabilise uniquement la France métropolitaine), soulignant le caractère rural du territoire. A l'échelle du département de l'Yonne, la densité est 48 hab. / km², là aussi supérieure à celle du Toucycois.

Au niveau national, le territoire est situé à proximité des autoroutes A6 et A77. La première, qui relie Paris à Lyon, passe à moins de 20 km de Pourrain et à 10 km d'Égleny. La seconde, qui permet de rejoindre Paris (via l'A6) à Nevers et au nord du Massif Central, possède un échangeur à environ 35 km de l'ouest de la Communauté de Communes.
A l'échelle régionale, le périmètre PLUI est traversé d'ouest en est par la route départementale n°965. Cette dernière relie l'A77 à Tonnerre en passant par Saint-Fargeau, Mézilles, Toucy, Pourrain, Auxerre, l'A6 et Chablis.

Le territoire est caractérisé par la forte emprise des espaces à dominante agricole (près de 57 %) et des forêts (plus de 38 %). De ce fait, les espaces artificialisés n'occupent que 4,6 % du Toucycois, répartis dans les centres bourgs et de très nombreux hameaux et lieux-dits présents dans chaque commune[3].

[2] Le canton de Toucy réunit 14 communes, mais Levis et Lindry n'appartiennent pas à la CCT.
[3] Données issues du calcul des modes d'occupation des sols réalisé par ASTYM à partir des Orthophotos (IGN, 2007) :

I.3. Situation géographique

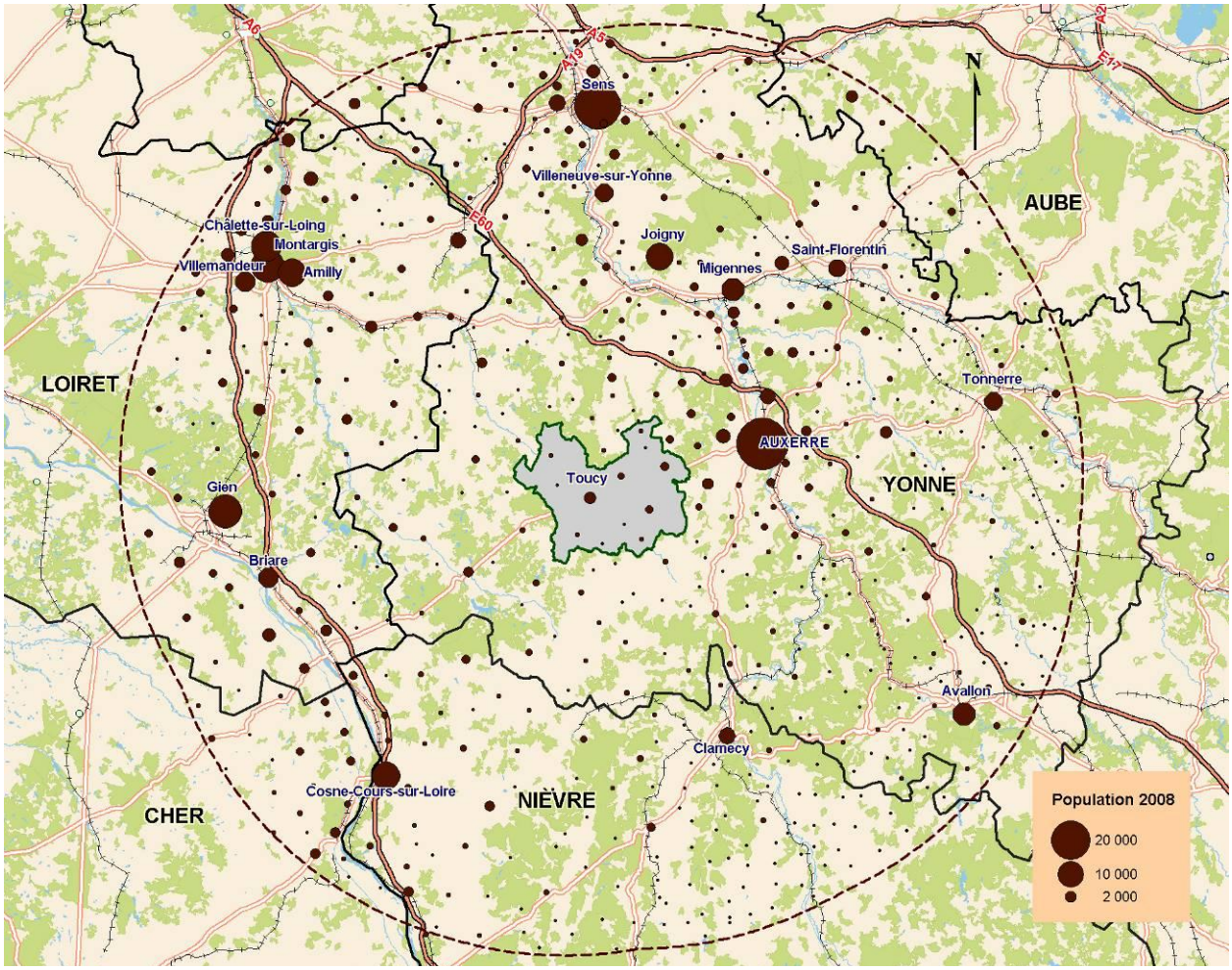
Dans un rayon de 50 km autour du périmètre PLUI, on ne compte qu'une agglomération d'influence régionale : Auxerre. Il s'agit de la préfecture de l'Yonne, de la commune la plus peuplée du secteur (environ 37 000 habitants) et son agglomération regroupe près de 60 000 habitants.

Dans un environnement proche de ce territoire, il existe deux pôles régionaux secondaires : Sens et Montargis. Si la commune de Sens est plus peuplée que celle de Montargis, cette dernière possède une agglomération plus importante (environ 56 000 habitants). Les deux villes sont des sous-préfectures, l'une du département de l'Yonne, l'autre du Loiret.

En dehors de ces 3 pôles, il n'existe que trois autres communes de plus de 10 000 habitants : Gien (Loiret), Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre) et Joigny (Yonne). Le reste du tissu urbain est composé de petites villes (Avallon, Migennes, Briare, Tonnerre, etc.) et d'une multitude de communes rurales : sur les 660 communes du rayon étudié, 640 (97 %) possèdent moins de 2 000 habitants et 550 (83 %) moins de 1 000 habitants.

Etant donné le relatif éloignement de l'axe ligérien et des agglomérations de Montargis et de Sens, ainsi que la très grande ruralité des territoires situés au sud du Toucycois, celui-ci est presque exclusivement tournée vers Auxerre (à l'est).

Carte de localisation du périmètre PLUI du Toucycois dans un rayon de 50 km



Sources : Francièmes, INSEE

Cartographie : ASTYM, 2011

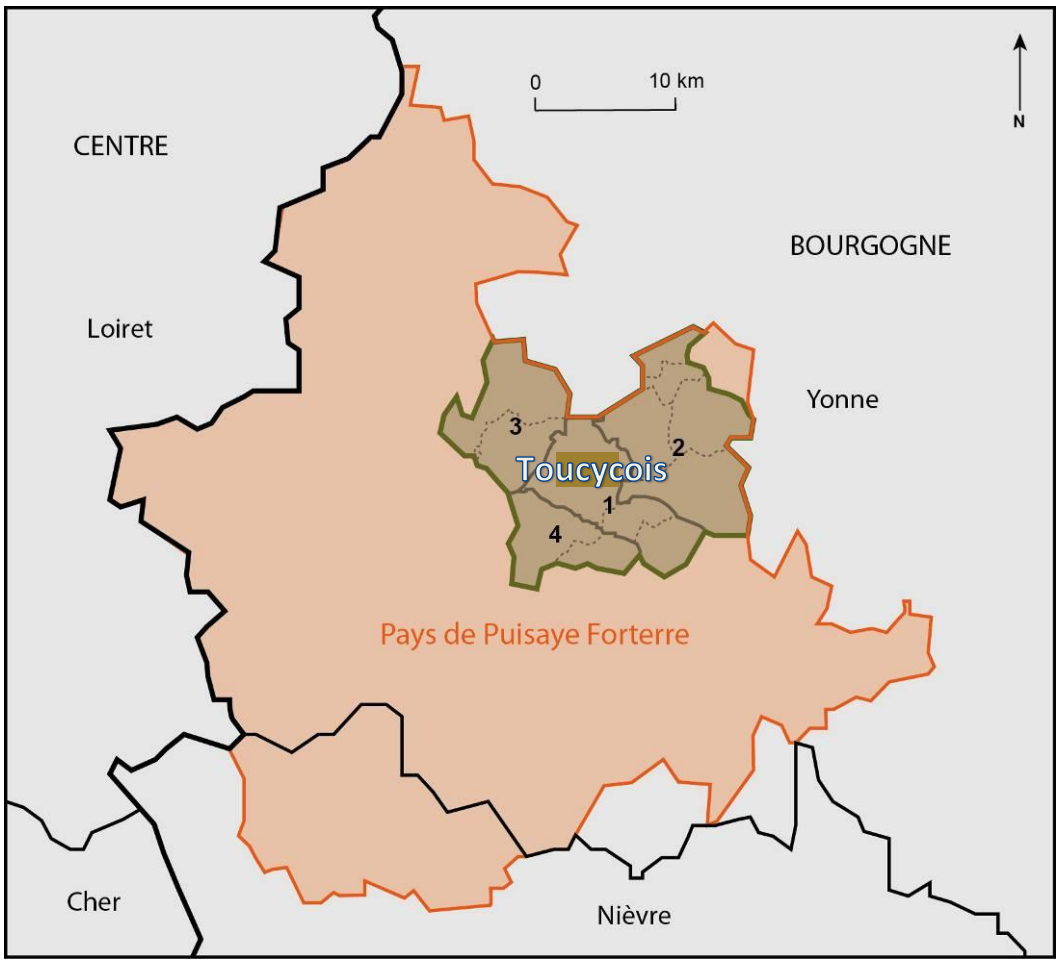
I.4. Situation administrative

Le périmètre objet du PLUI du Toucycois est situé au sud-ouest du département de l'Yonne, au sein de la Région Bourgogne.
Sa localisation est à l'interface de plusieurs circonscriptions administratives d'échelles différentes :

- au niveau régional, ce périmètre est proche de la Région Centre ;
- au niveau départemental, elle est située non loin des départements du Loiret (Centre) et de la Nièvre (Bourgogne).

Cette situation géographique conduit le territoire à faire partie d'une réalité socio-économique et d'un territoire vécu qui est à cheval sur plusieurs de ces circonscriptions administratives. Cette réalité territoriale se manifeste par le fait que le Toucycois partie du Pays Puisaye Forterre, dont la partie sud –ouest du territoire est localisée dans la Nièvre.

Carte d'imbrication du Toucycois dans les différentes échelles administratives



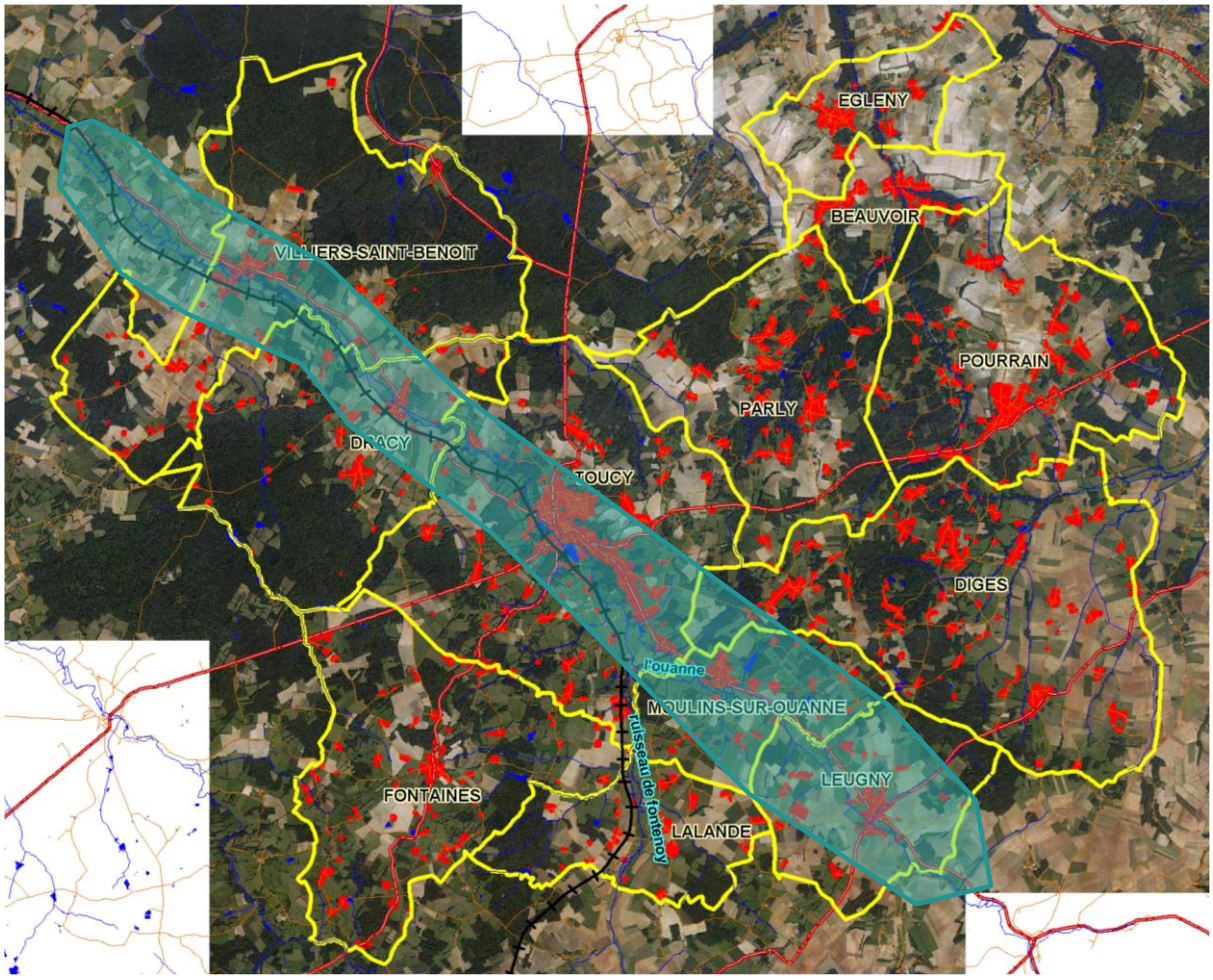
Sources : DATAR, ASTYM, 2011

Lors des réunions publiques, et pour certaines analyses thématiques, un découpage du territoire en 4 secteurs a été effectué. Celui-ci répond à des critères historiques, géomorphologiques ou encore démographiques. Le secteur n°1, « Vallée de l'Ouanne haut », regroupe les communes de Leugny, Moulins-sur-Ouanne et Toucy. Le secteur n°2, « Rus de Baulche et de Tholon », fait référence aux communes de Beauvoir, Égleny, Pourrain, Parly et Diges. Le secteur n°3, « Vallée de l'Ouanne bas », est composé des communes de Dracy et Villiers-Saint-Benoît. Enfin, le secteur n°4, « Ruisseau de Fontenoy », regroupe Fontaines et Lalande.

I.5. Armature urbaine et approche sectorielle de l'intercommunalité

La lecture de l'occupation de l'espace bâti soulève des traits caractéristiques qui sont à prendre en compte dans l'élaboration du document intercommunal d'urbanisme :

Armature urbaine et la vallée de l'Ouanne comme axe structurant du territoire



Sources : IGN (Orthophotos 2007 ; BD topo 2007). Photo-interprétation et traitement ASTYM 2011

- **L'existence d'un pôle central, Toucy**, qui se détache nettement des bourgs et villages de par sa taille et sa centralité. Comme nous le verrons, l'espace urbain de Toucy concentre les plus importants équipements de l'intercommunalité, confortant son rôle de chef-lieu de canton. Il est situé en plein centre géographique du territoire, où convergent les principaux axes routiers et ferroviaires.
- **Une très grande diversité et quantité de hameaux**, avec des situations allant actuellement de l'exploitation agricole isolée jusqu'à l'existence de hameaux à caractère purement résidentielle. On constate même des hameaux qui, du fait de l'urbanisation récente, sont devenus plus grands que les bourgs-centres (…).
- **Une densité d'occupation de l'espace plus dense à l'est** du territoire, dont l'essor démographique induit notamment par l'arrivée de ménages venant d'Auxerre accentue ce phénomène de densité urbaine plus importante.
- **Enfin, la vallée de l'Ouanne apparaît comme le principal axe structurant du territoire,** ce qui est tout à fait relié à la fois à l'emplacement stratégique de Toucy dans l'histoire, comme au passé industriel de la fin du XIXème et une première partie du XXème siècle (cf. Vol 1 Chap. V.4 sur l'étude des paysages).

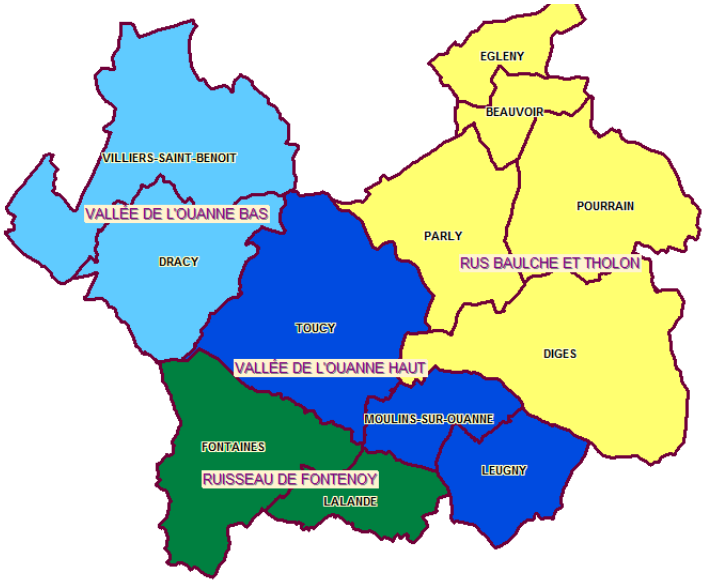
- **Une tendance marquée à l'urbanisation linéaire,** observée notamment dans la vallée de l'Ouanne (Villiers-Saint-Benoît ; la partie sud de Toucy, entre cette commune et Moulins-sur-Ouanne. Cette linéarité de l'armature est, bien entendu, articulée également aux axes routiers de circulation. En plus des routes situées le long de l'Ouanne

Cette distinction perçue dans l'armature fera l'objet d'analyses des dynamiques territoriales qui mettront en évidence les différences à l'intérieur du territoire intercommunal.

Ainsi, dans notre processus d'élaboration du diagnostic, nous avons distingué ainsi 4 secteurs, repris également pour conduire les rencontres avec la population :

- Vallée de l'Ouanne haut.
- Vallée de l'Ouanne bas.
- Rus de Baulche et de Tholon.
- Ruisseau de Fontenoy.

Les secteurs délimités pour une approche territoriale intermédiaire



I.6. Bilan des opérations Cœurs de village

<u>Les opérations publiques de réhabilitation des centres bourgs</u>

Plusieurs opérations de réhabilitation ou de mise en valeur de locaux, logements et d'espaces publics ont été réalisées ces dernières années sur l'ancienne Communauté de Communes du Toucycois (CCT). D'autres opérations sont en cours ou en projet. Il s'agit d'opérations réalisées dans le cadre du programme Cœur de Village notamment financées par le Conseil Régional de Bourgogne et la CCT. Les objectifs du programme Cœur de Village, destiné aux communes de moins de 3 500 habitants, se poursuivent avec le dispositif Cœur de Village Plus :

- soutenir à la création de logements locatifs dans des bâtiments antérieurs à 1948, au centre des villages, pour y maintenir la population d'origine et attirer de nouveaux habitants. Cette action permet de contribuer au développement de la vie sociale dans les villages et soutenir

l'activité des commerces de proximité ainsi que des artisans et PME du bâtiment et des travaux publics.

- mettre en valeur le cadre de vie des communes par la mise en valeur d'espaces publics, la mise en place éventuelle d'un fond « façades » et inciter à la restauration de locaux commerciaux, artisanaux et de services.
- Sur la base d'une convention pluriannuelle de 4 ans, la Région soutient les projets « Eco Villages » pour les communes de moins de 3500 habitants n'ayant pas bénéficié des dispositifs « Cœurs de Village » et « Cœurs de Village+ ». Il s'agit d'encourager la création de logements locatifs dans le centre des villages, de renforcer les services à la population par l'aménagement de locaux institutionnels et la mise en valeur du cadre de vie par l'aménagement des espaces publics.

La Région soutient aussi les projets « Villages Avenir » pour les communes de moins de 3500 habitants ou EPCI, CCAS et CIAS, organismes HLM, SEM. Les objectifs du programme sont destinés à promouvoir la création de logements locatifs s'inscrivant dans un projet cohérent à l'échelle communale, intercommunale, et favoriser la mixité sociale, inciter à l'émergence de projets de qualité tant au plan environnemental, qu'architectural et urbanistique. Il concerne la réhabilitation de logements locatifs dans les bâtiments antérieurs à 1948, l'aménagement de « dents creuses » conduisant à renforcer la continuité du tissu urbain existant au centre bourg par une opération d'habitat de taille limitée, ou la construction de logements « habitat groupé » offrant une diversité de formes, de taille et de statut d'occupation (une densité minimale de 15 logements à l'hectare doit être respectée).

Sont présentées ici les opérations réalisées dans le cadre du dispositif Cœur de Village ces dernières années :

Parly

- *Travaux réalisés* :
 - 5 logements réhabilités, non social

Pourrain

- *Travaux réalisés* :
 - 5 logements créés, non social

Diges

- *Travaux réalisés* :
 - 5 logements sociaux créés

Villiers-Saint-Benoît

- *Travaux réalisés* :
 - 1 logement réhabilité, non social
 - 2 logements réhabilités, emphytéotique

Dracy

- *Travaux réalisés* :
 - 2 logements réhabilités, non social
 - 3 logements créés, non social

Toucy

- *Travaux réalisés* :
 - 6 logements réhabilités, emphytéotique

Moulins-sur-Ouanne

- *Travaux réalisés* :
 - 5 logements réhabilités, non social

Fontaines

- *Travaux réalisés* :
 - 2 logements créés, non social
 - 2 logements réhabilités, non social

Lalande

- *Travaux réalisés* :
 - 1 logement créé social

II. Approche communale des formes urbaines, du patrimoine

Note méthodologique à propos de cette analyse et des centres-bourgs.
Dans de le volume 2, dans le paragraphe concernant les dynamiques foncières récentes et actuelles, nous avons présenté le potentiel foncier identifié de manière préliminaire comme un potentiel théorique des espaces pouvant être l'objet des aménagements urbains, en extension comme en renouvellement urbain. Par ailleurs, nous avons mis en exergue l'importance qu'ont les centres-bourgs dans l'équilibre de l'armature urbaine et le fonctionnement des communes.
A la lumière des analyses faites au cours du diagnostic, on s'aperçoit que les principaux enjeux d'urbanisation concernent les bourgs-centres, ce qui n'exclut pas l'intérêt qui est à porter sur les hameaux, notamment dans la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
Nous présentons ici une première approche des enjeux d'extension urbaine en prenant comme exemple les cas des centres-bourgs.

II.1. Villiers-Saint-Benoît

HISTORIQUE

Situation générale, historique et patrimoine

Carte Cassini



La commune est distante de 8 km de Toucy, chef-lieu de canton. Elle couvre une superficie de 3 404 ha pour 429 habitants en 1999. Les villes les plus proches sont Toucy, Aillant-sur-Tholon à environ 15 km, Joigny. Auxerre est à une trentaine de kilomètres. Traversée par la rivière l'Ouanne d'est en ouest, elle offre un paysage vallonné couvert de forêts. Le village est adossé au coteau forestier de la rive droite.

La desserte de la commune est assurée par la voirie départementale : RD950, RD99, RD22, RD132 qui rejoint la RD7, la RD3 qui traverse le nord-est de la commune en passant par le hameau Le Buisson St-Vrain et rejoint St-Romain-le-Preux. Le reste du réseau routier est constitué par la voirie communale. La voie ferrée de la vallée de l'Ouanne traverse Villiers-Saint-Benoît mais a uniquement une vocation touristique par la mise en place d'un parcours en cyclo-rail et du terminus du train touristique.

Cadastre Napoléonien 1832



Carte de l'état-major 1900



Ancienne abbaye des bénédictins



Au X^e^ siècle, Villiers appartenait à un chevalier du nom d'Angelême. Tombé malade à Paris en 975, il donna son domaine à l'abbaye de Saint-Benoît sur Loire. Villiers prit alors le nom de Villiers-Saint-Benoît et appartint, jusqu'à la Révolution, à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. Les moines fortifièrent le village au XI^e^ et XII^e^ siècle et construisirent un manoir au XV^e^ siècle, appelé Château du Fort.

L'église, dédiée à Saint-Benoît, construite au XIII^e^ siècle sur l'emplacement d'une chapelle X^e^, a été remaniée. Elle possède des peintures murales dont un « Dit des Trois Morts et des Trois Vifs », classé parmi les plus beaux de Puisaye. En empruntant des rues aux noms évocateurs : rue des Fossés, rue des Grands Usages, rue des Fours à Bans…On peut retracer l'histoire ancienne avec ses coutumes et aussi avec ses personnages illustres : Augustin Boyer, associé de Pierre Larousse, Paul Huillard à l'origine du Musée.

La Villotte (commune associée) : La Villotte était une seigneurie qui relevait du fief du comté de Joigny et de l'arrière-fief de l'évêché d'Auxerre. Maintenant, ce petit village est une commune associée à Villiers-Saint-Benoît.

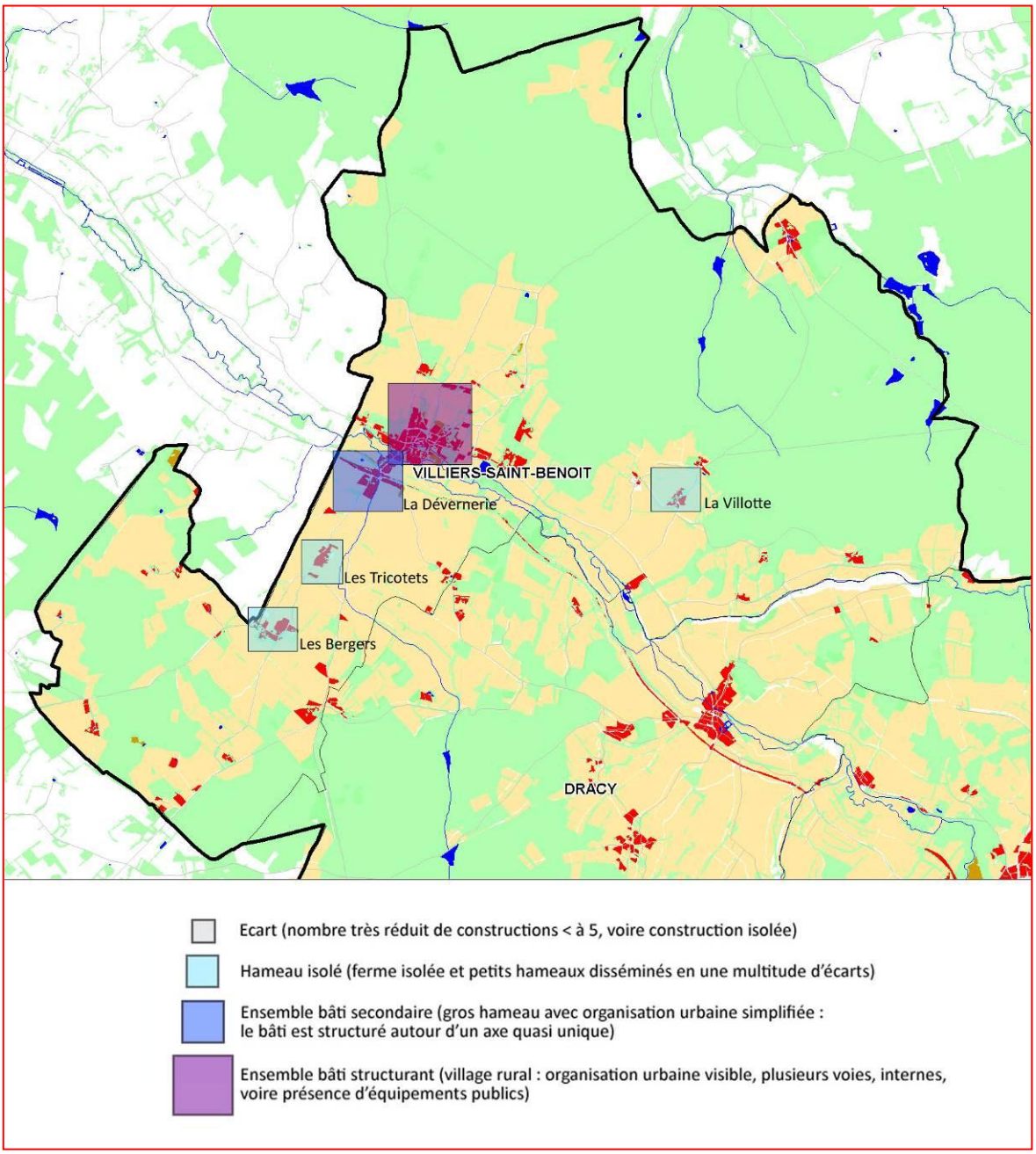
Son église, dédiée à Saint Loup, a été refaite au XVI^{e} siècle, certainement à partir d'une construction du XII^{e}. Elle semble un peu déséquilibrée avec son unique bas-côté. Mais son portail surmonté d'un arc en accolade, ses voûtes, en berceau dans la nef principale, en croisées d'ogives dans le collatéral, sa clôture de chœur datée de 1703, la toile de son retable, en font un monument intéressant. Enfin, ses pierres tombales évoquent les temps seigneuriaux et la sépulture de « Marguerite Colline, ci-devant maîtresse de la forge du Bréau », rappelle le grand centre d'exploitation du fer qui, autrefois, fit de La Villotte une bourgade active.

II.1.1. Organisation du bâti

L'urbanisation est assez dispersée avec le bourg de Villiers-Saint-Benoît et une quarantaine de hameaux ou écarts.

- Villiers-Saint-Benoît est le noyau d'urbanisation majeur caractérisé par un **ensemble bâti structuré**. Il possède une structure urbaine relativement dense qui contraste fortement avec le paysage environnant. La commune possède très peu d'espace urbain de respiration. Le long de la rue principale les maisons sont contiguës et les seuls espaces publics sont la place du Puits de la ville et les abords de l'église. La Dévernerie, La Villotte, la Haie, et les Patouillats constituent les autres hameaux importants.
- Les **hameaux secondaires, isolés** tels que les Bergers, les Tricotets sont constitués d'un groupement de constructions restreint (une dizaine maximum), qui s'organisent à partir d'intersections de voies ou chemins. Leur développement urbain est limité, ils se présentent en se répartissant de part et d'autre de la voie.
- Les autres lieux-dits (**écarts**) ont pour points communs leur importance au niveau de l'armature paysagère communale. Ils sont bien souvent composés de seulement une habitation, généralement un corps de ferme, ou ils accueillent un habitat isolé de quelques constructions anciennes auxquelles peuvent être associées des constructions neuves. Ainsi l'étude de la structure urbaine et paysagère présente un certain intérêt, bien qu'il soit souhaitable de ne pas renforcer leur urbanisation dans l'avenir.

La commune dispose d'un document d'urbanisme : une carte communale. Elle a permis de dégager les périmètres constructibles. Il y a des zones à urbaniser dans la carte communale (aux Bergers). Parcelle 22 au Sud-Ouest des Bergers : 1 pavillon sera construit. La Parcelle 123 aux Buissons a été construite. La parcelle 63 est réservée pour l'extension du cimetière. Elle appartient à la commune et est actuellement louée.
L'enfouissement du réseau électrique est en cours, avec un aménagement des trottoirs (paysagés, sécurité, accessibilité).

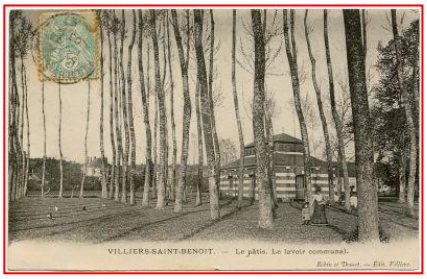

VILLIERS-SAINT-BENOIT
La Dévernerie
La Villotte
Les Tricotets
Les Bergers
DRACY
Ecart (nombre très réduit de constructions < à 5, voire construction isolée)
Hameau isolé (ferme isolée et petits hameaux disséminés en une multitude d'écarts)
Ensemble bâti secondaire (gros hameau avec organisation urbaine simplifiée : le bâti est structuré autour d'un axe quasi unique)
Ensemble bâti structurant (village rural : organisation urbaine visible, plusieurs voies, internes, voire présence d'équipements publics)

II.1.2 Les ensembles bâtis structurants

Le bourg

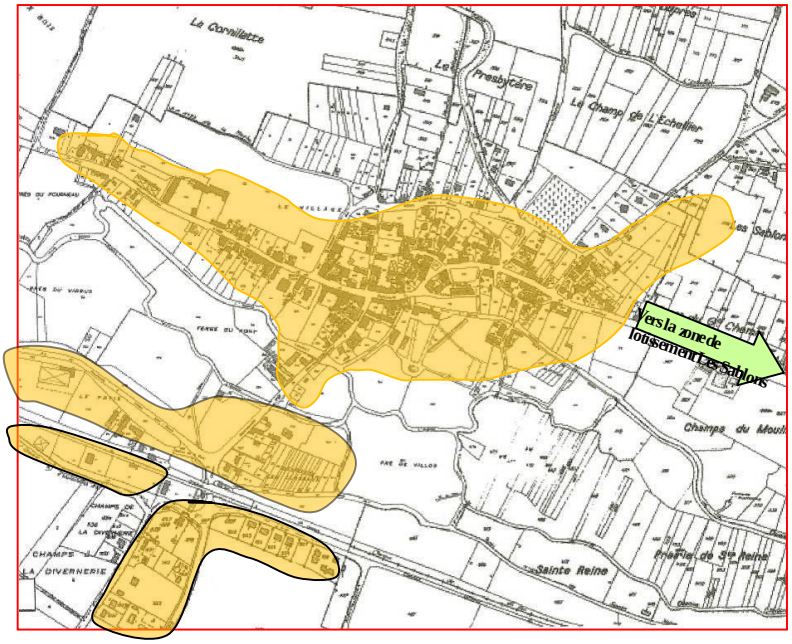


Le village se développe le long de l'axe principal RD950. En arrivant dans le bourg, on perçoit encore la composition du village de caractère et la densité du bâti par la continuité des façades le long de la route qui va de Charny à Toucy. A l'écart on trouve quelques maisons anciennes, mais ce sont surtout les trois zones de lotissement et la zone artisanale qui se détachent du cœur ancien du village.
A part quelques exceptions, le village a été peu touché par les « nouvelles constructions » sans caractère.
Il y a eu une opération Cœur de village en 2001. Cela a permis de réaménager l'aire de loisirs et les jardins de l'église, de créer des logements au-dessus de la poste et de l'épicerie, et d'enfouir les réseaux.
Le musée d'art et d'histoire (faïences, sculptures) a été terminé en 2010 (il fait plus de 300 m²). Il faut maintenant attirer les visiteurs.
Trois espaces publics majeurs structurent le bourg : à l'entrée sud on trouve le Patis communal, les abords de l'église et la place du Puits de la ville, enfin, l'ancien lavoir est un lieu plein de qualité.





Cadastre 1832



Cadastre 2011

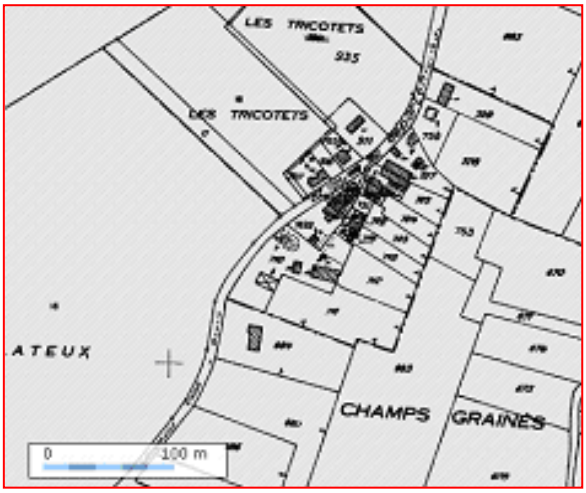
Des ensembles bâtis secondaires

Les bergers et Les tricotets : Les hameaux sont disposés le long d'une route. On ne remarque pas de centre distinct. Les constructions sont implantées plutôt en retrait de ces axes principaux. Pour les deux hameaux, l'implantation s'effectue, dans la majeure partie, perpendiculairement à la route et plus récemment parallèle à la voie.
Ces caractéristiques s'expliquent, par le fait que ces hameaux sont principalement composés de constructions récentes.
L'assainissement est collectif pour le bourg mais pas pour les hameaux, l'épandage doit se faire dans la parcelle (ce qui la réduit encore). Faut-il une réflexion qui concerne l'assainissement autonome ?



Les Bergers





Les Tricotets



Le Buisson St Vrain et le château de Fourolles
Ce hameau est caractérisé par le fait qu'il se développe autour d'une « patte d'oie », possédant un point d'eau. Le centre du hameau est donc repérable. En effet, les constructions sont implantées de telle manière qu'elles se tournent toutes vers ce point central. Ces constructions sont pour la plupart d'anciennes fermes. Ce hameau a aussi la particularité d'être entouré de végétation, à savoir la forêt à l'est, un bois au Nord, et des haies au sud et à l'ouest. Il est proche du château de Fourolles.



Source : Google maps 2011

Des hameaux isolés, des écarts



L'urbanisation est assez dispersée sur la commune. On y recense une quarantaine de hameaux ou écarts dont certains sont remarquable pour leurs qualités architecturales et les paysages qu'ils offrent en lien avec leur environnement agraire.

II.1.3. Caractéristiques urbaines de la commune et de son centre bourg

La tache urbaine

Ce sont surtout la zone artisanale et les lotissements qui se détachent du centre bourg préservé.



Source : Orthophotos 2003 et 2007. IGN. Photo-interprétation ASTYM

II.1.4. Typologie architecturale

Les corps de ferme

La commune compte plusieurs corps de ferme. Ils sont composés de plusieurs bâtiments. Ces bâtiments aux volumes imposants sont généralement disposés autour d'une cour fermée. Ce patrimoine est particulièrement intéressant par la diversité de ses formes, de son organisation et de ses matériaux, ainsi que par le témoignage qu'il nous offre des activités agricoles pratiquées sur le territoire.
Les corps de ferme se retrouvent soit en coeur de hameaux soit isolés dans les espaces agricoles. Ils sont implantés en bordure de voie et sur de grandes parcelles.

Rue Marie Guillemot







Typologie de grange, hangar

Hangar en bois

Ancien+ Extension nouvelle : Soubassement pierre, structure bois, panneautage bois, couverture en tuiles plates.

Extension : Soubassement béton, structure acier, bardage acier nervuré et couverture en tôle ondulée.

Rue Marie Guillemot



- Haut soubassement de pierres enduites, ouvertures assez petites, encadrement brique.
- Chaînage et chaînage intermédiaire en harpage brique. Partie haute en structure bois, colombage apparent.
- Remplissage brique, infimes ouvertures (ventilation).
- Toiture à deux pans en tuiles plates. Alignée à la voie.

La Grillotterie



Vauverlin



La Ragonnière



Les Charriers et les Droins



Les Pommiers doux



Les Savins



Les maisons de manœuvrier, maison bourgeoise, les maisons de bourg

Maisons ouvrières ou de manœuvrier : typologie toute en longueur avec RDC+combles ou RDC+1niveau+combles éventuellement. Continuité dans les façades alignées avec la rue.





Maisons de bourg : RDC+étage noble et combles. Implantée différemment que les maisons ouvrières. En alignement de rue ou en décalage, cependant la continuité est assurée par une clôture (minérale, muret + grille, muret + végétal …) >> Importance des clôtures avec portails et piles en briques ou pierres.







- Colombage parfois apparent
- Bandeau en brique avec chaînage intermédiaire
- Corniche brique en panneresse ou pierre quart de rond.
- Alignement des façades.
- Encadrement des ouvertures (brique et/ou pierre)
- Soubassement souligné ou non (pierre)
- Cheminées sur versants ou pignons (briques)
- Très peu de lucarne (sinon lucarne à fronton ou charpentée à la capucine)

Les maisons résidentielles récentes

Ces constructions occupent différemment l'espace. Elles montrent avec leur dispositif d'implantation une ambiance urbaine différente des habitations traditionnelles. Aujourd'hui, la juxtaposition organisée des parcelles pour le




(Source : Photos AG)

lotissement et l'utilisation des de plaquettes de bois pour la chaufferie de la mairie et les pavillons « Domanis » permettent des économies. Respectant une nouvelle réglementation, l'extension des constructions existantes, l'adaptation des constructions anciennes aux nouvelles exigences d'isolation thermique devra être prise en compte dans le respect de l'architecture locale.

Le bâti remarquable

Les servitudes de protection :
L'église Saint-Benoît dans le bourg est protégée (Inscrit MH - 1997), ainsi que l'ancienne **église Saint-loup à la Villotte** (Inscrit MH - 1997).
Une protection MH sur la commune voisine de Saint-Aubin-Châteauneuf, le **château de Fourolles**, possède une partie de sa zone de servitude de protection sur la commune au Buisson Saint-Vrain.

Le patrimoine non protégé au titre des Monuments Historiques :
Un édifice qui mériterait d'être protégé : la chapelle du XVIe siècle dédiée à Sainte-Reine.

Les entrées du village







L'entrée ouest (1) et (4), RD950 : vue de loin, qui laisse apparaître progressivement le village. Vues vers le sud agricole à préserver. Les entrées de village et de hameau sont le point de passage entre la route et la rue. Elles constituent un enjeu fonctionnel vital pour la sécurité des habitants et symbolique crucial pour l'image que donne de lui-même le village. Pas de construction nouvelle à cette entrée.



L'entrée Ouest (6), RD950 : traiter les abords de la station par des masques végétaux (haies, plantations.)

L'entrée Est (2), RD950



L'entrée Est (3), RD950



L'entrée Est (5), RD950



L'entrée Est (2) (3) (5), RD950 : Le bourg s'étale sur cette entrée. Il n'est pas encore perceptible. Il serait intéressant de réfléchir à plusieurs séquences paysagères. Préserver les haies et la végétation pour rendre plus présent le sas boisé, couloir en réduction du paysage perçu de la vallée à cet endroit, qualifiant cette entrée de bourg ? Est-il possible de conserver les fossés pour une meilleure infiltration des eaux pluviales ? C'est une entrée de village soumise à d'importants enjeux paysagers et architecturaux afin de limiter l'impact sur le site paysager en bas du coteau. Pour intégrer d'éventuels aménagements futurs et liaisons douces, une réflexion préalable devra être menée sur la localisation et l'échelle de ces extensions au vu des objectifs de maîtrise de l'impact sur l'image du bourg. Elle sera ensuite transcrite en orientation d'aménagement dans le PLUi.

II.1.5. Les enjeux d'extension urbaine : l'exemple du centre-bourg

Villiers-Saint-Benoît fait partie d'un paysage rural à dominante boisée, de nombreux hameaux isolés, un village centre patrimonial.

Atouts :

→ Ensemble visuel d'un seul tenant = cohérence du territoire, le centre ancien présente un patrimoine architectural rural spécifique de bonne qualité
→ Contraste avec les champs ouverts et les massifs boisés proches = diversité visuelle
→ Territoire parcouru par un axe de circulation important = RD950 couloir de la vallée de l'Ouanne

Faiblesses :

→ Des hameaux fragiles et nombreux
→ Aspect de village mort
→ Où localiser les futures constructions?

Des enjeux apparaissent dès le diagnostic quant aux possibilités d'aménagement du centre-bourg :

- Marquer clairement les limites de l'urbanisation au nord, à l'est et à l'ouest, stopper les extensions le long de la RD 950
- Les berges et l'Ouanne peuvent être considérées comme un atout naturel du village à préserver
- Les secteurs humides de la vallée de l'Ouanne constituent une limite naturelle du village
- Les vergers, cultures et forêt de coteaux peuvent être considérés comme une limite naturelle au nord et au sud.
- Maintenir l'école pour pouvoir garder les services et commerces.
- Réflexion préalable sur l'aménagement des zones localisées au plus près du cœur du village (lotissement à l'est ; hameau la Dévernerie). Elle sera ensuite transcrite dans le PLUi.
- Valoriser les secteurs les plus remarquables et les plus sensibles des entrées de village comme au Sud, et à l'Est, en y définissant des orientations d'aménagement.

Les enjeux liés aux possibilités de développement urbain : l'exemple du centre-bourg



II.2. Dracy



HISTORIQUE

Les origines de Dracy remontent à l'époque Gallo-Romaine.

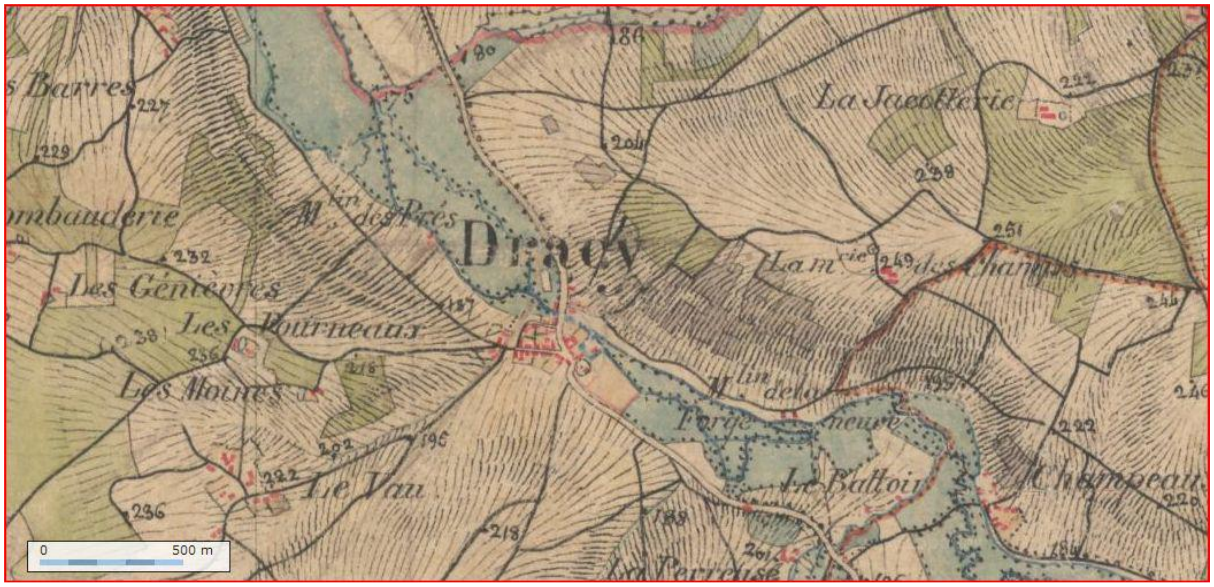
Au début du IXème siècle, le village était carolingien. Pendant la seconde moitié du IXème siècle, une « motte » est construite au milieu de la rivière à l'emplacement de l'actuel château. Elle est fortifiée au XIIème siècle par les barons de Toucy. Le village devint alors Châtellenie de Toucy, et arbora un rôle défensif et administratif. Elle défendait en outre le gué qu'emprunte le chemin de Toucy à Villiers-Saint-Benoît qui sera utilisé jusqu'en 1835 date de la construction du pont actuel.

Au XIIème siècle, le village devint le fief de la baronnie de Toucy, une des places fortes disposée le long de la rivière pour défendre Toucy, en limite des possessions du comte de Champagne. Ce qui engendrait des conflits permanents.

En Août 1423, après la bataille de Cravant, l'armée Anglos-bourguignonne ravagea la région, le château fût détruit et la châtellenie confiée à Claude de Chastellux (1424).
L'église paroissiale Saint Etienne dresse, à l'entrée du village son clocher porche de grès ferrugineux. Le clocher comporte des baies romanes surmontées d'arcatures de pierres blanches. Elles sont ouvertes sur le premier niveau, et en partie murée sur le second. La toiture à quatre pans est en ardoise, c'est un abat-son pour la cloche.

Trois châteaux se sont succédé sur l'actuel emplacement de l'édifice.

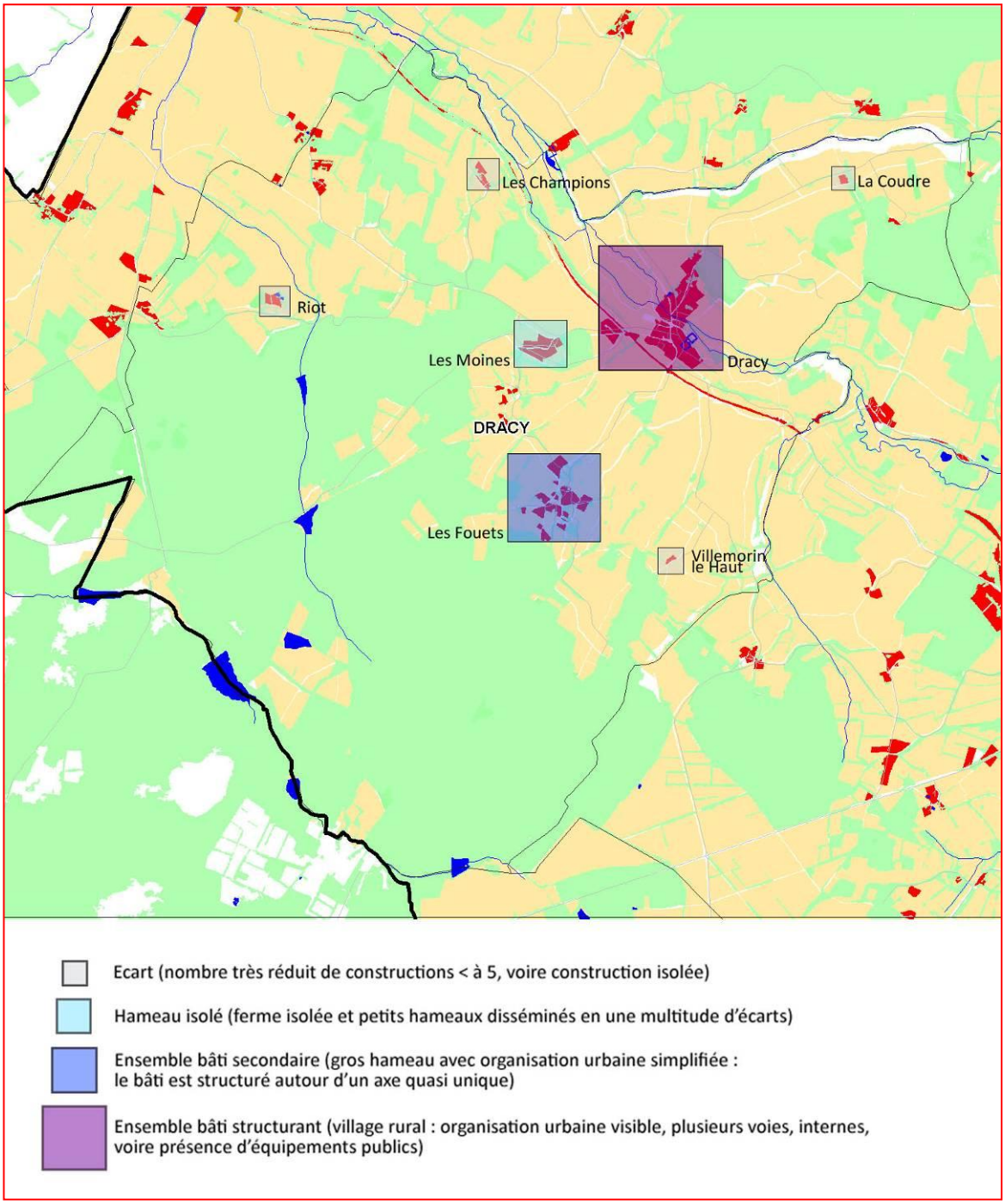
Carte de l'état-major 1900



II.2.1. Organisation du bâti

La commune n'a pas de document d'urbanisme. Contrairement aux autres communes, Dracy ne comporte pas beaucoup de hameaux de grande ampleur. Ses hameaux se réduisent plutôt, à quelques habitations anciennes (**Le Vau**), ou uniquement d'un corps de ferme (**la Métairie des champs**), d'un château ou d'une belle demeure (**La Genête**).Les deux hameaux les plus importants sont **les Fouets**, et **les Moines.** L'urbanisation y est aléatoire et la qualité architecturale des constructions neuves ou des modifications sur le bâti existant y est médiocre.

- Dracy apparaît comme le noyau d'urbanisation majeur caractérisé par un **ensemble bâti structuré**. Il dispose d'une structure urbaine en Y organisée à partir de plusieurs voies, traces de son histoire, avec le franchissement de l'Ouanne au niveau du domaine du château et l'église Saint-Etienne à l'entrée du bourg. Il est caractérisé par une importante implantation du bâti le long de la RD950 qui assure une fonction de liaison intercommunale, une exploitation agricole et un lotissement de 10 lots réalisé il y a 30 ans à la sortie du bourg, sur la D213.
- Les **hameaux secondaires, isolés** tels que les Fouets, les Moines sont constitués d'un groupement de constructions restreint (une dizaine maximum), qui s'organisent à partir d'intersections de voies ou chemins. Leur développement urbain est limité, ils se présentent en se répartissant de part et d'autre de la voie.
- Les autres lieux-dits (**écarts**) : les Fourneaux, le Vau, Riot, Villemorin le bas, la Genête, la Métairie des champs, la Perreuse ont pour points communs leur importance au niveau de l'armature paysagère communale. Ils sont bien souvent composés de seulement une habitation, généralement un corps de ferme, ou ils accueillent un habitat isolé de quelques constructions anciennes auxquelles peuvent être associées des constructions neuves. Ainsi l'étude de la structure urbaine et paysagère présente un certain intérêt, bien qu'il soit souhaitable de ne pas renforcer leur urbanisation dans l'avenir.

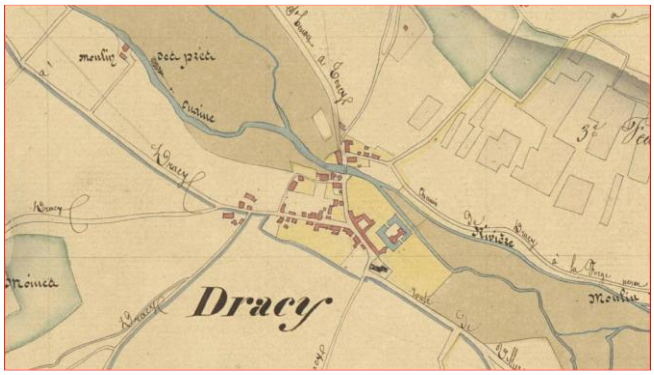

Les Champions
La Coudre
Riot
Les Moines
Dracy
DRACY
Les Fouets
Villemorin
le Haut
Ecart (nombre très réduit de constructions < à 5, voire construction isolée)
Hameau isolé (ferme isolée et petits hameaux disséminés en une multitude d'écarts)
Ensemble bâti secondaire (gros hameau avec organisation urbaine simplifiée : le bâti est structuré autour d'un axe quasi unique)
Ensemble bâti structurant (village rural : organisation urbaine visible, plusieurs voies, internes, voire présence d'équipements publics)

II.2.2 Les ensembles bâtis structurants

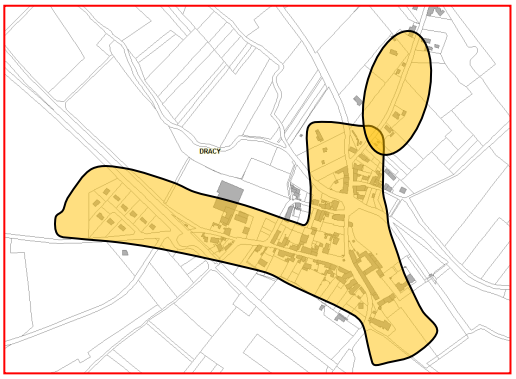
Le bourg

La structure urbaine de **Dracy** est implantée en plein cœur du fond de la vallée, sur l'Ouanne, à l'intersection de la RD950 et des RD22, RD213 et RD215. Ces routes assurent la liaison Est-Ouest et les liaisons Nord-Sud. Le village s'organise autour de deux rues formant Y, à l'intérieur desquelles les jardins jouxtent la rivière. La grande rue principale aux longs ensembles mur/bâti ancien contigus ne laisse pénétrer aucun regard indiscret.

Cadastre Napoléonien 1838



Cadastre 2011



Le centre du village est symboliquement marqué par la présence de la mairie associée au dégagement (parking) formant une place au niveau du carrefour en Y. Une exploitation agricole (élevage) occupe la sortie ouest du village. Quelques constructions implantées le long de la route en direction de la « Genête » étendent le village sur le coteau au nord. Une urbanisation différente est caractérisée par un lotissement qui s'est développé sur la RD22, à l'ouest au-delà du franchissement, le long de l'ancienne voie ferrée reliant le centre de Toucy (actuel petit train touristique). Ces habitations sont implantées « en raquette » formant une impasse.

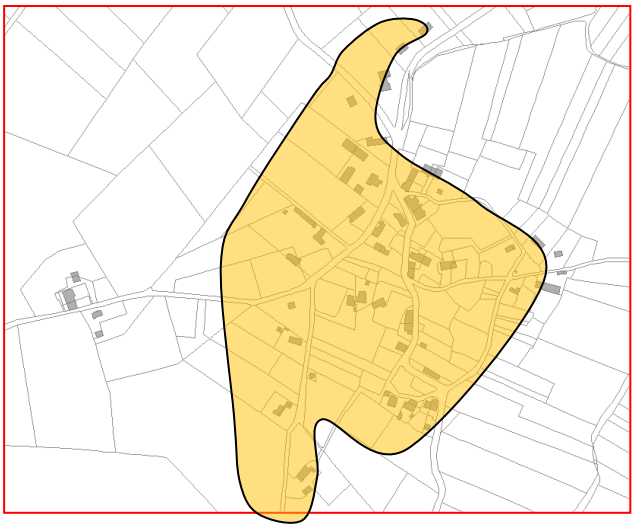
Le centre du bourg accueille les principaux équipements publics (mairie, école, salle communale, ancien terrain de tennis...), un restaurant, et des ensembles urbains identitaires (ancienne gare, église Saint-Etienne, domaine du château). Ces éléments constituent des repères permettant d'affirmer Dracy comme étant le bourg structurant de la commune. Récemment un conservatoire de pommiers a été implanté proche des équipements qui prolonge la culture rurale traditionnelle de la fabrication du cidre et en constitue aussi un atout touristique.
Le bourg s'ouvre au sud-est sur tout un paysage de champs. Dans cette partie le bâti de l'église, le domaine du château, et l'ancienne gare réhabilitée associée au franchissement de la voie ferrée font de cette limite une entrée de bourg soumise à d'importants enjeux paysagers et patrimoniaux.

Un ensemble bâti secondaire

Les Fouets : On observe un hameau peu dense qui comporte de grandes exploitations agricoles, d'anciens corps de fermes, et des constructions réhabilitées ou récentes. C'est un hameau qui a autant d'habitants que le bourg et comme pour le Bourg, l'assainissement collectif n'existe pas (actuellement, tout est individuel). L'urbanisation y est aléatoire du fait de l'implantation des constructions nouvelles qui sont venues retoucher une structure agricole caractérisée par les fermes



existantes et pour certaines dont l'activité a cessé.



Les grandes exploitations sont composées de différents bâtiments, implantés autour de cours privatives ou de chemins créés perpendiculairement à la voie. De manière générale, ces exploitations sont implantées en retrait des voies et perpendiculairement à ces dernières.
Les autres corps de fermes anciens sont composés d'un bâtiment longitudinal implanté parallèlement à la voie en retrait ou non de celle-ci.
Quant aux constructions nouvelles, elles sont implantées en retrait de la voie, perpendiculairement, parallèlement ou aléatoirement à cette dernière, sur de grandes parcelles, donnant sur la voie par des accès individuels privés.

Un hameau isolé

Les Moines : Ce hameau se développe à l'est de la ferme agricole « les Fourneaux » entre les voies RD213 et l'accès au lieu-dit les Fourneaux.

Les deux voies constituent les limites nord et sud de cet ensemble dont la limite Est s'appuie sur un bois et la limite Ouest sur l'exploitation agricole « les Fourneaux ».

Il est composé uniquement de maisons individuelles, implantées en milieu de parcelle. Mais de manières différentes, par rapport aux voies. A savoir : perpendiculairement ou parallèlement à celles-ci.

Les Moines



Source : Google maps 2011

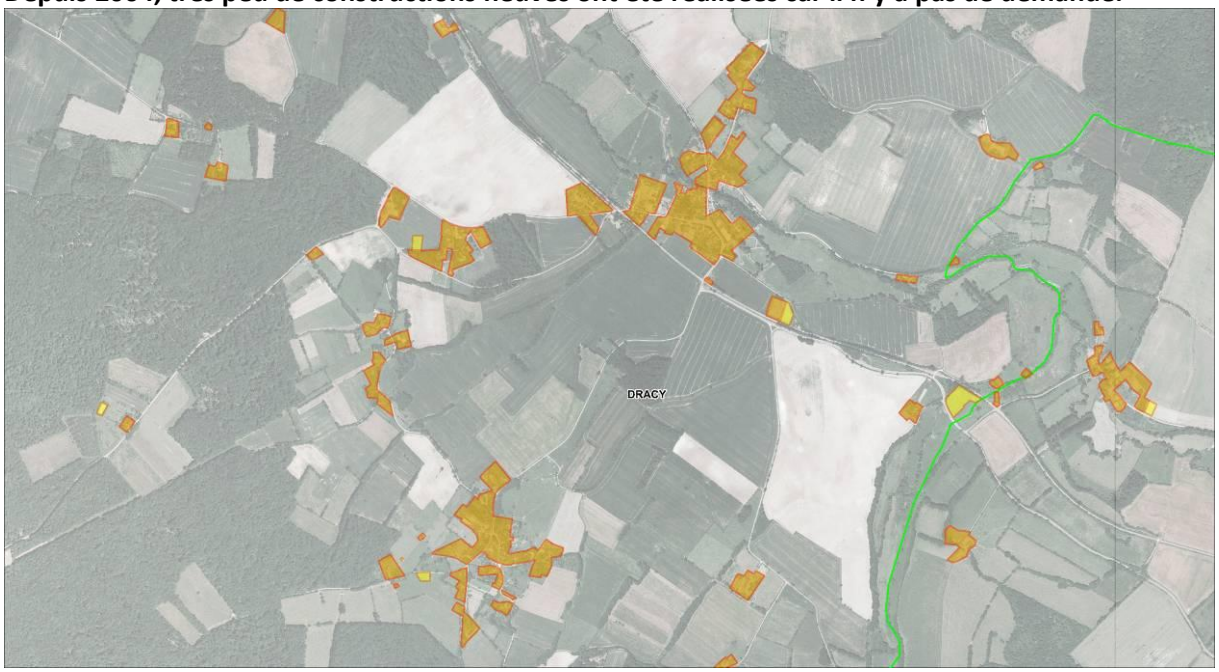
Des écarts

Des exploitations disséminées témoignent de la ruralité de ce terroir : La Coudre, Riot, Villemorin le bas, Les Champions, …

II.2.3. Caractéristiques urbaines de la commune et de son centre bourg

La tache urbaine

Depuis 2004, très peu de constructions neuves ont été réalisées car il n'y a pas de demande.



Source : Orthophotos 2003 et 2007. IGN. Photo-interprétation ASTYM

II.2.4. Typologie architecturale

Les corps de ferme

La commune compte plusieurs corps de ferme. Ils sont composés de plusieurs bâtiments séparés, certains destinés à l'exercice de l'activité agricole et d'autres à l'habitat. Ces bâtiments aux volumes imposants sont généralement disposés autour d'une cour intérieure qui suivant le cas, est close ou non. Ces constructions anciennes présentent un patrimoine intéressant qui est caractérisé par la diversité de ses formes, par l'utilisation de matériaux traditionnels, de petites ouvertures et sont isolés dans les espaces agricoles. Elles sont implantées en bordure de voie et sur de grandes parcelles. Le végétal participe à la perception des abords qui sont diversement aménagés.

La Genête avec une belle demeure



La Métairie des champs



La Perreuse



Riot



Villemorin le bas



le Vau



L'exploitation agricole du bourg



Source : Google maps 2011

L'inadaptation des bâtiments anciens de l'exploitation du bourg, aux pratiques actuelles de l'agriculture a rendu nécessaire la construction de nouveaux bâtiments. Ceux-ci relèvent pour la plupart d'une typologie radicalement différente tant en termes de volume, d'organisation de leur façade, de matériaux et de couleur, s'intégrant plus ou moins facilement dans le paysage environnant.



Les maisons de manœuvrier, les maisons de bourg

Maisons ouvrières ou de manœuvrier : typologie toute en longueur avec RDC+combles ou RDC+1niveau+combles éventuellement. Continuité dans les façades alignées avec la rue.




(Source : photos AG)

Maisons de bourg : RDC+étage noble et combles. Plus étriquées que les maisons ouvrières. En alignement de rue ou en décalage, cependant la continuité est assurée par une clôture (minérale, muret + grille, muret + végétal …) >> Importance des clôtures avec portails et piles en briques ou pierres.

- Colombage parfois apparent
- Bandeau en brique avec chaînage intermédiaire
- Corniche brique en panneresse ou pierre quart de rond.
- Alignement des façades.
- Encadrement des ouvertures (brique et/ou pierre)
- Soubassement souligné ou non (pierre)
- Cheminées sur versants ou pignons (briques)
- Très peu de lucarne (sinon lucarne à fronton ou charpentée à la capucine)






Les maisons résidentielles récentes

Ces constructions occupent différemment l'espace. Elles montrent avec leur dispositif d'implantation au milieu de la parcelle, des façades en retrait, leurs volumétries multiples, le traitement systématique des clôtures sur rue, des ambiances urbaines nouvelles et différentes des habitations traditionnelles. Aujourd'hui, la juxtaposition organisée des parcelles pour le lotissement ou le groupement aléatoire le long des voies (les moines, les fouets) forme des quartiers presque indépendants. Mais n'y manque-t-il pas un traitement des espaces publics communs, la création d'un réseau d'assainissement commun (non collectif) adapté aux secteurs ruraux, la rénovation ou la création d'un réseau d'éclairage public économe en énergie. Profitant d'une nouvelle réglementation, l'extension des constructions existantes, l'adaptation des constructions aux nouvelles exigences d'isolation thermique pourra être prise en compte dans le respect de l'architecture locale.




Source : photos AG

Le bâti remarquable

Des servitudes de protection :
Le château : château actuel édifié entre 1733 et 1735, dans le style classique brique et crépi ; propriété privée depuis 1977 (inscrit MH).

Le parc du château (jardin remarquable ; inscrit à l'inventaire général du patrimoine)





Le patrimoine non protégé au titre de Monuments Historiques :
Les annexes du château :



- Façade aveugle sur rue, chaînage intermédiaire en brique, en harpage ou droit.
- Petites ouvertures pour ventiler le bâtiment, en encadrement brique.
- Bâtiment ouvert sur une cour intérieure fermée.
- Chaînage d'angle en brique et en harpage.
- Corniche brique
- Portail en arc plein cintre brique et clé de voûte en pierre.
- Linteau bois, la porte est constituée de deux panneaux en bois (porte charretière) incluant une porte « piétonne ». Jambage en brique.
- Façade enduite

La maison de garde du château et portail de l'entrée du parc :

- Toit à 4 pans en mansarde.
- Lucarne capucine et cheminée en brique.
- Chaînage d'angle droit en brique
- Façade aveugle sur la rue
- Encadrement des ouvertures en brique
- Menuiserie des fenêtres en petit bois bleu ciel
- Clôture minérale en alignement avec la façade enduite par le soubassement.
- Accès véhicule : deux piles en pierre munies d'un portail haut, accès piétons par les piles intermédiaires en briques.





L'église Saint-Etienne :

- Utilisation de la tuile plate (nef et chœur), contreforts en pierre.
- Ardoise pour le clocher en pavillon.
- Pierre (calcaire) pour le clocher, massif occidental. Enduite en ocre jaune pour le reste.
- Elle est soulignée par l'alignement d'arbres menant au cimetière.



Ancien pressoir
La Cidrerie de Dracy sur Ouanne abrite deux pressoirs distincts, à valoriser.

Les entrées du village





1 - L'entrée nord (RD950) vue de loin, qui laisse apparaître progressivement le village, à préserver.



2 - Vues resserrées sur la présence de l'eau à **l'entrée nord** du village construit sur l'Ouanne, à préserver



3 - L'entrée sud (RD950) : Le bourg s'ouvre au sud-est sur tout un paysage de champs. Dans cette partie le bâti de l'église, l'entrée du domaine du château, et l'ancienne gare réhabilitée associés au franchissement de la voie ferrée font de cette limite une entrée de village soumise à d'importants enjeux paysagers et patrimoniaux afin de préserver ce site.

II.2.5. Les enjeux d'extension urbaine : l'exemple du centre-bourg

Atouts :

- → Ensemble visuel d'un seul tenant = cohérence du territoire
- → Contraste avec les champs ouverts et les massifs boisés proches = diversité visuelle
- → Territoire parcouru par un axe de circulation important = RD950 vallée de l'Ouanne

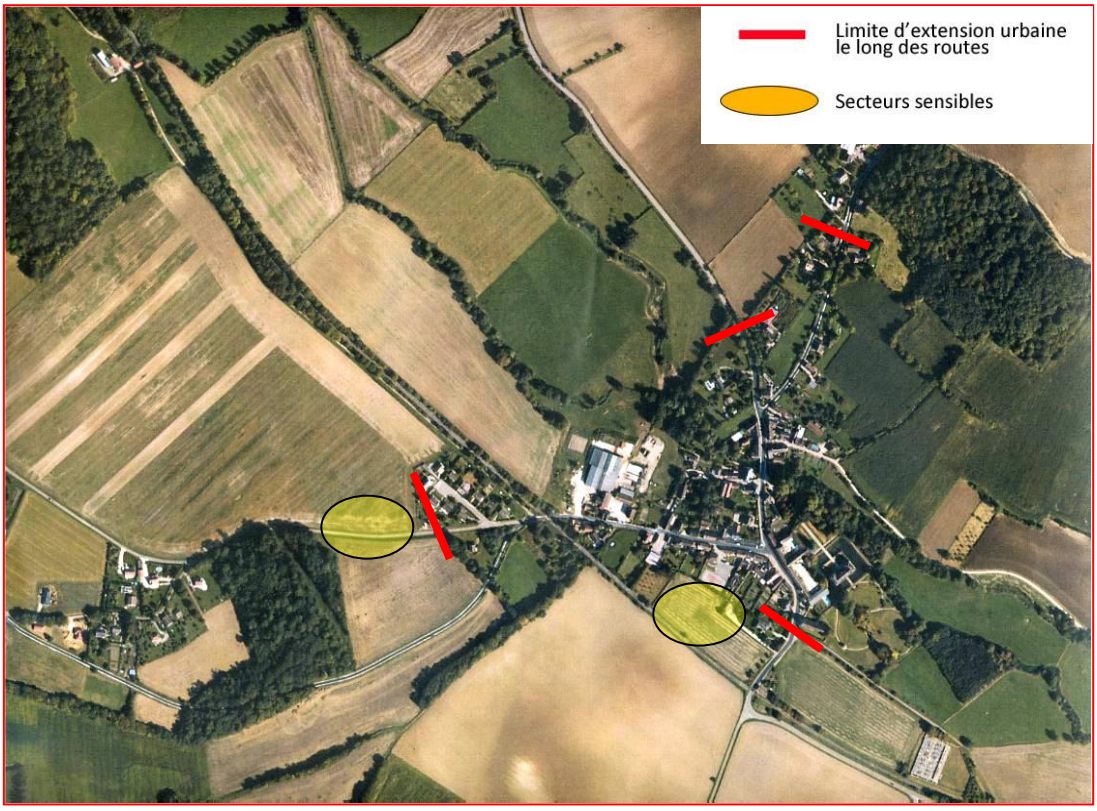
Faiblesses :

- → Des hameaux avec des réhabilitations et constructions neuves sans respect de l'environnement paysager et du style architectural local.
- → Où localiser la future station d'épuration ?

Des enjeux apparaissent dès le diagnostic quant aux possibilités d'extension urbaine du centre-bourg :

- Marquer clairement les limites de l'urbanisation au nord, à l'est et à l'ouest, stopper les extensions le long de la RD 950
- L'Ouanne peut être considérée comme un atout naturel du village à préserver
- Les boisements de coteaux peuvent être considérés comme une limite naturelle au nord.
- préserver les secteurs les plus remarquables et les plus sensibles, permettre les extensions futures du village. Une réflexion préalable devra être menée sur la localisation et l'échelle de ces extensions au vu des objectifs de préservation des données paysagères du bourg. Elle sera ensuite transcrite dans le PLUi.

Les enjeux liés aux possibilités de développement urbain : l'exemple du centre-bourg



II.3.Toucy



HISTORIQUE

Situation générale, historique et patrimoine

Aux portes de la Puisaye, Toucy est située à 25 km à l'ouest d'Auxerre et à une distance équivalente de la sortie de l'échangeur de Joigny sur l'autoroute A6. Ces deux liaisons assurent une bonne accessibilité à la commune. La RD965 constitue par ailleurs un itinéraire Est-Ouest, de Chaumont (Haute Marne) à Bonny-sur-Loire.

Toucy, dont l'existence est attestée depuis le milieu du III^e^ siècle, appartient aux évêques d'Auxerre du V^e^ siècle à la Révolution.
Au début du XI^e^ siècle, une partie des possessions épiscopales est inféodée à Itier de Narbonne, le premier baron de la Maison de Toucy. Fin XI^e^, début XII^e^ siècle, une chapelle est érigée dans le domaine seigneurial qui, en 1170, se fortifie avec la construction de tours défensives et d'une enceinte.
La ville est détruite au cours de la Guerre de Cent Ans.

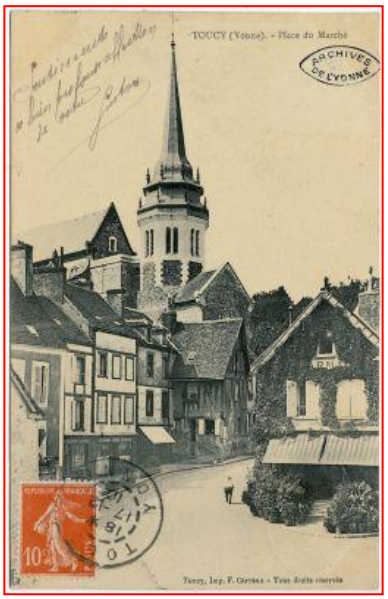
Cadastre Napoléonien 1832

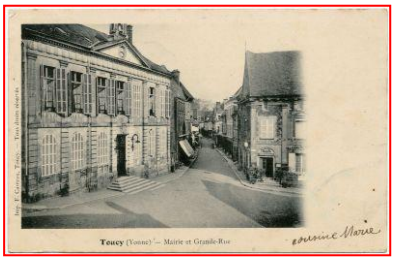


Carte de l'état Major 1900

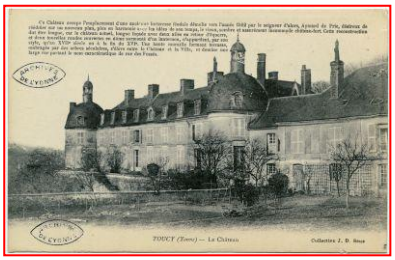


Les nouveaux seigneurs, les De Prie, la font renaître au XVI^e^ siècle : l'église est réédifiée sur les murailles, ce qui lui donne un aspect fortifié un nouveau château s'élève hors les murs, château qui sera rasé deux siècles plus tard et reconstruit dans le style de l'époque.
Au XIX^e^ siècle, Toucy est une ville en pleine prospérité.
Dans les années 1860, période où fleurit le style néoclassique, on édifie l'imposante mairie actuelle.





La Mairie et la grande Rue



Le château

L'Eglise et la Place du Marché

L'extension actuelle découle du schéma de zonage du POS. Avec le développement du tissu pavillonnaire de nouveaux enjeux urbains sont à appréhender dans le mode de fonctionnement entre les secteurs résidentiels et d'équipements de la partie haute au nord et le tissu dense du centre-ville.



II.3.1. Organisation du bâti

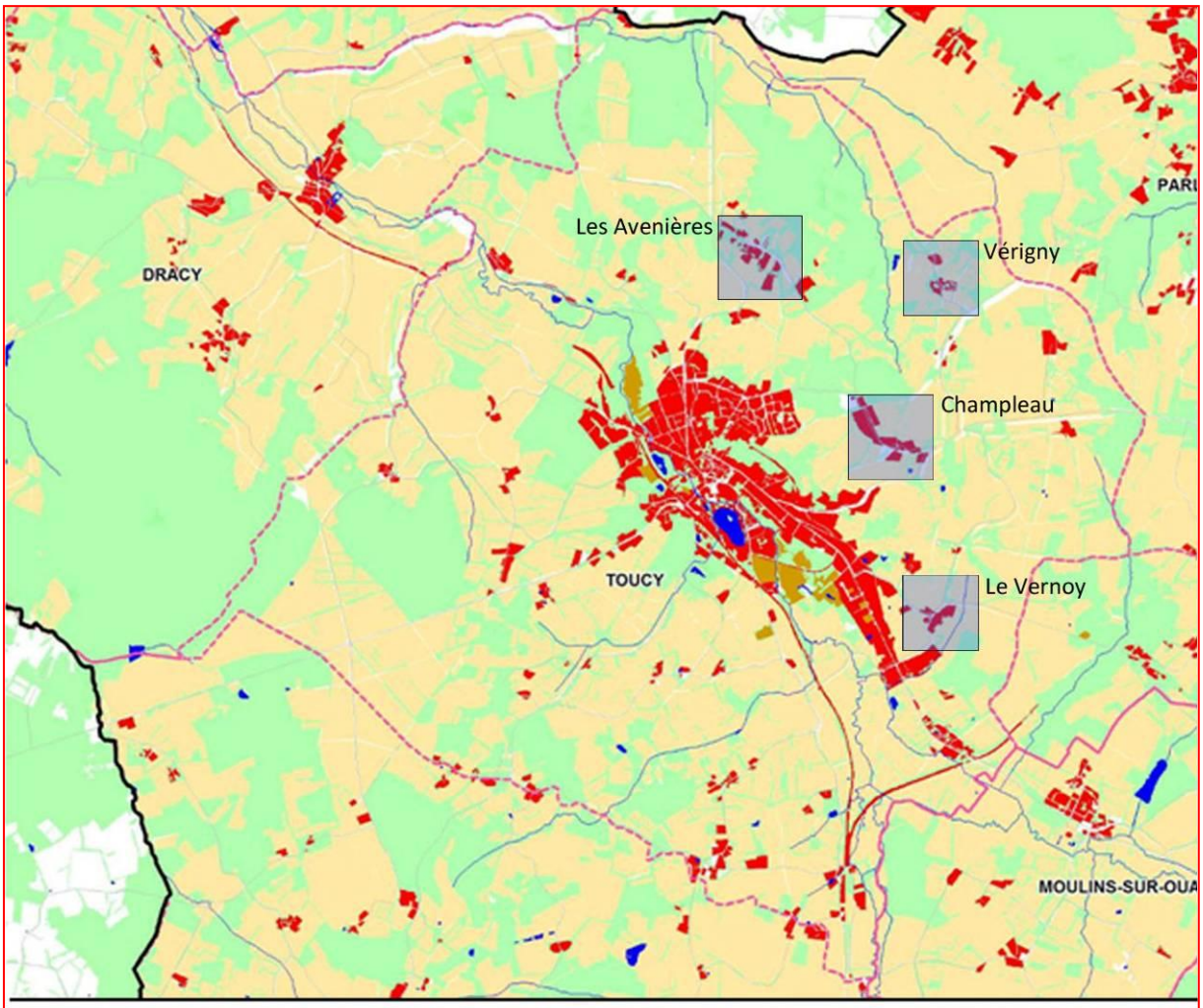
L'urbanisation est assez dispersée avec le centre-ville de Toucy et la présence de hameaux ou écarts dispersés sur le territoire communal.

- Toucy-centre est le noyau d'urbanisation majeur caractérisé par un **ensemble bâti structuré**. Il possède un centre ancien élargit qui présente plusieurs organisations distinctes : l'organisation en îlot du centre ancien, l'organisation en bandes des faubourgs, et celles plus lâche des extensions de la ville haute et des quartiers de la vallée de l'Ouanne.

- Les **hameaux secondaires, isolés** tels que le Vernoy, Champleau, Vérigny, les Avenières, sont constitués d'un groupement de constructions restreint qui s'organisent à partir d'intersections de voies ou chemins. Leur développement urbain est limité par le POS, ils se présentent en se répartissant de part et d'autre de la voie.

- Les autres lieux-dits (**écarts**) ont pour points communs leur importance au niveau de l'armature paysagère communale. Ils sont bien souvent composés de seulement une habitation, généralement un corps de ferme, ou ils accueillent un habitat isolé de quelques constructions anciennes auxquelles peut être associées des constructions neuves. Ainsi l'étude de la structure urbaine et paysagère présente un certain intérêt, bien qu'il soit souhaitable de ne pas renforcer leur urbanisation dans l'avenir;

La commune dispose d'un document d'urbanisme : Plan d'occupation des Sols. Il a permis de dégager des zones constructibles et des emplacements réservés pour des aménagements futurs. Il y a saturation de terrains constructibles, et il n'y a plus que quelques parcelles privées.



Ecart (nombre très réduit de constructions < à 5, voire construction isolée)

Hameau isolé (ferme isolée et petits hameaux disséminés en une multitude d'écarts)

Ensemble bâti secondaire (gros hameau avec organisation urbaine simplifiée : le bâti est structuré autour d'un axe quasi unique)

Ensemble bâti structurant (village rural : organisation urbaine visible, plusieurs voies, internes, voire présence d'équipements publics)

II.3.2 Les ensembles bâtis structurants



<u>Le centre bourg</u>

Délimité par le tracé des remparts, le centre ancien est structuré par un bouclage de rues et ruelles qui définissent des îlots densément bâtis. Les bâtiments sont implantés à l'alignement de façon continue, fermant ainsi l'espace public, sur une hauteur moyenne qui correspond à deux grands étages au-dessus du rez-de-chaussée. Les maisons bourgeoises du faubourg d'En Haut, y compris le faubourg d'Auxerre, comme celles, plus fonctionnelles (souvent d'anciennes fermes) du faubourg d'Orléans ou du Pont Capureau, s'organisent en bandes ouvertes à l'arrière sur le milieu naturel.



Rue du Pont Capureau



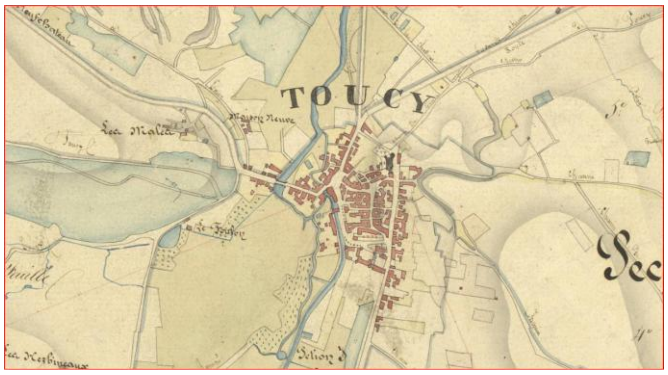
Place de la République

Des quartiers fin 19e aux lotissements des années 1970, et sur le plateau des « collectifs » et des équipements, se distinguent nettement.

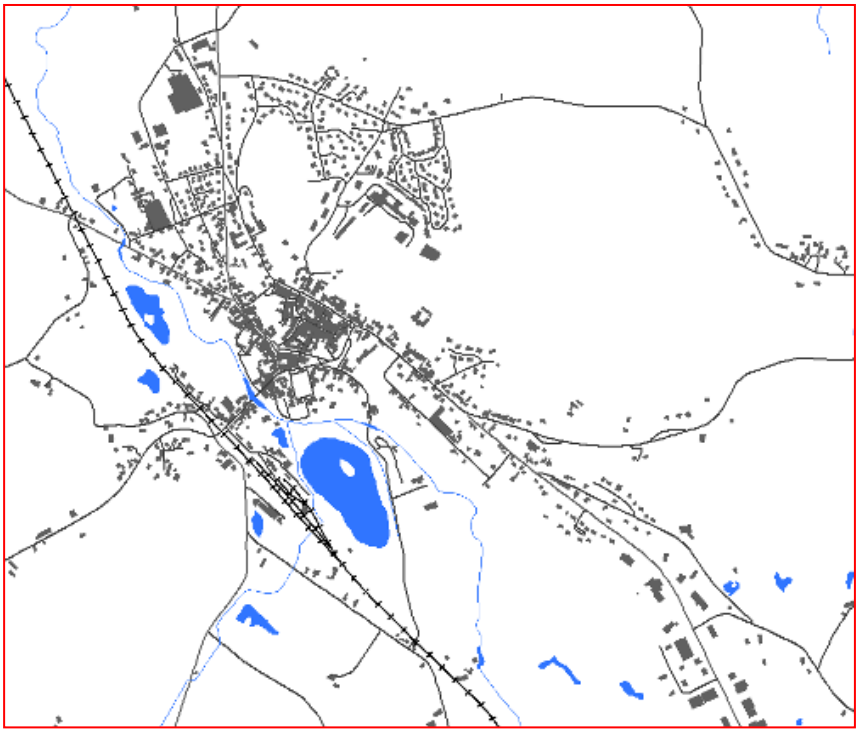








Cadastre 1832



Cadastre 2011

<u>Des ensembles bâtis secondaires</u>

Le Vernoi, Champleau, Vérigny, les Avenières : Les hameaux sont disposés le long de routes anciennes. On ne remarque pas de centre distinct et la présence de mares desserrent le tissu ancien. Le bâti, comme pour les fermes isolées, bien que souvent plus modeste, n'en a pas moins de caractère.
La sortie d'autoroute A6 au Nord de Toucy pose problème : les poids lourds traversent le centre-ville. Un projet de déviation a été abandonné. Actuellement, des poids-lourds évitent Toucy en passant par Les Avenières / Les Géraudes / Champleau au Nord-Est, mais la route n'est pas du tout adaptée.

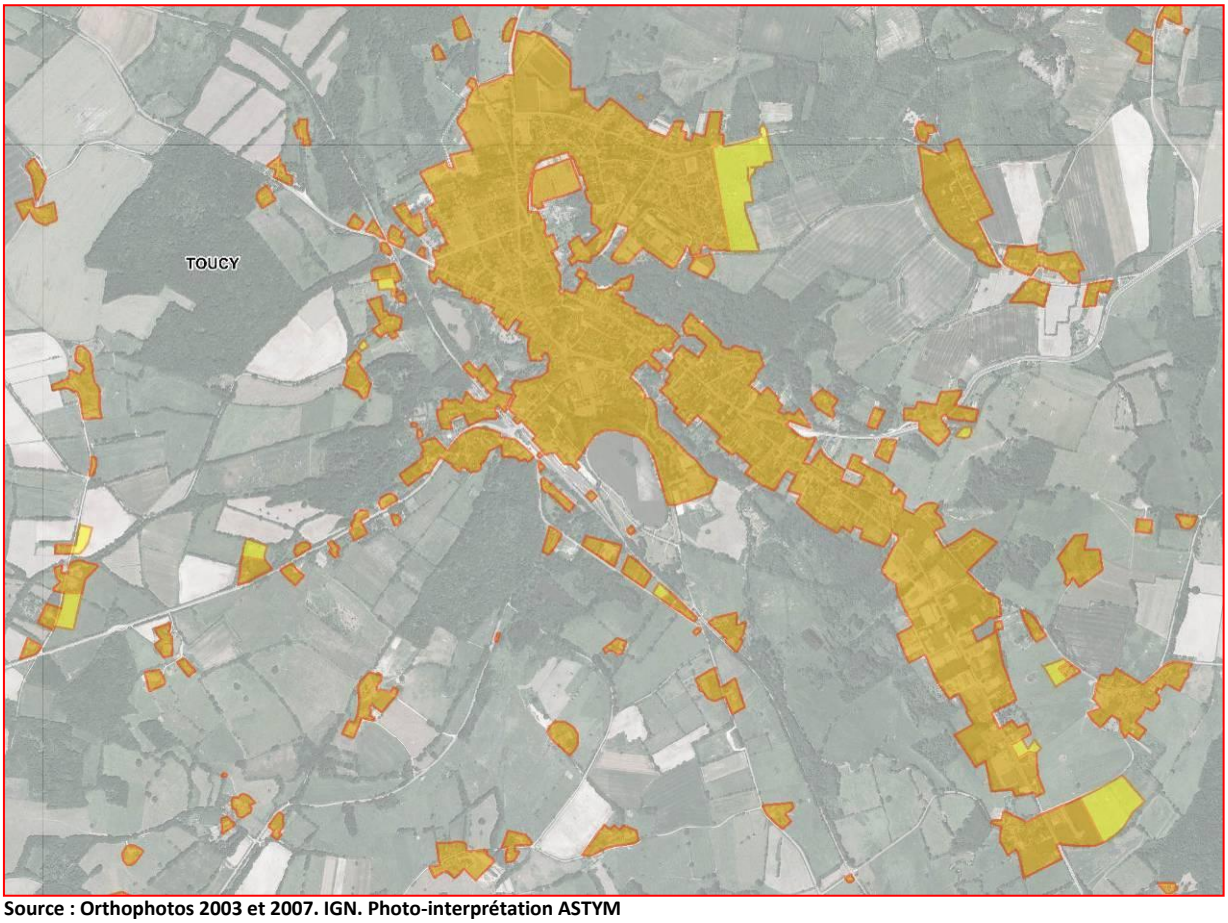
<u>Des hameaux isolés, des écarts</u>

L'urbanisation est assez dispersée sur la commune. On y recense des hameaux ou écarts dont certains sont remarquable pour leurs qualités architecturales et les paysages qu'ils offrent en lien avec leur environnement agraire.

II.3.3. Caractéristiques urbaines de la commune et de son centre-bourg

La tache urbaine

Ce sont surtout la zone d'activités et les lotissements qui se détachent du centre-ville préservé.



Source : Orthophotos 2003 et 2007. IGN. Photo-interprétation ASTYM

II.3.4. Typologie architecturale

Le tissu ancien, les maisons de bourg

Le centre urbain est entièrement minéral, à l'exception de l'ancienne motte féodale autour de laquelle se sont installés des jardins.



Les maisons à pans de bois des 16ème et 17ème siècles, dont l'encorbellement est peu marqué, voisinent avec les constructions en grès ferrugineux et les plus récentes, à encadrement et chaînages en briques. La situation de Toucy au sein de la Puisaye lui a permis de mettre en œuvre une grande variété de matériaux : grès, silex, calcaires qui viennent renforcer bois et briques. Les enduits très colorés par les sables de la Puisaye, tendent malheureusement à disparaître.



Les faubourgs, les maisons bourgeoises, les villas

Les maisons bourgeoises (aussi hautes que larges, avec une organisation symétrique et une toiture à 4 pans) du faubourg d'en Haut, rue P. Defrane et P.Larousse, y compris le faubourg d'Auxerre, comme celles, plus fonctionnelles (souvent d'anciennes fermes) du faubourg d'Orléans (rue Arrault) ou du Pont Capureau, s'organisent en bandes ouvertes à l'arrière sur le milieu naturel. Le long des axes qui ont suscité leur développement, on retrouve les mêmes dispositions d'un bâti continu implanté à l'alignement avec un peu plus d'espacement pour le faubourg d'En Haut.





Les maisons résidentielles récentes

Ces constructions occupent différemment l'espace. Elles montrent avec leur dispositif d'implantation une ambiance urbaine différente du bâti traditionnel. Aujourd'hui, la juxtaposition organisée des parcelles pour les lotissements et la diversité typologique permettent un habitat plus varié dès lors que la conception l'autorise. Respectant une nouvelle réglementation, l'extension des constructions existantes, l'adaptation des constructions anciennes aux nouvelles exigences de performance énergétique, d'isolation thermique devra être prise en compte dans le respect de l'architecture locale.




(Source : Photos AG)

Le bâti remarquable

Les servitudes de protection :

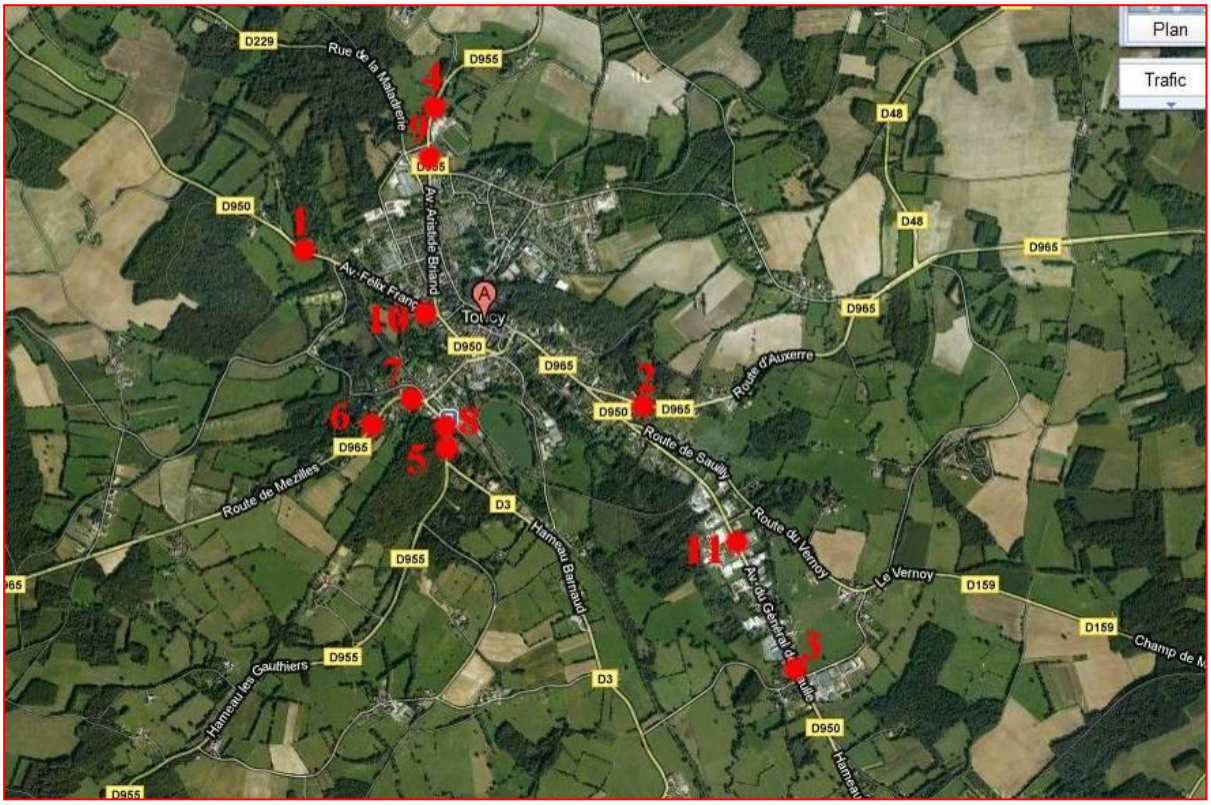
L'église (12e siècle ; 15e siècle ; 16e siècle) dans le bourg est protégée (Inscrit MH - 1926), ainsi que les restes des remparts y attenant.

Parc du château de la Motte Toucy : Inventaire général du patrimoine remarquable ; pré-inventaire (jardins remarquables)

Le patrimoine non protégé au titre des Monuments Historiques : (à compléter)

Les entrées du centre-ville

Toutes les entrées et formes urbaines qui découlent du zonage du POS, seront à appréhender selon le mode de fonctionnement et projet de développement durable.
Route d'Auxerre, Zone d'activité, D 950, D 965, (Route de Mezilles : il faut arrêter les constructions en bordure de route, photo 6). L'entrée Nord du stade est à aménager (photos 4 et 9).





Prise de vue N°1
Point de passage entre la route et la rue, elle constitue un enjeu fonctionnel vital pour la sécurité des habitants



Prise de vue N°2
Entrée de ville à plusieurs titres (D 965) : comment modifier le comportement des automobilistes lorsqu'ils pénètrent dans l'agglomération, donner la priorité aux piétons et limiter l'impact visuel des aménagements et constructions existantes pour valoriser les vues sur le paysage remarquable du site de la vallée de l'Ouanne ?



Prise de vue N°3
Transition entre le paysage végétal de la route et celui très hétéroclite de la zone d'activités qui devrait être réaménagée.



Prise de vue N°4

Ce qui apparaît progressivement du centre-ville élargit dans le paysage des équipements, des lotissements, du quartier ancien de la Maladrerie, entre l'entrée dans l'agglomération et celui où l'on y entre physiquement constitue à cet endroit un enjeu symbolique crucial pour l'identité de la ville.



Prise de vue N°5

Secteur naturel à préserver.



Prise de vue N°6



Prise de vue N°7

(Vues 6 et 7- D965) Entrée de ville à double titre : sécuritaire et symbolique. Comment modifier le comportement des automobilistes lorsqu'ils pénètrent dans l'agglomération et donner la priorité aux piétons ?

La transition entre le paysage végétal de la route et celui très minéral du centre doit être aménagée à cet endroit. Enjeu symbolique dans lequel le bâti du faubourg de la ville doit être présent.



Prise de vue N°8

Depuis le milieu du XXe siècle, les aménagements et le traitement des entrées et des abords des villes ont été réalisés dans la plupart des cas en rupture avec leur organisation traditionnelle. L'implantation de la gare et de ses abords construits, les entrepôts et silos, constituent à cet endroit un espace à reconquérir.



Prise de vue N°9

(Vues 4 et 9) Ce qui apparaît progressivement du centre-ville élargit dans le paysage des équipements, des lotissements, du quartier ancien de la Maladrerie, entre l'entrée dans l'agglomération et celui où l'on y entre physiquement constitue à cet endroit un enjeu symbolique crucial pour l'identité de la ville.



Prise de vue N°10
(Vues 1 et 10) Entrée secondaire et point de passage entre la route et la rue, elle constitue un enjeu fonctionnel vital pour la sécurité des habitants.



Prise de vue N°11
Entrée principale (D950) : Le seuil de la ville est l'endroit où l'on pénètre physiquement dans l'ensemble bâti. La transition est composée à cet endroit essentiellement d'un tissu lâche et peu dense d'entrepôts, de commerces, d'habitations diverses que l'on peut requalifier.

II.3.5. Les enjeux d'extension urbaine : l'exemple du centre-ville

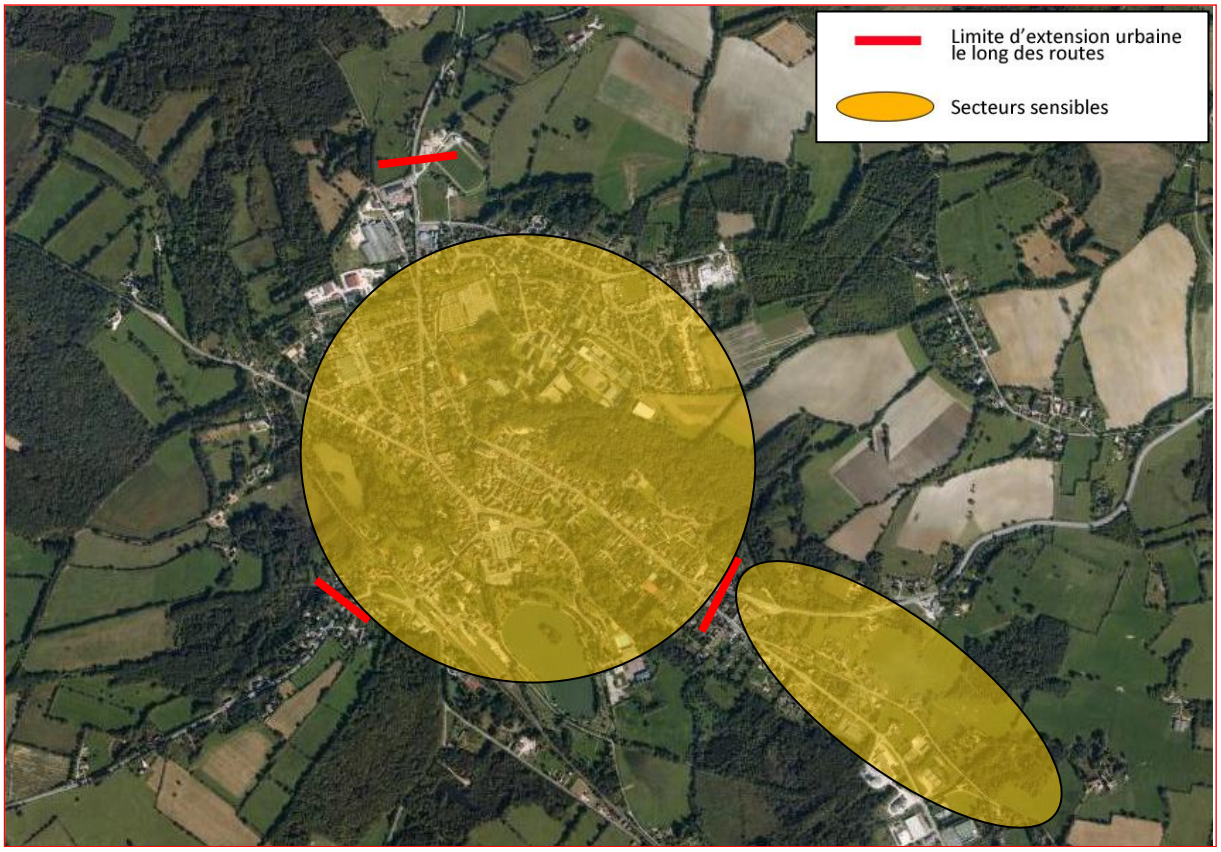
Toucy : centre patrimonial et ville d'appui.
Atouts :
- → Un centre ancien au patrimoine remarquable.
- → Site et paysage au relief contrasté, les massifs boisés proches = diversité visuelle.
- → Territoire parcouru par des axes de circulation important = D950, D 965, D 955, couloir de la vallée de l'Ouanne.

Faiblesses :
- → Des hameaux au bâti ancien remarquable fragilisés par les nouvelles constructions.
- → Extensions urbaines, nouveaux quartiers et développement durable du centre-ville, où localiser les futures constructions ?
- → Les poids lourds traversent le centre-ville.

Des enjeux apparaissent dès le diagnostic quant aux possibilités d'aménagement du centre-ville :
- Poursuivre la rénovation du centre ancien, des logements vacants, des commerces. L'ancienne maison de retraite est aujourd'hui inoccupée, à réhabiliter en priorité (logements, équipement, hôtel,…).
- Pour le PADD, il faut distinguer le bâti ancien des nouvelles constructions.
- L'extension actuelle de la zone d'activités découle du schéma de développement du POS. Le maire réfléchit sur l'agrandissement de la ZA car il y a saturation, mais la route des Fontaines qui mène de la RD950 à la RD965 devra être réaménagée. Le Conseil Général envisage d'aménager la route communale n° 5.
- L'entrée de ville et la zone d'activités sont à requalifier : mélange désordonné de commerces, artisans, industries et pavillons. Du hameau du Colombier jusqu'à celui des Crançons, les bâtiments hétéroclites, s'alignent de part et d'autre de la RD 950, laissant des fonds de parcelles inutilisées.
- Après le lotissement des Montagnes, un lotissement pavillonnaire a été terminé en 2008 sur le plateau car il y avait une forte demande. Avec le développement du tissu pavillonnaire de nouveaux enjeux urbains sont à appréhender dans le mode de fonctionnement entre les secteurs résidentiels et d'équipements de la partie haute au nord et le tissu dense du centre-ville.
- Marquer clairement les limites de l'urbanisation : stopper les extensions le long de la RD 965.
- La base de loisirs et les berges et l'Ouanne peuvent être considérées comme un atout naturel du centre-ville à préserver.

- Les secteurs humides de la vallée de l'Ouanne constituent une limite naturelle de l'urbanisation.
- Valoriser les secteurs les plus remarquables et les plus sensibles des entrées de ville comme au Sud (D965), rue du Pont Capureau et secteur de la gare à aménager, au nord et à l'Est (D945 et D965), en y définissant des orientations d'aménagement.

Les enjeux liés aux possibilités de développement urbain : l'exemple du centre-ville



II.4. Moulins-sur-Ouanne



HISTORIQUE

Situation générale, historique et patrimoine

La commune est distante de 5 km de Toucy, chef-lieu de canton. Elle couvre une superficie de 10 km2 pour 300 habitants. Les villes les plus proches sont Pourrain à environ 10 km, Diges à 6km, et Auxerre à une trentaine de kilomètres. Traversée par la rivière l'Ouanne d'est en ouest elle doit son nom aux moulins qui y étaient installés.

Carte de Cassini



Au Vème siècle, Moulins subit des révolutions, le village devint alors la propriété des évêques d'Auxerre.
Au XIème siècle, Hugues de Chalon, partagea ses terres de Puisaye. Moulins-sur-Ouanne releva alors du fief de la baronnie de Toucy, et en arrière-fief des évêques.
Cependant les seigneurs de Toucy inféodent aussi les terres de Moulins, ils les placent sous l'autorité de différents seigneurs.

Des châtellenies apparaissent alors, à partir du XVème siècle :

- Le pont qui deviendra Pont-Marquis,
- La Journière qui deviendra La Jaunière,
- Les Aguenons qui deviendront Les Allins.

Elles sont devenues des fermes au cours du temps, hormis Pont-Marquis qui demeure un château. Depuis le XVI^{e} siècle, les propriétaires qui se sont succédé – dont les d'Assigny (XVI^{e}– XVIII^{e}) alliés aux Courtenay - ont agrandi et transformé ce château.
L'église Saint Denis (XVème et XVIème siècle), construite sur une butte, domine le village.

Cadastre Napoléonien 1839



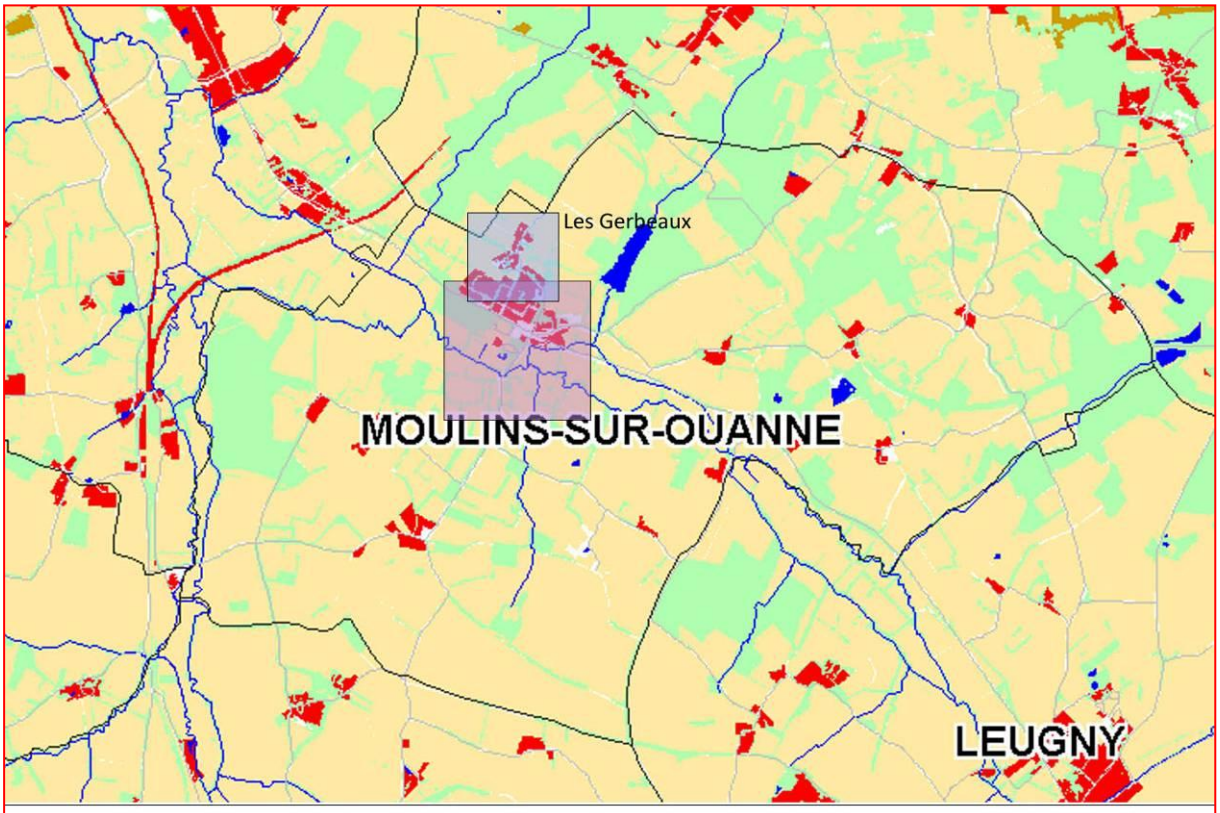
Carte de l'état-major 1900



II.4.1. Organisation du bâti

La commune n'a pas de document d'urbanisme. Moulins ne comporte pas de hameaux de grande ampleur, ils se réduisent plutôt, à quelques habitations anciennes, ou uniquement d'un corps de ferme. Un hameau important : les Gerbeaux**.**

- Moulins apparaît comme le noyau d'urbanisation majeur caractérisé par un **ensemble bâti structuré**. Il s'articule autour du croisement de plusieurs voies : la RD950, RD459, RD404. Une structure organisée à partir du domaine du château Pont-Marquis, un ancien moulin, avec le franchissement de l'Ouanne au niveau du domaine du château. L'église Saint-Denis située sur une butte à l'entrée du bourg. Il est aussi caractérisé par l'extension de maisons récentes sous forme de lotissement à l'entrée du bourg sur la RD950.
- Un **hameau secondaire,** les Gerbeaux constitué à partir d'un groupement de constructions anciennes (une dizaine maximum), situé sur le coteau au-dessus du centre.
- Les autres lieux-dits (**écarts**) : les Tourneux, la Bachellerie, les Guérins, les Lalliers, la Glonne, la Jaunière, la Croix Saint-Georges, les Allins, les Poupards,… ont pour points communs leur importance au niveau de l'armature paysagère communale.



Ecart (nombre très réduit de constructions < à 5, voire construction isolée)

Hameau isolé (ferme isolée et petits hameaux disséminés en une multitude d'écarts)

Ensemble bâti secondaire (gros hameau avec organisation urbaine simplifiée : le bâti est structuré autour d'un axe quasi unique)

Ensemble bâti structurant (village rural : organisation urbaine visible, plusieurs voies, internes, voire présence d'équipements publics)

II.4.2 Les ensembles bâtis structurants

Le bourg



Le village est structuré entre le carrefour de l'axe principal RD950 (ancienne route menant de Toucy à Ouanne, qui suit l'axe de la vallée) et la RD459 route de Sauilly, qui atteint le hameau « les Gerbeaux » situé au nord au-dessus du bourg. En arrivant dans le bourg, depuis Toucy, à l'entrée du village, une opération de lotissement de parcelles pour maisons individuelles y a été construite avec un carrefour et une voie d'accès (ancien chemin) qui mène au hameau les Gerbeaux. Le bâti est plus ou moins dense selon la surface des parcelles. Les équipements comme la Mairie, la salle polyvalente, l'école et l'église, sont regroupés proche du carrefour. Avec le domaine du château à proximité, ils font du carrefour un espace public central et un coeur de village soumis à d'importants enjeux architecturaux, paysagers et patrimoniaux.





Cadastre Napoléonien



Cadastre 2011

Un ensemble bâti secondaire

Les Gerbeaux

On observe un hameau peu dense qui comporte d'anciens corps de fermes, et des constructions traditionnelles. L'implantation des constructions nouvelles est venue retoucher une structure agricole sensible.

Les Gerbeaux



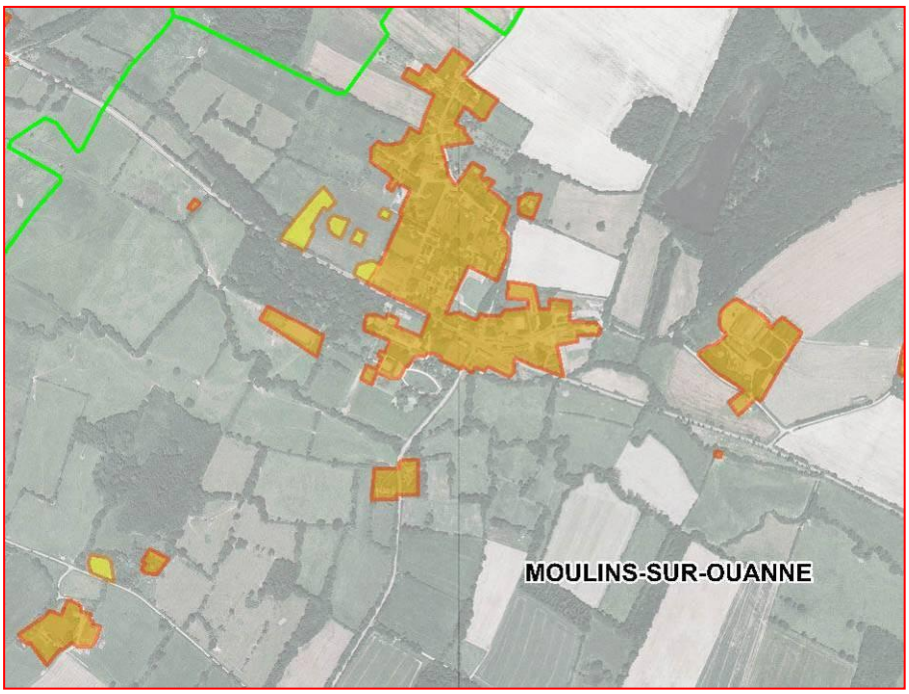
Des écarts

Des exploitations disséminées témoignent de la ruralité de ce terroir : les Tourneux, la Bachellerie, les Guérins, les Lalliers, la Glonne, la Jaunière, la Croix Saint-Georges, les Allins, les Poupards,…

II.4.3. Caractéristiques urbaines de la commune et de son centre bourg

La tache urbaine

Depuis 2004, peu d'extension de la tache urbaine dans cette commune. Des constructions neuves ont été réalisées proches du bourg.



Source : Orthophotos 2003 et 2007. IGN. Photo-interprétation ASTYM

II.4.4. Typologie architecturale

Les corps de ferme

La commune compte plusieurs corps de ferme. Ils sont composés de plusieurs bâtiments séparés, certains destinés à l'exercice de l'activité agricole et d'autres à l'habitat. Ces bâtiments aux volumes imposants sont généralement disposés autour d'une cour intérieure. Ces constructions anciennes présentent un patrimoine intéressant qui sont caractérisés par la diversité de ses formes, par l'utilisation de matériaux traditionnels, de petites ouvertures et isolés dans les espaces agricoles. Ils sont implantés en bordure de voie et sur de grandes parcelles.

Le Petit Sauilly



Les Mittards



Moulins-sur-Ouanne



Moulins-sur-Ouanne



Source : Google Maps 2011

L'inadaptation des bâtiments anciens, aux pratiques actuelles de l'agriculture a rendu nécessaire la construction de nouveaux bâtiments. Ceux-ci relèvent pour la plupart d'une typologie radicalement différente tant en terme de volume, d'organisation de leur façade, de matériaux et de couleur, s'intégrant plus ou moins facilement dans le paysage environnant.

Les maisons de manœuvrier, les maisons de bourg

Maisons ouvrières ou de manœuvrier : typologie toute en longueur avec RDC+combles ou RDC+1niveau+combles éventuellement.

Maisons de bourg : RDC+étage noble et combles. En alignement de rue ou en décalage, cependant la continuité est assurée par une clôture (minérale, muret + grille, muret + végétal …) >> Importance des clôtures avec portails et piles en briques ou pierres.

- Alignement des façades.
- Encadrement des ouvertures (brique et/ou pierre)
- Soubassement souligné ou non (pierre)
- Cheminées sur versants ou pignons (briques)
- Très peu de lucarne (sinon lucarne à fronton ou charpentée à la capucine)



(Source : AG)

Les maisons bourgeoises



Les maisons résidentielles récentes

Ces constructions occupent différemment l'espace. Elles montrent avec leur dispositif d'implantation au milieu de la parcelle, des façades en retrait, leur volumétrie, le traitement des clôtures sur rue, des ambiances urbaines nouvelles et différentes des habitations traditionnelles. Certains éléments de paysage et d'architecture du bâti participant à l'identité rurale du Pays ont tendance à être banalisés : hiérarchie et traitement des voies de liaison, implantation du bâti sur la parcelle, orientation de la construction, type de clôture, volumétrie, percements et modénature de façade.
Aujourd'hui, la juxtaposition des parcelles et des maisons « standardisées » des lotissements forme un ensemble qui devient important et dont l'extension risque de banaliser le village.





(Source : AG)

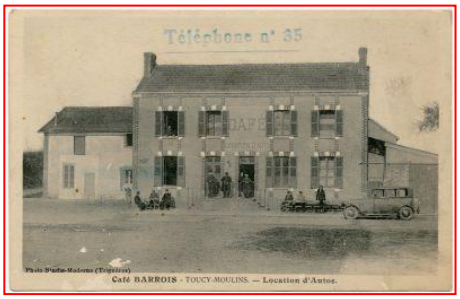
Le bâti remarquable

Des servitudes de protection au titre des Monuments Historiques : néant.

Le patrimoine non protégé

Les éléments suivants présentent un intérêt :

- **Le parc du château Pont Marquis** : pré-inventaire (jardin remarquable) ; Inventaire général du patrimoine culturel
- **Le château Pont Marquis :** château reconstruit au XVIIIème siècle
- **Le café Barrois**



Les entrées du village





1. L'entrée est (RD950) vue de loin, qui laisse apparaître progressivement le village.

L'entrée est à traiter : laisser des « échappées visuelles » orientées sur la vallée et le clocher de l'église afin de préserver la rupture franche entre l'espace bocager de l'approche du bourg et la découverte du croisement de routes anciennes cœur du village actuel à aménager.



2. L'entrée ouest (RD950) :
(Photo 2 et 3), cette entrée est à traiter par des plantations >Masque visuel des nouvelles constructions sur le coteau à prévoir.



3. L'entrée Nord de la D459 est à traiter également : limiter la construction de nouvelles maisons le long de la route. Liaisons piétonnes aménagées vers le centre bourg à prévoir. Sorties sur la voie, intersection dangereuse sont à améliorer. Recommandations sur les clôtures à prévoir.

II.4.5. Les enjeux d'extension urbaine : l'exemple du centre-bourg

Atouts :

- → Ensemble visuel d'un seul tenant = cohérence du territoire bocager
- → Territoire parcouru par un axe de circulation important = RD950 vallée de l'Ouanne

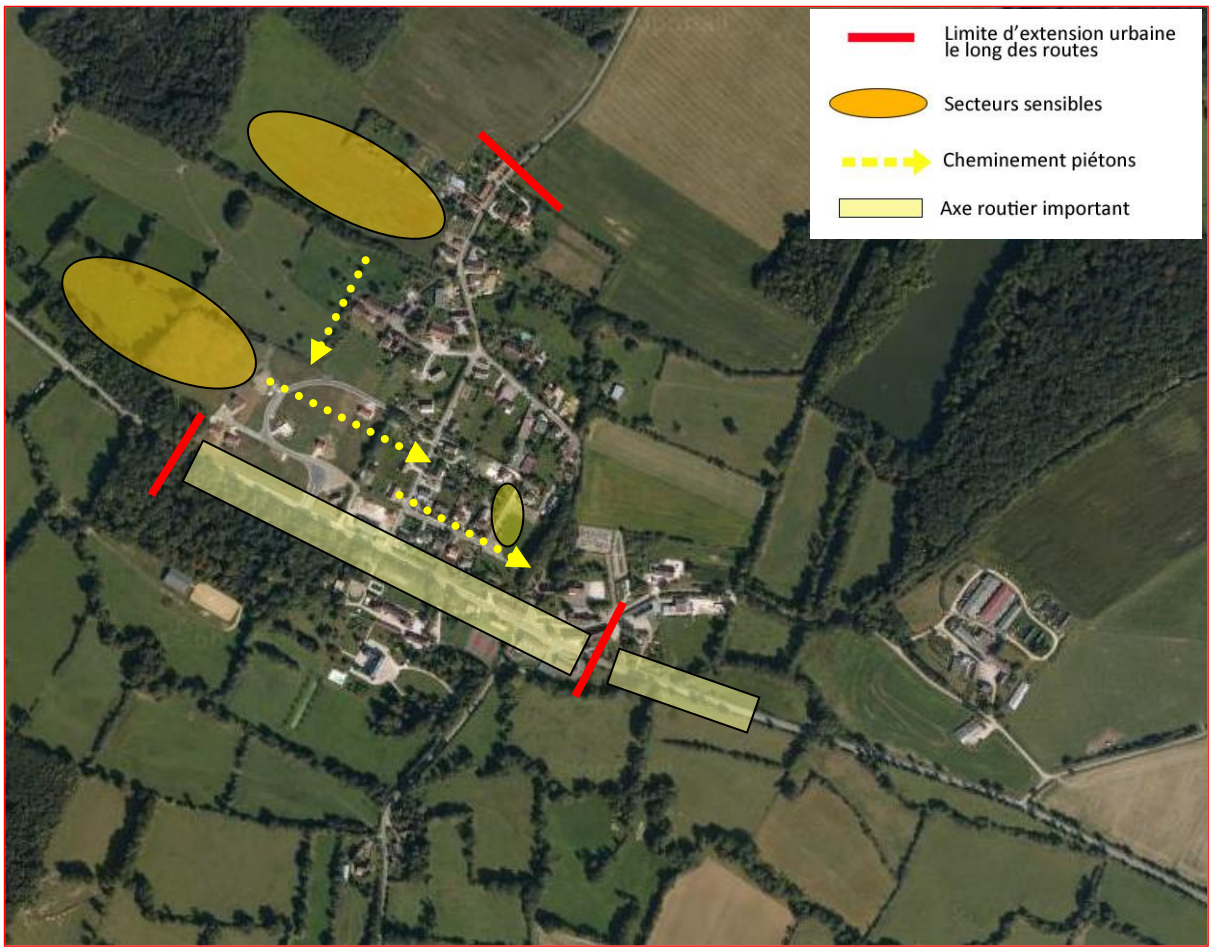
Faiblesses :

- → Des constructions neuves ayant un impact sur l'environnement paysager et architectural local.

Des enjeux apparaissent dès le diagnostic quant aux possibilités d'extension urbaine du centre-bourg :

- Marquer clairement les limites de l'urbanisation au nord, à l'est et à l'ouest, stopper les extensions le long de la RD 950
- L'Ouanne et le paysage de son coteau avec le hameau peut être considéré comme un atout naturel du village à préserver
- Une réflexion préalable devra être menée sur la localisation et l'échelle des extensions au vu des objectifs de préservation des données paysagères du bourg. Elle sera ensuite transcrite dans le PLUi.
- Réflexion sur les espaces publics du cœur de village : traversée et carrefour du bourg, impact des bâtiments existants (mairie,..), espaces communs et circulations piétonnes à envisager.

Les enjeux liés aux possibilités de développement urbain : l'exemple du centre-bourg



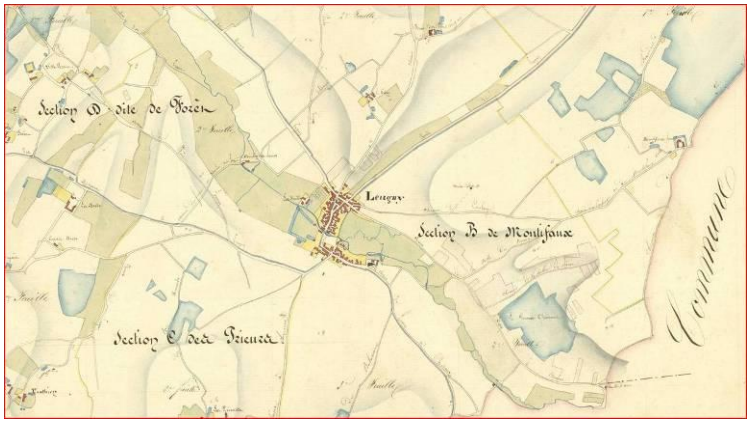
II.5. Leugny



HISTORIQUE

Situation générale, historique et patrimoine

La commune de Leugny est composée d'un bourg centre relativement important et d'une dizaine de petits hameaux. Elle a la particularité d'être située à l'extrême sud-est du territoire de l'intercommunalité et donc plus près des communes voisines de la Communauté de communes de Saint-Sauveur que de Toucy.
Malgré sa faible population (361 habitants au dernier recensement), Leugny possède des services et équipements relativement nombreux.
La commune dispose d'une Carte Communale (2008) dont sont extraits les principaux éléments ci-après.



Cadastre Napoléonien

Extraits de la Carte Communale

Les dispositions de la Carte communale de Leugny ont été prises dans un souci permanent de prise en compte et de limitation des impacts produits sur l'environnement. Ainsi, il a été préféré une urbanisation excluant :

- tout prolongement de l'étalement urbain ou de dispersion de l'habitat, situation qui accroît la perturbation et les nuisances occasionnées au milieu naturel,
- toute extension de l'urbanisation dans les zones non desservies ou ne pouvant être desservies par le réseau d'assainissement communal,
- tout développement de l'urbanisation dans les zones humides et inondables.

De ce fait, la politique menée et retranscrite dans la Carte communale constitue un recentrage de l'urbanisation à la périphérie immédiate du bourg et des hameaux des Prieurs et de Villeperdue. Cette mesure accompagnée par l'absence de constitution de zone d'activités pouvant engendrer des impacts sur l'environnement ne devrait pas avoir d'incidence majeure sur l'environnement et ce, d'autant plus que toutes les recommandations faites dans le Porter à connaissance ont été étudiées et prises en considération dans l'étude et l'élaboration de ce document.

II.5.1. Les ensembles bâtis structurants

Le bourg

L'urbanisation, au sein du bourg ne possède pas une homogénéité totale de sorte qu'il est possible de distinguer quatre entités même si les caractéristiques énoncées précédemment sont conformes au bâti traditionnel présent dans le village. Ainsi, on retrouve :

- au niveau de l'église, le bâti n'est pas très dense et, dans tous les cas, moins dense qu'au niveau de l'OUANNE ; il associe des constructions alignées le long de la voie possédant des portes charretières donnant sur l'arrière et d'autres bâties en retrait par rapport à la voie mais isolées par un mur haut ou mur bahut surmonté d'une grille permettant de prolonger l'alignement,
- au niveau de l'OUANNE, l'ordonnancement des constructions est relativement varié, composé de constructions alignées le long de la voie présentant une porte charretière mais également des constructions organisées autour d'une ruelle ou placette à l'écart des voies de circulation ainsi que certaines maisons de maîtres d'aspect plus imposant et en décalage avec le bâti traditionnel de la région. La densité du bâti est plus importante que dans le secteur de l'église même si les constructions ne demeurent pas très élevées,
- de l'autre côté de l'OUANNE, vers la mairie, les constructions sont essentiellement des maisons de maîtres implantées en retrait par rapport à la voie, au milieu d'une cour isolée de la rue par un mur, mur bahut accompagné d'une grille voire une clôture végétale. Ce secteur est peu densément bâti mais présente des bâtiments de plus grande hauteur que les secteurs précédents,
- en périphérie du bourg, des constructions récentes se sont implantées en opposition totale avec le bâti traditionnel.

Dans l'ensemble, les constructions renvoient sur la rue soit le pignon, soit la façade. Les constructions implantées en retrait de la voie présentent néanmoins une continuité urbaine du fait de la présence de clôtures variées (mur enduit simple ou mur bahut surmontée d'une grille).

Les hameaux

Leur tissu urbain est très lâche correspondant essentiellement à l'implantation d'exploitations agricoles isolées ou regroupées pour former des hameaux de plus ou moins grande importance. Il semble n'exister aucune règle dans l'ordonnancement de ces différentes constructions ou ensembles bâtis par rapport à la voie. En effet, à la différence du village, il n'existe aucun alignement des constructions ni même d'un mur ou d'une clôture assurant une continuité dans l'organisation du bâti. Ce phénomène est d'autant plus remarquable que le hameau est important de sorte que cela apparaît essentiellement au niveau des Prieurs et au Gibon.

Ainsi, l'urbanisation correspond entièrement à la définition du bâti poyaudin puisqu'on remarque que, dans l'ensemble des écarts présents dans la commune, le bâti traditionnel est composé d'exploitations agricoles de plus ou moins grande importance, organisées autour d'une cour fermée parfois isolée de la voie par une haie.

Le développement de ces exploitations a ensuite entraîné l'implantation de bâtiments d'exploitation en tôle ou autre matériau de plus grandes dimensions pour loger les animaux ou ranger le matériel et faciliter l'activité agricole.

Des constructions récentes sont venues se greffer sur ces ensembles bâtis anciens (notamment au Gibon, à Ville Perdue, à Forêt, aux Veugnis et aux Prieurs).

II.5.2. Les enjeux d'extension urbaine : le parti retenu par la carte communale

Le développement de l'urbanisation a été pensé selon trois axes principaux :

- **Le renforcement du caractère groupé du village,**
- **la conservation de la majorité des espaces naturels situés en périphérie du bourg,**
- **la protection des terres agricoles les plus remarquables de l'urbanisation.**

Cette réflexion a abouti à la mise en place d'un zonage créant des zones urbaines à proximité immédiate des secteurs déjà bâtis au sein d'un parcellaire assez découpé et isolé le plus possible des terres agricoles aux meilleurs rendements.

La zone U correspond au périmètre des zones déjà urbanisées ainsi que quelques extensions par rapport à la zone bâtie existante.
Le zonage mis en place a tenu compte de plusieurs contraintes et caractéristiques du territoire rendant certaines parcelles inconstructibles de fait. Il s'agit notamment de la présence du périmètre de protection de la Source du Château, de la zone inondable qui coupe le bourg en deux espaces distincts, de la présence d'exploitations agricoles au Gibon notamment et de la limitation des accès sur les routes départementales.

La réflexion a donc fait émerger un développement de l'urbanisation dans les secteurs suivants :

- Entre la RD 950 et le Chemin rural n° 6 afin de permettre un développement du bourg en densifiant l'urbanisation de ce secteur à partir du Chemin rural puisque la topographie du site rend difficile tout accès à ce secteur depuis la RD 950. Cette voie possède un dimensionnement suffisant pour desservir de nouvelles constructions et n'offre aucune difficulté en matière d'accès aux parcelles riveraines du fait de sa largeur, de la faible circulation et de l'absence d'écrans visuels. Par ailleurs, les réseaux sont présents et suffisamment dimensionnés,
- La même réflexion a mené à la constructibilité du secteur situé entre la RD 950 et le lotissement existant sous le Gibon (sans que l'urbanisation ne rejoigne ce hameau pour des raisons de concentration de la zone urbaine et de respect des distances de recul par rapport à l'exploitation agricole existante). L'objectif est de densifier l'urbanisation dans ce secteur depuis une voie communale qui pénètre dans cet îlot et qui pourrait bénéficier d'une jonction vers la RD 950 ou le lotissement existant,
- Exclusion de la zone constructible de plusieurs parcelles situées au sein du bourg, du fait de leur inclusion dans le périmètre de protection rapproché du captage d'eau de la Source du château ; l'arrêté préfectoral interdisant ce type d'occupation du sol à l'intérieur ce périmètre,
- Les parcelles situées à l'arrière des parcelles desservies par la RD 1 vers Auxerre sont également exclues de la zone constructible en raison de la topographie de ce secteur (abrupt important pouvant générer des difficultés d'accès et de viabilisation ainsi qu'un impact visuel important) et d'un enserrement du secteur à vocation économique dans un ensemble constructible en majorité résidentiel,
- Limitation de l'extension de l'urbanisation aux Prieurs ainsi qu'à Villeperdue au sein des constructions existantes, en remplissage des dents creuses.

Les choix ainsi mis en place ont plusieurs objectifs principaux :

- renforcer le caractère groupé du bourg,
- densifier l'urbanisation au niveau des hameaux des Prieurs et de Villeperdue qui sont les plus importants de la commune,
- exclure des zones constructibles l'ensemble des secteurs soumis à un risque d'inondation,

- exclure des zones urbaines les secteurs peu densément bâtis disséminés sur le territoire communal.

En parallèle, un petit secteur à vocation économique a été délimité en bordure de la RD 1 en direction d'AUXERRE dans un secteur accueillant déjà quelques activités économiques et bénéficiant d'une desserte adaptée. Ce secteur est réservé à l'implantation d'activités économiques dont la proximité d'habitation peut générer des nuisances visuelles, sonores, olfactives….

La zone N regroupe plusieurs milieux distincts présentant certaines caractéristiques communes telles que :

- un caractère naturel ou agricole affirmé,
- un caractère humanisé réel en raison de la présence d'habitation mais selon un mode diffus ne pouvant engendrer un prolongement de cette urbanisation,
- un éloignement par rapport au bourg,
- l'absence de viabilité (voie, réseaux, défense incendie notamment),
- une situation peu propice au développement de l'urbanisation…

Par ailleurs, au sein du bourg, les parcelles soumises au risque d'inondation ont été exclues de la zone constructible dans un souci de sécurité, de précaution et de qualité de vie pour les futurs habitants.

II.5.3. Typologie architecturale

Le bâti traditionnel de LEUGNY se caractérise par une présence importante de corps de ferme en activité ou, aujourd'hui, à usage strict d'habitation et qui possèdent, pour la plupart, de grandes dépendances organisées autour d'une cour fermée. Cette cour pouvant être bâtie sur deux ou trois côtés, est isolée de la rue par un mur de grande hauteur ou un mur bahut surmonté d'une grille.
Les murs sont majoritairement bâtis de pierres calcaires ou de silex simplement jointoyées ou enduites au mortier. Cet enduit à la chaux ou à pierres vues est à base de sable ou sablon de teinte jaune ou ocrée. On note quelques différences dans la nature des matériaux qui constituent l'encadrement des portes, fenêtres, corniches, cheminées, lucarnes ou chaînes d'angle que l'on répertorier ici :

- en brique de terre cuite provenant des différentes briqueteries de la région avec des teintes variant du rouge au noir suivant les argiles employées et le degré de cuisson,
- en pierres calcaires blanches de différentes provenances, leur taille est simple ou plus ou moins moulurée suivant la destination des immeubles.

Les toitures sont pratiquement toujours en petites tuiles de terre cuite de provenance locale. La pente des toits est souvent de l'ordre de 45° ou plus, souvent à deux pans mais parfois à quatre.
Les constructions ne dépassent pas trois niveaux : rez-de-chaussée, 1 étage, combles.
Cependant, on note une différence notable entre l'urbanisation du bourg et celle des hameaux ; ces derniers étant préférentiellement constitués d'exploitations agricoles, souvent encore en activité alors que le bourg offre un bâti plus dense et à caractère urbain.

Les corps de ferme et hameaux

Ville Perdue



La Petite Borne



Le Gibon





La Borde

(Source : AG)

Les maisons bourgeoises





(Source : AG)

Les maisons de bourg





(Source : AG)

Les constructions récentes

En périphérie du bourg, des constructions récentes se sont implantées en opposition totale avec le bâti traditionnel. Lotissement : très dégradé (surtout la voirie)



Le bâti remarquable

Des servitudes de protection au titre de Monuments Historiques : Néant

Le patrimoine non protégé : L'Eglise du bourg, La chapelle St Marc





II.6. Égleny



HISTORIQUE

Situation générale, historique et patrimoine

Situés aux portes de la Puisaye et aux frontières de l'Aillantais, Égleny et ses hameaux offrent une ambiance de vie paisible. Cette bourgade est citée dès la moitié du IX^{e} siècle. Propriété des évêques d'Auxerre, la terre d'Égleny est donnée par Guillaume de Seignelay, en 1212, à son Chapitre Cathédral qui en restera seigneur jusqu'à la Révolution.

Carte de Cassini



Il semble qu'Égleny ait été une étape sur le chemin de Vézelay à Compostelle : un Saint-Jacques XIV^{e} siècle, sculpté dans une poutre, aurait pu servir d'enseigne à un gîte de pèlerins. L'église primitive du XIIIe et XIV^{e} siècles, bâtie sur une motte, fut fortifiée dès 1370 et entourée d'un large fossé. Le village et l'église eurent à souffrir des guerres de religion. Fin XIX^{e} siècle, en raison de sa vétusté, l'église fut rasée et réédifiée dans le style néogothique, fort à la mode à cette époque. Elle abrite les statues des nombreuses chapelles qui ont disparu, en particulier une Piéta polychrome du XVI^{e} siècle. Le château, et quelques maisons à pans de bois donnent un cadre agréable à la place dotée d'une belle fontaine.

Cadastre Napoléonien 1838



Carte de l'Etat-major 1900



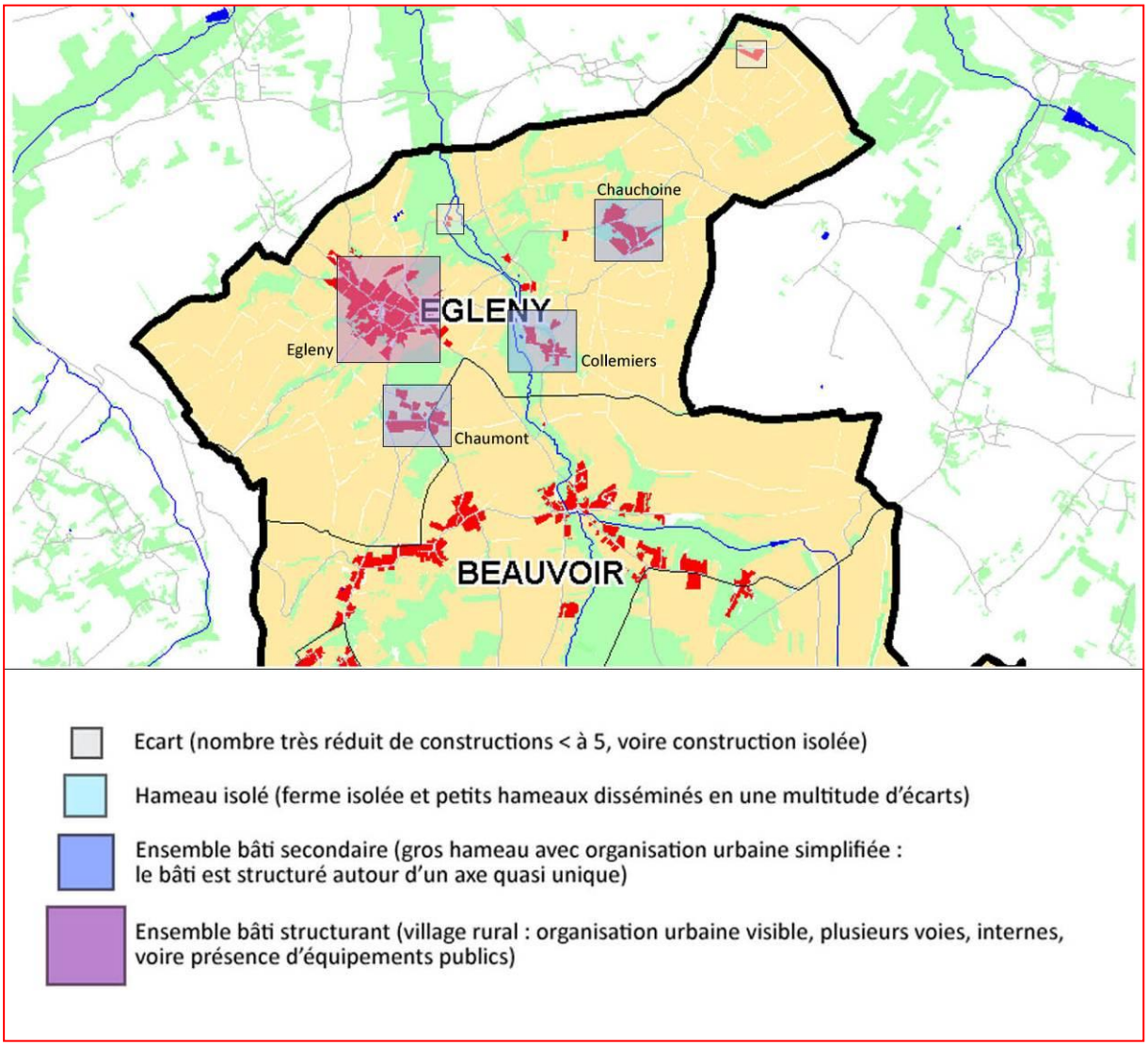
II.6.1. Organisation du bâti

La commune n'a pas de document d'urbanisme. Égleny est un village à structure concentrique, carrefour par rapport au territoire. En effet toutes les routes autour convergent vers le village. Les hameaux se développent donc autour d'Égleny et sont tous reliés directement à ce dernier.
Les trois hameaux les plus importants, en termes de nombres d'habitations sont : Chaumont, Collemiers et Chauchoine.
L'urbanisation y est encore homogène et cohérente et la qualité architecturale des constructions neuves ou des modifications sur le bâti existant y est sensible.

- Égleny apparaît comme le noyau d'urbanisation majeur caractérisé par un **ensemble bâti structuré**. Il dispose d'une structure urbaine organisée à partir de plusieurs voies, traces de son histoire.
- Les **hameaux secondaires,** tels que Collemiers, Chaumont, Chauchoine, sont constitués d'un groupement de constructions uniquement de corps de fermes ou de maisons fermières qui

s'organisent à partir d'intersections de voies ou chemins. Leur développement urbain est limité, excepté à Chaumont qui s'éparpille.

- Les autres lieux-dits (**écarts**) : la Chaux, la Motte, ont pour points communs leur importance au niveau de l'armature paysagère communale.



II.6.2 Les ensembles bâtis structurants

Le bourg

L'Eglise



Égleny a probablement été une étape sur le chemin de Vézelay à Compostelle. L'église originelle du XIIIème siècle, bâtie sur une motte, fût fortifiée dès 1370, et entourée d'un large fossé.

Le centre du village est symboliquement marqué par la présence de l'église, qui se situe sur la place St Etienne (place arborée), et du château dont l'architecture et le positionnement leur donnent le rôle de repère, autour desquels on trouve un tissu très dense fait de maisons accolées les unes aux autres.

La place du Marché



L'approche urbaine et architecturale de l'étude « Cœurs de village+ » (Cf. étude Cœurs de village+ /2010) apporte des éléments d'analyse, à retenir :

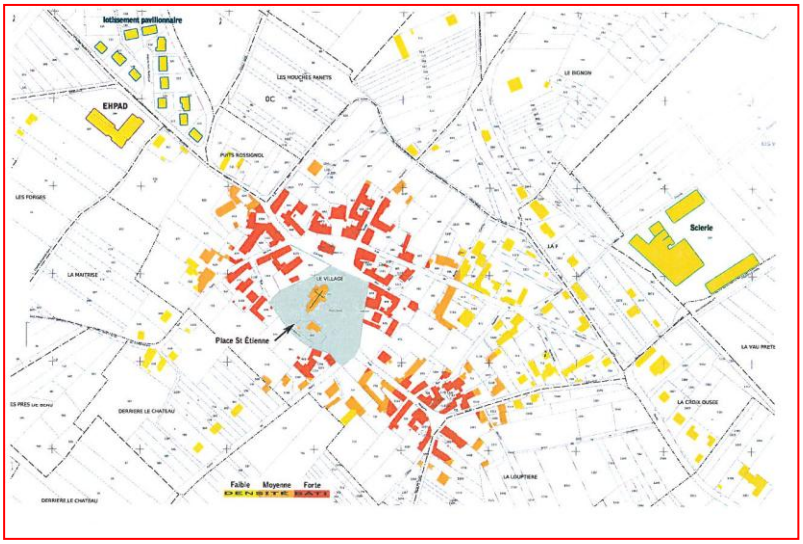
« …Le tertre gazonné et son église, placés au centre du village offre un espace dégagé à partir duquel s'articule circulairement un ordonnancement de maisons à vocations d'habitats et d'établissements publics (école, mairie, cantine, bibliothèque). Il y a une forte cohérence urbaine qui s'affirme davantage avec l'usage des matériaux nobles (petites tuiles, briques, pierres de taille, etc.), créant un ensemble agréable et intelligible.».



Mairie et école des garçons



Cadastre Napoléonien 1838



Cadastre 2011

En limite du village, le territoire est occupé ponctuellement par, d'un coté une scierie à l'Est profitant de la proximité du bois de la commune, et à l'Ouest d'une maison de retraite (EHPAD) récemment construite. Cette dernière, d'une architecture spécifique et contemporaine, apporte à cette zone urbain un visage neuf, néanmoins quelque peu décousue de l'urbanisme plus ancien. De plus, concomitant à la maison de retraite, une nouvelle zone pavillonnaire en cours de construction vient créer une nouvelle typologie d'urbanisme, plus rationnelle et beaucoup moins spécifique au site.

Des ensembles bâtis secondaires



Collemiers : le hameau s'est développé autour d'un carrefour, entre les routes de Chauchoine et du Moulin Beltier.
Il est composé uniquement de corps de fermes ou de maisons fermières. L'implantation de ces bâtiments s'effectue perpendiculairement à la rue principale et parallèlement au chemin secondaire qui traverse le hameau de part en part.
Les exploitations sont composées essentiellement de corps de bâtiments longitudinaux, ce qui accentue le caractère perpendiculaire des implantations. On observe donc une typologie d'implantation qui part de la rue principale et qui s'étire littéralement vers les extérieurs. La densité qui en résulte est assez élevée. Ce qui rend l'ensemble homogène et cohérent.



Chaumont : Le hameau est constitué en agglomérat de constructions s'éparpillant le long des axes routiers secondaires. Chaumont se développe à la limite communale entre la D4 et la RD304. Ce hameau est plus grand, au niveau de la superficie que Collemiers, cependant la densité y est beaucoup plus faible.
Il est composé d'une grosse exploitation, de petits corps de fermes anciens et de constructions nouvelles. Le tout donne un ensemble hétérogène, autant au niveau des typologies de bâtiments, que des implantations de chacun par rapport aux voies.



Chauchoine : Se développe autour de deux intersections et d'une rue qui relie ses deux centres. L'implantation des bâtiments y est plutôt homogène. Tous les bâtiments sont orientés Est-Ouest.
Ce hameau est essentiellement composé de corps de ferme, tous implantés en retrait des voies.
L'ensemble a une densité peu élevée.

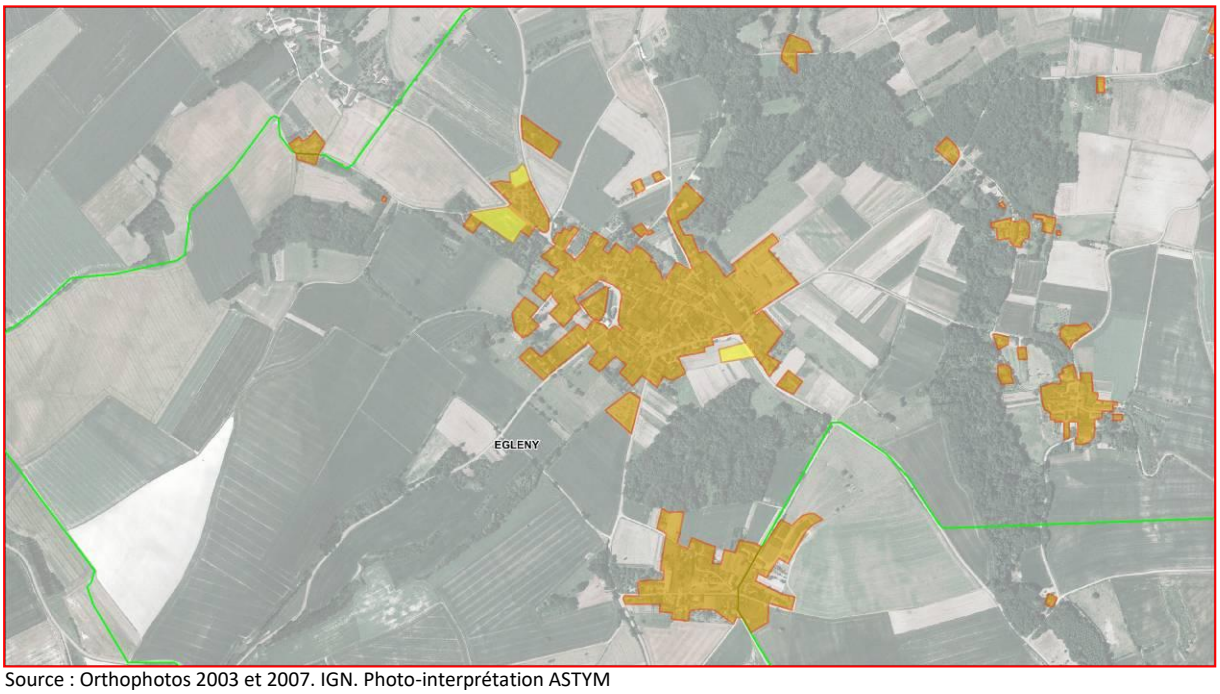
Des écarts

Des exploitations disséminées témoignent de la ruralité de ce terroir : La Chaux, la Motte.

II.6.3. Caractéristiques urbaines de la commune et de son centre bourg

La tache urbaine

Depuis 2004, des constructions neuves ont été réalisées et dans le bourg il y a beaucoup de dents creuses.



Source : Orthophotos 2003 et 2007. IGN. Photo-interprétation ASTYM

II.6.4. Typologie architecturale

Les corps de ferme

La commune compte plusieurs corps de ferme. Ils sont composés de plusieurs bâtiments séparés, certains destinés à l'exercice de l'activité agricole et d'autres à l'habitat. Ces bâtiments aux volumes imposants sont généralement disposés autour d'une cour intérieure qui suivant le cas, est close ou non. Ces constructions anciennes présentent un patrimoine intéressant qui sont caractérisés par la diversité de ses formes, par l'utilisation de matériaux traditionnels, de petites ouvertures et isolés dans les espaces agricoles. Ils sont implantés en bordure de voie et sur de grandes parcelles. Le végétal participe à la perception des abords qui sont diversement aménagés.

- Toitures en tuiles plates, encadrement brique. Corniche en Panneresse.
- Structure acier, remplissage brique (route d'aillant)
- Façade aveugle sur rue (rue des petits prés).





Source : Google street view 2011

Les maisons de manœuvrier, les maisons de bourg

Maisons ouvrières ou de manœuvrier : typologie toute en longueur avec RDC+combles ou RDC+1niveau+combles éventuellement. Continuité dans les façades alignées avec la rue. Chaînage d'angle et bandeau en brique. Cheminée en brique.

Rue pendante




Source : google street view

Maisons de bourg :

Sur deux niveaux, façade enduite, encadrements des ouvertures en briques et/ou pierre, bandeau brique.

- Toiture à deux ou quatre pans en tuiles plates.
- Colombage apparent à certains endroits possible.
- Soubassement signifié par le traitement brique ou pierre ou enduit.
- Les éléments des clôtures et des murs s'accordent aux matériaux de la façade.
- Les devantures des commerces que certaines de ces maisons accueillent en rez de chaussée constituent l'un des éléments les plus importants de l'ambiance et de l'animation de la rue.





(Source : photos ASTYM)

Les maisons résidentielles récentes

Ces constructions occupent différemment l'espace. Elles forment avec leur dispositif d'implantation au milieu de la parcelle, des façades en retrait, leurs volumétries multiples, le traitement systématique des clôtures sur rue, des ambiances urbaines « nouvelles », caractéristiques des lotissements. Aujourd'hui, la juxtaposition organisée des parcelles pour le lotissement ou le groupement aléatoire le long des voies forme des ensembles indépendants « standardisés » qui font perdre la continuité architecturale de la Puisaye.



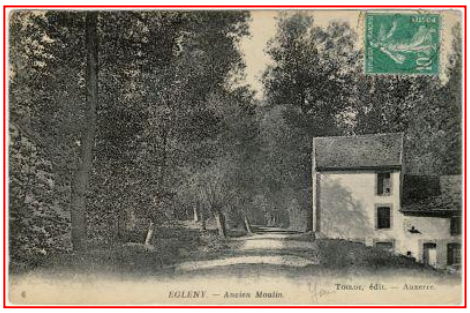


(Source : ASTYM)

Le bâti remarquable

Les servitudes de protection au titre de Monuments Historiques :

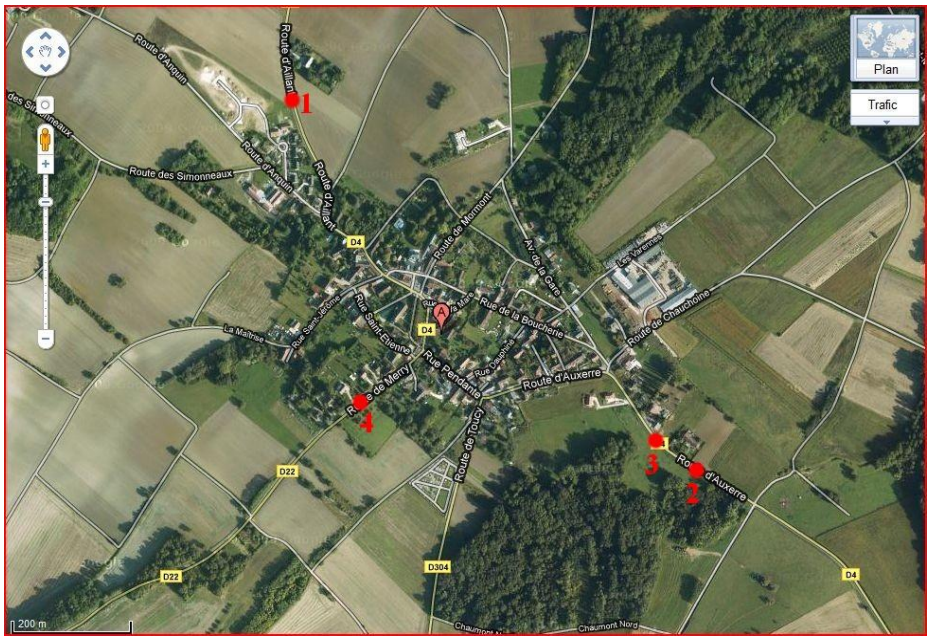
- **Maison :** maison élevée en 1865 par l'architecte auxerrois Grégoire Roux (inscrit MH - 1999)



Le patrimoine non protégé :

- **L'église**, place St Etienne
- **Fontaine :** XVIIIe siècle, place du marché à Égleny
- **Ancien moulin :** Moulin de la Motte
- **Lavoir du bourg**

Les entrées du village





1. L'entrée nord (D4) vue de loin, qui laisse apparaître progressivement le village, approche à traiter.



2. l'entrée sud est (D4) du village, à traiter.



3. L'entrée sud-est (D4) : Le bourg s'ouvre au sud-est sur tout un paysage. Dans cette partie, le clocher de l'église au loin, le bâtiment à toit plat en face, qui font de cette séquence une entrée de village soumise à d'importants enjeux paysagers et patrimoniaux à traiter.



4. L'entrée sud-ouest (D22) : Le bourg s'étire au sud-ouest le long de la route. Un double enjeu sécuritaire et symbolique, à traiter.

II.6.5. Les enjeux d'extension urbaine : l'exemple du centre-bourg

Atouts :

- → Cohérence du territoire de qualité à préserver
- → Nombreuses demandes de constructions

Faiblesses :

- → Des constructions neuves sans réel respect de l'environnement paysager et du style architectural local.
- → Des hameaux sans assainissement collectif

Des enjeux apparaissent dès le diagnostic quant aux possibilités d'extension urbaine du centre-bourg :

- Marquer clairement les limites de l'urbanisation, redéfinir plus précisément l'urbanisation le long de la D4, D22, D 304.
- Un des objectifs est de remplir les dents creuses. Dans le bourg il y a beaucoup de dents creuses. Un travail de localisation des parcelles potentiellement constructibles a été réalisé avec des photos aériennes. Il faut faire attention à ne pas raccorder les hameaux au bourg.
- La commune ne veut pas se développer trop vite.
- préserver les secteurs les plus remarquables et les plus sensibles. Une réflexion préalable devra être menée sur la localisation et l'échelle de ces extensions au vu des objectifs de préservation des données paysagères du bourg. Elle sera ensuite transcrite dans le PLUi.



II.7. Beauvoir

HISTORIQUE

Situation générale, historique et patrimoine

Commune au relief vallonné et très agréablement boisé, situé en limite de Puisaye. Le village est traversé par un ru qui alimentait autrefois jusqu'à cinq moulins dont certains sont encore visibles. Jusqu'à la Révolution, Beauvoir, aussi appelé Beauvoir-le-Fort, était la propriété du Chapitre de la cathédrale d'Auxerre. Une église, dédiée à Saint-Barthélémy, fut construite dès le XIII^{e} siècle. Située au lieu-dit Le Fort, elle fut, au XVI^{e} siècle, comprise dans un ensemble de constructions faisant corps avec l'enceinte entourée d'un fossé et dotée d'un pont-levis. Au XVIII^{e} siècle, sous Louis XV, lors de la réorganisation administrative, Beauvoir fut choisi comme siège de justice pour sept communes de la vallée du Tholon : Pourrain, Parly, Merry-la-Vallée, Égleny, Saint-Martin-sur-Ocre, Lindry et bien sûr Beauvoir. Le Chapitre de la cathédrale eut alors à construire un auditoire de justice et des prisons. Cet auditoire fonctionnera jusqu'en 1790 (source : d'après la Communauté de Communes).

Cadastre Napoléonien 1838



Carte de l'Etat Major 1900

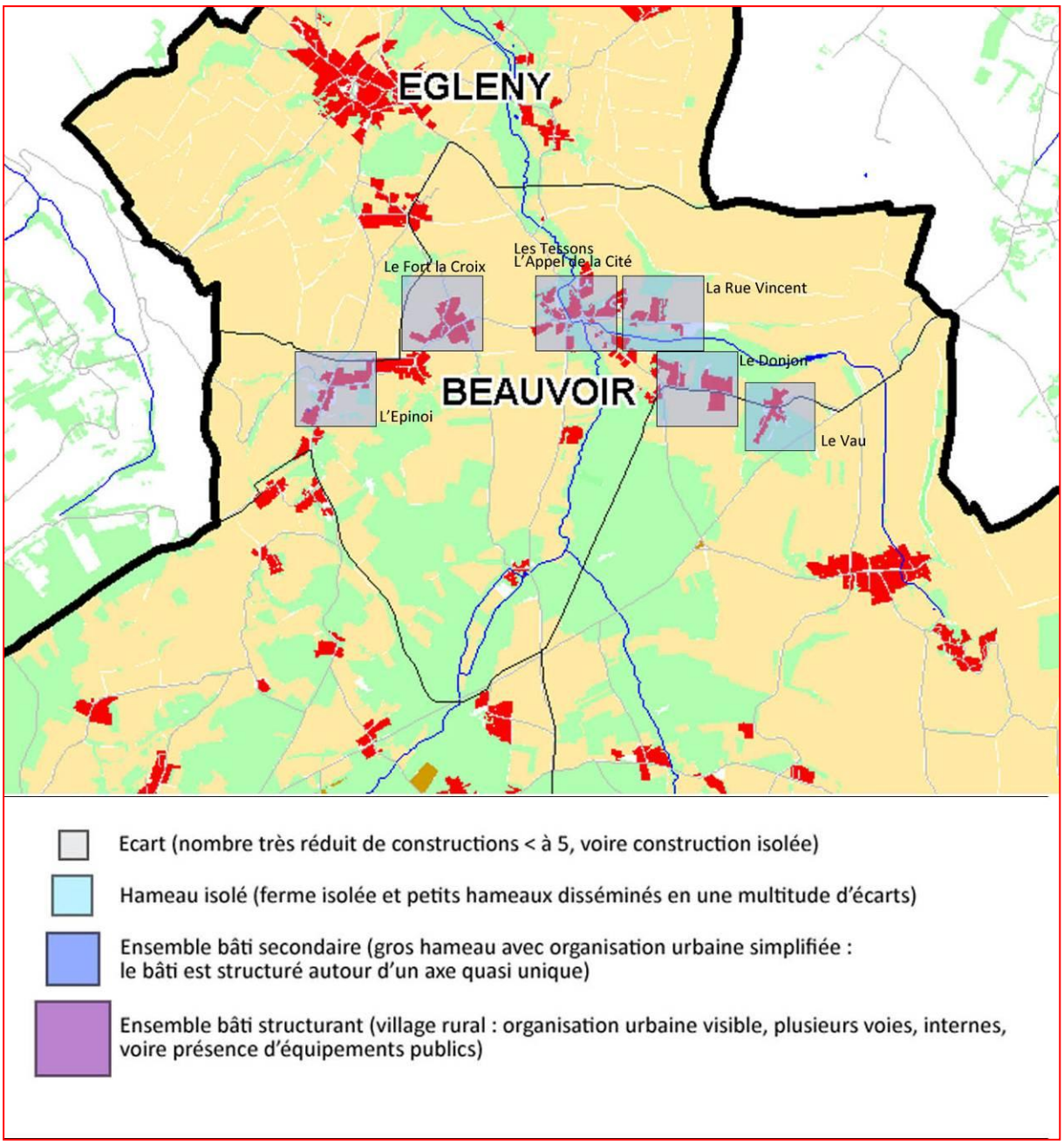


II.7.1. Organisation du bâti

(vue générale non datée)



Beauvoir est constituée de plusieurs petits hameaux et caractérisée par l'absence d'un bourg important. Le cœur du village a plutôt une forme allongée, et s'étend tout en longueur sur plusieurs hameaux le long de la route principale : L'Epinoi, Le Tesson, La rue Vincent, Le Vau, le Donjon, L'appel de la cité sont les hameaux les plus importants de la commune.
Le bourg de Chaumont constitue une particularité puisqu'une petite partie de celui-ci est située dans la commune de Beauvoir, et l'autre partie, plus importante, se trouve sur le territoire communal d'Égleny.
La commune a élaboré une carte communale approuvée par le Conseil Municipal le 18 mai 2010.


EGLENY
Les Tessons
L'Appel de la Cité
Le Fort la Croix
La Rue Vincent
Le Donjon
BEAUVOIR
L'Epinoi
Le Vau
Ecart (nombre très réduit de constructions < à 5, voire construction isolée)
Hameau isolé (ferme isolée et petits hameaux disséminés en une multitude d'écarts)
Ensemble bâti secondaire (gros hameau avec organisation urbaine simplifiée : le bâti est structuré autour d'un axe quasi unique)
Ensemble bâti structurant (village rural : organisation urbaine visible, plusieurs voies, internes, voire présence d'équipements publics)

II.7.2 Les ensembles bâtis structurants

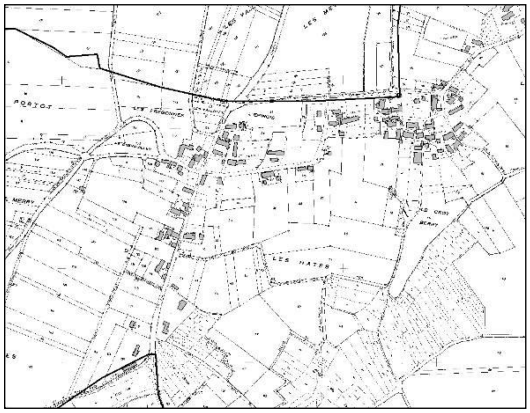
L'Epinois

Ce hameau s'est développé à l'intersection de la RD304 et de la route des Hurlots. La croissance s'est ensuite concentrée le long de la RD304, en direction du Sud. On peut y retrouver des anciens corps de ferme, mais aussi des nouvelles habitations, implantées en milieu de parcelle, qui possèdent chacune une entrée sur la rue. Il n'y a pas de bourg à proprement dit. La densité est homogène sur tout le hameau.

Cadastre Napoléonien 1838



Cadastre 2011



Le Fort, Le Tesson, La rue Vincent, l'Appel de la cité, le Donjon et Le Vau

Le Fort, Le Tesson et l'Appel de la cité, sont des hameaux qui se distribuent le long d'une voie d'accès perpendiculaire à la RD278 (route, le long de laquelle se développe la commune de Beauvoir).

L'appel de la cité, quant à elle, est composée essentiellement de constructions neuves, implantées en milieu de parcelle, et donnant sur la voie, par le biais d'entrée privée. Elles possèdent de grands jardins privatifs, qui rendent la densité moindre.

La Rue Vincent, possède juste quelque corps de fermes anciens donnant sur une cour. Ils sont implantés uniquement le long de la RD278.

La suite de l'urbanisation de Beauvoir, s'effectue le long de la route d'Auxerre. Elle se développe sous forme de maisons individuelles, implantées sur de grandes parcelles, découpées le long de la voie. Chaque maison a son entrée privée sur la route, ou sur une voie secondaire perpendiculaire à la route, comme c'est le cas au Donjon.



Le Fort et Les Tessons, sont composés essentiellement d'anciens corps de fermes. Leurs densités, ne sont donc pas très élevées.



Le Donjon – le Vau



Le hameau du Vau, se trouvant également sur la route d'Auxerre, se développe perpendiculairement à la route, au carrefour entre cette dernière et une voie sans issue dénommée le Vau. Il se compose de fermes longitudinales, qui renforcent cette disposition d'urbanisation. La construction nouvelle y est quasi inexistante. >> Typologie d'implantations à préserver.

Des écarts

Des exploitations disséminées : les Rets, le moulin Beltier, Mussot, le moulin de Vau, les Loisons, les Hurlots, la Lindry.



II.7.3. Caractéristiques urbaines de la commune et de son centre bourg

La tache urbaine

Depuis 2004, très peu de constructions neuves ou d'exploitations agricoles ont été réalisées (7) s.



Source : Orthophotos 2003 et 2007. IGN. Photo-interprétation ASTYM

II.7.4. Typologie architecturale

Les corps de ferme

La commune compte plusieurs corps de ferme. Ils sont composés de plusieurs bâtiments séparés, certains destinés à l'exercice de l'activité agricole et d'autres à l'habitat. Ces bâtiments aux volumes imposants sont généralement disposés autour d'une cour intérieure qui suivant le cas, est close ou non. Ces constructions anciennes présentent un patrimoine intéressant qui sont caractérisés par la diversité de ses formes, par l'utilisation de matériaux traditionnels, de petites ouvertures et isolés dans les espaces agricoles. Ils sont implantés en bordure de voie et sur de grandes parcelles. Le végétal participe à la perception des abords qui sont diversement aménagés.







(Source : Astym)


(Ancienne propriété vacante)

Les maisons résidentielles récentes





(Source : Google maps 2011)

Des constructions neuves qui par leur volume, leur couleur, leur matériaux, risquent de faire disparaître la notion même de hameau et introduisent une certaine banalisation architecturale dans des espaces préservés.



(Source : Astym)

Le bâti remarquable

Des servitudes de protection au titre de Monuments Historiques : Néant.

Le patrimoine non protégé :

L'Eglise St Barthélémy

Début du XIIIème siècle, elle se situe alors au lieu-dit " le Fort " face au " Pré Seigneur " elle a été, au XVIème siècle, incluse dans un ensemble de constructions faisant corps avec l'enceinte (exécutée en 1584) entourée d'un fossé et dotée d'un pont-levis.

Les murs sont faits de grès et de calcaire bloqués. Ils sont enduits en ocré clair. La façade est flanquée de deux contreforts, ainsi que l'abside. Le portail est orné d'une mouluration à sa base, et en sa partie supérieure. Un store en plein cintre encadre le tympan. La sacristie possède une toiture en appentis. La toiture d'ensemble est composée de petites tuiles plates. Le clocher, de forme octogonale, est composé de deux étages. Il est recouvert d'ardoises. Ce clocher abrite une cloche inscrite, datée de 1604 : Barthélémy, Louis, Quentin : le nom des personnages qui se trouvent sur le retable. L'intérieur se compose d'une nef unique, surmontée d'une voûte en berceau brisé.






La tour carrée



L'auditoire de justice est une Tour carrée, connue sous le nom d'ancien presbytère. Il fut construit en l771. Vers l770, les chanoines de la cathédrale présentent une requête au Roi concernant la mauvaise administration dans leurs paroisses, des terres et seigneuries de Pourrain, Parly, Merry-la-vallée, Beauvoir Saint-Martin-sur-ocre, Égleny et Lindry.

Le roi propose donc que ces sept communes soient réunies en une seule et même juridiction dont la justice sera exercée et administrée à Beauvoir.

Car ces sept communes, même si elles relevaient du baillage d'Auxerre, ne dépendaient pas des mêmes parlements: parlements de Paris, de Dijon, d'Orléans. En cas de litiges, il serait donc difficile de retrouver la compétence territoriale de chacun. Beauvoir fut choisi car il était au centre du territoire engendré par ces communes. En l 769 fut donc construit, aux frais des chanoines, un auditoire pour que la justice y soit rendue. Il comprenait une prison à deux chambres. Il devint par la suite un presbytère.

Ce bâtiment est caractérisé par ses corbeaux, ses chaînages d'angle, ses encadrements d'ouvertures en grès ferrugineux, et ses murs de pierre blanche.

La gare de Lindry :

La gare et le hameau des Tessons






Lavoirs :



Lavoir de l'Echenet (à gauche)

Lavoir du moulin de Vau (à droite)



La place de la paix





Les entrées de village



II.7.5. Les enjeux d'extension urbaine : le parti retenu par la carte communale

(source : Extraits de la carte communale de Beauvoir)

I - SYNTHESE DE TOUS LES ELEMENTS RECUEILLIS

1 – Espaces non urbanisés à maintenir

Protection du milieu naturel et des espaces boisés
Elle doit concerner toutes les entités agricoles et boisées majeures, les abords de rivière.

Zones à nuisances ou à risques naturels et humains
Les zones de nuisances sont principalement situées le long des routes départementales en milieu non urbain et autour des installations d'élevage animal et silos.
Les zones comportant des risques naturels sont situées en fond des talwegs (ruissellement, coulée, inondation), le long de la rivière (inondation), sur les terrains à forte pente (érosion, argile).
Les zones à risques humains sont liées à la présence d'infrastructure (RD) et d'installations industrielles (silos).

Espaces et exploitations agricoles
Une protection doit être assurée sur tous les espaces agricoles existants et ceci à plusieurs titres :

- le respect de l'article L121.1 du code de l'urbanisme ;
- le maintien de l'équilibre socio-économique de la commune qui repose sur l'exploitation des terres cultivables ;
- le fonctionnement des installations d'élevage (règles de réciprocité) ;

Ainsi, il est proposé de ne pas rendre constructibles les grands ensembles cohérents : terres cultivables et de pâture existants.

2 – Espaces d'extension possible de l'urbanisation existante

Afin de définir les zones constructibles, nous considérons plusieurs arguments :
Organiser un développement économe et collectif ;

- *éviter la dispersion et la multiplication des zones de construction et d'habitat*
- *maintenir et grouper le plus possible les extensions autour des agglomérations d'importance*
- *éviter toute nouvelle urbanisation non ou mal articulée à celle existante, refuser toute opération en cul de sac, ne proposant pas un maillage de l'espace public*
- *protéger les entités agricoles, forestières, naturelles*

Protéger les biens communs :

- *rendre inconstructible au tiers les espaces communs majeurs*
- *protéger les éléments de paysage remarquables*
- *préserver des possibilités foncières pour équipements futurs*

Rationaliser la gestion communale, le coût des réseaux ;

- *apporter un maximum de sécurité concernant la défense incendie et l'eau potable*
- *respecter l'environnement et l'économie de la commune (coût de gestion et d'extension des réseaux)*
- *éviter la construction de terrains qui ne sauraient être raccordables simplement à de possibles assainissements collectifs*

Maîtriser les évolutions du paysage ;

- *éviter l'urbanisation linéaire, le mitage, les constructions isolées*

Restreindre les risques naturels et humains.

- *éviter l'urbanisation le long des voies routières*
- *interdire l'urbanisation dans les zones à risque important*

II – PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

objectifs
En terme d'urbanisation, la commune souhaite :

- retrouver une croissance démographique raisonnable ;
- apporter des réponses mesurées en terme d'accueil des nouvelles populations ;
- préserver le caractère « paisible » du bourg.

La commune souhaite avoir un rythme de construction de logement en conséquence.
Il devra permettre :

- de compenser le desserrement des ménages (1 logement/an) ;
- d'accroître le nombre d'habitants de manière raisonnable.

La population sur la période 99-05 est en hausse conséquente (+1,43% annuel pour 4,2 constructions neuves / an). Ce niveau est perçu comme assez important d'autant que l'urbanisation n'a pu être bien contrôlée faute d'outils.
Nous retiendrons l'échéance moyenne de 2020, pour cerner les besoins (rappel : la carte communale n'a pas de durée limitée et peut être révisée à tout moment).

Trois hypothèses de construction neuve annuelle sont formulées :

- hyp. A, 2 logements par an (1+1)
- hyp. B, 3 logements par an (1+2)
- hyp. C, 4 logements par an (1+3)

	hyp A	hyp B	hyp C
logements à créer (pour maintien)	12	12	12
logements à créer (pour croissance)	12	24	36
Total du nb de logements vers 2020	**24**	**36**	**48**

Estimation des besoins **moyens** en superficie constructible

	hyp A	hyp B	hyp C
surface par logement (en m²)	1000	1000	1000
Surface à construire nette (en ha)	2,40	3,60	4,80
rétention foncière 30% (en ha)	0,72	1,08	1,44
espace public et équipement 10% (en ha)	0,24	0,36	0,48
total des besoins (en ha)	**3,36**	**5,04**	**6,72**

(1000 m² soit 10 logements à l'hectare hors espace collectifs : il est rappelé que les surfaces considérées sont des moyennes pour le calcul des besoins).

Les besoins en espace public et équipement sont réduits au minimum du fait que des zones constructibles envisagées plus loin en sont déjà pourvues et que les terrains nus sont déjà tous pratiquement desservis par la voirie publique.

En 2020, à raison d'une moyenne de **2,18** habitants par ménage (projections I.N.S.E.E.), la population serait environ de :

- hyp. A, 385 habitants environ (+0,58% annuel) ;
- hyp. B, 410 habitants (+1,16% annuel) ;
- hyp. C, 440 habitants (+1,85 % annuel).

La commune fait le choix de l'hypothèse moyenne considérant qu'il s'agit d'une perspective soutenable.

III – PARTI RETENU

1 – Protection rigoureuse du paysage, des espaces boisés, pâtures humides, berges des ruisseaux et rivières, ainsi que des abords des routes départementales hors agglomération.

2 - Protection de l'activité agricole et forestière
Elle concerne toutes les terres à cultures et boisées de la commune ainsi que les exploitations agricoles, silos et élevage sauf certaines à l'intérieur des parties actuellement urbanisées.

3 – Terrains constructibles
A l'intérieur des périmètres définis, les terrains classés en secteur urbanisable (SU) représentent environ :

localisation	zone constructible
L'Epinoy	16,6
les Hurlots	
La Croix	
Le Fort	
Les Tessons	16,7
la Pelle de La Citée	
la Rue Vincent	
Moulin de Vaux Le Donjon	
total (ha)	**33,3**

Les surfaces classées constructibles représentent 4,9% de la surface du territoire communal.

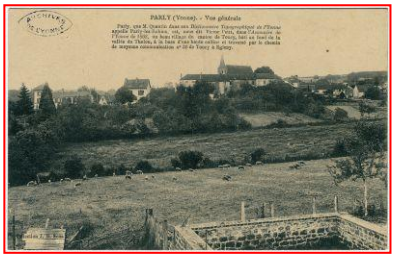
Leur construction ne devra pas s'opposer au développement ultérieur de la commune.

Il n'est pas prévu de secteurs réservés aux seules activités ni de périmètres à l'intérieur desquels la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de dix ans par un sinistre serait interdite.

Plusieurs zones d'extension possible de l'urbanisation ont été définies dans le cadre de la carte communale. Il s'agit principalement de dents creuses dans le bourg de l'Epinoi et entre l'Epinoi et le village. Une ouverture à l'urbanisation est également envisagée entre les lieux-dits « La Picardie » et « La Grande Consise ». Enfin, Monsieur le Maire a fait part de son intention de lotir des terrains situés entre le village de Beauvoir et le hameau des Tessons.



II.8. Parly



HISTORIQUE

Situation générale, historique et patrimoine

Située au sud-ouest du département de l'Yonne, elle appartient au canton de Toucy. Elle adhère à la Communauté de Communes du Toucycois et au Pays de Puisaye-Forterre. La commune de Parly se compose du bourg et de 35 hameaux et écarts.
L'habitat est essentiellement dispersé sur l'ensemble des hameaux. Seuls le Bourg, le lotissement de Chavigny et le hameau du Petit Arran présente une densification du bâti.



Cadastre Napoléonien

La commune dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (août 2009)

Parly est un ancien fief du Chapitre Cathédral d'Auxerre. L'église romane du village (XIème siècle), est érigée par L'évêque Rober de Nevers suite à un conflit d'intérêts. En effet ce dernier fit construire un ouvrage défensif sur les terres de Parly (ce qui entraina une violation de propriété). En dédommagement il fit donc construire cette église.
Le clocher est octogonal (cf : architecture religieuse clunisienne et Cîteaux).
Parly était un des villages qui pouvait exploiter l'ocre dans la région, au même titre que Diges et Pourrain. A partir du milieu du XIXème siècle, Parly connu une vie économique importante.
Le village comporte aussi des châtaigneraies, qui appartiennent au patrimoine paysager et agricole du village.
Encore aujourd'hui, ce patrimoine est conservé. Une date officielle de glane subsiste encore.
Parly, possède aussi un centre d'art graphique, la Métairie Bruyère.







Extraits du Plan Local d'Urbanisme

Commune de Parly – Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation – Juillet 2009

4.1 Incidences des orientations du plan sur l'environnement

Le Plan Local d'Urbanisme de Parly a été élaboré avec le souci d'être compatible avec les normes supra-communales existantes, et de respecter les principes édictés par l'article L.121-1 du Code de l'urbanisme

1. Principe d'équilibre
2. Principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale,
3. Principe de respect de l'environnement.

4.1.1 Evolution du paysage urbain

Les zones d'urbanisation future ont également été conçues, après simulations d'aménagements, de façon à pouvoir être urbanisées de manière rationnelle et organisée. Des dispositions spéciales ont été prises dans le cadre du règlement et des orientations d'aménagement, afin d'assurer l'intégration urbaine, architecturale et paysagère de ces zones. D'une façon générale, le règlement a été établi de façon à harmoniser le bâti futur au bâti traditionnel, mais également dans un souci de préservation et d'intégration. Enfin, les nouveaux secteurs à vocation d'habitat ouverts à l'urbanisation sont inscrits dans le site urbain actuel, ce qui limite considérablement la consommation d'espace agricole et naturel au profit d'espaces urbains beaucoup plus artificiels. La volonté de la commune de favoriser le remplissage des dents creuses et de limiter les extensions en périphérie des entités bâties profite également à une consommation faible de terres agricoles et naturelles.
Par ailleurs, la volonté de la commune d'identifier les constructions isolées en secteur naturel à vocation d'habitat est une action visant à réduire l'étalement urbain au profit de la préservation des espaces agricoles et naturel. Cette action répond notamment aux objectifs de préservation du caractère rural et paysager de la commune.

La définition de zones d'extension de l'urbanisation (zones A Urbaniser), en continuité de la trame bâtie existante, participe à cette maîtrise de l'urbanisation en évitant la création de pôles urbains secondaires. Un zonage AU permet un développement progressif de Parly en raisonnant à plus long terme et en favorisant ainsi la densification des hameaux.

A travers la définition du zonage et de la réglementation, le maintien des caractéristiques urbaines et naturelles de la commune est réalisé.

Le PLU encourage également la mixité et le développement d'activités compatibles avec l'habitat en zones urbaines et en zones urbaniser. En même temps, le PLU recherche le maintien de la qualité du cadre de vie et à minimiser les nuisances de toutes sortes (réciproques entre habitat et activité).

Le projet de P.L.U. de la commune de Parly assure une maîtrise de l'urbanisation et freine l'étalement urbain au profit d'une densification du bâti.

4.1.2 Evolution du paysage naturel

La prise en compte des espaces naturels, forestiers et agricoles se traduit dans le Plan Local d'Urbanisme de plusieurs manières par le zonage, le règlement, et un ensemble de mesures connexes. Ces moyens de mise en œuvre se complètent et forment un tout concourant à préserver l'environnement naturel caractéristique de Parly, les espaces agricoles, la forêt, enfin l'ensemble de ses paysages remarquables.
L'inscription de la majeure partie du territoire communal en zone naturelle N ou agricole A permet de limiter les évolutions négatives du paysage naturel par une consommation d'espaces importante au profit des espaces urbanisés. Le projet de zonage du présent P.L.U. permet de préserver le paysage naturel en inscrivant uniquement de nouvelles constructions dans le site urbain actuel et par la limitation des objectifs d'évolution sur l'initiative de la municipalité.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable envisageant une pérennisation des espaces boisés, par la volonté de maintenir les terres agricoles et les zones naturelles situées à

L'activité agricole reste une activité locale importante avec plusieurs sièges d'exploitation recensés sur le territoire communal. L'élaboration du P.L.U. a prévu des possibilités d'extension et de délocalisation pour ces exploitations mais également la possibilité pour un nouvel exploitant de s'installer. Toutefois, sur le contexte intercommunal, l'activité agricole reste prédominante et le projet de P.L.U. de la commune de Parly a pris en compte ces éléments dans la définition de son zonage agricole et naturel, sans pour autant réduire ses qualités paysagères au profit de zones agricoles constructibles.

Le dimensionnement des secteurs d'extension a été particulièrement réfléchi afin de ne pas les étendre inutilement et ainsi limiter les extensions aux dépens des terres agricoles.

4.2 Mesures prises pour sa préservation et sa mise en valeur

Le P.L.U. élaboré assure la préservation de l'environnement par un classement en zones naturelles et forestières (zone N) des terrains en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique.

La prise en compte des éléments naturels de la commune est traduite dans le plan local d'urbanisme en ce qui concerne les espaces agricoles et fortement anthropisés par le classement en zone A et les conditions règlementaires qui s'y appliquent garantissant une préservation de ces terrains générant une valeur économique.

En ce qui concerne les espaces naturels stricts, bois, forêts, le classement en zone naturelle de ces espaces traduit de façon formelle la volonté communale de préserver ces espaces.

Le PLU traduit la volonté de la commune de recentrer son développement en dehors des espaces naturels faiblement artificialisés. Il s'agit de concentrer les efforts de développement autour des hameaux existants et de limiter la consommation d'espaces naturels et l'étalement urbain. Cette orientation passera notamment par la densification du bâti existant.

Certaines parcelles restent encore à construire et sont situées au milieu de zones déjà urbanisées. Elles s'inscriront dans le tissu urbain existant afin de ne pas modifier le paysage actuel.

Les zones ouvertes à l'urbanisation sont destinées à répondre aux besoins d'extension actuels et futurs de Parly. Elles correspondent actuellement à des terrains agricoles, des jardins d'agrément ou des fonds de parcelles. Elles sont localisées sur les hameaux, ou en continuité des zones actuellement urbanisées afin de limiter le plus strictement possible l'étalement urbain et d'utiliser le réseau de voiries existant.

Enfin, le projet communal de protéger les vergers par les outils de la loi Paysage est une mesure importante pour la préservation et la mise en valeur de l'environnement du territoire communal de Parly.

II.9. Pourrain

HISTORIQUE

Situation générale, historique et patrimoine

Pourrain est situé à mi-distance entre Auxerre (à l'Est) et Toucy (à l'Ouest), là où commence la petite région de la Puisaye. Traversée par la route départementale RD965, elle bénéficie d'une bonne accessibilité depuis ces deux villes.
C'est une commune rurale répartie entre le bourg et ses 45 hameaux ou lieux-dits. Outre le village lui-même, les zones urbaines sont très dispersées dans tout le territoire communal sous forme d'unités d'habitations regroupées en hameaux de tailles diverses ou de maisons et fermes isolées. Cette grande multiplicité urbaine associée au contraste des paysages naturels variés fait de Pourrain un territoire rural riche et pittoresque.

Au Vème siècle, Pourrain est la possession de Saint Germain, puis des évêques d'Auxerre. Le village fut érigé en paroisse dès le VIème siècle. A partir de 820, il releva du Chapitre Cathédral (collège de chanoines), et ce jusqu'à la révolution. En 1304, les habitants reçurent des Chanoines, une charte d'affranchissement.
Fin du XIème siècle, l'église fut construite en pierre sur le promontoire du bourg. La nef romane fut conservée jusqu'au milieu du XIXème siècle. Le chœur renaissance domine la rue en contrebas de ses hautes verrières.
A la Renaissance, sous le règne de François 1er , la chapelle Saint-Baudel fut érigée (1535) .

Dès la fin du XVIIIème siècle, l'exploitation des carrières d'ocre commence. En 1835, la production décline, face à la concurrence des ocres de Sauilly, de meilleure qualité.
Les sites d'extraction fermèrent au début de la seconde guerre mondiale. Le village perdit alors près de la moitié de sa population.

Carte de Cassini



Cadastre 1838

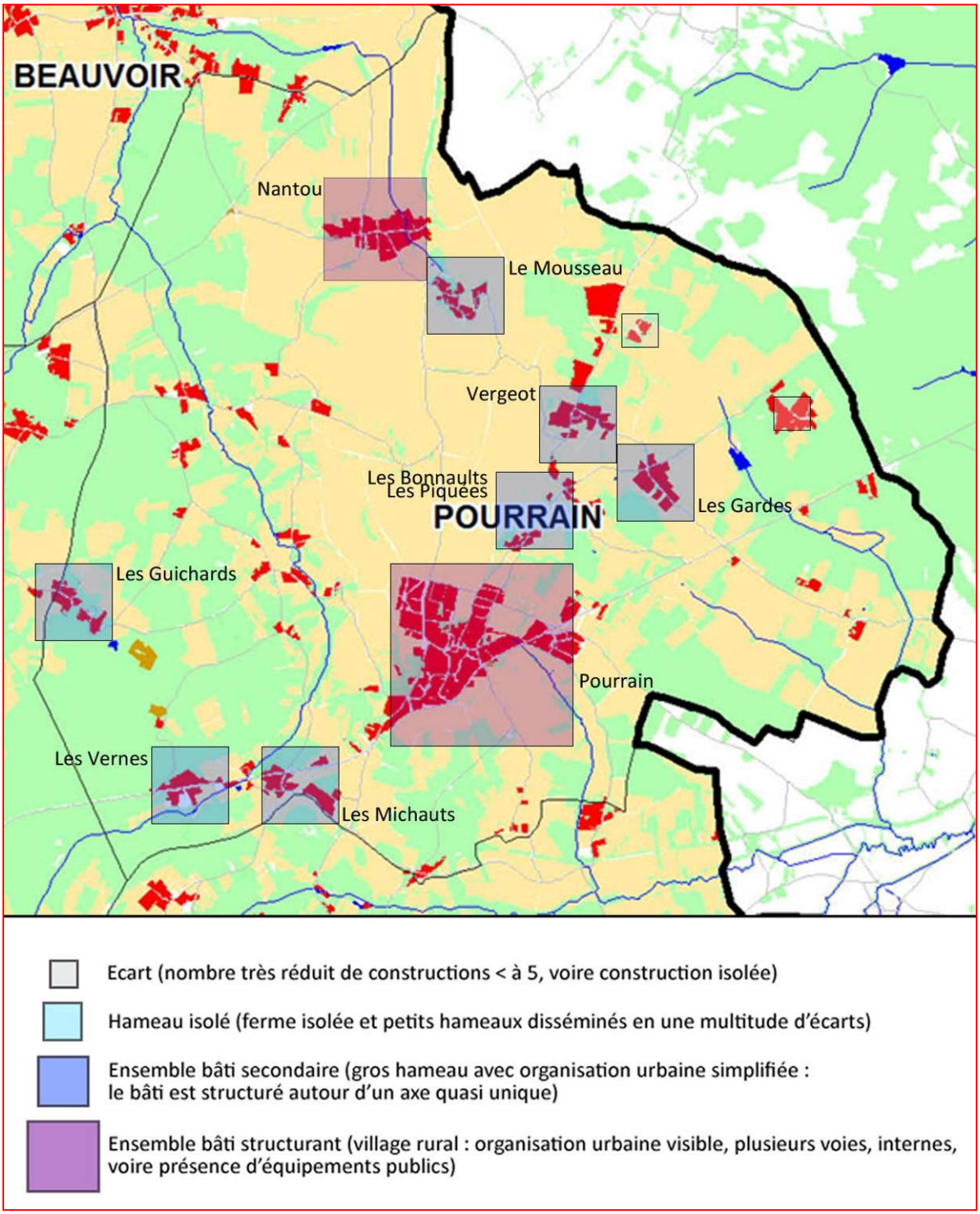


II.9.1. Organisation du bâti

La commune de Pourrain dispose d'un POS. Mise à part l'agglomération de Pourrain et celle de Nantou qui sont les plus importantes, la commune comporte une multitude de hameaux et écarts dispersés. Ces petits groupements sont situés de part et d'autre de la crête longitudinale qui sépare le territoire communal en deux du Nord au Sud ; d'un côté la vallée du Tholon où sont installés les écarts en fonction des accents du relief ; de l'autre une succession de petites unités plus ou moins réunies dans une même continuité de cheminements et installées sur un replat au pied de la crête.

On distingue trois types de hameaux selon leur importance, le nombre de leurs constructions ou leur morphologie :

- **L'urbanisation groupée** de Nantou,
- Les **hameaux secondaires,** tels le Mousseau, les Bonnaults, les Piquées (Piquets), Vergeot, les Gardes, les Guichards, les Michauts sont constitués d'un groupement de constructions de corps de fermes ou de maisons fermières qui s'organisent à partir d'intersections de voies ou chemins.
- Les autres lieux-dits (**écarts**) : un certain nombre d'écarts ou de fermes adoptent une configuration particulière très originale, en alignements continus, comme à Nantou, la Bourre. Ces alignements sont parfois tributaires du relief qui contraint à l'étagement des constructions et leur confère une réelle originalité.



II.9.2 Les ensembles bâtis structurants

Le bourg

Pourrain est un village au caractère urbain relativement prononcé bien que l'organisation générale se résume à une voie principale cristallisant l'essentiel des constructions. Le village est schématiquement constitué de deux grands espaces (place du château d'eau et place de la mairie) reliés entre eux par une voie de part et d'autre de laquelle sont alignées les maisons de manière assez dense.

Place du Château d'eau



Place de la Mairie



Dans un passé encore récent, deux villages bien distincts occupaient le site : Pourrain et la Chapelle. Le premier dominait les paysages du haut de son promontoire naturel, extrémité sud de la crête des Chailloux et des Nevers. Le second est situé au pied de ce promontoire, à la naissance d'un talweg et à proximité de sources.
L'urbanisation contemporaine a réuni ces deux groupements en investissant le coteau Sud de la colline de Pourrain. Si bien qu'aujourd'hui, on est en présence d'un seul ensemble où l'élément végétal continue de jouer un rôle très important.

L'urbanisation actuelle est caractérisée par la juxtaposition de deux principales extensions contemporaines fortement présentes.

L'une sous la forme d'un lotissement situé sur la crête à l'entrée nord du village, route de Nantou (D4) dont l'organisation interne crée un ensemble relativement homogène relié par une voirie principale interne. La distribution des parcelles et le recul des maisons dont les dimensions sur rue sont sensiblement équivalentes ne servent pas l'espace public qu'elles ignorent.

Le lotissement des Hates Barrées







Le lotissement des Hates Barrées



L'autre par l'aménagement de la zone artisanale, prévue au POS, située sous le promontoire du village ancien, dont l'impact et la présence mal estimée sur l'entrée est, route d'Auxerre (D965) risque de modifier de manière irréversible la perception de qualité urbaine, architecturale et paysagère de cette entrée de bourg.

On ne peut véritablement parler d'espaces urbains constitués que dans le bourg. La rue principale et les abords de l'église sont des lieux réaménagés récemment qui se destinent à la vie collective : commerces, culte, mairie, écoles, rassemblement…

Eglise



rue Principale





Cadastre Napoléonien





Cadastre 2011

L'agglomération de Nantou



Le Mousseau, le Tertre et Nantou font partie d'un même ensemble urbain. Ces trois hameaux occupent un site assez exceptionnel. Nantou occupe une position particulière et dominante au flanc nord de la colline du Fas. Le Tertre se situe plus en aval dans la même dépression. Nantou est l'un des plus gros hameaux de Pourrain. Son urbanisation se développe principalement le long de la D4, et des voies qui s'y accrochent. Les constructions sont quasiment toutes avec le faîtage orientés Est-ouest, l'implantation par rapport à la voie diffère alors selon l'orientation de la D4.
En effet dans la première partie, la route est orientée Nord-sud, les constructions sont alors implantées perpendiculairement à la voie, et en bordure de cette dernière. Dans la seconde partie, la D4 est orienté Est-ouest, les bâtiments sont principalement implantés parallèlement à la voie, façade au sud, et en retrait de cette dernière.
Le hameau voisin, juxtaposé, le Tertre, reprend sensiblement cette organisation.
Les vues sur cet ensemble d'urbanisation groupée sont très nombreuses depuis les hauteurs environnantes.
Les paysages sont constitués d'espaces agricoles dégagés sur les parties supérieures du site (coteaux du Fas en particulier) et de prairies bocagères plus au nord, de vergers et de plantations diverses. De nombreux arbres et de haies basses sont présents dans les espaces bâtis.







Des ensembles bâtis secondaires

Etroitement dépendants de l'espace naturel dont les habitants exploitent les ressources (agriculture, élevage), ces lieux font logiquement partie intégrante de la nature.

Les Michauts



Le hameau se développe en contrebas de la RD965, à un carrefour, entre la rue des ocriers, et la rue des Michauts. Il se compose principalement de fermes anciennes, toutes implantées en bordure de voie, sur la rue des Michauts principalement. Les constructions neuves, sont plutôt implantées en retrait de la rue des ocriers, à l'écart de ces fermes, qui créent une sorte de centre ancien dense. Plus on s'éloigne de ce centre plus la densité du bâti diminue.

Les gardes



Les Gardes (Le Vergeot est construit de la même manière) est un hameau composé principalement de constructions récentes. Il s'étend le long de la route des Gardes. Les parcelles sont identifiables, juxtaposées les unes contre les autres. L'implantation des habitations se fait en retrait des voies et des autres constructions. Les parcelles sont vastes et comporte un accès privatifs, de la voie à la maison.

Le mousseau



Le hameau se développe principalement à partir d'une intersection de voies liée au site vallonné, dans une profonde dépression (235m), naissance d'un thalweg entre les collines du Fas (274m) et des Bois Gâtés (280 à 287m). Il se compose d'anciens corps de ferme mais aussi de constructions récentes en alignement des voies de communication.
Les corps de fermes sont soit accolés perpendiculairement aux voies, soit implantés en retrait et parallèlement. Les constructions nouvelles, sont plutôt en retrait des voies, parallèlement à celles-ci. Elles bénéficient de grandes parcelles identifiables et d'un chemin d'accès privé depuis la route.
La composition des fermes anciennes, est plutôt homogène et dense. Plus on s'éloigne de ce centre, plus les constructions deviennent aléatoires et éparses.

<u>Des écarts</u>

(les Vernes, les Guichards, le Gazon, St Thibault)

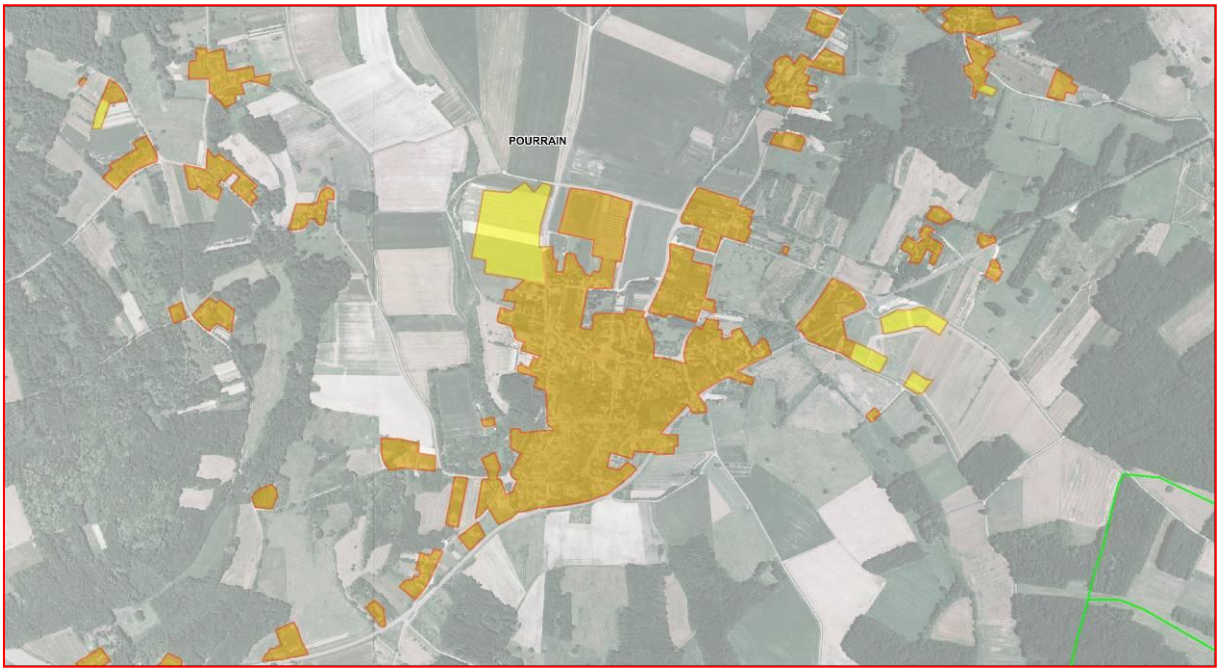
Les Vernes

C'est un hameau qui est scindé en deux par la D965. Il ne présente pas de centre, c'est un espace périphérique du village. Il est composé essentiellement d'une grosse exploitation et de constructions récentes.
L'implantation des habitations y est aléatoire et éparse. La densité est la même partout, assez faible.
On repère, au niveau de l'exploitation, un corps de ferme ancien, traversé maintenant par la nationale.

II.9.3. Caractéristiques urbaines de la commune et de son centre bourg

La tache urbaine

Tendance à la construction qui participe à l'extension de la tache urbaine.



Source : Orthophotos 2003 et 2007. IGN. Photo-interprétation ASTYM

II.9.4. Typologie architecturale

Les corps de ferme

La commune compte plusieurs corps de ferme. Ils sont composés de plusieurs bâtiments séparés, certains destinés à l'exercice de l'activité agricole et d'autres à l'habitat. Ces bâtiments aux volumes imposants sont généralement disposés autour d'une cour intérieure qui suivant le cas, est close ou non. Ces constructions anciennes présentent un patrimoine intéressant qui sont caractérisées par la diversité de ses formes, par l'utilisation de matériaux traditionnels, de petites ouvertures et isolés dans les espaces agricoles. Elles sont implantées en bordure de voie et sur de grandes parcelles.

Paroy



Les Saviers



L'inadaptation d'un certain nombre de bâtiments anciens aux pratiques actuelles de l'agriculture a rendu nécessaire la construction de nouveaux bâtiments. Ceux-ci relèvent pour la plupart d'une typologie radicalement différente tant en terme de volume, d'organisation de leur façade, de matériaux et de couleur, s'intégrant plus ou moins facilement dans le paysage environnant.

Les maisons de manœuvrier, les maisons de bourg et de village

Maisons ouvrières ou de manœuvrier : tout en longueur avec RDC+combles ou RDC+1niveau+combles éventuellement. Continuité dans les façades alignées avec la rue.





Maisons de bourg et de village :
RDC+étage noble et combles. En alignement de rue ou en décalage, cependant la continuité est assurée par une clôture (minérale, muret + grille, muret + végéral …) >> Importance des clôtures avec portails et piles en briques ou pierres.

- Bandeau en pierre ou brique avec chaînage intermédiaire
- Corniche pierre quart de rond.
- Pierre et/ou brique en chaînage d'angle.
- Alignement des façades.
- Encadrement des ouvertures (brique et/ou pierre) sur façade enduite
- Très peu de lucarne (sinon lucarne à fronton maçonnée, charpentée ou maçonnée à la capucine)













Les maisons résidentielles récentes

Développement pavillonnaire sur la périphérie du centre. Ces constructions occupent différemment l'espace avec le modèle urbain standardisé et systématisé qui en découle, et forment un quartier presque indépendant. Répondant aux besoins du marché et aux désirs d'habitat individuel, aujourd'hui les incidences de cette urbanisation sont nombreuses : impact environnemental et paysager fortement ressenti à l'entrée du bourg, pauvreté architecturale et paysagère, manque d'adaptation des espaces publics aux réalités et sens de la qualité urbaine dans les villages ruraux.



(Source : AG)

Le bâti remarquable

Les servitudes de protection au titre de Monuments Historiques :
Chapelle St Baudel : XVIe siècle, Décor intérieur - inscrit MH - 2007 -2010
Eglise St Serge : Chapelle ; cœur ; abside - inscrit MH - 2001

Les entrées du village

Les entrées jouent un rôle important à Pourrain. En plus d'annoncer un changement entre l'espace rural et l'espace urbanisé, c'est elles qui vont donner la première impression du bourg. Elles constituent aussi un enjeu fonctionnel pour la sécurité des habitants. Espaces de transitions, les entrées sont en évolution car l'espace urbanisé s'y développe, en déplaçant la limite du bourg.





1. L'entrée Est (D965) : Là, l'entrée de village devient « porte de la ville » : quelle image l'entrée de village va-t-elle donner ? Approche à traiter car l'unité paysagère du grand site « balcon de Pourrain » est sérieusement menacé par des extensions inconsidérées (zone artisanale, réaménagement du carrefour, constructions le long de la voie, publicité…).



2. Depuis la zone d'activités (D111) : vue de loin, qui laisse apparaître progressivement le village : quelle ambiance générale (plutôt rurale ou urbaine) notamment présence ou non de publicité, mobiliers, éclairage, trottoirs… ?



3. Entrée Ouest (D965) : quelle découverte du bourg ? Silhouette éloignée, découverte soudaine, de nombreuses entrées possibles vers le centre-bourg entre les Michauts et les Meurs (entrée principale ou secondaire sur une petite voie au caractère plus privé et rural), actuellement non hiérarchisées. Quelle qualité de vie offre-t-elle ? Sécurité routière, liaisons avec le centre bourg, notamment pour les piétons. Approche à traiter.



4. Entrée Nord (D4) : quelle transition entre la campagne et le centre-bourg ?, sans aménagement spécifique, les constructions alignées du lotissement sont très présentes, face à l'arrivant - Approche à traiter.



5. Entrée Ouest (D4) : vue de loin, qui laisse apparaître progressivement le village, approche à traiter.



6. Entrée Est - zone d'activités (D965) : Quelle qualité de vie dans cet espace de « l'entre-deux », espace entre le panneau d'entrée et le seuil perçu du village ? Sécurité routière, sécurité des différents accès ? vitesse observée), paysage de route, liaisons avec le centre-bourg (notamment pour les piétons). Espace de transition en évolution car l'espace urbanisé s'y développe en déplaçant la limite du bourg – Secteur sensible à traiter.



7. Entrée Ouest D4 - (rue du 24 Août 1944) : Espace de transition : Quelle découverte du bourg ? Entrée principale ou secondaire ? Point de passage de la route à la rue. Quelle qualité de vie offre-t-elle ? Sécurité routière ? (vitesse observée, sécurité des différents accès) liaisons avec le centre-bourg (notamment pour les piétons) - Approche à traiter.



8. Entrée Nord (D4) : vue de loin, qui laisse apparaître progressivement le village, quelle image l'entrée de bourg donne-t-elle au visiteur ?



9. Entrée Sud-est, vers la zone d'activités (D111) Quelle silhouette éloignée donner au visiteur? Vue de loin, qui laisse apparaître progressivement le village ou la zone d'activités ? Espace de transition en évolution car l'espace urbanisé s'y développe en déplaçant la limite du bourg - Approche à traiter.

II.9.5. Les enjeux d'extension urbaine

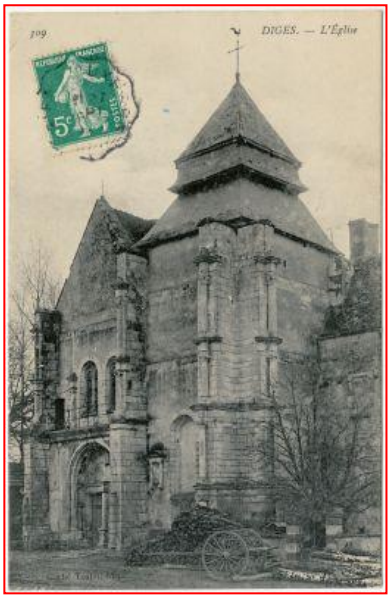
Des enjeux apparaissent dès le diagnostic quant aux possibilités d'extension urbaine du centre bourg :

- Identité et devenir de la commune « sous influence urbaine » : préserver la richesse patrimoniale et naturelle de ces espaces,
- Sensibilité très forte des paysages : La construction dans le diffus impacte fortement le paysage. Retrouver un sens dans la forme urbaine et paysagère de la commune.
- La zone III NA « Pré du Vivier » sur la D965 pose question,
- L'emplacement réservé du gymnase sera à revoir ; prévoir une grande salle pour activités sportives et culturelles,
- Nuisance sonore et problèmes de sécurité de la D965 dont le trafic de transit est très important,
- Partie Ouest du bourg est en non constructible,
- Regroupement de l'urbanisation et préservation des paysages sont les objectifs majeurs de la commune : la construction de maisons individuelles standardisées, et déconnectées de leur contexte, ou encore la vacance dans le centre bourg posent question.

Les enjeux liés aux possibilités de développement urbain : l'exemple du centre-bourg



II.10. Diges



HISTORIQUE

Situation générale, historique et patrimoine

La commune est située à environ 40 km au Sud-Ouest de la ville d'Auxerre. Elle se localise au Sud de la départementale 965 qui dessert notamment la ville d'Auxerre et les communes de Pourrain et Toucy chef-lieu de canton.
La commune adhère à la communauté de communes de Toucycois créée le 11 décembre 2000 et qui regroupe 11 communes (Beauvoir, Diges, Dracy-sur-Ouanne, Égleny, Fontaines, Lalande, Moulins-sur-Ouanne, Parly, Pourrain, Toucy, Villiers-Saint-Benoît) et au Pays de Puisaye-Forterre qui regroupe 69 communes.

Le territoire communal s'étend sur une superficie de 35.84 km². Ce territoire vallonné s'étire au Nord-Ouest sur le massif des Bruyères fortement boisé offrant un paysage fermé alors qu'à l'Est le paysage est beaucoup plus ouvert essentiellement composé de plaines agricoles .
L'urbanisation de Diges est très dispersée sur l'ensemble du territoire, la commune comptabilise 72 hameaux de tailles variables.
Diges compte 1 130 habitants en 2005.





Extraits de la Carte Communale

Les dispositions de la Carte communale de Diges (en cours d'approbation) ont été prises dans un souci permanent de prise en compte et de limitation des impacts produits sur l'environnement. Ainsi, la définition du périmètre constructible de la carte communale s'appuie sur les caractéristiques territoriales et socio-démographiques de la commune mises en évidence dans le diagnostic communal et notamment :

- **Permettre l'accueil de nouveaux habitants.**

- **S'appuyer sur l'armature urbaine de la commune**

L'armature urbaine de la commune est très éparse, Diges comptabilise pas moins de 72 hameaux.
La municipalité souhaite s'appuyer sur l'armature urbaine de la commune pour organiser son développement afin de répondre à l'objectif de lutte contre le mitage. De manière générale, cet objectif s'est traduit par la délimitation du périmètre constructible autour du bâti existant en limitant les extensions.
Toutefois chaque hameau a fait l'objet d'une attention particulière.
En effet le diagnostic a permis d'identifier une hiérarchie entre les hameaux permettant de répartir les capacités d'accueil.

Sur les trois premières catégories de hameaux définies par le diagnostic, le zonage cherche à conforter le bâti existant dans le respect de l'équilibre entre les hameaux. Le tracé du périmètre constructible s'appuie sur les constructions existantes en favorisant les disponibilités en dents creuses ou en vis à vis (symétrie du périmètre constructible de part et d'autre des voies).
Concernant les écarts et les habitations isolées (catégorie 4). Le périmètre constructible délimite un pourtour adapté en fonction du parcellaire et des contraintes du terrain. Ce principe vise à autoriser et à limiter les constructions aux annexes seules.

- **Densifier les espaces bâtis en comblant les espaces interstitiels**

La localisation des nouveaux espaces d'urbanisation a été préférentiellement choisie au sein du tissu bâti existant dans une logique de développement qualitatif des espaces bâtis et de réduction de la consommation spatiale. Ainsi les secteurs situés à l'intérieur de l'enveloppe actuelle des bourgs ont été prioritairement choisis pour accueillir les nouvelles constructions et ainsi combler les espaces interstitiels non bâtis plus communément appelés « dents creuses ».

- **Limiter l'urbanisation linéaire autour des axes routiers majeurs**

Historiquement l'urbanisation des différents bourgs du village s'est développée le long des axes routiers et autour de carrefours.
Afin de limiter les accès particuliers sur les axes majeurs (départementaux) fortement fréquentés, dans un souci sécuritaire mais aussi urbanistique et paysager, la municipalité souhaite stopper le développement de ce type d'implantation le long des axes routiers au-delà des limites urbaines existantes.

- **Prendre en compte l'accès au réseau d'eau potable et les limites de défense incendie**

La délimitation du périmètre constructible s'appuie sur les réseaux existants en matière d'alimentation en eau potable et sur le périmètre dans lequel est assurée la défense incendie.
Dans un souci d'économie et sécuritaire, la municipalité souhaite ouvrir à l'urbanisation exclusivement les secteurs déjà raccordés au réseau d'eau potable et recouverts par la défense incendie.

- **Prendre en compte l'accès de la parcelle**

Le périmètre constructible tient compte de l'accessibilité de la parcelle, ainsi seules les parcelles desservies par un chemin carrossable permettant l'accès aux services de secours sont ouvertes à l'urbanisation.

- **Favoriser une urbanisation à proximité du bourg central**

La commune a identifié plusieurs secteurs à proximité de Diges qui présentent un intérêt particulièrement stratégique au regard de leur situation. Ces secteurs offrent un potentiel de développement urbain intégré au bourg.
Cependant aucun projet n'existe sur ces secteurs actuellement et la municipalité ne dispose pas des moyens fonciers, financiers et techniques lui permettant d'assurer un aménagement qualitatif. Aussi, afin de ne pas compromettre l'urbanisation cohérente de ses secteurs concernés et tenant compte des besoins fonciers déjà assurés par ailleurs, la municipalité ne les a pas inclus dans le périmètre constructible.

La définition du parti d'aménagement prend en compte les différents paramètres environnementaux caractéristiques du territoire, de façon à les préserver et à les concilier avec les objectifs de développement.

Préservation des éléments remarquables du patrimoine bâti

Le territoire communal compte deux Monuments Historiques.
Dans un objectif de préservation de l'identité architecturale et de développement des aménités rurales du territoire, le parti d'aménagement de la carte communale porte une attention particulière aux monuments historiques présents sur le territoire.
Ainsi les abords de l'ancienne abbaye et de l'église de Diges et l'ancienne ocrerie de Sauilly ont été particulièrement préservés. Et si le classement de ces monuments impose une servitude d'un périmètre de 500 m aux constructions et travaux s'effectuant dans ce périmètre, la carte communale s'est surtout attachée à préserver les cônes de vue et à privilégier l'urbanisation dans les sites les moins visibles.
La commune possède également quelques éléments patrimoniaux non inscrits recensés dans le diagnostic. Les éléments isolés du patrimoine bâti contribuent à l'identité du territoire. Leur protection seule ne suffira pourtant pas à conserver leur caractère, ce sont les sites entiers dans lequel ils s'inscrivent qui doivent susciter l'attention des décideurs.
Ainsi les éléments les plus significatifs ont été exclus du périmètre constructible afin de préserver leur intégrité. Les autres éléments (murets, lavoir,...) sont préservés et ne pourront être détériorés par l'implantation de nouvelle construction.

II.10.1. Les enjeux d'extension urbaine

Des enjeux apparaissent dès le diagnostic quant aux possibilités d'extension urbaine du centre-bourg :

- Beaucoup de jeunes viennent s'installer sur la commune et la carte communale est limitée en possibilités de construction. Les terrains ne sont pas à vendre et il reste des « dents creuses ».
- L'ancienne voie ferrée : un chemin dont la continuité est compromise par des parcelles vendues aux particuliers.
- L'assainissement
- Renforcer le centre-bourg en animation, commerce…
- Sauilly : Réseau Eau pluviale à revoir. Espaces publics à aménager

II.11. Fontaines



HISTORIQUE

Situation générale, historique et patrimoine

« Point haut entre l'Ouanne et le Loing »

Près du point géodésique à 339 mètres, le village de Fontaines, dont le nom vient des nombreuses sources présentes sur la commune, constitue le point le plus haut de la Puisaye entre les vallées de l'Ouanne et du Loing.
De l'exploitation des ferriers au cours de l'histoire, il ne reste guère de traces, même du plus important qui se trouvait au hameau des Blards.
Le lieu-dit « Les Trois Rois » et le pont de Saurois (Sauve Roi) permettent d'établir une relation avec la bataille de Fontenoy qui eut lieu en 841 sur le territoire de la commune voisine. Une partie des troupes commandée par Lothaire avait établi son camp de base à l'emplacement actuel du château du Thabor construit en 1766.
L'église, dédiée à S^{t} Laurent, date des XII^{e} et XVI^{e} siècles, avec une nef centrale et un seul collatéral. Le chevet du XII^{e} présente un bel arrondi roman.

Cadastre Napoléonien 1838



Carte de l'Etat Major 1900

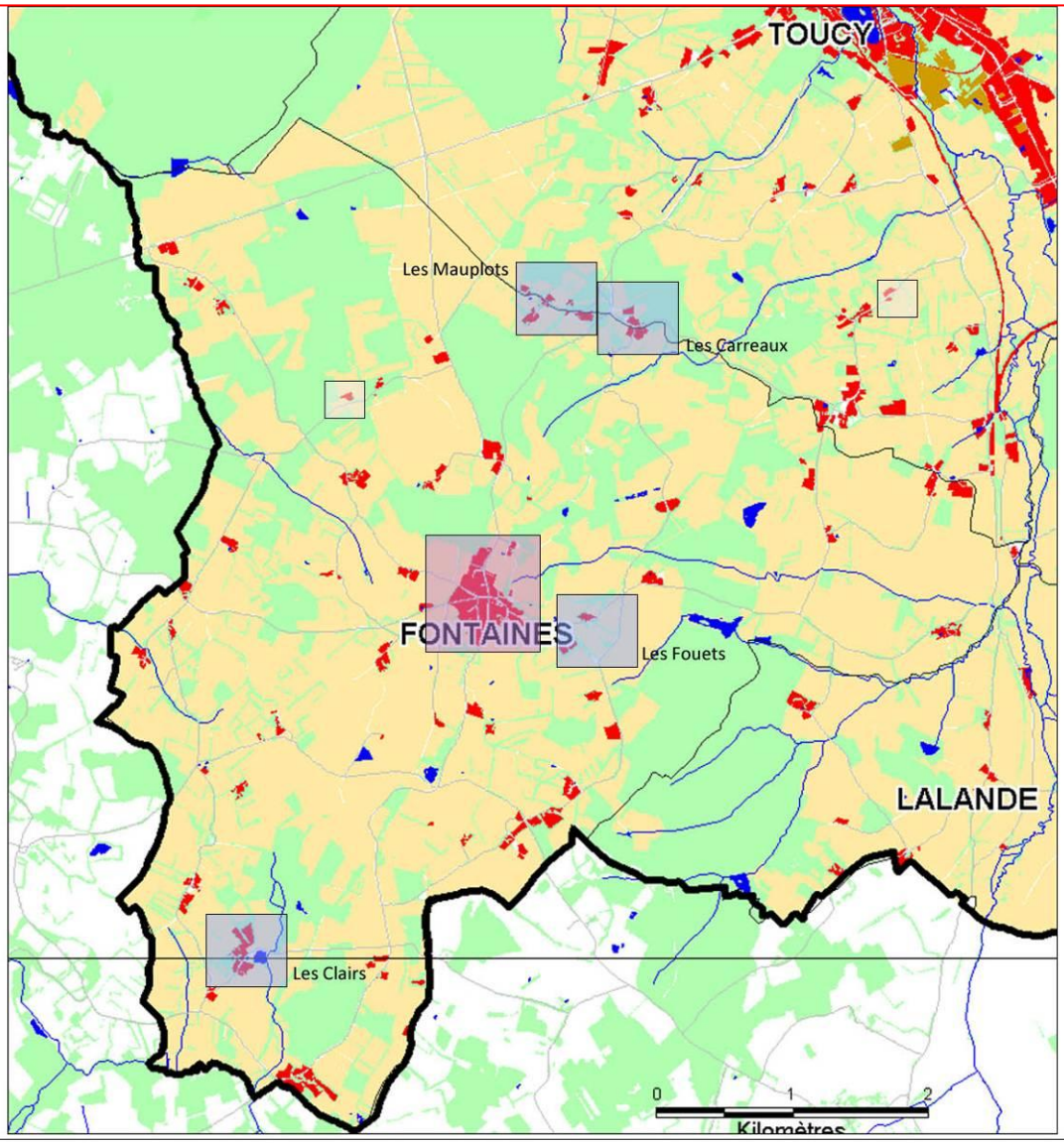


II.11.1. Organisation du bâti

Fontaines possède une multitude de hameaux, mais peu ont une grande importance, au niveau du nombre d'habitations. En effet, bien souvent ils ne comportent que quelques habitations (Les Blards, Les platières…), ou uniquement une exploitation ou corps de ferme (Les petits Prôts, Les Berthelots…).
Les hameaux de plus grande importance sont : Les Mauplots, Les Carreaux, Le Jaffot et Les Clairs.
La commune n'a pas de document d'urbanisme.
L'urbanisation y est traditionnelle et la qualité architecturale des constructions neuves ou des modifications sur le bâti existant y est sensible.

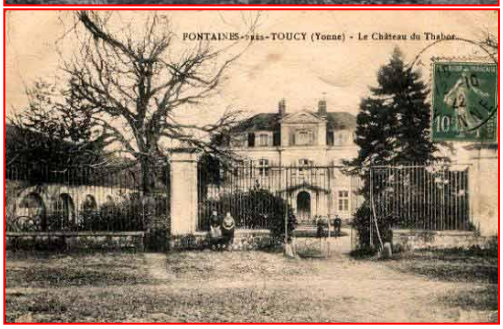
- **Fontaines** apparaît comme le noyau d'urbanisation majeur caractérisé par un **ensemble bâti structuré**. Il dispose d'une structure urbaine en croix organisée à partir des deux voies RD955 et RD52. Il est caractérisé par la présence du château de Thabor.
- Les **hameaux secondaires,** tels que **Les Mauplots et les Carreaux** se développent chacun de d'un côté de la RD955, ce qui les mets en relation directe par un effet de symétrie axiale.
- Les autres lieux-dits (**écarts**) ont pour points communs leur importance au niveau de l'armature paysagère communale. Ils sont bien souvent composés de seulement une

habitation, généralement un corps de ferme, ou ils accueillent un habitat isolé de quelques constructions anciennes.



II.11.2 Les ensembles bâtis structurants





Le bourg

La structure urbaine de **Fontaines** est implantée au point le plus haut de la Puisaye, avec un paysage composé de beaucoup de haies.

Rien n'est classé au Patrimoine Protégé MH, mais il y a une église et un lavoir qui ont un certain intérêt patrimonial. Il y a aussi un point de vue avec une borne géodésique, il manque cependant un chemin pour y accéder (en terrain privé). Le village dispose d'un assainissement collectif avec une petite station d'épuration. Mais elle est dépassée. Il y a un projet de nouvelle station pour raccorder tout le bourg et les maisons futures.

Cadastre Napoléonien 1838



Des ensembles bâtis secondaires, hameaux isolés

Le Jaffot : On observe un hameau qui comporte des habitations, l'exploitation agricole, d'anciens corps de fermes, et des constructions réhabilitées et récentes. Une organisation articulée aux voies qui irriguent l'espace alentour avec les bois et les haies qui partagent ce territoire.



Les Mauplots et les Carreaux

Le Hameau des Mauplots, se développe le long d'une route depuis la RD955. Il se compose de plusieurs écarts, d'une grosse exploitation et de quelques habitations fermières ou corps de fermes.
L'exploitation se développe autour d'une cour intérieure, ce qui rend l'ensemble plutôt compact.
Les Carreaux adoptent, une forme d'urbanisation différente. Les corps de ferme se développent à partir d'une intersection, et qui rend l'ensemble très groupé.





Les Clairs est un hameau qui s'est construit autour de deux éléments différents. Ces deux entités sont séparées par un couloir de culture. Chaque pôle s'est construit autour d'une ou plusieurs exploitations agricoles. Il y a des constructions neuves, des corps de ferme et maisons fermières.
Dans les deux entités, les bâtiments sont implantés parallèlement à la voie principale et les cours ou jardins s'ouvrent au soleil.



Des écarts

Quelques habitations (Les Blards, Les platières…), ou uniquement une exploitation ou corps de ferme (Les petits Prôts, Les Berthelots…). Ces hameaux sont souvent isolés. Des exploitations disséminées témoignent de la ruralité de ce terroir.

II.11.3. Caractéristiques urbaines de la commune et de son centre bourg

La tache urbaine

Depuis 2004, des constructions neuves ont été réalisées et il y a beaucoup de demande de CU.
Dans les hameaux il n'y a pratiquement plus aucune dent creuse.



Source : Orthophotos 2003 et 2007. IGN. Photo-interprétation ASTYM

II.11.4. Typologie architecturale

Les corps de ferme

La commune compte de très nombreux corps de ferme. Ils sont composés de plusieurs bâtiments séparés, certains destinés à l'exercice de l'activité agricole et d'autres à l'habitat. Ces bâtiments aux volumes imposants sont généralement disposés autour d'une cour intérieure qui suivant le cas, est close ou non. Ces constructions anciennes présentent un patrimoine intéressant qui sont caractérisés par la diversité de ses formes, par l'utilisation de matériaux traditionnels. Ils sont implantés en bordure de voie et sur de grandes parcelles. Le végétal participe de la perception des abords qui sont diversement aménagés.



Les Berthelots



Les Grands Prôts



Carat



Les Brûlées



Les Sorets ou les Souhaits



L'inadaptation, des bâtiments anciens de l'exploitation, aux pratiques actuelles de l'agriculture a rendu nécessaire la construction de nouveaux bâtiments. Ceux-ci relèvent pour la plupart d'une typologie radicalement différente tant en terme de volume, d'organisation de leur façade, de matériaux et de couleur, s'intégrant plus ou moins facilement dans le paysage environnant.

<u>Les maisons de manœuvrier, les maisons de bourg</u>

Maisons ouvrières ou de manœuvrier : typologie toute en longueur avec RDC+combles ou RDC+1niveau+combles éventuellement. Continuité dans les façades alignées avec la rue.





(Source : photos AG)

Maisons de bourg : RDC+étage noble et combles. Plus étriquées que les maisons ouvrières. En alignement de rue ou en décalage, cependant la continuité est assurée par une clôture (minérale, muret + grille, muret + végétal …) >> Importance des clôtures avec portails et piles en briques ou pierres.

- Alignement des façades.
- Encadrement des ouvertures (pierre ou brique), avec remplissage brique
- Corniche et bandeau en pierre
- Enduit sur les façades secondaires
- Soubassement souligné ou non (pierre ou brique)



Les maisons résidentielles récentes

Ces constructions occupent différemment l'espace. Elles montrent avec leur dispositif d'implantation au milieu de la parcelle, des façades en retrait, leurs volumétries multiples, le traitement systématique des clôtures sur rue, des ambiances urbaines nouvelles et différentes des habitations traditionnelles.







(Source : AG)

Le bâti remarquable

Les servitudes de protection MH : néant.

Le patrimoine non protégé au titre de Monuments Historiques :

Château de Tabor



La Mairie



L'Eglise



Le Lavoir



Les entrées du village





1. L'entrée sud (RD955) vue de loin, ouverture visuelle qui laisse apparaître clairement le village et ses bâtiments anciens, à préserver.





2. et 3. L'entrée nord (RD955) : Le bourg s'ouvre au nord sur tout un paysage de prairies. Dans cette partie le bâti du village et l'église, font de ce secteur une entrée de village soumise à d'importants enjeux paysagers et patrimoniaux afin de ne pas dénaturer ce site.

II.11.5. Les enjeux d'extension urbaine : l'exemple du centre-bourg

Atouts :

- → Ensemble visuel de Fontaines = cohérence du territoire
- → Contraste avec les champs ouverts et les massifs boisés proches = diversité visuelle

Faiblesses :

- → Des hameaux avec des risques de réhabilitations et constructions neuves sans respect de l'environnement paysager et du style architectural local.
- → Forme urbaine des lotissements

Des enjeux apparaissent dès le diagnostic quant aux possibilités d'extension urbaine du centre-bourg :

- Marquer clairement les limites de l'urbanisation au nord, et au sud, stopper les extensions le long de la RD 955.
- Une réflexion préalable devra être menée sur la localisation et l'échelle des extensions au vu des objectifs de préservation des données paysagères du bourg. Elle sera ensuite transcrite dans le PLUi.

II.12. Lalande

HISTORIQUE

Situation générale, historique et patrimoine

Ce village, cité en 1170 sous le nom de Landa, était un fief de la baronnie de Toucy.Il prendra le nom de Lalande-Saint-Marceau pour ne plus conserver que celui de Lalande. Les seigneurs de cette châtellenie nous sont connus à partir de 1527.

C'est en 1585 que les terres de Lalande sont achetées par les Du Deffand qui en seront propriétaires jusqu'en 1809. La seigneurie devient marquisat en 1647, sous Louis Du Deffand, lieutenant général en Orléanais, Dunois et Vendômois.

La personnalité la plus connue de cette famille est M^{me} Du Deffand, dont le salon littéraire fut un des plus fréquentés du XVIII^{e} siècle. Mais elle fit peu de séjours sur ses terres de Puisaye où elle s'ennuyait et supportait mal la vie commune avec son mari.

Le château, construit au début du XVII^{e} siècle, est agrandi dans sa partie centrale sous Louis Du Deffand et sera achevé à la fin de ce siècle.

L'église, remarquable, sera également construite durant ce siècle sous l'égide de M^{me} Du Deffand et sera la seule église de Puisaye entièrement du XVII^{e}. Aujourd'hui, Lalande est une commune essentiellement agricole, comptant plus de 130 habitants.

Cadastre Napoléonien 1838

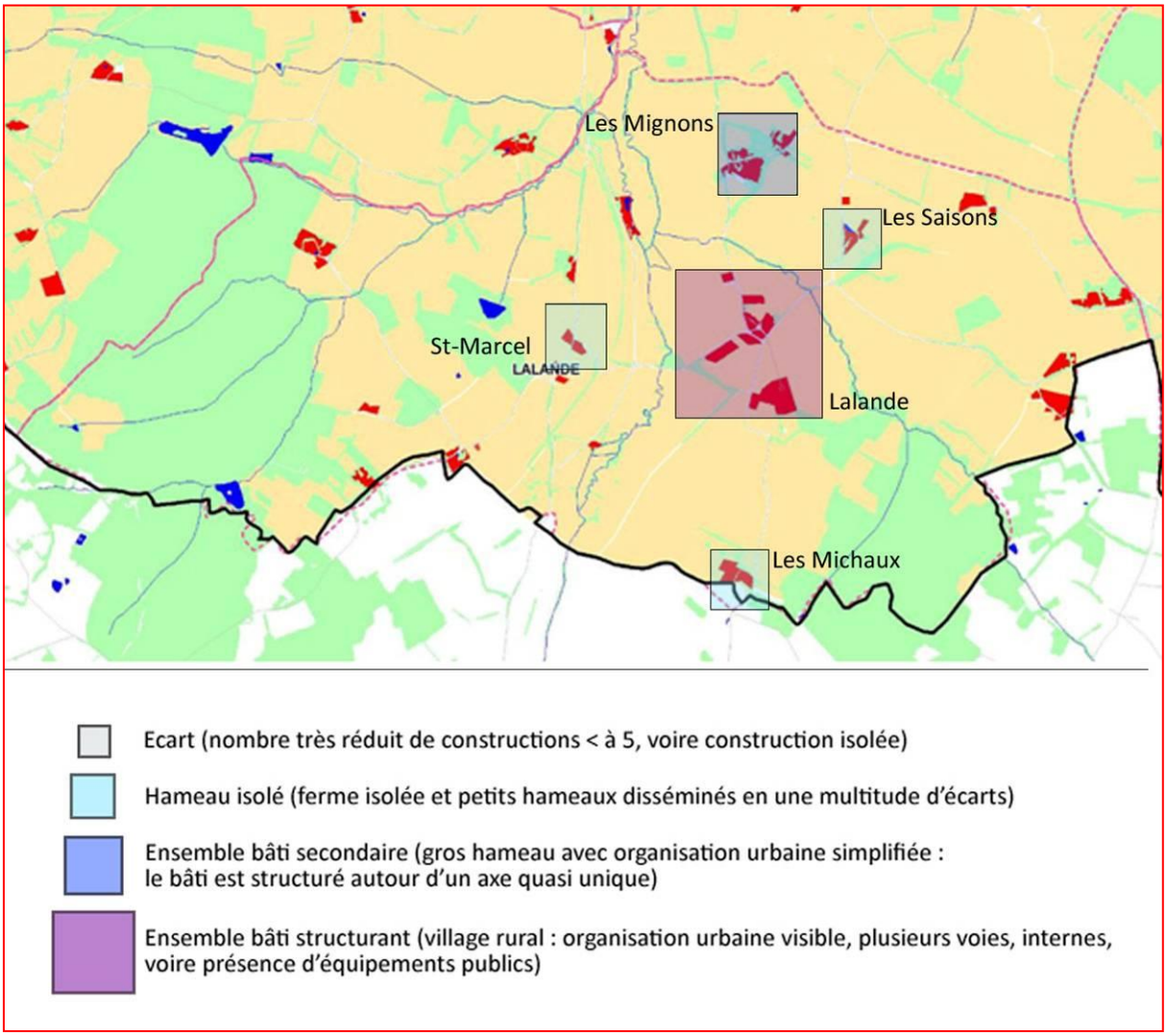


Carte de l'Etat Major 1900



II.12.1. Organisation du bâti

- **Lalande** apparaît comme le noyau d'urbanisation caractérisé par un **ensemble bâti structuré**. Il dispose d'une structure urbaine organisée sur la RD52. Il est caractérisé par la présence du château de Lalande.
- Les **hameaux secondaires,** tels que **Les Michaux, les Saisons, les Mignons, St Marcel** sont isolés sur un territoire très ouvert.
- Les autres lieux-dits (**écarts**) ont pour points communs leur importance au niveau de l'armature paysagère communale. Ils sont bien souvent composés de seulement une habitation, généralement un corps de ferme, ou ils accueillent un habitat isolé de quelques constructions anciennes.


Les Mignons
Les Saisons
St-Marcel
LALANDE
Lalande
Les Michaux
Ecart (nombre très réduit de constructions < à 5, voire construction isolée)
Hameau isolé (ferme isolée et petits hameaux disséminés en une multitude d'écarts)
Ensemble bâti secondaire (gros hameau avec organisation urbaine simplifiée : le bâti est structuré autour d'un axe quasi unique)
Ensemble bâti structurant (village rural : organisation urbaine visible, plusieurs voies, internes, voire présence d'équipements publics)

II.12.2 Les ensembles bâtis structurants

Le hameau du bourg

Il est caractérisé par la ferme du bourg, une place publique qui distribue les bâtiments remarquables de la Mairie-école, l'église, situés en belvédère sur la vallée du Ru de Fontenoy. Une allée le relie au château tout proche.







L'exploitation du bourg



Cadastre Napoléonien 1838

Des ensembles bâtis secondaires, hameaux isolés

Les Michaux



Les Saisons





Saint Marcel est un hameau isolé très présent dans le paysage, et à proximité du chemin de fer touristique de Puisaye-Forterre.

Ces hameaux se sont construits à partir de plusieurs éléments différents. Ces entités sont séparées par des étendues de culture. Chaque pôle s'est construit autour d'une ou plusieurs exploitations agricoles anciennes, des corps de ferme et maisons fermières. Il y a des constructions neuves, bâtiments d'habitation, hangars.

Des écarts

Quelques habitations ou uniquement une exploitation ou corps de ferme (Les Bernardins, Masure Boulat…). Ces hameaux sont isolés. Des exploitations disséminées qui témoignent de la ruralité de ce terroir.

II.12.3. Caractéristiques urbaines de la commune et de son centre bourg

La tache urbaine

Depuis 2004, les constructions neuves ont été réalisées dans le lotissement du hameau du bourg



Source : Orthophotos 2003 et 2007. IGN. Photo-interprétation ASTYM

II.12.4. Typologie architecturale

Les corps de ferme

La commune compte de nombreux corps de ferme. Ils sont composés de plusieurs bâtiments séparés, certains destinés à l'exercice de l'activité agricole et d'autres à l'habitat. Ces bâtiments aux volumes imposants sont généralement disposés autour d'une cour intérieure. Ces constructions anciennes présentent un patrimoine intéressant qui sont caractérisés par la diversité de ses formes, par l'utilisation de matériaux traditionnels. Ils sont implantés en bordure de voie, anciens chemins et sur de grandes parcelles. Le végétal participe de la perception des abords qui sont diversement aménagés.

La ferme du bourg



La ferme du château



L'inadaptation, des bâtiments anciens de l'exploitation, aux pratiques actuelles de l'agriculture a rendu nécessaire la construction de nouveaux bâtiments. Ceux-ci relèvent pour la plupart d'une

typologie radicalement différente tant en terme de volume, d'organisation de leur façade, de matériaux et de couleur, s'intégrant plus ou moins facilement dans le paysage environnant.

Les maisons résidentielles récentes

Ces constructions occupent différemment l'espace. Elles montrent avec leur dispositif d'implantation au milieu de la parcelle, des façades en retrait alignées sur la voie, leur volumétrie, des ambiances « urbaines » nouvelles et différentes des habitations traditionnelles. Malgré la couleur des façades, des menuiseries, l'aspect des enduits ces constructions nuisent à l'approche du bourg.



(Source AG)

Le bâti remarquable

Les servitudes de protection Monuments Historiques :



L'église St Jacques et St Marcel : Construite entre 1680 et 1694, Inscrit MH en 2006.



Château de Lalande : 16 - 17ème siècle, inscrit MH en 2005. Bel exemple d'évolution typologique de la modénature brique et pierre dans cette région de Puisaye.

Le patrimoine non protégé au titre de Monuments Historiques :
Le parc du château de Lalande : Inventaire général du patrimoine culturel (2003)
La Mairie
Lavoirs

II.12.5. Les enjeux d'extension urbaine : l'exemple du centre-bourg

Atouts :

- → Ensemble visuel du hameau principal de Lalande = cohérence du territoire
- → Contraste avec les champs ouverts et les massifs boisés proches = diversité visuelle

Faiblesses :

- → Des hameaux avec des risques de réhabilitations et constructions neuves sans respect de l'environnement paysager et du style architectural local.
- → Forme urbaine du lotissement du hameau du centre bourg.

Des enjeux apparaissent dès le diagnostic quant aux possibilités d'extension urbaine du hameau centre-bourg :

- Une réflexion préalable devra être menée sur la localisation et l'échelle des extensions au vu des objectifs de préservation des données paysagères du bourg. Elle sera ensuite transcrite dans le PLUi.

Les enjeux liés aux possibilités de développement urbain : l'exemple du centre-bourg



MORPHOLOGIE URBAINE - ARCHITECTURE - PATRIMOINE

Forces

- L'organisation du territoire est encore aujourd'hui parfaitement lisible dans toute sa diversité : fermes dispersées en hameaux, petits villages ruraux structurés par leur église tant dans leur silhouette que leurs espaces publics, coeur des bourgs anciennement fortifiés
- Les constructions traditionnelles constituent encore aujourd'hui le bâti majoritaire de la CCT
- Les monuments, les châteaux, mais aussi et surtout les constructions rurales «ordinaires» contribuent à la qualité et àl'originalité du cadre de vie
- Le volume, la composition des façades, les détails des modénatures, des ouvertures, la diversité des matériaux et de ses couleurs participent à l'identité architecturale
- Eglises et chapelles qui surprennent par leurs trésors à découvrir
- Une identité liée à son passé industriel (anciennes ocreries)

Faiblesses

- Des constructions traditionnelles anciennes qui se dégradent par l'abandon, une absence de gestion
- L'uniformisation du bâti récent conduit à la disparition des particularismes locaux
- Le mitage de l'espace rural, l'influence urbaine sur les secteurs les plus proches d'Auxerre qui s'amorce
- Des zones d'activités, des surfaces commerciales et des petits lotissements s'implantent dans un style architectural que l'on peut qualifier de périurbain et qui banalise le paysage

Opportunités

- Conserver les vues sur les villages, la qualité de leur silhouette et des entrées
- Maîtrise de l'urbanisation et de la publicité le long des grands axes routiers (RD 950, RD 965)
- L'aménagement des coeurs de village, espaces publics (places, circulations douces, espaces de jeux...), permet d'entretenir un confort d'usage et la vie sociale
- Localisation des constructions nouvelles de façon à préserver les entrées de bourg
- Confort et économies d'énergie : dans le bâti ancien des adaptations sont nécessaires
- L'élaboration du PLUi peut être une opportunité d'établir l'étude d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) à l'échelle de la CCT, ou un périmètre de protection modifié (PPM) autour des Monuments Historiques de l'intercommunalité

Menaces

- La préservation des paysages et de l'architecture, la qualité de l'urbanisation en cohérence avec les implantations traditionnelles des bourgs et petits villages ruraux
- Oubli et perte des continuités historiques et culturelles
- Matériaux : un choix essentiel pour l'intégration architecturale et la qualité de vie. L'intégration au bâti environnant tient pour beaucoup aux matériaux extérieurs apparents et la qualité de vie dans le bâtiment, le confort et la santé sont liés aux matériaux de la structure et à ceux des finitions